

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE,

EN CANADA,

POUR L'ANNÉE 1859.

Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR THOMPSON ET CIE., RUE STE. URSULE.
1860.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE DES TERRES PUBLIQUES ET TRANSACTIONS POUR 1859.

BAS-CANADA :

	Page
Terres de la Couronne.....	5
Terres du Clergé	5
Biens des Jésuites	6
Seigneurie de Lauzon	6
Domaine de la Couronne	6

HAUT-CANADA :

Terres de la Couronne.....	6
Terres du Clergé.....	6
Terres des Ecoles.....	7

CANADA :

Terres de l'Ordonnance.....	7
Remarques Générales sur les Ventes des Terres.....	8
Carte Géographique pour la Colonisation.....	9
Bois et Forêts.....	9
Mines	11

ARPENTAGES :

Haut-Canada	12
Bas-Canada.....	13

CHEMINS DE COLONISATION :

Haut-Canada	14
Bas-Canada.....	16
<i>PECHERIES</i>	17
CONCLUSION	19

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

EN CANADA.

*A Son Excellence, le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet,
Membre du Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de
l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Conformément à une Résolution de l'Assemblée Législative passée dans la session de 1856, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le Rapport des transactions du Département des Terres de la Couronne durant l'année expirée le 31 décembre 1859.

Afin de suivre la méthode déjà adoptée, je commencerai par les détails statistiques que j'accompagnerai et ferai suivre d'observations générales.

BAS-CANADA.

TERRES DE LA COURONNE

Il a été arpenté dans le Bas-Canada 376,207 acres de terres de la Couronne, qui, ajoutés aux 5,152,206 acres en disponibilité au commencement de 1859, forment un total de 5,528,403 acres ; de ce nombre 132,522 acres ont été vendus, et 17,992 donnés gratuitement, laissant ainsi une balance de 5,377,999 acres en disponibilité.

La somme totale produite par la vente des terres s'élève à \$76,960 47.

Le montant brut reçu a été de \$33,493 52, ou \$19,939 15 de plus que l'année précédente. Au-delà de la moitié de ces deniers sont des arrérages de ventes précédentes.

A la somme ci-dessus devrait être ajoutée une partie de \$246,119 88, reçus en janvier 1860, qui n'ont pas encore été portées à leurs comptes respectifs, et sont le produit des perceptions faites par les agents des terres de la Couronne dans le mois de décembre 1859, ainsi que de sommes reçues à ce Bureau trop tard pour être inclus dans les comptes de l'année dernière et transférées au crédit du Receveur-Général en janvier 1860.

TERRES DU CLERGÉ.

Dans le cours de l'année, il a été vendu 15,031 acres des Terres du Clergé dans le Bas-Canada, qui, déduits de la quantité de celles non vendues le 1er Janvier 1859, (478,346½), laissent une balance de 463,315½ acres encore disponibles.

Le prix de ces terres est de \$18,980 21. Le montant brut reçu en versements, intérêts, fermages, droit d'inspection et de bois a été de \$15,319 04, double de celui de 1858. Les déboursés (commission) s'élèvent à \$1,526 30. La recette nette a été de \$14,292 62

BIENS DES JÉSUITES.

Les recettes brutes tirées de ces biens, dans le cours de 1859, ont été de \$18,547 67, dont \$7,854 80 (se composant du principal de certaines rentes constituées dans le District de Québec, d'une partie du prix de la vente de lots dans la seigneurie du Cap de la Magdeleine, de versements au crédit de la vente du moulin de Laprairie, dans le District de Montréal, et des arrérages dûs avant le 15 juin 1856) sont pour le "Fonds de Placement de l'Education Supérieure," suivant le statut 19 et 20 Vict., chap. 54, et \$10,692 87 sont des arrérages exigibles depuis le dit 19^e jour de juin 1856 pour le "Fonds de Revenu de l'Education Supérieure du Bas-Canada." Les dépenses ayant été de \$4,331 05, les recettes nettes se montent à \$14,216 62. Sont compris dans les dépenses, \$1,083 pour *Reconnaisances* consenties par les débiteurs sous l'agence de M. Varin, nommé agent général à la perception des arrérages dûs à ces biens, ainsi que \$339 98 pour arpentage d'un morceau de terre dans la seigneurie de St.-Gabriel ; ces deux sommes seront remboursées à la Couronne, la première par les débiteurs qui ont consenti les Reconnaissances en question, la seconde par ceux qui sont établis sur les lots arpentés qui ont été ouverts à la colonisation.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les recettes de cette Seigneurie, pour 1859, donnent une somme de \$7,261 96, dont \$1,010 06 ont servi à payer les dépenses ordinaires d'administration locale, telles que salaires d'agents, déboursés, etc., outre \$2,659 55 payés pour l'arpentage général qui a été fait de cette propriété.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Recettes de l'année dernière \$10,211 52, dont \$3,301 69 sont le produit de lods et ventes, cens et rentes, deniers de commutation, etc., reçus de la Censive de Québec ; \$6,889 83 du revenu cumulé de droits de grève et de pêche, ainsi que de licence ; et \$100 pour permis de pratiquer des fouilles pour l'extraction de minéraux et métaux inférieurs, en vertu des règlements à ce sujet du Haut-Canada, qui ont été mis en force dans le Bas-Canada. Les dépenses pour salaires, commission, déboursés, arpentage, etc., ont été de \$2,033 34, laissant une balance nette de \$8,178 18.

HAUT-CANADA.

TERRES DE LA COURONNE.

Il y avait en disponibilité au commencement de 1859, 1,193,058 $\frac{1}{2}$ d'acres arpentés des terres de la Couronne, auxquels il faut ajouter 417,046 acres arpentés durant l'année ; ce qui donne un total de 1,910,103 $\frac{1}{2}$ d'acres : sur ce nombre, 167,196 $\frac{1}{2}$ ont été vendus, et 33,392 désignés comme dons gratuits sur les chemins de colonisation, laissant une balance de 1,709,516 acres en disponibilité à la fin de l'année.

Le prix de la ventes des terres durant l'année est de \$174,470 27. Les deniers de cette vente, unis aux arrérages perçus, forment \$136,557 19, auxquels devraient en outre être ajoutés \$246,119 88, déjà mentionnés comme reçus trop tard pour les comptes de 1859.

TERRES DU CLERGÉ.

75,698 acres des terres du Clergé du Haut-Canada ont été vendus cette année ; 261,497 sont encore disponibles. Le produit de la vente de ces terres a été de \$181,944 04.

Le montant brut des perceptions a été de \$211,083 83. Déboursés comprenant les commissions et remboursés \$13,926 02. Recettes nettes \$199,145 36.

TERRES DES ECOLES.

Ecoles de Grammaire.

Durant l'année écoulée, il y a eu de vendus 5,247½ acres de ces terres, laissant en disponibilité 67,312½ acres. Le prix de la vente de ces terres est de \$9,447 92. Recettes brutes de l'année, \$13,185 62. Produit net, commission déduite (\$1,062 32), \$12,123 30,

Ecoles Communes.

Les ventes faites l'an dernier de la balance du million d'acres réservé par la 12 Vict., chap. 200, pour la création d'un Fonds d'Ecoles Communes, se sont montées à 5,852 acres, laissant encore 19,736½ acres. Le prix de vente de ces terres est de \$13,392 20. Recettes brutes \$50,167 45. Frais de commission et de remboursement \$3,611 22, laissant un revenu net, pour l'année, de \$46,556 23. Le montant total net qui a été réalisé par ces terres est de \$563,914 01.

CANADA.

TERRES DE L'ORDONNANCE.

La superficie totale des Terres de l'Ordonnance, qui s'étendent de Sarnia et de Pénétanguishène, dans le Haut-Canada, à l'Isle aux Noix et à Témiscouata, dans le Bas-Canada, est d'environ 91,236 acres.

Une partie de ces terres sont tenues en vertu de lettres patentes. Une autre partie considérable a été achetée aux frais du Trésor Impérial pour ----- \$1,360,000
Casernes et autres bâtisses, coût primitif, valeur actuelle ----- 419,200

\$1,779,200

L'intérêt annuel de cette dépense faite au comptant pour terres et bâtisses se monterait à \$106,752.

Le revenu de 1856 sous l'Ordonnance a été de \$1,520 60. Celui de 1859 s'élève à \$32,213 68 ; soit, de plus qu'en 1858, \$17,076 16.

Salaires et dépenses pour 1859, \$8,966 70.

Pénétanguishène et l'Isle aux Noix ont été occupées comme Prisons de Réforme pour les jeunes délinquants ; le Fort Magdeleine, à Amherstburg, comme Asile des Aliénés ; 30 acres de terres de l'Ordonnance sur les hauteurs de Queenstown, et 7 acres à Châteauguay ont été destinés à des fins publiques, ainsi que 60 acres à Ottawa pour les bâtisses du Gouvernement : ces diverses appropriations représentent une valeur de \$632,800. L'intérêt de cette somme à 6 p. cent par an donnerait \$37,968 ; et si, en fin de compte, la valeur doit être prise, elle devra être portée au débit de la Province et applicable aux objets de Milice. Le revenu applicable à la Milice serait donc par là porté, dépenses comprises, à :

Revenu actuel ----- \$32,213 68
Plus l'intérêt comme ci-dessus ----- \$37,968 00

Total ----- \$70,181 68

A Amherstburg, à la ferme Pelham, sur les hauteurs de Burlington, à Prescott, Cap Vesey, sur les hauteurs de Queenstown, dans la Seigneurie de Sorel et dans la ville d'Ottawa, il a été fait des arpentages en vue des ventes futures qui dépendront de l'amélioration du prix des terres sur le marché.

Les recherches confiées au Département des Travaux Publics ayant été faites et rapport en ayant été dressé, il sera fait des démarches dans la saison prochaine pour utiliser le pouvoir d'eau sur le Rideau et régler les questions de terres qui se rapportent au Canal Rideau.

Une Cédule détaillée, quant aux diverses localités, se trouve annexée au rapport de l'Agent des Terres de l'Ordonnance, appendice No. 37.

Il a fallu de la part de l'Agent des Terres de l'Ordonnance des efforts considérables pour faire rentrer cette propriété sous son contrôle et la rendre aux fins auxquelles elle est destinée ; aussi, ai-je tout lieu d'être satisfait du succès qui a couronné son énergie. A quelques exceptions près, il serait possible aujourd'hui de faire fructifier ces biens, si l'occasion favorable se présentait.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES VENTES DES TERRES.

La comparaison des statistiques des ventes de terres publiques et des recettes qu'elles ont produites pour 1858 et 1859 constate le fait heureux d'un surcroît de demandes pour la colonisation de nos terres incultes. Les spéculateurs n'ont pu avoir les moyens de s'emparer des terres publiques, hormis les cas de fraude qu'une loi ne saurait toujours prévoir ; tandis que d'un autre côté, on a accordé de la protection et de l'encouragement au colon, et livré ainsi à l'exploitation et à la culture des étendues considérables de terrain. Tout en employant tous les moyens en son pouvoir de faciliter la colonisation, le gouvernement n'a perdu aucune occasion de réprimer, par des mesures sévères et chaque fois que l'occasion s'en est présentée, les empiétements de spéculateurs qui achetaient des emplacements sous prétexte de colonisation, lorsqu'en réalité leur seul but était de dépouiller la terre de son bois. Aussi, le département n'a nullement hésité à annuler des ventes ainsi faites, du moment que les faits ont pu être établis et prouvés.

Les possesseurs d'étendues de bois sont souvent sujets aux réclamations de cette nature par des individus qui entrent sur leur propriété, choisissent les lots de la plus belle futaie et les font acheter à des conditions d'occupation qu'ils n'ont pas la moindre intention de remplir.

Cette espèce de transaction, quoiqu'illégale, ne pourrait pas plus être réprimée chez ceux qui sont résolus à transgresser la loi que le vol lui-même.

Voici maintenant les statistiques comparatives dont nous avons parlé :

QUANTITÉ d'acres vendus, montants des ventes, et sommes perçues dans le Haut et le Bas-Canada, pour 1858 et 1859.

	Acres Vendus		Montant des Ventes.		Sommes perçues.	
	1858.	1859.	1858.	1859.	1858.	1859.
			\$	cts.	\$	cts.
Terres du Clergé, Haut-Canada.	25,812½	75,698	58,761	99	181,944	04
Terres du Clergé, Bas-Canada.	4,116	15,031	3,809	53	18,980	21
Terres de la Couronne, Haut-Canada.	121,603	167,196½	138,693	06	174,470	27
Terres de la Couronne, Bas-Canada.	49,143	132,422	22,249	10	76,860	47
Terres des Ecoles Communes.	3,571	5,852	9,930	40	13,393	20
Terres des Ecoles de Grammaire.	5,644	5,247½	11,469	00	9,447	92
	209,889½	401,446½	244,913	08	475,195	11
					271,293	14
					459,803	17

NOTE.—Montant reçu en janvier 1860—formé des perceptions des Agents des Terres de la Couronne dans le mois de décembre 1859, et de sommes reçues au département trop tard pour être compris dans le compte de l'année dernière et s'élevant à \$246,119 88, portant les perceptions de l'année, en tout, au chiffre de \$705,923 05.

Dans les règlements de janvier 1859, il avait été inséré une disposition pour vendre des townships ou cantons aux personnes qui voudraient en entreprendre la colonisation à des conditions faites au préalable.

Il n'a été fait aucune vente de cette espèce ; nulle offre n'a été faite, ni on s'attendait qu'il y en eut de proposée de la part de personnes résidant en Canada. L'objet de cette disposition était de satisfaire les demandes qui, de temps à autre, ont été faites par des individus en Angleterre pour obtenir des étendues de terre où ils pussent à un temps donné diriger un nombre d'émigrants au sort desquels ils s'intéressaient, et de façon à préparer d'avance les lieux pour les émigrants qui désirent venir s'établir ensemble.

Il est évident que durant les deux dernières années il y a eu très peu de demandes en Canada pour le travail, de quelqu'espèce que ce soit.

La population que nous voulions et que nous pouvions recevoir était celle qui nous arrivait toute prête à s'établir sur nos terres vacantes préparées pour ceux qui en recherchaient dans des localités et en quantités convenables à leurs besoins et à leurs goûts. Le colon peut acheter son lot particulier ; plusieurs, désireux de s'établir ensemble, peuvent obtenir une certaine étendue de terrain : mais les règlements pour la vente d'un township sont tellement sévères qu'il devient absurde pour un seul individu de faire un tel achat sans moyens préalables d'y fonder un établissement ; cependant, on croit que ceux qui désirent de bonne foi s'établir ou établir des colons sur ces terres n'ont pas à s'en plaindre.

Il y a eu en Europe des personnes qui ont demandé des informations sur ces townships, et un échange de lettres a eu lieu dans ce but ; en même temps que l'on s'efforçait de les faire connaître en Angleterre et en Irlande, on s'occupait activement en Allemagne et dans la Norvège d'attirer l'attention des populations sur la nature et la position de nos terres, sur les conditions et les moyens auxquels on pouvait les obtenir.

CARTE GÉOGRAPHIQUE POUR LA COLONISATION.

Pour atteindre ce résultat, le Gouvernement a ordonné de dresser une carte géographique vers le commencement de l'année dernière ; elle est maintenant prête à être distribuée. Cette carte est dressée sur une échelle de 30 milles au pouce, et embrasse un territoire qui part du Golfe St. Laurent à la Rivière Rouge et de la Frontière Sud de la Province à la Baie à Jacquot.

On y a marqué l'étendue et la position des diverses routes de colonisation ou des octrois gratuits, ainsi que le site des nouveaux townships dernièrement arpentés et qui sont mis en vente.

Elle indique les divers comtés, townships, paroisses, bureaux de poste, chemins de fer, chemins d'octrois gratuits ou communs, les explorations récentes et des tables statistiques sur les produits naturels de la province. Rien n'a été épargné pour rendre cette carte géographique aussi étendue et soignée que possible ; le peu de temps accordé pour la dresser afin de la répandre au plus vite, et le fait qu'il a fallu l'envoyer à un graveur de New-York, loin de la surveillance du compilateur, seront une excuse pour toute omission ou faute qui pourrait s'y rencontrer. Cette carte avait été préparée dans ce Département et remise au graveur le 1er de juin dernier, mais par suite de la nécessité de conférer avec le Département au sujet de la correction des erreurs, les premières copies n'ont pu être reçues qu'au mois de décembre dernier.

BOIS ET FORETS.

Le montant de revenu provenant des fermages de terre et des droits sur les bois, durant l'année 1859, a été de \$280,110 20, et des glissoires de \$36,546 12, faisant une somme totale de revenu provenant de ces sources de \$316,654 32.

Le montant du revenu perçu sur les fermages de terre et les droits sur le bois a été de \$274,619 42, et des glissoires de \$34,867 05, formant un revenu total perçu durant l'année de \$309,486 47.

Les frais d'administration dans la perception des fermages de terre et droits sur les bois,—sans y comprendre les salaires de la Branche des Bois et Forêts au Département ni la somme de \$708,08 remboursée, ainsi que celle de \$2,073 transférée aux biens des Jé

suites pour droits sur les bois et fermages de terre,—se montent au chiffre de \$25,244 65 et les frais de perception des droits sur les glissoires à celui de \$1,000:—total de dépense \$26,244 65.

Le commerce de bois de cette province a toujours appelé l'attention de tous et devra continuer de le faire tant que nous aurons des forêts pour l'alimenter. Cependant, ce n'est pas chose facile que de s'en occuper, à cause des intérêts qui lui sont associés ou avec lesquels il devient en contact.

C'est pourquoi, dans le but de mettre le gouvernement en état de s'occuper de ce sujet avec la meilleure connaissance de cause possible, j'enjoignis, peu après être devenu Commissaire des Terres de la Couronne, au Surintendant des Bois et Forêts de visiter les diverses agences locales de cette branche du département; je voulais voir de très-près la manière dont chaque agence était administrée, aussi bien qu'obtenir toutes les informations nécessaires des différentes localités au sujet de ce commerce et des ressources et de l'administration des forêts publiques.

Les résultats de cette investigation me portèrent en novembre dernier à adresser aux personnes engagées dans le commerce des bois, ou à celles que je crus posséder quelques connaissances sur sa nature, une série de questions, dont les réponses reçues par intervalles —et dont il en vient encore,—renferment des mines précieuses de connaissances et de suggestions.

L'effet des recherches ainsi faites par le Département a été aussitôt d'appeler une plus grande attention sur l'importance de nos forêts publiques, comme source pour le pays d'une richesse presque continuelle et d'une industrie des plus fructueuses: il en sera ainsi, en effet, si ces ressources sont sagement exploitées et développées, et si l'on peut empêcher les grandes destructions qui s'y font chaque année par les incendies.

Sans doute que l'administration peut faire beaucoup pour amener les choses à ce point désirable; mais je suis d'avis aussi que l'intervention de la législature sera nécessaire pour en assurer l'exécution. Je ne dis pas cependant qu'il faille faire ces choses durant cette session, car l'importance des intérêts en jeu et la diversité d'opinions sur la manière de les traiter, exigent nécessairement qu'on agisse avec précaution. D'ailleurs, les changements de tarif que l'Angleterre se propose de faire dans son tarif sur les bois étrangers rendent désirable d'attendre avant que d'adopter ici aucun nouveau mode d'action.

Les travaux de ce Département durant la saison dernière ont embrassé un grand nombre de matières qui avaient pour objet, entre beaucoup d'autres, l'exploration de nouvelles parties du pays, afin de s'assurer de leurs qualités pour l'exploitation du bois ou la colonisation; l'établissement dans les diverses agences d'un système d'affaires plus régulier et plus suivi: dans ce dessein, on a envoyé aux agents des listes de toutes les terres arpentées et sujettes aux droits sur les bois, et on les oblige d'expédier leurs rapports en vertu des nouveaux règlements. L'on s'est encore occupé d'aider au commerce en accordant des licences pour la coupe de bois plus ou moins étendues, suivant qu'elles paraissaient être demandées pour en faire un usage immédiat ou dans des vues de spéculation; de faire sur des plans exprès le tracé de toutes les limites actuellement occupées, afin d'en constater l'étendue et la nature, et d'éviter autant que possible les disputes ou de les apaiser entre les propriétaires de licences; et, enfin, du mesurage du bois en réorganisant le bureau du Surintendant des Inspecteurs de bois dégrossi (Wany) ou équarri (Board), qui attire en ce moment et à un si haut degré l'attention du commerce dans ce pays et en Angleterre.

On a de plus établi que chaque fois qu'il y aurait demandes pour des licences de coupe de bois, (et il était plus que probable qu'il y aurait concurrence,) on aurait recours à la vente par encan. Ce mode a produit les meilleurs résultats dans le territoire du St. Maurice où un encan a été fait l'automne dernier. Quatorze licences pour coupes de bois, embrassant une surface de 572 milles carrés, ont été vendues de cette manière et ont produit le chiffre de \$2,569 de bonus ou fermages de terre, outre \$457 60, payables au fonds du chemin du St. Maurice. Ce bonus varie de \$5 à \$1,200. Les coupes de bois furent adjudgées à des marchands de bois qui y font travailler cet hiver; ainsi va se rétablir sur le St. Maurice une branche de commerce qui y était presque éteinte. L'encan a été fait suivant des règlements différant de ceux qui jusque là avaient été en force dans l'endroit: car un bonus simple, payable à l'époque de la vente, en sus du fermage ordinaire, a été exigé comme mesure de la compétition.

Dans le but de faire connaître davantage les diverses sortes de bois qui se trouvent dans nos forêts, on en a fait préparer des échantillons, dont chacun porte sur une de ses surfaces son nom étiqueté; on a envoyé de plus à toutes les Chambres de Commerce européennes un état des usages auxquels ils sont plus spécialement employés.

La statistique comparée des excédants, recettes et déboursés de cette branche du département, prouvera que le revenu est allé en augmentant, pendant que les dépenses ont été en diminuant :

Montant produit par fermages, droits sur le bois et sur les glissoires durant 1856,	-	-	-	-	-	\$262,872 44
Montant produit par do do do do durant 1857,	do	do	do	do	do	289,839 60
Montant produit par do do do do durant 1858,	do	do	do	do	do	232,624 42
Montant produit par do do do do durant 1859,	do	do	do	do	do	316,656 32
Montant perçu par fermages, droits sur le bois et sur les glissoires durant 1856,	-	-	-	-	-	\$246,801 80
Montant perçu sur do do do do durant 1857,	do	do	do	do	do	244,922 56
Montant perçu sur do do do do durant 1858,	do	do	do	do	do	308,830 27
Montant perçu sur do do do do durant 1859,	do	do	do	do	do	309,486 47
Frais de perception sur do do do durant 1856,	do	do	do	do	do	36,405 55
Frais de perception sur do do do durant 1857,	do	do	do	do	do	31,986 55
Frais de perception sur do do do durant 1858,	do	do	do	do	do	32,944 37
Frais de perception sur do do do durant 1859,	do	do	do	do	do	26,244 65

NOTE.—Les sommes désignées ci-dessus comme frais de perception ne comprennent pas les salaires de la branche des bois et forêts au département, ni celles qui ont été remboursées.

MINES.

La compagnie pour l'exploitation du cuivre de la Baie Huron a payé la balance du prix de la vente de son emplacement minier, \$3,570 70; et \$100 ont été reçus pour un permis d'exploration à la recherche de minéraux et métaux inférieurs dans les comtés de Wolfe et Mégantic.

Les mines Bruce et Wellington ont été les seules en exploitation sur la rive canadienne du lac Huron jusqu'à la fin de la dernière saison, où M. Palmer a ouvert des travaux sur l'emplacement de la rivière à la Racine, près du township Ste. Marie, et avec grandes chances de succès, si mes informations sont exactes. Des fourneaux pour la fonte des métaux ont été élevés, cet été, aux mines Bruce par M. Fletcher; et il est à espérer que les actionnaires de ces mines, pionniers de ce genre d'industrie dans le Haut-Canada, recevront une récompense proportionnée à leur énergie et à leur persévérance indomptables.

La compagnie se propose de faire un chemin qui reliera ses usines au chemin que projette le gouvernement le long de la rive nord, aussitôt qu'il sera ouvert.

La mine Wellington, située près d'un mille à l'ouest de celle de Bruce, a marché de progrès en progrès; on peut dire aujourd'hui que, sous l'habile administration de son directeur, elle ne peut manquer de devenir bientôt un placement avantageux pour les capitaux.

La population groupée autour de ces mines se monte à 1,150 âmes

La quantité de minerai expédiée de ces deux mines, au 31 octobre dernier, est d'environ 1,250 tonneaux, dont la valeur moyenne varie de \$80 à \$90 le tonneau.

On constate avec plaisir que la compagnie minière du Haut-Canada donne des signes d'une vie nouvelle. Dans le cours de l'été dernier, la compagnie minière de Montréal a repris ses travaux à Mamainse et a découvert une veine de cuivre indigène.

Ce fait vient admirablement à l'appui des convictions exprimées par des explorateurs distingués, que la richesse minérale de la rive canadienne du lac Supérieur n'est pas inférieure à celle de la rive américaine.

Aussi, peut-on dire aujourd'hui sans crainte de se tromper, qu'avec des capitaux suffisants et des mineurs habiles on pourrait faire prendre à ces mines des développements dignes des espérances raisonnables qu'on en attend.

Pour ce qui regarde les gisements considérables de plomb découverts dans le voisinage de la baie du Tonnerre, sur le lac Supérieur, on doit faire observer que les embarras monétaires qui ont pesé sur le commerce de la province pendant les deux dernières années sont la cause du peu de profits que l'on y a retirés de la découverte.

Il est venu à la connaissance de ce département que l'on se propose d'élever sur la rive anglaise du Sault Ste. Marie des fourneaux pour la fonte des métaux.

Le pouvoir d'eau considérable qui y existe sera ainsi utilisé à opérer l'embarquement du minéral des deux rives du lac Supérieur pour les marchés ; et il n'y a pas de doute que les avantages qu'on en retire soient de nature à encourager l'établissement d'autres minières dans cette partie du pays.

On se propose, durant l'été prochain, d'explorer, arpenter et mettre de côté comme emplacements de mines, les terres de la rive nord du lac Supérieur, afin de mettre les explorateurs et aventuriers en quête de minéraux en état d'apporter plus de certitude dans les entreprises minières qu'ils se proposent, et de leur offrir de plus grands avantages de la part du gouvernement pour faire fructifier les richesses minérales de ces régions.

Il est donc à peu près certain que les pêcheries et les mines encouragées et développées comme elles doivent l'être, feront naître une grande activité sur les rives canadiennes des grands lacs, et que par ce moyen aussi la colonisation des terres voisines recevra une grande impulsion.

ARPENTAGES DANS LE HAUT-CANADA.

Les arpentages faits, l'année dernière, dans le Haut-Canada, l'ont été principalement dans les townships du lac Huron et de l'Ottawa qui se prolongent au nord des comtés de Victoria, Peterborough, Hastings et Frontenac.

Afin d'activer le développement de la colonisation des terres de la rive nord du lac Huron, on a subdivisé en lots de ferme une étendue de 65,000 acres dans le voisinage du Sault Ste. Marie, et tracé le contour de trois townships au nord de la rivière du Jardin, des Réserves des Sauvages.

A l'heure qu'il est, le tracé et la construction de chemins dans cette localité sont en voie de progrès ; ce chemin relie le Sault Ste. Marie à la baie Goulais, et de là se dirige vers l'embouchure de la rivière Espagnole en donnant naissance à un embranchement, qui part du Sault Ste. Marie, dans la direction nord est, et croise l'ancien chemin.

Il a encore été tracé une ligne de chemin à travers l'étendue de pays située entre les rivières Saverne et Muskoka, dans le comté de Simcoe, sur toute l'étendue desquels des établissements se sont formés, offrant ainsi aux colons qui arrivent à Toronto un accès facile à l'intérieur des territoires de l'Huron et de l'Ottawa.

Afin de satisfaire les demandes de terres pour cette localité, toute l'étendue voisine convenable à la colonisation, en a été subdivisée en lots de ferme.

Les townships suivants touchant au chemin Bobcaygeon ont été subdivisés en lots de ferme de 100 acres chacun, savoir :—Snowdon, Minden, Lutterworth et Anson. La subdivision du township de Stanhope et le tracé d'un chemin qui s'étend du coin nord et ouest, et continue le chemin Bobcaygeon au lac Nipissing, sont actuellement en voie de progrès aussi bien que les townships d'Anstruther, Galway et Digby. Les townships de Carden et Laxton, le premier situé au nord du township d'Eldon, et le dernier au nord du township de Bexley, ont été arpentés durant l'année dernière et se colonisent rapidement.

Partie des townships situés à l'est et à l'ouest du chemin Hastings, savoir :—Limerick, Wallaston, Dungannon, Faraday, Herschel, Monteagle, Wicklow et McLure, ont été arpentés ; on a de même tracé une ligne de chemin qui s'avance du susdit chemin à travers les townships de Wicklow, Radcliffe, Bangor et Bruđenell vers celui d'Opéongo ; et la terre a été subdivisée de chaque côté en lots de ferme.

Sur le chemin d'Addington, les townships d'Abinger et Denbigh ont été arpentés, aussi bien que le township de Griffith, à travers lesquels passe le chemin Frontenac, qui s'étend de la rivière Hinchinbrooke à la rivière Madawaska ; le tracé de ce chemin est aujourd'hui complété, mais les rapports de l'arpentage n'ayant pas encore été reçus par le département, il n'a pu en être rendu compte dans la statistique des arpentages complétés l'an dernier.

La terre convenable aux établissements dans les townships de Head et Maria, situés au sud de la rivière Ottawa, et à travers lequel passe le chemin Pembroke et Matawan, a été subdivisée en lots de ferme; les lignes de division de six townships au sud du lac Nipissing ont été tirées dans le même temps.

Ce qui précède est un résumé des principaux arpentages donnés dans la statistique des arpentages de l'année expirant le 31 décembre 1859; Appendice No. 2.

ARPENTAGES DANS LE BAS-CANADA.

Les arpentages des terres de la Couronne détaillés dans la statistique annuelle (Appendice No. 19) pour l'année expirant le 31 décembre dernier, ont été, comme dans le Haut-Canada, faits dans les localités surtout qui semblaient les plus propres à la colonisation, malgré leur extrême éloignement; c'est à dire, entre les deux limites opposées de cette section de la province,—Gaspé, à l'extrémité est, et Pontiac à l'extrémité ouest.

Le terrain ainsi arpenté et subdivisé sur le champ en lots de ferme, d'après les instructions transmises par ce département et reçues, il y a déjà quelques années, de l'Exécutif, ou plus récemment, couvre une superficie de 366,495 acres, disséminés à travers une aggrégation de 21 townships, le tout formant des townships de 5 fois et demi les dimensions ordinaires.

Les arpentages dans le Saguenay se sont bornés à déterminer les rangs Nos. 1 et 2 seulement dans les townships de la côte du Golfe et de la baie des Chaleurs, dont les limites avaient été dans l'origine tirées sur le champ, et dans lesquels les adjudications ou octrois par lettres patentes avaient été faites en vertu de la 59 Geo. III et de l'acte d'indemnité 10 et 11 Vict., chap. 30. Ce dernier acte obligeait le gouvernement de faire vérifier les limites des terres octroyées, afin de rendre disponibles celles de la Couronne, et en même temps pour éviter (en l'absence d'indications suffisantes des diverses localités,) de faire deux fois l'octroi d'une même terre, ou de prévenir les disputes causées par les limites contradictoires entre les propriétaires des terres anciennement adjudgées, d'un côté, et les licenciés ou acheteurs de lots vacants adjacents, de l'autre.

Ces dernières mesures ont été prises pour les comtés de Gaspé et de Bonaventure, et seront suivies, on l'espère, des meilleurs résultats; car elles confirmeront l'industriel colon dans la possession de son patrimoine et de ses améliorations, et c'est ce que veut la législature.

En suivant la ligne des tracés qui cotoie le St. Laurent, les premiers townships qui s'offrent aux regards sont Romieu, Cherbourg et Dalibaire, sis dans le comté de Rimouski et touchant au florissant township du Cap Chat. Ces trois townships forment une lande laissée dans l'abandon par le gouvernement et qui occupe sur le St. Laurent 30 milles de rive, part de la limite du comté de Gaspé et se dirige à l'ouest du township arpenté de St. Denis, sur une profondeur d'environ 12 milles.

Ces terres vacantes ont été pendant plusieurs années occupées par des *squatters* qui, attirés là par les moyens d'existence que leur fournissait la pêche, en même temps que par la bonne qualité du terrain, s'établirent en divers endroits près du rivage: ils espéraient que leurs pétitions et démarches afin de faire arpenter les terres qu'ils occupaient seraient enfin couronnées de succès.

L'ouverture d'un chemin du gouvernement pour favoriser la colonisation et qui reliait les établissements de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat à celui de St. Jérôme de Matane, a paru promettre de bons résultats pour l'avancement de la colonisation de cette partie reculée de la province; c'est pourquoi, tout l'espace compris dans les trois townships ci-dessus nommés fut divisé et ses quatre premiers rangs furent arpentés et subdivisés en lots de ferme; la plus grande partie des rangs traversés par le chemin du gouvernement avait été réservée en vertu du système des octrois gratuits.

Les nouvelles portions de terre mises à part pour la colonisation sont situées dans les townships de Pohenegamook et de Parke, comté de Kamouraska. Le premier de ces townships occupe une belle position en arrière de ceux de Bungay et Parke, se prolonge jusqu'aux frontières de la province et vient border, à l'est, le lac enchanteur de Pohenegamook. Il se trouve encore sur la ligne du chemin Taché projeté conduisant au Portage, Témiscouata, et est traversé par le chemin de colonisation qui conduit, à travers le township

de Parke, de l'établissement formé dans la seigneurie de l'Islet du Portage à la tête du lac. La rivière St. François achève de le mettre en communication directe et non interrompue par voie d'eau avec les villes et les florissants établissements des bords de la Rivière St. Jean, à une distance de 25 milles des confins du Canada formés par la limite du Pohenegamook.

L'arpentage fait dans le township de Parke, comté de Kamouraska, s'est borné à des divisions de lots le long du chemin de colonisation qui va de la paroisse St. André au lac Pohenegamook, éloigné d'environ 18 milles et croise la ligne du chemin Taché au 4e rang du township de Pohenegamook.

Les établissements de cette paroisse font des progrès rapides, en même temps que le chemin de colonisation offre les plus grandes facilités aux familles qui veulent s'enfoncer dans la forêt du township situé en arrière.

Dans le comté de Témiscouata, on s'est contenté d'arpenter les trois premiers rangs du township Demers, voisin du township Viger, et offrant un excellent terrain pour la colonisation et d'un débouché facile par le chemin Taché.

La subdivision du township de Mekinack, dans le comté de Portneuf, a été complétée cette année et présente à 50 milles de Trois-Rivières de magnifiques emplacements pour la colonisation.

Dans le comté de Montcalm, on a séparé en lots de ferme les terres arables situées sur la Rivière du Lac Ouareau, et comprenant une partie de ce qui reste du township de Chilton; on a ainsi augmenté pour les colons les moyens de s'établir en arrière des florissants endroits qui se forment rapidement sur la limite des townships de Rawdon et Chertsey. L'arpentage du township Morin, comté d'Argenteuil, a été limité à la subdivision du reste du township colonisé en partie par les *squatters*.

Les townships Hincks et Sicotte, situés sur le bord Est de la rivière Gatineau, dans le comté d'Ottawa, ont été mis à part et subdivisés en lots de ferme; le reste du premier de ces townships a été arpenté; déjà la plus grande partie en avait été subdivisée, il y a quelques années, et embrassait les missions de St. Joseph et Ste. Marie de Gatineau. Dans le second, l'arpentage a prolongé les divisions territoriales tracées jadis sur la Gatineau et a poussé jusqu'à environ six rangs en arrière de cette rivière le champ de colonisation.

Afin d'ouvrir immédiatement aux colons, dans le comté de Pontiac, les townships de Cawood et Leslie, traversés par le chemin projeté de Coulonge et Gatineau, ont été arpentés et subdivisés.

Il n'y a eu que peu d'arpentages de faits d'après les instructions directes de ce département pour ouvrir des chemins de colonisation dans le cours de 1858, si l'on en excepte celui dont on a reçu le rapport final et mentionné en conséquence dans la statistique annuelle; nous voulons parler de la ligne de chemin dans le comté de l'Islet, au-delà du fief Lessard qui traverse les terres de la Couronne, dans les townships de Lessard et Arago, au point d'intersection du chemin Taché, à une distance de 18 milles.

Ce chemin projeté est d'une grande importance, si l'on fait attention qu'il aboutit au quai du gouvernement à l'Islet, et ne peut manquer, par conséquent, de favoriser l'établissement des terres dans les townships en arrière.

Le nombre limité des arpentages ci-dessus mentionnés, leur éparpillement sur une surface de plus de 700 milles de large, l'éloignement de la plupart des terrains arpentés des centres de colonisation ou des chemins ouverts, ont diminué le coût d'arpentage, en comprenant les frais de tracés, d'un cent par acre de moins que le coût des arpentages faits en 1858; ce qui doit être attribué en grande partie au prix modéré des provisions, frais de transport et gages des hommes employés dans les explorations. D'un autre côté, dans le total des arpentages faits durant l'année fiscale 1859, on constate dans les dépenses comparées à celles de 1858 une diminution de près de \$12,000 sur les arpentages et explorations dont l'achèvement officiel est annoncé pour le Bas-Canada et qui ont été faits par ordre de ce département.

CHEMINS DE COLONISATION DU HAUT-CANADA.

Il est, je crois, inutile de développer les avantages qui doivent découler du percement des forêts de ce pays, au moyen de chemins qui les livrent à la colonisation. Dans le Haut-

Canada, le pays situé entre la Baie Géorgienne et la ville d'Ottawa est traversé par une ligne principale de la continuation du chemin d'Opéongo à partir de Farrell's Point, au-dessus de la ville d'Ottawa, jusqu'au lac Muskoka. Des lignes parallèles de ce chemin, dont on donne plus bas les détails, débouchent sur cette ligne principale de chemin, du nord au sud. L'un de ces chemins, celui de Bobcaygeon, si on le continue vers le nord jusqu'au Lac Nipissing, comme on se le propose, coupera le chemin d'Opéongo et ouvrira à la colonisation, sur une étendue de 120 milles, le pays qu'il traversera. Afin de donner suite à ce projet, on propose d'ouvrir une ligne principale du chemin, dont il est question dans le rapport d'arpentage; elle irait du Sault Ste. Marie jusqu'à la limite orientale de la Baie Géorgienne, de 5 à 8 milles du rivage, et formerait une voie de communication qui serait, en hiver surtout, d'une grande importance. Une grande partie de ce chemin a été tracée par A. P. Salter, A. P., auquel l'exploration a été confiée; les travaux s'en feront avec une rapidité et sur une étendue proportionnées au montant fourni par la Législature.

CHEMIN D'ADDINGTON.

M. Perry constate dans son rapport la division de 7,499 acres et d'une augmentation de 117 dans la population sur ce chemin, formant un total de 699 âmes. Le prix élevé des comestibles pendant la première partie de l'année, a de beaucoup retardé l'établissement des terres. La valeur du produit est estimée par M. Perry à \$22,546. On trouvera des détails statistiques et tableaux dans son rapport, Appendice No. 26. M. Perry a été nommé agent pour la vente des terres en arrière du chemin: il en a vendu 6,035 acres.

CHEMIN DE BOBCAYGEON.

L'établissement des terres données en octrois gratuits et de celles des townships voisins, a progressé rapidement. 195 lots sur le chemin ont été divisés et 13,900 acres en arrière vendus à des colons véritables. Les terres nouvellement arpentées des townships de Snowdon, Lutterworth et Anson, ainsi que celles de Stanhope et une partie de Galway, qu'on est à arpenter actuellement, sont très-recherchées. Il y a 776 acres de défrichés (dont 371 semés) sur les terres données en octrois gratuits le long du chemin, et une quantité presque égale sur les terres qui ont été achetées. Les récoltes produites sur les *lots de chemin*, avec la potasse, les pelleteries, les bardeaux, etc., (voir le rapport de M. Hughes, Appendice No. 27,) sont évaluées à \$20,790. La facilité d'accès à ce chemin par les voies ferrées et les bateaux à vapeur, et la qualité supérieure du sol ont contribué à l'établissement rapide des terres dans cette partie de la province.

LE CHEMIN D'HASTINGS.

D'après le rapport intéressant de M. Hayes (Appendice No. 25,) il paraît que les colons sur ce chemin sont dans une condition prospère. 996 acres y ont été défrichés pendant l'année dernière, formant un total de 2,081 acres améliorés sur les octrois gratuits, avec 252 bâtisses, comprenant 2 moulins à scies, 3 magasins, 5 auberges et 1 école. Le détail est plus que doublé; il y a 226 bêtes à cornes, 120 cochons, 26 moutons et 34 chevaux. La valeur des récoltes et des produits industriels pour l'année est estimée à \$27,659, faisant une augmentation de \$5,851 sur le produit de l'année dernière.

M. Hayes a été chargé de la vente des terres dans les townships faisant face au chemin, et il en a déjà vendu 123 lots à des colons véritables. Il évalue le produit de ces terres pour 1859 à \$34,459, ce qui porte à \$62,118 le produit du travail accompli dans l'établissement.

LE CHEMIN MUSKOKA.

Le chemin Muskoka, allant du lac Simcoe aux High Falls, sur la rivière Muskoka, a été ouvert à la colonisation dans le cours de l'année dernière : au mois d'Août, M. Jose Oliver fut nommé agent résidant. Son rapport constate une division de 54 emplacements. La plupart des concessionnaires (*locatees*) ont pris possession de leurs lots et ont construit des cabanes et fait de petits défrichements. Les terres sur ce chemin ne sont pas d'aussi bonne qualité généralement que sur les autres chemins de colonisation, mais ils sont d'un accès facile par le chemin de fer du nord et par les bateaux à vapeur sur le lac Simcoe. Le chemin a été entrepris et complété dans le but de créer un moyen important de communication. Il commence en effet aux premières eaux navigables du lac Simcoe, se dirige dans l'intérieur du pays, et remonte la grande voie artérielle, aujourd'hui presque complétée, qui joint, à l'endroit nommé Farrell's Point, la Rivière Ottawa à la Baie Géorgienne.

LE CHEMIN D'OPÉONGO.

Dans son rapport, M. French constate qu'il y a 235 colons sur le chemin d'Opéongo, dont 59 ont obtenu des lots pendant l'année 1859 ; 2,016 acres ont été défrichés, sur lesquels 1,090 ont été mis en culture. Il évalue la récolte à \$35,184, terme moyen \$30.27 l'acre, près de \$8 de plus que l'année dernière. Voir les détails dans son Rapport, Appendice No. 24. Sur le chemin et dans les limites des octrois gratuits, il y a deux écoles bien fréquentées, 2 bureaux de poste, 3 magasins, 2 églises et plusieurs auberges. La population sur le chemin est de 941 âmes.

CHEMINS DE COLONISATION DU BAS-CANADA.

Sur la portion de l'octroi parlementaire afférente au Bas-Canada pour des chemins de colonisation, \$19,800 ont été employés à continuer et finir les chemins commencés dans différentes localités, et \$2,500 à construire le chemin Taché et autres artères principales de communication recommandées dans les Rapports de 1857 et 1858,

Il a été ouvert dans le Bas-Canada, durant l'année 1859, 133 milles de chemins de colonisation ; 35 milles ont été achevés de ceux qui avaient été commencés dans les années précédentes ; il a été construit, de même, 18,936 pieds de pont et 16½ milles de chaussée. La moyenne du coût de ces chemins par mille, en y comprenant les ponts, s'est élevée au chiffre de \$198 00. Dépenses de l'année \$47,892 88cts, outre la balance des octrois antérieurs aussi bien que celui de la dernière session. Les détails de la dépense et du progrès de ces chemins se trouvent dans le Rapport de l'Inspecteur des Agences, Appendice No. 36.

M. Stanislas Drapeau a été nommé, en janvier 1859, agent résidant de la colonisation pour les chemins Elgin et Taché ; il a déjà marqué 183 lots sur le premier ; 24 familles résident sur leurs lots et beaucoup d'autres ont fait des améliorations. 709 acres ont été défrichés et la valeur des moissons et du sucre qui s'y sont faits est évaluée à \$5,775. Les colons ont 10 chevaux, 22 bêtes à cornes et 13 moutons. Pour les détails, voir le Rapport de M. Drapeau, Appendice, No. 29.

L'ouverture du chemin Taché, long de 209 milles, offrira de vastes champs à la colonisation pour le trop plein des populations d'en bas de Québec ; aussi, doit-on en presser la confection par tous les moyens possibles. Les travaux de ce chemin n'étant pas assez avancés pour permettre à M. Drapeau d'en commencer la colonisation l'automne dernier, il lui sera possible de le faire au printemps, par l'ouverture d'environ 5½ milles à l'extrémité ouest, et de 5½ milles au centre de ce chemin.

On ressent tellement dans le comté de Chicoutimi les avantages de s'établir sur les riches terres de la vallée du Saguenay et autour du lac St. Jean, que la colonisation y a devancé de 18 milles le chemin Kénogami, voie principale de cette partie du pays.

M. Gaudin, conducteur de ce chemin, écrit que telle est la magnificence du sol dans ces endroits qu'il croit que tous les lots jusqu'à Metabetchouan seront pris l'été prochain ; et il insiste avec force sur la nécessité de finir ce chemin aussitôt que possible.

Sur le chemin Simard et Tremblay, qui s'ouvre sur la rive droite du Saguenay, le conducteur dans son Rapport dit que bien qu'il n'y ait qu'un mille et demi de ce chemin carrossable, et environ un mille de plus accessible aux voitures d'hiver, quarante colons en ont déjà commencé le défrichement.

Quarante milles de la grande route artérielle qui mène du St. Laurent au Saguenay (le chemin Urbain et Grande Baie) sont aujourd'hui ouverts aux voitures d'été; il n'en reste que 84 à compléter. Il est extrêmement désirable que les voies de communication entre les vieilles paroisses du St. Laurent et les nouveaux établissements du Saguenay soient finies au plus tôt.

Messire Gagnon, curé des Eboulements, écrit qu'aussitôt que ce chemin a été ouvert dans Settrington et De Sales, tous les lots ont été pris.

Les établissements avancent rapidement sur plusieurs chemins de colonisation percés à travers les forêts de la rive sud du St. Laurent, en bas de Québec, aussi bien qu'à travers les bois de la rive nord entre Québec et Montréal et dans les townships de l'Est; en plusieurs circonstances, les colons ont devancé les chemins. La même activité, et peut-être une plus grande encore se fait remarquer dans la colonisation dans la vallée de l'Ottawa.

Le chemin Glen Lloyd, qui, après s'être rattaché au chemin de fer Grand Tronc, se dirige au sud et passe à travers les townships du comté de Mégantic, est d'une telle importance, non seulement quant à l'établissement des terres, mais encore comme débouché pour le minéral de cuivre de Leeds, que l'on devrait en pousser les travaux avec le plus de vigueur. Le succès ne saurait être douteux.

Dans le comté d'Ottawa, on demande avec instance l'achèvement de la route artérielle de la vallée de la rivière Gatineau, comme moyen d'avancer la colonisation de cette importante section de la Province.

PECHERIES.

L'importance vitale des pêcheries fait regretter vivement que ce sujet n'attire pas une plus grande attention de la part de nos concitoyens. Pendant que la population ouvrière s'amonce dans nos champs et nos forêts, l'on voit les canadiens sembler mettre en oubli leurs lacs, leurs fleuves et leurs rivières, où fourmille cependant une pêche recherchée sur presque tous les marchés des deux mondes. Les richesses des eaux de ce pays sont incalculables, et l'on ne pense pas assez au débouché que leur exploitation ouvrirait au surplus du produit du sol. Je crois cependant pouvoir dire que l'énergie qui se déploie dans ce sens devient de plus en plus active et générale.

La pêche à la morue dans le Golfe et le Fleuve St. Laurent a produit les plus excellents résultats.

Malgré une légère baisse dans le commerce de l'huile, la pêche à la baleine entreprise presque exclusivement par les habitants de Gaspé montre une amélioration graduelle.

La pêche au loup-marin a été maigre, le temps lui ayant été contraire; cependant, la prise d'automne a été meilleure que celle du printemps.

Le même sort a frappé de stérilité la pêche au maquereau. L'intempérie de la saison a forcé le plus grand nombre des vaisseaux composant la large flottille engagée cette année dans cette pêche, à rentrer allégés dans leurs ports respectifs.

La pêche au hareng n'a subi aucune diminution.

Celle aux marsouins a été légère.

Il n'est que raisonnable d'observer que beaucoup de vaisseaux étrangers qui naviguent dans les eaux canadiennes viennent déranger les endroits de pêche en deça des limites réservées par le traité de 1854 pour les pêcheurs anglais.

Ce doit être une source de beaucoup de satisfaction que de voir que les armements pour les pêcheries de mer augmentent sensiblement, sous le double rapport du nombre et de la grandeur des bâtiments, aussi bien qu'en équipages. Le fait que la consommation annuelle de ce pays exige une importation directe des Etats-Unis de près de \$200,000 des produits de cette branche de commerce, devrait être un aiguillon suffisant pour pousser les canadiens à se livrer plus activement à cette branche d'industrie.

Le système adopté et mis à effet cette année pour régler et protéger la pêche au saumon dans le Bas-Canada, produit des résultats qui sont déjà rendus évidents par l'augmentation du saumon dans les principales rivières de multiplication. Cette pêche a été heureuse durant la saison dernière. En poursuivant énergiquement la ligne de conduite qui n'a produit jusqu'ici que des avantages, on peut espérer un progrès toujours croissant et toujours continu.

Il a été accordé 163 licences de saison pour les stations de la pêche au saumon. Les droits qui en dérivent se montent à \$1,077 76. Les loyers d'affermages des pêcheries (au 15 mars), offerts au concours public, produisaient \$3,661.

A l'exception de quelques endroits sur la côte de Gaspé, aucune station de pêche n'a été soumise aux licences ou privilèges mis en vente, le long de la rive sud du St. Laurent, de la Baie des Chaleurs et de ses tributaires ; la plupart de celles de la rive nord ont été affermées à des taux purement nominaux.

Ce système, embrassant les deux côtes dans son action, à cause des nombreux délais qui l'entravaient, ayant à s'exercer dans une saison incertaine et courte, ce système, dis-je a, dû nécessairement n'être que partiel dans la première application qui en a été faite.

Par la 22 Vict., chap. 86, une somme de \$600 a été destinée à la formation de bancs d'huîtres dans les eaux de cette province que l'on trouverait propres à ce dessein. C'est pour quoi, on en a cueilli 150 minots sur les bancs naturels de Carquette et St. Simon, dans les meilleures conditions possibles, et on a les transplantés en plusieurs endroits du Bassin de Gaspé et des Iles de la Magdeleine. L'inclémence du temps et les grands vents presque continuels ont rendu impossible de faire de semblables dépôts sur la rive nord du fleuve St. Laurent, à la Baie des Sept Iles et ailleurs. L'été dernier, un examen fait, en passant, de la Baie et du Saguenay a révélé l'existence de nombreux endroits propres à cette expérience. Il faut donc espérer que la chose s'accomplira cette année, d'autant plus qu'il reste sur l'octroi de l'an dernier une balance de \$226 66. Le succès éclatant qui vient de couronner des entreprises de la même nature tentées en France, doit faire naître les plus belles espérances sur les résultats que devront retirer le commerce et le pays de l'industrie huître.

Dans le Haut-Canada, les pêcheries dans les divisions des lacs Erié et Ontario donne l'espoir d'une amélioration. Celles qui sont établies autour de la division qui embrasse les lacs Huron et Supérieur, donnent des signes évidents d'amélioration. Il y a eu augmentation dans la main-d'œuvre et les matériaux de ces travaux ; le système de développement régulier et du contrôle qui leur est appliqué ne contribue pas peu à donner de l'encouragement aux pêcheurs entreprenants qui désirent mettre dans ces entreprises leurs capitaux et leur activité.

Il y a eu 121 pêcheries d'affermées dans le Haut-Canada, dont le loyer annuel est de \$5,623. Comme dans le Bas-Canada, la proportion des endroits de pêche couverts par les octrois actuels, est faible en comparaison des stations inexplorées et susceptibles d'exploitation.

La moitié des amendes imposées dans les deux sections de la province sous l'acte des Pêcheries, donne \$100.

La provenance totale des pêcheries du Haut et du Bas-Canada est de \$11,275 39.

Je dois mentionner que le but des transactions de cette année a été plutôt de mettre en pratique les moyens pris pour régler les pêcheries des deux sections de la province que d'en faire une source de revenu immédiat. Le doute n'est plus possible aujourd'hui sur le rendement considérable et les avantages directs et indirects que la province devra retirer d'une administration systématique et vigilante des pêcheries ; mais, aussi, on conviendra que l'inauguration d'un système aussi entièrement neuf doit rencontrer des obstacles. On a eu à traiter les préjugés avec tous les ménagements possibles ; et certes, on ne pouvait se dissimuler l'opposition qui serait faite à l'application à des endroits éloignés de règlements fixés pour administrer, pour la première fois, un commerce qui n'avait eu jusque-là d'autre contrainte que la volonté de ceux qui y étaient engagés. Heureusement que grâce au bon sens apporté par les officiers dans l'exécution de leurs devoirs, la loi a été impartialement mise en force, et, je crois, sans causer de dommages à personne.

Ceux mêmes qui étaient d'abord ses plus violents adversaires, en sont venus à comprendre qu'ils sont pour le moins aussi intéressés que le public à l'objet et aux résultats de cette loi.

On est entré en négociations avec le Nouveau-Brunswick, afin de législater et d'adopter

les moyens nécessaires pour assurer la protection et la due occupation des pêcheries dans les eaux qui divisent les deux provinces.

On trouvera aux appendices (Nos. 30, 31, 32, 33 et 33) les rapports intéressants des divers officiers surintendants des Pêcheries.

CONCLUSION.

Les règlements du 13 janvier dernier ont eu des effets de plusieurs espèces. Le plus évident, néanmoins, a été d'accroître énormément la besogne de ce département et de rendre nécessaire l'emploi d'un personnel nombreux qui n'aura plus sa raison d'être du moment que la grande majorité des cas dont avis a été donné auront été réglés. Malgré que ce résultat pût être prévu comme une des suites naturelles de la disposition qui fait débiteurs du gouvernement les acheteurs et *squatters*, ou les personnes établies illégalement (*tres-passers*) sur les terres de la couronne, cependant cette disposition n'en était pas moins nécessaire pour introduire quelque chose de systématique dans l'administration du département, et empêcher à l'avenir l'existence et présentation de réclamations inutiles et importunes. L'expérience de quelques semaines dans ce département chargé d'étudier toute espèce de cas, sous quelque forme qu'ils se présentent, convaincra tout homme raisonnable, combien il est impossible, sans adopter les mesures qui ont été prises pour régulariser le travail du département, d'établir un système simple et approprié pour la disposition des terres publiques. Je désire, une fois pour toutes, s'il est possible, me débarrasser des cas non réglés et non payés ; avoir les réclamations de toutes les parties envoyées au département pour être jugées ; connaître quelles terres sont occupées ou améliorées, et assurer à l'occupant le droit légal de possession, afin que le département puisse s'occuper sans obstacles de ce qui reste des terres non vendues, et en disposer d'après un système qui empêchera la confusion, le délai, le travail et la dépense, et j'ajouterai aussi, l'immoralité et les fraudes qu'entraînent les cas de milliers d'individus, et qui exonèrera le chef du département, sous certains rapports, de cette étude quotidienne de détails qui entrave son action de manière à lui rendre impossible de s'occuper, comme il conviendrait, des sujets d'une importance plus générale. Je connais par expérience que de simples avertissements ou ordres n'ont pas eu d'effet, et que rien autre chose que l'action forte et décisive qu'il a plu à Votre Excellence en Conseil de sanctionner, n'a pu forcer les parties à faire constater leur position et à entrer en arrangements avec le gouvernement. Je prendrai la liberté de citer un exemple de ces cas qui regardent les débiteurs de la Couronne et les *squatters*. Dans l'un des plus vieux townships du Haut-Canada, un lot de terre avait été affermé par la Couronne en 1802 ; d'après nos livres rien n'avait été demandé depuis, ni payé sur le lot en question ; il va sans dire que l'accumulation des arrérages devra indubitablement épouvanter l'occupant actuel. Dans le Bas-Canada, un homme qui était en possession d'une terre depuis plus de 30 ans, en avait défriché 75 acres, y avait bâti maison, étables, granges et autres batiments de ferme, s'est présenté il n'y a pas longtemps, pour l'acheter. Eh ! bien, cette terre aurait pu être vendue en aucun temps et on aurait pu en donner les lettres patentes à un étranger, sans que l'on soupçonnât le moins du monde qu'elle était déjà occupée ; car il n'y avait pas même avis au département de sa réclamation de *squatter*.

En regardant aux appendices, on verra les recettes et les dépenses encourues cette année par le département.

Je désire rendre ici témoignage au zèle et au travail constants de l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, ainsi qu'aux chefs des différents bureaux qui, dans le cours de l'année, ont travaillé très-activement à la besogne du Département.

Respectueusement soumis,
par l'obéissant serviteur de
Votre Excellence,

P. M. VANKOUGHNET,
Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, }
Québec, 28 février 1860. }

APPENDICE.

MATIÈRES DE L'APPENDICE.

	Page.
1. Liste des officiers et commis du département	22
2. Agents des terres de la couronne dans le Bas-Canada.....	24
3. Agents des terres de la couronne dans le Haut Canada	26
4. Agents des bois de la couronne	27
5. Agents des biens des Jésuites, du domaine de la couronne et de la seigneurie de Lauzon.....	28
6. Etat des terres vendues en 1858 et 1859.....	29
7. Etat des recettes considérées comme revenu.....	30
8. Etat des déboursés et dépenses d'administration.....	31
9. Montant des perceptions en 1859	32
10. Recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, du Haut Canada.....	33
11. Recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, du Bas-Canada.....	34
12. Recettes et déboursés à compte des terres des écoles communes du Haut-Canada	35
13. Recettes et déboursés à compte des terres des écoles de grammaire du Haut-Canada	36
14. Recettes et dépenses à compte des biens des jésuites	37
15. Recettes et dépenses à compte de la seigneurie de Lauzon	38
16. Recettes et dépenses à compte du domaine de la couronne.....	39
17. Recettes et dépenses à compte des terres de l'ordonnance	40
18. Montant du fonds d'amélioration	41
19. Rapport des arpentages du Bas-Canada	42
20. Rapport des arpentages du Haut-Canada	43
21. Etat des ouvrages du bureau.....	44
22. Etat des lettres reçues	45
23. Rapports sur les bois et forêts.....	46
24. Rapport de l'agent du chemin Opéongo	58
25. Rapport de l'agent du chemin Hastings	60
26. Rapport de l'agent d'Addington	65
27. Rapport de l'agent du chemin de Bobcaygeon.....	67
28. Rapport de l'agent du chemin Muskoka... ..	68
29. Rapport de l'agent du chemin Elgin et Taché... ..	69
30. Rapport du surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada.....	71
31. Rapport de l'inspecteur des pêcheries, 2e division, Haut-Canada	79
32. Rapport du surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada.....	87
33. Rapport du magistrat pour la protection des pêcheries du Golfe.....	102
34. Rapport de M. Witcher, aide du surintendant des pêcheries.....	157
35. Compte de l'inspecteur des agences, Bas-Canada.....	163
36. Rapport de l'inspecteur des agences, Bas-Canada	167
37. Rapport de l'agent des terres de l'ordonnance du Canada et Cédule	217
38. Rapport de l'A. P. A. P. Salter sur les chemins et arpentages de la rive nord du Lac Huron.....	229

APPENDICE No. 1.

LISTE des officiers et des commis du département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée le 31 décembre 1859.

Désignations.	Noms.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Par qui nommé.
		\$ cts.		
Commissaire.....	Hon. P. M. Vankoughnet.....	5000 00.....	6 août 1858.....	
Assistant commissaire.....	A. Russell.....	2600 00.....	22 nov. 1839.....	Lord Sydenham.
Sous-arpen teur général.....	J. Bouchette.....	2400 00.....	18 mars 1818.....	Sir J. C. Sherbrooke.
Comptable et caissier.....	W. Ford.....	1610 00.....	10 avril 1852.....	Commissaire des terres de la couronne.
Premier arpen teur et dessinateur, Est.....	E. T. Fletcher.....	1200 00.....	21 déc. 1814.....	Arpen teur général Parke.
Arpen teur et dessinateur, chef des arpentages du H.-C.....	T. Devine.....	1600 00.....	11 juillet 1846.....	Commissaire des terres de la couronne.
Arpen teur et dessinateur.....	G. G. Dunlevie.....	1200 00.....	22 mars 1852.....	do do
do do.....	J. W. Bridgland.....	1080 00.....	22 janvier 1856.....	do do
do do.....	E. Fox.....	800 00.....	28 sept. 1857.....	Gouverneur en conseil.
Dessinateur.....	J. F. Bouchette.....	1000 00.....	9 janvier 1854.....	Commissaire des terres de la couronne.
do.....	S. P. Bauset.....	900 00.....	1er juin 1854.....	do do
Surintendant des ventes de terres.....	W. Spragge.....	1840 00.....	1er janv. 1829.....	Sir John Colborne.
Surintendant des bois et forêts.....	P. M. Partridge.....	1600 00.....	19 fév. 1851.....	Commissaire des terres de la couronne.
Commis de première classe.....	T. Hector.....	1495 00.....	17 juin 1839.....	Sir George Arthur.
do do.....	H. J. Jones.....	1360 00.....	9 nov. 1840.....	Sir George Arthur.
do do.....	J. C. Tarbutt.....	1610 00.....	17 mars 1842.....	Gouverneur Général.
do do.....	W. F. Collins.....	1610 00.....	7 août 1843.....	Commissaire des terres de la couronne.
do do.....	F. T. Judah.....	1600 00.....	12 juin 1849.....	do do
do do.....	E. A. Généreux.....	1440 00.....	1er nov. 1849.....	do do
do do.....	E. T. Roche.....	1200 00.....	20 mars 1846.....	do do
do do.....	J. Alley.....	1200 00.....	6 février 1848.....	do do
do do.....	J. Morphy.....	1200 00.....	8 juillet 1851.....	do do
do do.....	C. T. Walcot.....	1200 00.....	16 octobre 1854.....	Lord Elgin. Résigné le 30 fév. 1859.
do do.....	J. Tolmie.....	1200 00.....	23 octobre 1853.....	Commissaire des terres de la couronne.
do do.....	T. Hammond.....	1200 00.....	24 janvier 1842.....	do do
do do.....	F. A. Hall.....	1200 00.....	1er janv. 1847.....	M. le secrétaire Daly.
do do.....	J. V. Gale.....	1200 00.....	11 sept. 1856.....	Commissaire des terres de la couronne.
Commis de seconde classe.....	W. F. Whiteher.....	1000 00.....	1er avril 1847.....	do do
do do.....	V. E. Tessier.....	1080 00.....	7 août 1852.....	do do
do do.....	T. Cherrier.....	1080 00.....	6 octobre 1852.....	do do
do do.....	A. Kirkwood.....	1080 00.....	21 mars 1854.....	do do
do do.....	A. J. Taylor.....	900 00.....	29 octobre 1854.....	do do
do do.....	F. D. Dugal.....	900 00.....	18 février 1854.....	do do
do do.....	L. R. Fortier.....	900 00.....	30 nov. 1854.....	do do
do do.....	F. Chassé.....	900 00.....	28 mai 1855.....	do do
do do.....	L. A. Robitaille.....	900 00.....	1er avril 1855.....	do do

do	do	D. A. Grant.....	900 00.....	31 août	1856.....	do	do
do	do	J. J. Prendergast.....	900 00.....	1er août	1851.....	do	do
do	do	F. Banister.....	900 00.....	28 août	1856.....	do	do
do	do	L. D. Lemoine.....	2 50 $\frac{3}{4}$ jour	27 avril	1858.....	do	do
do	do	A. A. Vanfelson.....	900 00.....	5 juin	1857.....	do	do
Commis de 3e classe.....		J. Innes.....	600 00.....	1er nov.	1848.....	do	do
Commis surnuméraire.....		G. B. Couper.....	2 50 $\frac{3}{4}$ jour	17 octobre	1857.....	do	do
do		A. Dale.....	2 50 "	1er fév.	1858.....	do	do
do		L. R. M. Fortier.....	500 00.....	6 avril	1858.....	do	do
do		T. Morkill.....	2 50 $\frac{3}{4}$ jour	24 avril	1858.....	do	do
do		J. Alley, Jun'r.....	500 00.....	24 avril	1858.....	do	do
do		T. H. Derbyshire.....	500 00.....	1 mai	1858.....	do	do
do		J. W. Teevin.....	2 50 $\frac{3}{4}$ jour	25 février	1858.....	do	do discontinué 30 avril '59.
Dessinateur surnuméraire.....		F. Bolger.....	2 50 "	7 octobre	1859.....	do	do
Commis surnuméraire.....		W. E. Collins.....	1 50 "	28 nov.	1859.....	do	do discontinué.
do		J. A. Kavanagh.....	2 50 "	5 déc.	1859.....	do	do
do		De. V. Fisher.....	900 00.....	1er déc.	1859.....	do	do
Gardien.....		J. Bradshaw.....	500-00.....	27 mars	1852.....	do	do
Messenger.....		G. Fisher.....	416 00.....	1er sept.	1844.....	do	do
do		P. Potvin.....	317 00.....	1er sept.	1859.....	do	do
do		E. Dumontier.....	317 00.....	9 mars	1855.....	do	do dis. 31 août '59.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE CANADA-EST, date de leur nomination et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 décembre 1859.

SECTION DE L'OUEST.

Noms des agents.	Comtés.	Date de la nomination.	Commissions.	Remarques.
Barron, Thomas	Deux Montagnes, partie de.....	4 août 1845.....	\$25 21	ÉMOUVEMENTS. Commission de 5 pour cent sur les premiers..... \$2000 00 2½ pour cent sur les suivants... \$28,000 00 1½ pour cent pour toute somme excédant.....\$30,000 00
Bastien, F. X.....	Ottawa, partie de.....	4 août 1845.....	23 85	
Bourgeois, G. A.....	Drummond, partie de.....	23 mars 1850.....	10 00	
Baudet, N. A.....	Arthabaska.....	7 avril 1854.....	13 49	
Cameron, G. W.....	Ottawa, partie de.....	12 décembre 1859.....	nil.	
Felton, John.....	Sherbrooke, Stanstead et Drummond, parties de.....	30 juin 1843.....	225 40	
Fleming, William.....	Huntingdon.....	21 août 1852.....	nil.	
Farley, Robert.....	Ottawa, partie de.....	27 août 1859.....	63 47	
Hume, John.....	Mégantic, partie de.....	21 juin 1852.....	121 02	
Judgson, G. M.....	Pontiac, partie de.....	27 février 1858.....	171 76	
Kaines, George.....	Deux-Montagnes, partie de.....	19 mai 1854.....	27 00	
Kemp, O. J.....	Stanstead, Missisquoi et Shefford.....	15 avril 1848.....	231 55	
Lynch, John.....	Ottawa, partie de.....	20 juin 1849.....	82 21	
Lewis, J. S.....	Beauharnois.....	16 décembre 1848.....	nil.	
McLean, Donald.....	Ottawa, partie de.....	4 août 1845.....	46 65	
McBean, Michael.....	Ottawa, partie de.....	14 novembre 1859.....	8 28	
Murray, E. W.....	Ottawa, partie de.....	19 février 1858.....	119 62	
Pratt, F. X.....	Drummond, partie de.....	10 mars 1856.....	72 15	
Sheppard, C. C.....	Drummond, partie de.....	7 décembre 1850.....	41 04	
Thompson, William.....	Argenteuil.....	4 juin 1858.....	11 36	
Lafontaine, A.....	Ottawa, partie de.....	11 octobre 1845.....	72 26	

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 2.

LISTE des agents des terres de la couronne pour le Canada Est, date de leur nomination et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 décembre 1859.

SECTION DE L'EST.

Noms des Agents.	Comtés.	Nomination.		Commission.	Remarques.
Arcand, J. O. C.....	Mégantic, partie de	15 décembre 1849.....		\$ 1 20	EMOLUMENTS. Commission de 5 pour cent sur les premiers \$2000.00 ; 2½ pour cent sur les \$28,000.00 suivants ; et 1½ pour cent pour toute somme excédant \$30,000.00.
Bochet, Amable.....	Portneuf et Champlain.....	30 juin 1843.....		11 53	
Boutillier, Thomas.....	Inspecteur des agences et des chemins de colonisation.....	30 mars 1854.....	Salaire.....	1840 00	
Bourgeois, Jules.....	Berthier et Joliette	23 décembre 1858.....		36 51	
Blanchet, L. C.....	Beauce.....		1 10	
Daly, Alexander.....	Leinster, partie de.....	12 juin 1844.....		29 97	
Dery, J. P.....	Portneuf, partie de.....	12 juillet 1851.....		1 21	
Deguisse, Florence.....	Kamouraska, partie de	25 mai 1850.....		26 67	
Drapeau, Stanislas.....	Chemin Elgin et Taché—Agent des concessions gratuites	29 janvier 1858.....	à \$4 par jour	
Dubord, L. A.....	Maskinongé et St. Maurice.....	26 mai 1859.....		
Eden, John.....	Gaspé	24 avril 1851.....		4 58	
Gauvreau, L. N.....	Rimouski, partie de	22 juillet 1848.....		8 13	
Levallée, A. B.....	Deux Montagnes et Terrebonne, parties de	12 août 1843.....		24 50	
LeBel, J. T.....	Sherbrooke et Wolfe, parties de.....	31 mai 1852.....	Salaire.....	375 00	
LeBel, J. A.....	Bonaventure	25 mars 1858.....		29 20	
Larue, S. V.....	Bellechasse, partie de.....	11 octobre 1852.....		8 65	
Lepage, J. B.....	Rimouski, partie de.....	12 décembre 1855.....		8 78	
Martin, Vincent.....	Chicoutimi.....	10 septembre 1858.....		123 08	
Ross, Andrew.....	Mégantic, Dorchester, et Bellechasse, parties de	30 juin 1843.....		93 29	
Stewart, McLean.....	Québec	27 septembre 1845.....		5 37	
Tetu, François.....	L'Islet et Bellechasse, parties de.....	25 mai 1850.....		8 04	
Tremblay, Edouard	Charlevoix.....	15 juin 1855.....		5 45	

ANDREW RUSSELL,
Assistant commissaire.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 3.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE pour le Canada Ouest, date de leur nomination et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 décembre 1859.

Noms des agents.	Comtés.	Nomination.	Commission.	Remarques.
Alexander, John	Simcoe	18 avril 1843	\$ 537 cts. 08	
Ambridge, T. A.	Wentworth	27 avril 1853	101 94	
Askin, J. B.	Middlesex et Elgin	— juillet 1839	369 34	
Ballard, N.	Prince Edouard	6 juillet 1854	143 43	
Brooke, John E.	Kent	24 août 1853	232 92	
Campbell, Duncan	Norfolk	— juillet 1839	186 42	
Carroll, John	Oxford et Brant	20 novembre 1844	339 21	
Crawford, Walter	Partie de Peterborough	11 avril 1849	213 75	
Durie, John	Carleton	10 mars 1845	315 61	
French, T. P.	Part. de Renfrew et pour l'établiss. des routes d'Ottawa et Opeongo.	17 septembre 1855	Salaires \$4 par jour et Commission 180 10	
Gibson, David	Inspecteur des agences et des chemins de colonisation	4 avril 1854	Salaires par année 1840 00	
Geddes, Andrew	Wellington	8 juin 1845	926 58	
Hayes, M. P.	Partie d'Hasting et pour l'établissement de la route d'Hastings	3 juillet 1856	Salaires \$4 par jour et commission 69 63	
Harris, William	Renfrew, partie de	— juin 1851	622 12	
Hart, Samuel	Stormont, Dundas et Glengarry	20 novembre 1844	433 02	
Huber, H. S.	Waterloo	26 avril 1856	298 29	
Hughes, Richard	Vict. et Peterboro', part. de, et pour l'étab. de la route de Bobcaygeon	25 novembre 1858	Salaires \$4 par jour et commission 130 60	
Jackson, William	Grey	3 novembre 1854	802 80	
Kerr, George	Lanark	8 octobre 1858	392 87	
McAnnany, Francis	Hastings, partie de	— mai 1840	366 13	
McNabb, Alexander	Bruce	29 avril 1851	671 10	
Macpherson, Allan	Lennox et parties de Frontenac et Addington	20 novembre 1844	624 68	
Moynahan, Denis	Essex	21 avril 1853	193 65	
Moffat, J. P.	Renfrew, partie nord de	26 novembre 1858	141 59	
Oliver, R. J.	Agent des concess. gratuites pour l'étab. de la route de Muskoka.	22 juillet 1859	Salaires \$4 par jour.	
Perry, Ebenezer	Frontenac et Addington, partie de, et pour la route d'Addington	27 mars 1856	Salaires \$4 par jour et commission 113 66	
Roche, G. M.	Victoria	22 octobre 1858	430 88	
Scott, W. J.	Leeds et Grenville	— juillet 1839	272 55	
Scott, Alexander	Lambton	31 mai 1854	347 07	
Sharman, John	Perth	27 avril 1853	375 97	
Smith, Henry	Lincoln, Welland et Haldimand	6 juin 1850	88 42	
Stewart, Neil	Prescott et Russell	26 septembre 1855	314 34	
Wallis, William	Northumberland et Durham	8 octobre 1858	330 39	
Widder, Charles	Huron	15 janvier 1857	622 64	
Wilson, Joseph	District d'Algoma et l'Isle St. Joseph	27 juillet 1845	63 22	

EMOLUMENTS.

Commission de 5 cent sur les premiers \$2000
 24 cent sur les suivants 28000
 14 cent pour toute somme excédant 30000

WILLIAM FORD, comptable et caissier

ANDREW RUSSELL, Assist. commiss.

DÉPARTEMENT DE TERRES DE LA COURONNE, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 4.

Liste des agents des bois de la couronne dans le Haut et le Bas-Canada, date de leur nomination et traitement alloué à chacun d'eux pour leurs services durant l'année 1859.

Agents.	Agences.	Date de la nomination.	Traitement.
Bell, Charles E.....	Le bas de l'Ottawa	6 mai 1854.....	\$ cts. 1200 00
Dubé, C. T.....	Le bas du St. Laurent	15 mars 1855.....	700 00
Duberger, George.....	Territoire du Saguenay	30 mai 1854.....	1200 00
Dawson, Charles.....	Madawaska et Chaudière	15 septembre 1857.....	1000 00
Dubord, L. A.....	Territoire du St. Maurice	26 mai 1859.....	1000 00
Masse, Edward.....	Percepteur des droits de glissoires, Ottawa.	10 mai 1855.....	1000 00
Nagle, G. J.....	Territoire de St. François.....	30 mai 1854.....	1200 00
Powell, A. W.....	Huron, Supérieur et Péninsule du Canada Ouest.....	30 juin 1855.....	1200 00
Russell, A. J.....	Ottawa et ses tributaires.....	— juin 1846.....	1840 00
Stewart, McLean.....	Percepteur général à Quebec	27 septembre 1845.....	1800 00
Verger, J. N.....	Péninsule de Gaspé	15 mars 1845.....	600 00
Way, J. F.....	Territoire d'Ontario	6 Mai 1854.....	1440 00

Les devoirs des agents des bois de la Couronne sont d'accorder des licences pour la coupe des bois, percevoir les droits dus à la Couronne, protéger le domaine public contre les déprédations des bois et forêts dans les limites de leurs agences et voir à l'administration générale de l'exploitation des bois, etc.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

Département des terres de la Couronne, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 5.

LISTE DES AGENCES de la Seigneurie de Lauzon, du domaine de la Couronne et des biens des Jésuites.

Noms des agents.	Nature de l'agence.	Date de la Nomination.	Rémunération reçue en 1859.	Remarques.
Félix Fortier.....	Agent de perception et de commutation, seigneurie de Lauzon, et surintendant et agent des lots de grève et d'eau profonde port de Québec, excepté ceux du côté nord du havre de Québec transportés aux commissaires par l'acte 22 Vict. ch. 32.	Comme agent de perception pour Lauzon et surintendant des lots de grève et d'eau profonde, septembre 1855. Comme agent de commutation pour Lauzon, avril 1858.	\$ 1,400 00	Cette somme, outre \$150 allouées pour loyer de bureau est payée à M. Fortier, comme traitement en sa qualité d'agent percepteur de Lauzon et surintendant des lots de grève et d'eau profonde. Comme agent de commutation, il doit recevoir \$6 sur chaque commutation. Il n'y en a pas eu en 1859.
Joseph Laurin	Agent du domaine de la Couronne et de commutation, <i>Censive</i> de Québec.	Septembre, 1855.....	788 37	Cette somme, \$500 de traitement et \$276.37 de commission a été payée à M. Laurin comme agent du dom. de la C. La balance \$12 lui a été payée pour commutation.
Valère Guillet	Agent de commutation <i>Censive</i> de Trois-Riv.	Juin, 1854.....		A droit à \$6 par commutation. Il n'y en a pas eu en 1859.
Jean Baptiste Varin.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal, et agent général pour la perception des arrérages des biens des Jésuites dans le Bas-Canada.	Nommé agent local par l'ex-commissaire des biens des Jésuites. Nommé agent général, juillet 1857.	1,971 61	Sur cette somme, il y a \$1800 de traitement en qualité d'agent général et \$171.61 de commission comme agent local. M. Varin n'a rien reçu comme agent de commutation en 1859, aucune commutation n'ayant eu lieu.
Hon. Louis Panet.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Québec,	Nommé par l'ex-commissaire des biens des Jésuites.	685 29	Comme agent percepteur sous forme de commission—Pas de rémunération en 1859, comme agent de commutation.
Valère Guillet et Flavien Lottinville.	Agent de perception et de commutation pour le Cap de la Madeleine et les biens des Jésuites, cité de Trois-Rivières.	Juin, 1855	27 48	Comme agent percepteur,—pas de rémunération en 1859, comme agent de commutation.
Louis Guillet, Jr.....	Agent de perception et de commutation, seigneurie de Batiscan.	Juin, 1848	24 32	do do do

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. }
 Département des biens des Jésuites, }
 Québec, 31 décembre 1859.

F. T. JUDAH,
Commiss des biens des Jésuites.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

APPENDICE No. 6.

ÉTAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus dans le Haut et le Bas-Canada, pour les années 1858 et 1859.

	Acres vendus.		Montant des ventes		Montant des perceptions reçues.	
	1858.	1859.	1858.	1859.	1858.	1859.
Terres du clergé, Haut-Canada.....	25812½	75698	\$ cts. 58761 99	\$ cts. 181944 04	\$ cts. 110320 20	\$ cts. 211080 38
Terres du clergé, Bas-Canada.....	4116	15031	3809 53	18980 21	7498 56	15319 04
Terres de la couronne, Haut-Canada.....	121603	167196½	138693 06	174470 27	100819 10	136557 16
Terres de la couronne, Bas-Canada	49143	132422	22249 10	76960 47	13553 85	33493 52
Terres des écoles communes.....	3571	5852	9930 40	13392 20	24916 83	50167 45
Terres des écoles de grammaire	5644	5247½	11469 00	9447 92	14184 60	13185 62
	209889½	401446½	244 913 08	475195 11	271293 14	459803 17

Le montant reçu en janvier 1860, comprenant les perceptions faites par les agents des terres de la couronne pour le mois de décembre 1859, et les sommes reçues trop tard à ce bureau pour être comprises dans les comptes de l'année, s'élevaient à \$246,119.88.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 décembre 1859.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 7.

ÉTAT des recettes du département des terres de la couronne pour l'année 1859,
qui sont considérées comme revenu.

Bois et forêts.....	\$ 246593 69
Glissoires de l'Ottawa.....	31338 08
Glissoires du St. Maurice.....	2528 97
Honoraires de location, Bas-Canada.....	15 00
Honoraires casuels, Haut-Canada	170 70
Honoraires casuels, Bas-Canada	14 00
Honoraires des patentes, Bas-Canada.....	232 95
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada	306 90
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Bas-Canada	240 51
Mines	3570 70
Versements à la couronne, Haut-Canada	135494 90
Versements à la couronne, Bas-Canada.....	31647 02
Cens à la couronne.....	1548 77
Arrérages de fermages à la couronne.....	339 47
	\$ 454041 66

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 8.

Etat des dépenses faites par le Département des Terres de la Couronne pour l'année 1859, à compte des frais d'administration.

Rive Nord, Lac Huron.....	\$ 111 21	
Pêcheries, Bas-Canada.....	2339 00	
Pêcheries, Haut-Canada.....	3553 11	
Route d'Ottawa et d'Opeongo.....	1460 00	
Route d'Hastings.....	1460 00	
Route d'Addington.....	1460 00	
Route de Bobcaygeon.....	1460 00	
Frais de poste des agences, Haut-Canada.....	243 37	
Frais de poste des agences, Bas-Canada.....	27 20	
Agents à commission, Haut-Canada.....	11464 06	
Agents à commission, Bas-Canada.....	2869 85	
Bureau des examinateurs des arpenteurs, Haut-Canada.....	470 00	
Bureau des examinateurs des arpenteurs, Bas-Canada.....	305 00	
Annonces de la couronne, Haut-Canada.....	7289 43	
Annonces de la couronne, Bas-Canada.....	1501 67	
Inspection des agences, Haut-Canada.....	2988 97	
Inspection des agences, Bas-Canada.....	3665 66	
Inspection de la couronne, Haut-Canada.....	779 50	
Inspection de la couronne, Bas-Canada.....	266 20	
Exploration des chemins, Haut-Canada.....	5144 91	
Exploration des chemins, Bas-Canada.....	1498 62	
Arpentages de la couronne, Haut-Canada.....	52970 33	
Arpentages de la couronne, Bas-Canada.....	21194 70	
Déboursés généraux.....	17634 14	
Expédition de la Rivière Rouge.....	128 44	
Ligne frontière, Haut et Bas-Canada.....	1185 28	
Réclamations de terres dans Huron.....	929 50	
Réclamations de terres dans Bruce.....	334 75	
Avances sur traitements.....	3820 34	
Commissions de Bolton et Magog.....	648 00	
Journaux d'explorations et arpentages, territoire du Nord Ouest.....	2400 00	
Arpentages du St. Maurice.....	193 72	
		151796 96
Déduire la commission et les services des écoles et du clergé.....		17933 86
		\$ 133863 10

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 9.

ETAT.—Département des Terres de la Couronne, montant des perceptions de 1859.

Terres du clergé, Haut-Canada.....	\$211080 38	
Terres du clergé, Bas-Canada	15319 04	
Terres de la couronne, Haut-Canada	136557 16	
Terres de la couronne, Bas-Canada	33493 52	
Terres des écoles communes.....	50167 45	
Terres des écoles de grammaire.....	13185 62	
		459803 17
Domaine de la couronne.....	10211 52	
Biens des jésuites.....	18547 67	
Seigneurie de Lauzon	7262 66	
Bois et forêts.....	274699 42	
Glissoires du St. Maurice.....	2528 97	
Glissoires de l'Ottawa	32338 08	
Honoraires de location, Bas-Canada.....	15 00	
Honoraires casuels, Haut-Canada.....	170 70	
Honoraires casuels, Bas-Canada.....	14 00	
Honoraires des patentes, Bas-Canada	232 95	
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada.....	306 90	
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Bas-Canada.....	240 51	
Mines.....	3570 70	
Pêcheries, Haut-Canada.....	86 00	
Pêcheries, Bas-Canada.....	1323 41	
Terres de l'artillerie	27460 90	
		379009 39
		\$838812 56

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 décembre 1859.

APPENDICE No 10.

ÉTAT des recettes et déboursés à compte des Réserves du Clergé dans le Haut-Canada, pour l'année 1859.

Date.	Terres vendues.		RECETTES.					PAIEMENTS.					
	Aeres.	Montant.	18 Vic. c. 2. Principal.	18 Vic. c. 2. Intérêt.	18 Vic. c. 2. Inspection.	Rentes sur lots affermés.	Rentes sur lots non affermés.	18 Vic. c. 2. Principal.	18 Vic. c. 2. Intérêt.	18 Vic. c. 2. Inspection.	Rentes sur lots affermés.	Rentes sur lots non affermés.	Déboursés.
1859	75698	\$ cts. 181944 04	\$ cts. 140666 13	\$ cts. 55762 07	\$ cts. 1577 00	\$ cts. 363 70	\$ cts. 12711 48	\$ cts. 131796 73	\$ cts. 52418 07	\$ cts. 1406 07	\$ cts. 334 69	\$ cts. 11949 05	\$ cts. 13175 77

RÉCAPITULATION.

RECETTES.		PAIEMENTS.	
Principal, 18 Vic. chap. 2.....	\$ cts. 140666 13	Principal, 18 Vic. chap. 2, transporté au gouvernement.....	\$ cts. 131796 73
Intérêt, 18 Vic. chap. 2.....	55762 07	Intérêt, 18 Vic. chap. 2, transporté au gouvernement.....	52418 07
Inspection, 18 Vic. cap. 2.....	1577 00	Inspection, 18 Vic. chap. 2, transporté au gouvernement.....	1406 07
Rentes sur lots affermés.....	363 70	Rentes sur lots affermés.....	334 69
Rentes sur lots non affermés.....	12711 48	Rentes sur lots non affermés.....	11949 05
		Déboursés.....	13175 77
	211080 38		211080 38

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 11.

Etat des recettes et déboursés à compte des Réserves du Clergé dans le Bas-Canada, pour l'année 1859.

Date.	Terres vendues.		RECETTES.						PAIEMENTS.						
	Acres.	Montant.	Principal, 18 Vic. cap. 2.	Intérêt, 18 Vic. cap. 2.	Rente, 18 Vic. cap. 2.	Inspection, 18 Vic. cap. 2.	Cens sur lots vendus.	Droits sur les bois.	Principal, 18 Vic. Cap. 2.	Intérêt, 18 Vic. Cap. 2.	Rente, 18 Vic. Cap. 2.	Inspection, 18 Vic. Cap. 2.	Cens sur lots vendus.	Droits sur les bois.	Déboursés.
1859.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	15031	18980 21	11678 47	2447 44	218 47	276 26	4 00	694 40	10888 29	2295 86	205 36	255 69	3 76	652 74	1017 34

RÉCAPITULATION.

RECETTES.	\$ cts.	PAIEMENTS.	\$ cts.
Principal, 18 Vic. Cap. 2.....	11678 47	Principal, 18 Vic. Cap. 2, transporté au gouvernement.....	10888 29
Intérêt, 18 Vic. Cap. 2.....	2447 44	Intérêt, 18 Vic. Cap. 2, transporté au gouvernement.....	2295 86
Rente, 18 Vic. Cap. 2.....	218 47	Rente, 18 Vic. Cap. 2, transporté au gouvernement.....	205 36
Inspection, 18 Vic. Cap. 2.....	276 26	Inspection, 18 Vic. Cap. 2, transporté au gouvernement.....	255 69
Cens sur lots vendus.....	4 00	Cens sur lots vendus, transporté au gouvernement.....	3 76
Droits sur les bois.....	694 40	Droits sur les bois, transporté au gouvernement.....	652 74
		Déboursés.....	1017 34
	\$15319 04		15319 04

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 12.

ETAT du nombre d'acres vendus et du montant reçu sur la vente des terres des écoles communes, en vertu de la 12 Vict., chap. 200, pour l'année 1859.

Date.	Acres.	Prix par acre.	RECETTES.			PAIEMENTS.							
			Principal.	Rente.	Intérêt.	Principal.	Rente.	Intérêt.	Commission. Principal.	Commission. Rente.	Commission. Intérêt.	Déboursés.	
1859.													
	5852	\$ 2	\$ cts. 38819 02	\$ cts. 91 75	cts. 11256 68	\$ cts. 35682 19	\$ cts. 86 24	\$ cts. 10570 49	\$ cts. 2329 14	\$ cts. 5 51	\$ cts. 675 39	\$ cts. 818 49	
Total des acres vendus au 31 décembre, 1858,						974411½							
Do.						do en 1859, 5852							
						980263½							
Balance, non vendus.....						19736½							

R É C A P I T U L A T I O N .

RECETTES.	\$ cts.	PAIEMENTS.	\$ cts.
Principal	38819 02	Montant transporté au gouvernement, à compte du principal.....	35682 19
Rente	91 75	Montant transporté au gouvernement, à compte de rente.....	86 24
Intérêt	11256 68	Montant transporté au gouvernement, à compte d'intérêt.....	10570 49
		Montant payé à compte de commission, principal	2329 14
		Montant payé à compte de commission, rente.....	5 51
		Montant payé à compte de commission, intérêt.....	675 39
		Montant payé, déboursés et divers.....	818 49
	50167 45		50167 45

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier,

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 13.

ETAT du nombre d'acres vendus, et du montant reçu sur la vente des terres des écoles de grammaire, pour l'année 1859.

Date.	Acres.	Prix par acre.	RECETTES.				PAIEMENTS.							
			Rente.	Intérêt.	Principal	Inspection.	Rente.	Intérêt.	Principal.	Inspection.	Commission-Rente.	Commission Intérêt.	Commission-Principal.	Commission-Inspection.
1859	5247½	\$ 2	\$ cts. 93 04	\$ cts. 2684 28	\$ cts. 9600 30	\$ cts. 8 00	\$ cts. 839 46	\$ cts. 2523 23	\$ cts. 9024 29	\$ cts. 7 52	\$ cts. 53 58	\$ cts. 161 05	\$ cts. 576 01	\$ cts. 00 48

RÉCAPITULATION.

RECETTES.	\$ cts.	PAIEMENTS.	\$ cts.
Rente	893 04	Montant transporté au gouvernement à compte de rente.....	839 46
Intérêt	2684 28	do do do intérêt	2523 23
Principal	9600 30	do do do principal	9024 29
Inspection	8 00	do do do inspection	7 52
		Total transporté au gouvernement	12394 50
		Montant payé à compte de commission ou rente.....	53 58
		do do do intérêt	161 05
		do do do principal	576 01
		do do do inspection	0 48
Total	\$13185 62	Total	\$13185 62

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

ANDREW RUSSELL
Assistant-Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 14.

ETAT.—Recettes et déboursés à compte des biens des Jésuites, pour l'anné 1859.

RECETTES BRUTES.											
Localité.	Lods et ventes.	Cens et rentes.	Moulins et terres, etc.	Rentes foncières etc.	Deniers reçus sur jugemens et reconnaissances.	Prix de commutation.	Rentes et droits sur les bois.	Montant des recettes de chaque localité.	Montant de la recette brute.	DÉ-PENSES.	REVENU NET.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Sillery.....		10 19	4705 79			106 39		4822 37	} 18547 67	} 431 05	} 14216 62
St. Gabriel.....		21 82	12 79					34 61			
Notre Dame des Anges.....		31 71	106 05	865 20		81 72		1084 68			
Bélair.....		14 41						14 41			
Biens à Québec.....			894 97					894 97			
Biens dans Lauzon.....			2 00					2 00			
Batiscan.....		143 43	100 00				} 2073 00	2688 16			
Cap de la Magdeleine.....		110 13	261 60					33 13			
Côteau St. Louis.....		12 63	20 50					00 89			
Banlieue de Trois-Rivières.....		00 89						00 89			
Laprairie.....	242 03	2188 52	1657 62	38 80	4845 48			8972 45			
	242 03	2533 73	7761 32	904 00	4845 48	188 11	2073 00	18547 67			

N. B.—\$7,854.80 ont été portées au compte du "fonds de placement de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada," et la balance au "fonds de revenu de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada," tel que réglé par l'acte 19 et 20 Vict., chap. 54.

Il a eu \$1,083 de payées pour reconnaissances, et \$339.98 pour arpentages—ces deux sommes seront remboursées.

ANDREW RUSSELL,
 Assistant-commissaire des
 Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
 BRANCHE DES BIENS DES JÉSUITES,
 Québec, 31 décembre 1859.

F. T. JUDAH,
 Commis des biens des Jésuites, etc.

APPENDICE No. 15.

ÉTAT de la recette et de la dépense à compte de la seigneurie de Lauzon, pour l'année 1859.

RECETTES BRUTES.						DÉPENSES.	REVENU NET.
Lods et Ventes.	Cens et Rentes.	Ventes de moulins et emplacements dans Aubigny.	Intérêt sur ventes et sur prix de commutation et rentes de moulins, terres et quais.	Bois et arpentage remboursés.	Total.		
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
306 80	1890 77	950 94	3883 05	230 40	7261 96	3666 61	3595 35

N. B.—La dépense comprend en outre \$2,656.55 pour arpentage, et \$22 remboursées à l'agent, savoir, \$12 portées deux fois à son débit, et \$10 qui lui avaient été surchargées.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-commissaires des
Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
BRANCHE DES BIENS DES JÉSUITES,
Québec, 31 décembre 1859.

F. T. JUDAH,
Commis des biens des Jésuites, etc.

APPENDICE No. 16.

ÉTAT de la recette et de la dépense du domaine de la Couronne, dans le Bas-Canada, pour l'année 1859.

RECETTES BRUTES.										DÉ- PENSES.	REVENU NET.
Localité.	Lods et ventes.	Cens et rentes.	Capital du prix de commuta- tion.	Intérêt sur prix de commuta- tion.	Frais remboursés	Honoraires pour patentes.	Lots de grève et d'eau pro- fonde.	Licences de mines.	Total.		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Censive de Québec.....	2715 98	64 18	352 28	98 27	70 98	3301 69	1131 79	2169 90
Port de Québec.....	16 93	420 00	6372 90	6809 83	901 55	5908 28
Canada Est.....	100 00	100 00	100 00
									10211 52	2033 34	8178 18

N. B. La dépense comprend le salaire des agents, les commissions et déboursés (ce dernier item comprenant en partie le coût de copies d'actes demandés pour servir dans les cours de justice, lequel est remboursé à la couronne) et les arpentages, etc.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-commissaire des
Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
BRANCHE DES BIENS DES JÉSUITES,
Québec, 31 décembre 1859.

F. T. JUDAH,
Commis des biens des Jésuites, etc.

APPENDICE No. 17.

TERRES DU BUREAU D'ARTILLERIE.

ETAT de la recette brute et des déboursés, pour 1859.

1859.			\$	cts.	
Janvier	26	G. McBeth.....	200	00	
"	12	Hon. H. Killaly	1700	00	
"	24	W. F. Coffin.....	339	32	
"	28	Hon. H. Killaly	2420	00	
Mars	11	W. F. Coffin.....	389	21	
"	"	W. F. Coffin.....	319	63	
"	23	W. F. Coffin.....	450	62	
"	24	W. F. Coffin.....	5	00	
Avril	15	W. F. Coffin.....	1902	53	
"	"	W. F. Coffin.....	68	20	
Mai	9	W. F. Coffin.....	1572	15	
"	"	W. F. Coffin.....	665	15	
Juin	7	W. F. Coffin.....	1271	70	
"	17	W. F. Coffin.....	316	60	
Juillet	4	W. F. Coffin.....	2170	90	
"	"	W. F. Coffin.....	469	78	
"	15	Levi Young, pour pouvoir d'eau	3658	00	
"	19	W. F. Coffin.....			
Août	3	W. F. Coffin.....	1743	24	
"	"	W. F. Coffin.....	78	00	
Septembre.	27	W. F. Coffin.....	1155	18	
Octobre	10	W. F. Coffin.....	2827	76	
"	13	W. F. Coffin.....	11	55	
Novembre.	19	W. F. Coffin.....	1814	57	
Décembre..	10	W. F. Coffin.....	1910	36	
		W. F. Coffin.....	3267	62	
<i>Déboursés.</i>					
Février	17	Trimestre expiré le 31 mars 1859.....	2437	42	
Avril	21	Trimestre expiré le 30 juin 1859	2145	23	
Août	3	Trimestre expiré le 30 septembre 1859	2470	84	
Novembre..	7	Trimestre expiré le 31 décembre 1859	1913	21	
					30727 17
					8966 70
					\$21760 47

ANDREW RUSSELL,

Assistant-commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Québec, 31 décembre 1859.

WILLIAM FORD,

Comptable et Caissier.

APPENDICE No. 18.

ÉTAT des sommes disponibles pour des améliorations publiques sur la vente des terres de la couronne, des écoles de grammaire et des écoles communes, en vertu de la 16e Vict., chap. 159, dans chaque comté du Haut-Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1859.

COMTÉS.	RECETTES.			MONTANTS DISPONIBLES		
	Couronne.	Ecoles de grammaire.	Ecoles c'munes.	Cou-ronne.	Ecoles de grammaire.	Ecoles c'munes.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Addington	1566 44	1015 00	313 27	203 00
Bruce.....	6114 77	18721 71	1222 96	4399 64
Brant
Carleton	3269 82	653 97
Durham.....	294 23	58 85
Dundas	128 67	25 73
Elgin.....	960 65	698 20	138 13	139 64
Essex	2168 00	433 60
Frontenac.....	9321 02	1867 51	1864 22	373 50
Grey	10157 86	4285 63	12728 73	2031 56	857 12	2991 34
Grenville	419 25	138 32	83 85	27 66
Glengarry	43 20	8 64
Haldimand
Hastings.....	4874 58	974 91
Halton	40 00	8 00
Huron	4349 90	14157 74	869 98	3327 11
Kent.....	1673 78	334 76
Lincoln.....
Leeds	898 53	179 70
Lanark	7893 12	1578 62
Lennox	34 00	6 80
Lambton.....	4049 51	809 89
Middlesex	830 54	357 50	166 10	71 50
Northumberland	387 34	549 96	77 47	109 99
Norfolk.....	2809 12	561 82
Ontario	270 50	54 10
Oxford	1426 30	285 26
Peterborough.....	3661 25	732 25
Peel.....	100 00	20 00
Perth.....	4127 24	4101 95	825 45	964 03
Prince Edouard.....
Prescott.....	2161 18	432 24
Russell	4073 67	814 72
Renfrew	28487 38	5697 46
Simcoe	7814 64	1562 94
Stormont	278 00	38 08	55 60	7 62
Victoria	11301 73	2260 75
Wellington	11004 74	457 32	2200 94	107 49
Welland	292 00	58 40
Wentworth.....
Waterloo
York.....	1321 11	264 22
Algona.....	1264 50	252 90
St. Joseph, Isle	978 07	195 62
Total.....	\$ 136343 22	13185 62	50167 45	27268 60	2637 11	11789 61

ANDREW RUSSELL.

Assistant-commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 décembre 1859.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

APPENDICE No. 19.

BAS-CANADA.—Rapport des arpentages, pour l'année expirée le 31 décembre 1859.

No.	Arpenteurs.	ARPENTAGES.	Coût de l'arpentage.	No. d'acres arpentés.	Contours de townships. Milles.	Routes de colonisation. Milles.	Remarques.
			\$ cts.				
1	W. Wagner	Township Cawood	2106 35	33780	21		Vérification des contours.
2	C. F. Fournier	" Pohenegamook, reste de	1981 90	54712	23		
3	O. B. Fournier	" Parke, partie de	355 07	9858			
4	Jno. Robertson	" Thorne, reste de	160 43	3300	7		
5	do.	" Leslie, et vérifications de partie de Thorne	1509 50	34539	33		Vérification des contours.
6	Jno. Holmes	" Hincks	2089 58	44228	36		Vérifié en partie et arpenté en partie.
7	F. P. Quinn	" Chilton, reste de	1602 83	20100			
8	J. McArthur	" Sicotte	1841 71	29509	39		
9	A Painchaud	" Sydenham, Fox et Baie de Gaspé, Sud	1392 15	17884			
10	F. Belanger	" Romieu et partie de Dalibaire	2711 90	13999	44		
11	G. A. Doucet	" Demers, partie de	1038 52	14517	11		
12	C. F. Roy	" Cherbourg et partie de Dalibaire	3630 08	29986	48		
13	J. B. Richard	" Mekinack, reste de	3243 45	53983			
14	S. L. Brabazon	" Morin	341 46	6100	16		Vérification des contours.
15	J. B. Duberger	Réserves de villages à St. Jean et Tadoussac	559 21	1000			Village de St. Jean divisé en lots de ferme.
16	D. S. Ballantyne	Chemin de colonisation du township Lessard au chemin Taché, township Arago	489 42			13	
17	J. B. Legendre	Township Ashton, vérification de partie de	350 66	8712			
18	W. McDonald	Bornage et arpentage de la ligne entre la seigneurie de Shoolbred et le township Nouvelle	396 88				
19	E. T. Fletcher	Ligne de division entre le H. et le B.-C., vérification de partie de	1481 28				Balance (\$316.47) payée par les seigneurs. A peu près 40 milles de vérifiés.
			27282 48	376207	278	13	

366495 acres subdivisés en lots, à 6½ centins l'acre. Le coût d'arpenter ou vérifier les lignes est compris dans la subdivision partielle du township.

JOSEPH BOUCHETTE,
Sous-arpenteur général.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Branche d'arpentage, Est,
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 20.—HAUT-CANADA.—Etat des arpentages, pour l'année expirée le 31 décembre 1859.

No.	Arpenteurs.	ARPENTAGES.	Coût de l'arpentage.	No. d'acres arpentés.	N. de milles arpentés.	Remarques
1	John K. Roche	Carden	\$3165 72	45074		
2	John K. Roche	Laxton	2052 56	23000		
3	A. B. Perry	Abinger	2633 82	43177		
4	W. H. Deane	Denbigh	2744 16	47505		
5	M. Deane	Snowdon	4056 05	53000		
6	Josias Richey	Griffith	2228 66	32500		
7	Charles Unwin	Lutterworth	4332 59	45276		
8	James W. Fitzgerald	Minden	4536 77	45500		
9	Crosbie Brady	Anson	4030 46	39000		
10	J. L. P. O'Hanly	Canonto, Nord et Sud	3228 99	43500		
11	Duncan Sinclair	Head et Maria	3272 53	55139		
12	J. S. Peterson	Herschell, Monteagle, Wicklow et McClure	6019 40	65000		
13	Quintin Johnson	Limerick, Wollaston, Dungannon et Faraday	8381 84	86280		
14	Albert P. Salter	Townships de la rive nord du lac Huron	4007 73	39680		
15	James Johnston	do do do	3462 96	24984		
16	Hugh P. Savigny	do sud du lac Nipissing	3295 06	25000	62	Contours de townships.
17	Henry O. Wood	Lisière de terre, coin S.-E. de Russell	213 98	2012		
18	John J. Haslett	Cap Vesey, réserve de l'artillerie divisée en lots de ferme de 50 acres chaque.	229 20	865		
19	A. P. Salter (A. Jones)	Contours de townships, rive nord du lac Huron	2403 98		78	Chemin de colonisat.
20	John Snow	Ligne du chemin Darling et Lavant	839 86		23	
21	Charles Rankin	do Severn et Muskoka	405 05		16	
22	William Drennan	Emplacement de ville de Rokeby	690 86	200		Arpentages de vérification.
23	Charles Rankin	do do de Williamsford	397 20	354		
24	John Lindsay	Examen de l'arpentage de l'emplacement de ville de Keswick	125 87			
25	F. F. Passmore	Arpentage de vérification des lots des pensionnaires enrôlés, Fort Erié	181 90			Arpentages de vérification.
26	John Lindsay	do do do et du terrain de la prison de réforme de Penetanguishene	1444 17			
27	Dennis and Gossage	Commune de la garnison, Toronto	226 00			
28	J. L. P. O'Hanly	Lot sur la rue Bridge, Ottawa, (réserve d'artillerie)	83 87			
			\$68689 24	717046	184	

R É C A P I T U L A T I O N .

716,492 acres subdivisés en lots de ferme de 100 acres chaque, @ 8 6-10 cents $\frac{3}{4}$ l'acre.

554 do do ville de $\frac{1}{2}$ acre chaque, @ \$1.96 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ l'acre.

717,046 acres.

184 milles de contours de townships et de chemins de colonisat., @ \$26.19 $\frac{3}{4}$ mille.

NOTE.—Comme ceci est le montant total des comptes d'arpentages terminés et vérifiés durant l'année, sur lesquels il avait été fait des avances, il ne correspond pas au rapport du caissier des deniers payés pour arpentages, lequel comprend les avances faites sur les arpentages qui se poursuivent à présent.

THOMAS DEVINE, chef des arpentages, H.-C.

ANDREW RUSSELL, Assist.-commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 21.

ÉTAT DES TRAVAUX DU BUREAU, POUR 1859.

Nombre de plans compilés	784
do instructions d'arpentage préparées	95
do plans, notes de campagne, journaux, rapports, comptes et listes de paie des arpentages de terres publiques vérifiés et examinés.....	574
do plans et rapports d'arpentages privés examinés, faisant tels que calculés	160
do renvois pour lettres patentes préparés	2227
do description pour lettres patentes	1703
do comptes examinés.....	1600
do circulaires	1417
do divers états.....	57
do de pages folio des livres des agents, écrites.....	2650
do adjudications	2363
do rapports d'empiètements examinés.....	35
do réclamations d'occupants sans titre enregistrées	4600
do lettres patentes grossoyées, examinées et enregistrées	1710
do érection de paroisses, townships et villages, Bas-Canada.....	38
do spécifications de lots à vendre dans les villes et townships, préparées.....	49
do transports examinés et enregistrés.....	662
do rapports d'agents examinés et enregistrés.....	1588
do comptes courants préparés	159
do états des sommes disponibles pour des améliorations publiques, en vertu de la 16 Vict., chap. 159, sect. 14	168
do états pour la législature et le livre bleu	131
do rapports préparés pour le conseil exécutif.....	768
do lettres écrites	10266
do pages folio de rapports, rôles de terrains, transports, etc., enregistrés.....	193593
do pages de notes de campagne, rapports, lettres, etc., copiées.....	5830
do pages folio de cédules des terres de la couronne, du clergé et des écoles, fournies aux agents des bois	7330
do rapports des terres patentées, concédées et vendues pour l'usage des regist. et trésor. de comtés.	367
do pages folio de ces rapports	2197
do Baux	23

ANDREW RUSSELL,
 Assistant-commissaire des
 Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
 Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 22.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

ETAT comparatif des lettres reçues et enregistrées pendant les années 1858-9.

Années.	Branches de l'Ouest.					Branches de l'Est.					Toute la province.					Grand total.	Noms entrés dans l'index.	Papiers transmis.	Ordres en conseil.			
	Correspondance, M. Tarbutt.	Du ci-dev. arpenteur général, M. Spragge.	De l'arpenteur, M. Devine.	Du comptable, M. Ford.	Total.	Correspondance, M. Collins, et M. Généreux.	Dom. de la cour. et biens des jés. M. Judah.	De l'arpenteur, M. Bouchette.	Du comptable, M. Ford.	Total.	Bois et forêts, M. Partridge.	Pêcheries, M. Whitcher.	Commissaires sur divers sujets.	Renvoyées à d'autres départements.	Total.				Est.	Ouest.	Divers.	Total.
1859	5471	1969	776	2618	10833	3051	603	473	463	4591	1881	450	552	50	2933	18357	24000	37000	48	113	44	205
1858	4379	2100	930	1833	9242	1702	720	556	403	3381	1877	"	465	38	2380	15003	20000	33000	84	282	30	396
Augment	1092	"	"	785	1591	1349	"	"	60	1210	4	450	87	12	553	3354	4000	4000	"	"	14	"
Diminut.	"	131	154	"	"	"	117	83	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	36	169	"	191

DISTRIBUTION MENSUELLE DES LETTRES.		DISTRIBUTION DES ORDRES EN CONSEIL.		LETTRES ENREGISTRÉES DANS LES ANNÉES		LETTRES ET CONSULTATIONS.	
Janvier	1436	M. Tarbutt	44	1852	5924	Procureur-général Ouest	4 ⁴
Février	1450	M. Spragge	51	1853	8765	do do Est	26
Mars	1788	M. Devine	7	1854	9071	Reçues par voie du secrétaire provincial	271
Avril	1534	M. Ford	11	1855	9167	Renvoyées par voie du maître des pos-	
Mai	1328	M. Collins et M. Généreux	29	1856	12258	tes, (inutiles)	117
Juin	1333	M. Judah	14	1857	12871		
Juillet	1469	M. Bouchette	5	1858	15003		
Août	1933	M. Partridge	16	1859	18357		
Septembre	1615	M. Whitcher	2				
Octobre	1413	Divers	26				
Novembre	1352						
Décembre	1706						
Total	18357	Total	265				

JOHN MORPHY, régistrateur, 31 décembre 1859.

ANDREW RUSSELL, assistant-commissaire.

APPENDICE No. 235.

BOIS ET FORETS.

ETAT du revenu perçu en 1859.

		cts.	\$	cts.
Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa supér., par A. J. Russell...	34,685	23		
Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa supér., par McLean Stewart.	98,161	40	132,846	63
Montant des perceptions du territ. du St. Maurice, par O. Wells et L. A. Dubord	36,034	08		
Montant des perceptions du territ. du St. Maurice, par McLean Stewart	1,210	36	37,244	44
Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa infér., par Chas. E. Bell...	22,520	97		
Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa infér., par McLean Stewart.	6,799	13	29,320	10
Montant des perceptions du territoire de l'Ontario, par Joseph F. Way.....	24,102	38		
Montant des perceptions du territoire de l'Ontario, par McLean Stewart.....	10,769	64	34,872	02
Montant des perceptions du territoire de St. François, G. J. Nagle	5,891	91		
Montant des perceptions du territoire de St. François, McLean Stewart.....	56	50	5,948	41
Montant des perceptions des territoires unis d'Huron, du Supérieur et de la péninsule du Canada Ouest, par A. W. Powel.....	2,852	77		
Montant des perceptions des territoires unis d'Huron, du Supérieur et de la péninsule du Canada Ouest, par McLean Stewart.....	4,630	41		
Montant des perceptions du territoire du Saguenay, par Geo. Duberger.....			7,483	18
Montant des perceptions du territ. du Bas St. Laurent par Chas. T. Dubé..			12,133	46
Montant des perceptions du territ. de la Baie des Chaleurs, par Jos. N. Vergé.			3,192	30
Montant des perc. du territ. de Madawaska et de la Chaudière, par C. Dawson.			1,551	99
			10,026	89
Total des fermages de terre et droits de coupe de bois.....			274,619	42
<i>Montant perçu sur les glissoires, en 1859.....</i>				
Montant des glissoires et travaux de l'Ottawa.....	32,338	08		
Montant des glissoires et travaux du St. Maurice.....	2,528	97	34,867	05
			309,486	47

P. M. PARTRIDGE,
Surint. des bois et forêts.

ANDREW RUSSELL,
Assist.-comm. des terres de la Cour.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Bois et Forêts.
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 23d.

BOIS ET FORETS.---Etat des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois pendant la saison de 1859.

	Pièces.		Tonn'x.	Part.	Taux.	Honoraires de bureau.	Honoraires d'inspecteurs.	Total.
					\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Pin blanc	250637	Mesuré	414909	39				
Bois blanc.....	423	do	531	15				
Noyer tendre.....	111	do	150	35				
	251171		415592	9	0 4 7-12	6060 71	12987 27	19047 98
Pin rouge.....	58763	do	62825	34				
Chêne	28489	do	51276	14				
Orme.....	35340	do	33961	35				
Frêne	7057	do	8571	32				
Epinette rouge	6795	do	5078	23				
Merisier	3207	do	1540	23				
Erable.....	124	do	120	14				
Hêtre	11	do	10	28				
Pruche.....	2	do	1	33				
Epinette blanche.....	8	do	5	35				
Noyer	385	do	555					
Noyer.. ..	1	do		32				
Cerisier.....	17	do	17	9				
	140199		163966	32	0 06½	3415 98	6831 95	10247 93
Chêne	406	Mesuré, prêt à charger	786	25				
Merisier	11752	do do	5000	5				
	12158		5786	30	0 11½	144 67	542 51	687 18
Mats et beauprés, pin blanc	7	Mesuré 12 @ 19 pouces chaque.....			0 43½	0 70	2 33	3 03
do do	297	do 19 @ 24 do			0 65	44 55	148 50	193 05
do do	628	do 24 pouces et au-dessus.....			0 76½	94 20	387 27	481 47
Espars, pin rouge.....	359	do 12 @ 19 pouces chaque			0 43½	35 90	119 67	155 57
		<i>A reporter</i>				9796 71	21019 50	30816 21

Espars, pin rouge.....	30	do do	Rapporté	0 65	9796 71	21019 50	30816 21
Douves, étalon	2514878	Mesuré et inspecté,	19 @ 24 pouces chaque.....	2 90	4 50	15 00	19 50
do Indes occident }	5056088	do do	2393 9c. m. 2qrs. 3pts..... par mille...	1 26½	957 58	5984 88	6942 46
do à baril	77636	do do	4213m. 4c. 0qrs. 8pts..... do ...	0 90	632 01	4704 97	5336 98
Madriers pin blanc.....	951838	do do	64m. 6c. 3qrs. 26pts..... do ...	0 56½	6 47	51 76	53 23
do épinette blanche	1071058	do do	1126586 48-55mes 100 étalon...	0 56½	751 06	5632 93	6383 99
do pin blanc.....	947608	Compte	1037437 7-55mes do	0 11½	691 62	5187 19	5878 81
do épinette blanche	66822	do	1122951 8-55mes do	0 11½	561 47	748 64	1310 11
Bordages et planches.....	191855	Inspecté	65731 27-55mes..... do	0 40	32 87	43 82	76 69
Pin et épinette blanche.....	56543	Compté 100 pièces.	0 33½	95 93	871 49	767 42
Lattes	2975½c'd's	Inspecté et compté do	0 33½	28 27	160 21	188 48
			Ajoutez fractions.....	148 76	842 99	991 75
					2 27	3 32	5 59
				\$	13709 52	45066 70	58776 22
Montant total de l'année							58776 22
Rapporté comme étant dû suivant état B du 31 décembre 1858, \$2107.84.							
Reçu depuis.....							990 94
Moins—Restant dû pendant cette saison							59767 16
							658 29
							\$ 59108 87
<i>Restant dû.</i>							
Année 1855							\$ 141 20
do 1856							187 45
do 1857							278 40
do 1858							509 85
do 1859							658 29
							\$ 1776 19

49

P. M. PARTRIDGE,

Surintendant des bois et forêts.

ANDREW RUSSELL,

Assistant-Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Bois et forêts,

Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No 23e.

BOIS ET FORETS.—ÉTAT des honoraires payés aux inspecteurs de bois, dans leurs départements respectifs, pendant la saison de 1859.

Département.	Nom de l'inspecteur, etc.	Montant.	Total.
		\$ cts.	
Mats, beauprés, espars, rames, anspects et bois quarrés	Ig. A. Dorval.....	852 54	2324 27
	Alexis Dorval.....	815 07	
	Olivier Gaboury.....	656 66	
Bois quarrés.....	Edouard Verrault.....	833 63	18750 73
	John Clark.....	833 46	
	J. B. Vachon.....	794 77	
	James Lynch.....	789 21	
	Denis Cantillon.....	769 13	
	Jacques Jobin.....	768 01	
	Stephen Lambert.....	737 95	
	Louis Dorion.....	737 39	
	John Jordan.....	732 47	
	Thomas Redmond.....	728 46	
	William Bee.....	727 21	
	Joseph Larose.....	708 61	
	John O'Sullivan.....	674 62	
	Pierre Jeunest.....	673 21	
	Olivier Gauvreau.....	651 77	
	Henry McPeak.....	650 58	
	Peter Gilgan.....	647 40	
	Narcisse Valin.....	627 26	
	James Scott.....	615 09	
	F. X. Béland.....	611 20	
	Pierre McNeil.....	605 24	
	Wm. Duggan.....	598 56	
	George Miller.....	523 31	
	J. S. Waterson.....	511 26	
	John Miller.....	501 41	
	Joseph Lockquell.....	490 31	
	George Donaghue.....	460 36	
Thomas Murphy.....	424 97		
Dennis Duggan.....	323 88		
Bois quarrés et bordages.....	J. B. Jarnac.....		221 47

	Thomas Malone	1666 05		
	James Myler	1430 19		
	Thomas Wilson.....	1391 19		
	F. X. Thompson.....	1248 84		
	Michel Power	1207 22		
Bordages, planches etc.....	Michael Hamel.....	1200 03		
	Peter Gelly	826 75		
	Jérôme Couture.....	771 82		
	A. F. Hamel.....	667 51		
	Benjn. Lockquell	618 84		
	Wm. McKutcheon	550 70		
	Jean Couture.....	414 44		
	Chas. Couture	275 72		
				12269 30
	Bordages, planches, etc., et douves	Jeffery Malone	887 76	
Patrick Malone.....		589 60		
Michael Murphy		400 10		
			1877 46	
Douves	Joseph Frederick	1106 33		
	Clément Giroux.....	987 61		
	Louis Myrand	907 66		
	Chas. Corneau.....	901 93		
	Robert Boyte	893 63		
	Michael Gibbons.....	878 92		
	J. B. Philbert	827 15		
	Jacques Villeneuve.....	803 15		
	Joseph Langlois	796 37		
	Barth. Chartier	585 49		
	Miles O'Brien	446 43		
	John Curtin.....	316 60		
	James Mackie	249 98		
			9700 25	
			45143 48	

N. B.—Le montant payé aux inspecteurs de bois, suivant état détaillé est le montant brut de ce qu'ils reçoivent respectivement ; sur cela ils ont à payer, conformément à la 17e clause de l'acte, leurs aides et assistants ainsi que toutes les dépenses inséparables de l'exécution de leurs devoirs.

ANDREW RUSSELL,
Assistant commissaire.

P. M. PARTRIDGE, *surint. des bois et forêts*
DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Bois et forêts,
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 23f.

BOIS ET FORETS.—ETAT des traitements des commis du bureau du surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois à Québec, pour l'année expirée le 31 décembre 1859.

Noms des commis.	Employé comme.	Département.	Durée de l'engagement.	Traitement.	Montant.
				\$ cts.	\$ cts.
Matthew Harbeson	Député surintend'nt	Pour traitement comme député surintendant, du 1er jan au 31 déc.....	1440 00	
Charles S. Graddon	Caissier	do Caissier do do	1200 00	
Alexander Fraser	Teneur de livres	do teneur de livres do do	1200 00	
John Y. Cooke	Commis des spécific. Département des bois	Saison, du 1er mai au 20 novembre.....	725 00	
John O'Kane	do	do	do do 31 décembre.....	800 00	
Alexander McGillis	do	Dépt. des douel. et douves	do do 30 juin	193 74	
James Prendergast	do	Dép. des bois	do do 15 novembre	600 00	
Pierre Miller	do	Besoins généraux	Douze mois de salaire expirant le 31 décembre.....	687 50	
Francis Quinn	do	Des douelles et des douv's	Saison, du 1er mai au 31 décembre.....	550 00	
Oct. Vézina	do	Départ. des bois	do do 8 septembre.....	260 96	
Thad. Walsh	do	do	do do 31 décembre.....	500 00	
W. A. Launière	do	do	do do 1er novembre	400 00	
L. Hearne	do	do	do do 30 do	400 00	
Ed. Duggan	do	do	do do 30 do	400 00	
Pierre Miller	do	do	Balance de traitement	\$32 50	
Thad Walsh	do	do	Saison, 1858	67 76	
				100 26	9457 46
J. B. Charlton	}		Quand requis de temps à autre		731 05
F. Newton					
C. Jordan					
W. Ferguson					
R. Smith					
R. Smith					
Lambert et Tessier					
J. B. Charlton					
					\$10188 51

52

P. M. PARTRIDGE,
Surintendant des bois et forêts.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Bois et forêts.
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 23g

BOIS ET FORETS—Etat du nombre de pièces, et de pieds cubes de chaque espèce de bois mesuré et inspecté sous la surveillance du Surintendant des Inspecteurs des bois, au port de Québec, pendant la saison de 1859, avec la section de la Province d'où proviennent ces bois.

SECTION DE LA PROVINCE.		Pin Blanc.		Pin Rouge.		Chêne.		Orme.		Frêne.		Tilleul.		Noyer Tendre.		Epinette Rouge.		Merisier.		Noyer, Erable et Cerisier.		Hêtre.		Pruche.		Epinette Blanche.		Noyer.	
		Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pes.	Pieds.	Pes.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pes.	Pds.	Pes.	Pds.	Pes.	Pds.	Pes.	Pieds.
1	Québec et Montréal	7635	465913	84	4516	11	451	194	7166	165	9461					742	18113	14530	248929	H. 1	32					1	32		
2	St. Laurent, de Montréal à la tête de l'Ontario.....	27147	2238258	2956	130833	1653	76109	15518	566378	527	24452	105	4578	23	977	1158	8050	94	2862	22	817								
3	Grande Rivière et Lac Erié.....	1840	138371	297	18094	25465	1908518	6272	296181	8	363																383	22128	
4	L'Ottawa et ses tributaires, en bas de la cité d'Ottawa....	37835	2230920	146	6274	204	9114	9616	335334	4825	233204	152	8207	87	5003	3576	106599	242	6798	65	2841	8	314	2	73	7	233	2	72
5	Gatineau	1697	97425	1	45																								
6	Rideau	1611	118035			354	23196	2103	87929	874	44101	84	4705	1	55	591	20438	74	2236	34	1097	1	40						
7	L'Ottawa et ses tributaires, en haut de la cité d'Ottawa....	171492	11238862	55276	2353155	491	11731	833	30345	470	21419	82	3765			474	12810	6	408	3	689								
8	Etats-Unis	49	3409			717	53400	803	34916	188	9872					253	7091	13	390			2	74						
Total.....		249306	16531193	58760	2512917	28895	2082519	35339	1358449	7057	342872	423	21255	111	6035	6794	203101	14959	261623	142	5535	11	428	2	73	8	265	385	22 206

SECTION D'OTTAWA, en haut de la cité d'Ottawa—subdivisée comme suit :

SECTION DE LA PROVINCE.		Pin Blanc.		Pin Rouge.		Chêne.		Orme.		Frêne.		Tilleul.		Noyer Tendre.		Epinette Rouge.		Merisier.		Noyer, Erable et Cerisier.		Hêtre.		Pruche.		Epinette Blanche.		Noyer.	
		Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pes.	Pieds.	Pes.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pes.	Pieds.	Pes.	Pds.	Pes.	Pds.	Pes.	Pieds.
1	Rivières à la Carpe et Quio.....	4870	278446	2271	142851	49	1394	156	7378	123	5440					309	7167												
2	Lacs Duchêne et des Chats.....	1005	80332	26	1502																								
3	Rivière Mississipi.....	23121	1393587	2156	92325	213	4521	42	1365	248	11746	42	1977			80	2444												
4	Madawaska.....	36138	2455920	17095	840364	30	522	295	10627	43	2073					29	991												
5	Bonnechère	14440	1079952	6064	230836	8	346	12	272							43	1741												
6	Ile du Calumet et Rivière et Lac du Fort Coulonge.....	19042	1140542	1758	64660	167	4101	175	4432	37	1115	28	1074			7	217	6	408	M. 3	59								
7	Ile et Lac des Allumettes, Westmeath et Culbute	3620	220254	481	19307	4	92																						
8	Rivières des Sauvages, au Ratmusqué et au Serpent.....	11135	670377	4400	160521	11	513	133	5599	14	736					1	47												
9	Rivière Petawawee.....	16757	1174120	14968	560809																								
10	Rivière à la Craie.....	3554	243325	1799	73771	3	99									2	109												
11	Rivière Creuse, Rapides des Deux Joachims et au dessus	18610	1299823	1732	67278	1	13																						
12	Rivière Noire	19200	1202184	2526	98931	5	130	20	672	5	309	12	714			3	94												
Total.....		171492	11238862	55276	2353155	491	11731	833	30345	470	21419	82	3765			474	12810	6	408	3	59								

ANDREW RUSSELL,

P. M. PARTRIDGE,

Assistant Commissaire.

Surintendant des Bois et Forêts.

Département des Terres de la Couronne,

Bois et Forêts,

Québec, 31 Décembre 1859.

APPENDICE No. 23h.

BOIS ET FORETS.—TABLEAU du nombre de pièces de tous bois (bois quarré excepté) mesuré, inspecté et compté, sous la surveillance du surintendant des inspecteurs de bois, durant la saison de 1859, avec la section de la Province d'où proviennent ces bois.

SECTION DE LA PROVINCE.		Mats et beaprés	Espars.	Chêne.		Anspects.	Lattes.
		Pièces.	Pièces.	Pièces inspectées.	Pièces comptées.	Pièces comptées.	Cordes.
1	Québec et Montréal.....						2975½
2	St. Laurent, de Montréal en montant.....	895	172				
3	Ottawa et ses tributaires.....	37	217				
		932	389				2975½

SECTION DE LA PROVINCE.		Madrirs de pin.		Bordages et planches		Madrirs d'épinette.		Bordages et planches		Madrirs de pin et d'épinette, comptés seulement.	
		Pièces.	Etalons.	Inspectés.	Comptés.	Pièces.	Etalons.	Inspectés.	Comptés.	Pièces.	Etalons.
H 1	District en bas de Québec.....					9508	9182 48				
2	District de Québec.....	176561	204913 2	2301		498520	478442 52	53096		126889	153260 16
3	Québec à Montréal.....	523669	627500 33	45899	5000	561865	548610 53	90559		99315	115736 46
4	St. Laurent, de Montréal et au-dessus.....		3								
5	Ottawa et ses tributaires.....	251608	29417 13		51543	1165	1200 19			788226	919635 28
		951838	1126586 48	48200	56543	1071058	1037437 7	143655		1014430	1188682 35

SECTION DE LA PROVINCE.		Douves d'étalons.					Douves des Indes Occidentales.				Douves à barils.			
		Pièces.	M.	C.	Qrs.	Pts.	M.	C.	Qrs.	Pts.	M.	C.	Qrs.	Pts.
1	Québec et Montréal.....													
2	Montréal et Kingston.....													
3	Kingston, jusqu'à la tête du lac Ontario.....	1667		6	2	1	14	8	1	2				
4	Grande Rivière, et lacs Erié, St. Clair et Huron, y compris la Rivière Thames.....	2454561	2337	9		24	3805	8	3	18	64	6	3	26
5	Ottawa et ses tributaires, y compris le Rideau.....						19	2		1				
6	Etats-Unis.....	58650	55	3	3	8	373	4	3	17				
			2393	9	2	3	4213	4		8	64	6	3	26

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, bois et forêts, }
 Québec, 31 décembre, 1859.

P. M. PARTRIDGE,
 Sur't. des bois et forêts.

ANDREW RUSSELL,
 Assistant-commissaire.

APPENDICE No. 23i.

BOIS ET FORETS.—ETAT DU BOIS mesuré, inspecté et compté à Montréal, Lachine et Sorel, par le député-surintendant des mesureurs de bois, pendant la saison de 1859.

QUANTITE ET DESCRIPTION DU BOIS.

NOM.	QUARRE.		ROND ET PLAT.	
	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.
Pin blanc	42240	2163106	12359	513753
Pin rouge	665	27008	14	564
Tilleul	226	10499	69	2226
Chêne	443	24381	516	13471
Orme	984	35211	1950	70541
Frêne.....	841	31561	381	12336
Erable	96	3060		
Mérisier.....	63	1986	23	690
Epinette rouge.....	1520	43389	7894	266845
Epinette blanche.....	15	427		
Noyer	2	68	4	163
Pruche.....	363	18299	61	1502
Hêtre.....	2	74		
Noyer	1	35		
Cèdre.....			3241	114333
Espars.....			557	29908
	47461	2359104	27069	1026332

DOUVES INSPECTÉES EN 1859.

Etalon..... 7964 pièces.8022 9-10mes.
Indes occidentales.....20000 do.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-commissaire des
Terres de la Couronne.

P. M. PARTRIDGE,
Sur't. des bois et forêts.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Bois et forêts.
Québec, 31 décembre 1859.

APPENDICE No. 23,

BOIS ET FORETS.—ETAT des bois mesurés et inspectés à Montréal, Lachine et Sorel, par le bureau du député surintendant des inspecteurs de bois pendant la saison de 1859, et la section de la Province d'où proviennent ces bois.

SECTION DE LA PROVINCE.		P. BLANC.		P. ROUGE.		TILLEUL.		CHENE.		ORME.		FRENE.		ÉRABLE.		MERISIE R.		ÉPINET R.		ÉPINET BLANC.	
		Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.
1	Territoire du Bas de l'Ottawa	40577	2011357	555	23790	226	10499	95	2216	984	35211	841	31561	96	3060	63	1986	1520	43389	15	427
2	Territoire du H. de l'Ottawa	1466	145768	110	3218	108	7110												
3	Agence de Belleville	197	5981	240	15055												
		42240	2163106	665	27008	226	10499	443	24381	984	35211	841	31561	96	3060	63	1986	1520	43389	15	427

SECTION DE LA PROVINCE.		NOYER.		PRUCHE.		HETRE.		NOYER.		BOIS PLAT ET ROND.		DOUVES D'ÉTALON.					DOUVES, INDES OCCIDENTALES.				
		Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pcs.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pcs.	M.	C.	Qrs.	Pts.	Pcs.	M.	C.	Qrs.	Pts.
1	Territoire du Bas de l'Ottawa									27067	1026252										
2	Territoire du Haut de l'Ottawa	2	68	363	18299	2	74	1	35	2	80								
3	Agence de Belleville											7964	6	6	3	12 ⁹ ₁₀	20000	16	6	2	20
		2	68	363	18299	2	74	1	35	27069	1026332	7964	6	6	3	12 ⁹ ₁₀	20000	16	6	2	20

56

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,
Surintendant des bois et forêts.

Département des terres de la couronne,
Bois et forêts,
Québec, 31 décembre 1859

APPENDICE No. 23k.

BOIS ET FORETS.

ÉTAT GENERAL des recettes et dépenses pour le mesurage et l'inspection du bois à Montréal, Lachine et Sorel, par le bureau du député surintendant des inspecteurs de bois, pendant la saison de 1859.

1859 Dec.	31	Recettes brutes pour mesurer le bois suivant état		\$	cts.	\$	cts.	1859 Dec.	31	\$	cts.	\$	cts.	
		Pièces.		Ton'x.	Parties.					Honoraires d'inspecteurs.....	2,491	17		
		42,240	Pin blanc	54,077	26					Commis.....	306	15	2,797	32
		226	Tilleul.....	262	19					William Quinn, surintendant des inspecteurs de bois, Québec.....	3,641	15		
		42,466		54,340	05 à 47-12	2,490	59			Restant dû ce jour.....			3,642	10
		665	Pin rouge.. .	675	08					Dépenses incidentes et de voyage.....			136	92
		443	Chêne	609	21					Traitement pour services comme député inspecteur de bois à Montréal et Sorel.....			225	00
		984	Orme	830	11					Balance.....			299	19
		841	Frêne	739	01									
		96	Erable.....	76	20									
		63	Merisier	49	26									
		1,520	Epinette rouge	1,084	29									
		15	Epinette blanche.....	10	27									
		2	Noyer	1	28									
		363	Pruche	457	19									
		2	Hêtre.....	1	34									
		1	Noyer.....		35									
		4,995		4,637	19 à 64									
		27,069	Bois plat et rond.....	1,026,332	p. à 80 c	289	81							
		7,964	Douves d'étalon.....	8,022	9 à \$2 90	321	06							
		20,000	do Indes Occid..		à \$1 263	19	37							
			Balance de fractions.....			21	11							
			Reçu de W. Quinn, écr., surintendant des inspecteurs de bois, Québ.				16					3,642	10	
			Balance									5,458	43	
												7,100	53	
														7,100 53

57

Départ. des terres de la couronne, } P. M. PARTRIDGE,
Bois et forêts. } Surint. des bois et forêts.
Québec, 31 décembre 1859.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-commissaire des terres de la Couronne.

APPENDICE No. 24.

AGENCE DE LA ROUTE D'OTTAWA À OPÉONGO,

Sébastopol, 7 janvier 1860.

A L'HON. P. M. VANKOUGHNET,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour votre information une liste complète des colons des octrois gratuits sur la route d'Ottawa à Opéongo, jusqu'au 31 décembre 1859, indiquant les lots occupés, le temps auquel ils ont été pris, le nombre d'acres défrichés et cultivés sur chacun d'eux, et le montant des produits récoltés par les colons sur leurs lots respectifs pendant l'année dernière.

La liste que je vous envoie comprend deux cent trente-cinq colons, dont cinquante-et-un se sont établis en 1859; sur la partie terminée du chemin, il reste à peine un lot vacant, tandis qu'il n'y en a que peu de concédés à partir du point où il se termine. J'espérais que le bureau d'agriculture et des statistiques en ferait faire quinze ou vingt milles l'été dernier, et les lots sur ce parcours auraient certainement été bientôt pris, et personne peut-être de tous ceux qui sont venus ici pendant la saison dernière pour prendre des octrois gratuits ne s'en serait retourné sans le faire; et comme conséquence la liste ci-jointe comprendrait au moins une centaine de noms de plus. Mon expérience m'enseigne qu'il est inutile de s'attendre à voir le colon s'acheminer à une si grande distance à l'intérieur, si on ne lui offre au moins l'avantage d'un bon chemin; mais avec un chemin d'été passable, la distance ne l'effraie pas. Si ce chemin allait aboutir au lac Opéongo, je puis dire de concert avec un grand nombre de colons anciens et d'expérience, que d'ici à deux ans, il se formerait un établissement prospère sur les bords fertiles, mais maintenant éloignés de cette belle nappe d'eau.

J'espère donc que vous insisterez auprès du ministre de l'agriculture sur la grande importance de faire avancer rapidement les travaux sur ce chemin pendant l'été prochain.

La liste des colons, comprend :

19	natifs d'Angleterre,
150	do d'Irlande,
4	do d'Ecosse,
27	do du Haut-Canada,
15	do du Bas-Canada,
14	do de Pologne,
2	do d'Allemagne,
2	do des Etats-Unis,
1	do du Pays de Gales, et
1	lot sur lequel il y a une église.

235

Cette classification fait voir une heureuse fusion d'hommes de différentes nationalités sur le sol canadien; et la présence de Polonais et d'Allemands constitue dans le progrès de l'établissement un fait nouveau et agréable à constater. Dans l'été de 1858, ces immigrants furent induits à venir en Canada à cause des octrois gratuits et se rendirent directement à Renfrew. A leur arrivée, ils virent qu'ils avaient encore beaucoup à apprendre avant de s'aventurer, avec peu de moyens, sur des terres en bois debout, et ils durent s'engager comme serviteurs, eux et leurs enfants, partout où ils purent trouver de l'emploi. Ils ont par là réussi à apprendre un peu d'anglais et ont acquis l'expérience nécessaire pour manier la hache et devenir des colons permanents et prospères, par la suite.

En recueillant les statistiques pour ce rapport, j'ai visité moi-même chaque ferme et recommandé aux colons de ne point sur-estimer leurs produits, chose qu'ils ne sont guère portés à faire, parce qu'ils aimeraient mieux me voir regarder leurs terres comme de peu de valeur. J'ai obtenu un rapport de la récolte de chaque colon, telle que donnée dans la liste ci-dessous. Vous verrez par cette liste qu'il a été défriché 2,016 acres sur les octrois

gratuits jusqu'au 31 décembre 1859; qu'il a été ensemencé 1,090 acres, et qu'il y a maintenant 87 acres de semés en bled d'automne.

Sur les 1,090 acres ensemencés, il a été récolté

8,515	boisseaux	de bled,	valant	\$ 1.00	le boisseau,	\$ 8,515.
8,421	do	d'avoine	do	0.50	do	4,210.50
395	do	d'orge	do	0.60	do	237.
202	do	bled d'Inde	do	1.00	do	202.
245	do	de pois	do	1.00	do	245.
22,450	do	de patates	do	0.50	do	11,225.
1,580	do	de navets	do	0.15	do	207.
149	tonneaux	de foin	do	16.00	do	2,384.
308	do	de paille	do	5.00	do	1,540.
5,653	do	de sucre	do	0.12	la livre	678.36
325	do	de mélasse	do	1.00	le gallon	325.
164	quarts	de lard	do	16.00	le quart	2,624.
85	do	de potasse	do	22.00	le quart	1,870.
4,667	do	de savon	do	.10	la livre	466.70
9,102	do	de cendre	do	.05	le boisseau	455.10

Donnant pour valeur totale des produits de 1859 - - - - \$35,184.66

Et comme valeur moyenne du produit de chaque acre \$32.27; augmentation de près de \$8 par acre sur l'année dernière. Je désire aussi attirer votre attention sur le fait qu'une grande partie de la terre qui a donné un si bon rendement, avait été semée en 1857 et 58; et je trouve en cela une réponse péremptoire à ceux qui ont si longtemps et avec tant de soin entrepris de prouver, par de simples assertions, que les terres sur ce chemin sont entièrement impropres à l'agriculture. Je défie qu'on contredise l'exactitude de mon rapport et chaque article a été évalué un peu *au-dessous* du prix auquel on peut *maintenant* le vendre sur les lieux. J'ai omis par inadvertance de comprendre dans mon rapport les importants articles du lait et du beurre, dont il a été fait une grande quantité, et je n'ai point non plus tenu compte du bois scié, des bardeaux, des produits de la chasse; si ces différents articles avaient été ajoutés à la liste, la moyenne de l'acre en eût été considérablement augmentée. Presque tous les colons ont aussi semé du bled d'Inde, mais très peu ont réussi à en récolter quelques minots, par suite des gelées du printemps qui ont eu lieu exceptionnellement tard et détruit la plante comme elle sortait de terre. Cette circonstance fait encore que la moyenne établie est *au-dessous* de ce qu'elle devrait être dans une année ordinaire.

Sur le chemin et dans les limites des octrois gratuits, il y a depuis quelque temps deux écoles publiques qui fonctionnent bien, savoir: l'école No. 2, à Sébastopol, et l'école No. 6, à Grattan, qui sont toutes deux bien fréquentées. Il y a deux bureaux de poste qui sont d'une grande utilité aux colons; celui de Sébastopol (où je réside) reçoit les malles deux fois, et l'autre, à Brudenell, une fois par semaine. Il y a trois magasins—l'un à Brudenell et deux à Sébastopol, pour les besoins temporels des colons, tandis que les prêtres catholiques et les ministres méthodistes montrent un louable zèle à subvenir à leurs besoins spirituels. Il a été construit deux églises catholiques aux seuls frais des colons, et il a été souscrit environ \$400 pour une troisième. Il y a aussi sur la route plusieurs auberges où les voyageurs peuvent passablement bien loger.

Les townships Sébastopol et Brudenell sont les plus éloignés de la partie la mieux établie du comté, le second s'étend davantage dans l'ouest et forme partie du "district judiciaire temporaire de Nipissing." Il y a environ quatre ans, il n'y avait que six colons à Sébastopol et deux à Brudenell. Depuis ce temps il s'est opéré un grand changement: Sébastopol a aujourd'hui près de cent colons tandis que Brudenell double ce nombre, et la grande majorité sont pères de famille. Sébastopol et un autre nouveau township voisin (Griffith) sont maintenant organisés pour les fins municipales, et seront à l'avenir représentés par la *reeve* au conseil de comté. Brudenell n'étant pas compris dans les limites d'un comté, n'a pas encore été organisé (circonstance très regrettable), car n'y ayant point de conseil municipal, il n'y a point d'écoles

ni de corvées sur les chemins; il ne peut non plus être nommé d'inspecteurs de chemins et clotures, gardiens de fourrière ou autres officiers municipaux si nécessaires à l'avancement d'un township. La terre à Brudenell est tout aussi bonne, je crois, qu'aucune autre en Canada, et d'après le nombre et l'intelligence de ceux qui se sont établis dans ce township, je suis certain que la culture y sera bientôt améliorée, et qu'on le comptera au nombre des townships les plus productifs et les plus prospères de la province. En dehors des limites et au nord-ouest de Brudenell, on a dernièrement découvert une étendue de très belle terre sur laquelle des colons ont déjà commencé à s'établir; mais comme l'arpentage devrait, suivant moi, toujours précéder l'établissement des terres de la couronne, je prends la liberté de recommander qu'il soit arpenté et ouvert aussitôt que possible un autre township au-delà de Brudenell, sur la ligne de la route Opéongo.

L'importance de ce chemin pour Renfrew et, on peut dire, pour toute la contrée de ce côté-ci de l'Ottawa, ne peut guère s'exagérer. Sans parler des avantages qui résultent invariablement de l'augmentation de population pour un pays comme celui-ci, la route d'Opéongo, offre de telles facilités pour le transport de l'immense quantité de provisions destinées à alimenter les chantiers, et y contribue elle-même tellement par ses produits et son travail, que les marchands de bois y trouvent un motif pour entreprendre sur une plus grande échelle, travaillant ainsi à leur prospérité et à celle du pays en général.

Jusqu'à ce jour l'absence de moulins à farine a nui au progrès de l'établissement; mais, passé cette hiver, nous ne serons plus soumis à cet inconvénient, M. John S. Watson faisant actuellement construire un bon moulin sur sa terre, dans la 9e concession de Brudenell. Dans le township Grattan, il a été construit, à un mille seulement de cette route, un moulin à scie, et celui de M. Fergusson, à Balaclava, n'est qu'à un demi mille du premier—les deux moulins étant sur le même cours d'eau.

Indépendamment de l'augmentation naturelle du transport des colons, cette route a été beaucoup plus fréquentée cette année qu'aucune année précédente. Hier, plus de cinquante voitures à deux chevaux sont passées ici toutes chargées de provisions pour les chantiers. Les affaires cette année sur le chemin et dans les environs ont pris beaucoup d'activité, et quelques anciens colons d'expérience du comté, m'ont récemment exprimé la surprise et le plaisir que leur causent les signes visibles de progrès et de prospérité, qui se manifestent dans cette partie du comté. Dois-je ajouter que je ferai toujours tout ce qui sera en mon pouvoir pour favoriser le développement de ces progrès et ce qui pourra contribuer à promouvoir les intérêts du comté?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

T. P. FRENCH,

Agent R. O. et O.]

APPENDICE No. 25.

AGENCE DE LA ROUTE D'HASTINGS,

Madoc, 9 janvier 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un rapport détaillé des progrès des établissements sur cette route pendant l'année dernière, indiquant l'état des lots au 31 décembre 1859.

Le nombre des colons établis est de 306, sur lesquels 78 ont pris des terres en 1859
Ces derniers se composent de, natifs

D'Angleterre	16
D'Irlande.....	28
Du Canada	16
D'Ecosse	11
D'Allemagne.....	6
Des Etats-Unis.....	1

Le nombre total des colons se répartit en, natifs

D'Angleterre.....	43
D'Irlande.....	139

Le nombre total des colons se repartit en, natifs

D'Ecosse.....	45
Du Canada	46
D'Allemagne	18
De France	4
De la Nouvelle-Ecosse.....	1
Du New Jersey.....	1
Du Nouveau-Brunswick	1
D'Orkney	3
Des Etats-Unis.....	5

Total..... 306

La population totale du chemin est de 728 âmes. Le nombre total d'acres défrichés et mis en culture pendant l'année, est de 1657, dont 572 ont été défrichés en 1859 ; il a aussi été fait 424 acres d'abattis, prêts à recevoir le feu, portant à 996 le nombre d'acres faits pendant cette année, et le nombre total d'acres défrichés et en abattis sur la route, à 2,081.

Le nombre total des bâtisses est de 252, comprenant deux moulins à scie, trois magasins, cinq maisons d'entretien public et une école ; sur ce nombre, 65 ont été construites en 1859, dont plusieurs sont de qualité supérieure, et indiquent la prospérité du colon et sa confiance dans l'avenir. L'augmentation du bétail offre aussi une preuve très satisfaisante de prospérité. Il y a :

Bêtes à cornes.....	226
Cochons.....	120
Moutons	26
Chevaux.....	34

Donnant une augmentation de plus de 100 pour cent sur le chiffre de 1858. Voici maintenant l'état des produits de la récolte et du travail de l'année :

	Boiss'x.	\$	cts.	\$	cts.
Blé.....	4,350	@	1 00	=	4,350 00
Avoine.....	4,975	@	0 40	=	1,990 00
Pois	292	@	0 60	=	175 20
Seigle et orge.....	279	@	0 60	=	167 40
Patates.....	23,716	@	0 40	=	9,486 40
Blé-d'inde	373	@	0 50	=	186 50
Navets	14,066	@	0 30	=	4,219 80
Foin	tonneaux 101	@	20 00	=	2,020 00
Sucre d'érable.....	lbs. 1,1894	@	0 08	=	196 52
Potasse	qtx. 490	@	6 00	=	2,940 00
Bardeaux.....	mille 130	@	1 25	=	162 50
Bois de sciage.....	mille 125	@	8 00	=	1,000 00

Valeur des produits de l'année.....\$27,659 32

Augmentation sur l'année dernière, \$5851.

En ajoutant la valeur des travaux de défrichement, la construction de bâtisses, à la valeur des produits ci-dessus énumérés, on peut avoir une estimation passablement juste de la valeur productive des travaux de l'année, pour les comparer avec d'autres branches d'industrie.

Coût de défrichement, 572 acres @ \$12.....	\$ 6,864.
Coût de l'abattis, 424 acres @ \$8.....	3,392.
Valeur de 65 bâtisses construites en 1859 @ \$50.....	3,550.
Valeur des produits comme ci-haut.....	27,659.

Valeur réelle des travaux de l'année.....\$41,465

Plusieurs colons étant obligés de travailler ailleurs que sur leurs terres pendant une grande partie de leur temps, le nombre de ceux qui ont passé toute l'année sur leurs

lots ne doit pas être de plus des deux tiers du total ou 200 hommes, et la bonne moitié de ceux-ci ne sont pas faits aux travaux de défrichement. D'autres ont employé la plupart du temps à la chasse, à la pêche et à d'autres occupations dont le produit n'est pas compris dans mon état. Nonobstant cela, la valeur des travaux de l'année donne un produit réel de \$207 par homme, produit créé de la manière la plus avantageuse aux intérêts du pays en général. Si à cette valeur créée, on ajoute l'augmentation de valeur et l'accessibilité des terres publiques dans le voisinage des octrois gratuits, il est évident que la même somme de travail n'aurait guère pu être employée d'une manière plus profitable.

La récolte de 1859 a été sujette à beaucoup de vicissitudes par toute la province, et par ce que j'ai pu connaître, je crois que cet établissement a été en somme autant favorisé qu'aucune autre partie du Canada. Les fortes gelées du mois de juin dernier, qui se sont fait sentir sur tout le continent du nord, n'ont pas fait autant de tort à la récolte dans cet établissement qu'on aurait pu le craindre, eu égard à notre latitude relativement septentrionale. Le blé d'hiver a souffert en plusieurs cas de la rouille, et, en somme, a rendu peu. Le blé de printemps a bien réussi, surtout celui de l'espèce "*Fyfe*," à laquelle notre climat et notre sol semblent très bien convenir; ce blé a rendu en moyenne 22 boisseaux l'acre; il a été semé au commencement de mai, et a été exempt de la mouche et de la rouille. Il a été semé beaucoup de patates qui promettaient bien au commencement de la saison, mais elles ont été retardées d'un grand mois par les gelées de juin, ce qui en a empêché une bonne partie de parvenir à maturité; en somme, cette récolte est satisfaisante et la qualité en est bonne.

Le foin a mal réussi dans toute cette partie de la province; mais ceux qui en ont à vendre en obtiennent un si haut pris des chantiers, qu'il y a pour eux compensation.

Il a aussi été semé beaucoup de navets et d'avoine qui ont très bien rapporté. L'avoine surtout donne un excellent résultat, les colons, sur la partie supérieure de la route, la vendent maintenant au comptant et à leurs portes, dix centins par boisseau de plus que le plus haut prix ordinaire.

La saison du sucre a été très favorable et on en a profité. Le blé-d'inde a presque complètement manqué, surtout en conséquence des gelées de juin. Notre climat ne paraît pas propre à sa culture, et quoiqu'il réussisse quelque fois, je ne crois pas qu'il soit jamais un objet principal de production. Mes trois années d'expérience me portent à croire que les colons auront plus d'avantage et de succès à récolter de l'avoine, du foin et des légumes, pour vendre et pour leurs bestiaux, ainsi que le blé nécessaire à leur propre consommation. On peut compter sur ces articles et sur le rendement des patates, avec autant de certitude qu'on peut le faire sur les travaux agricoles en aucune partie de la Province.

Le transport et le commerce sur la route ont été beaucoup plus considérables que les années précédentes, ce qui doit être surtout attribué aux améliorations que le bureau d'agriculture a fait exécuter sur cette route, l'été dernier. Les marchands de bois qui ont des chantiers sur la rivière Egan, le bras d'York de la rivière Madawaska et Papineau, font venir cet hiver la plus grande partie de leurs provisions par la route d'Hastings; et le chemin d'hiver de Madoc à l'intersection des routes transversales, distance de 70 milles, est aussi bien battu que toute autre voie publique dans le comté.

Le bureau de poste de la Rivière au Castor, dans le township Tudor, est le seul qui soit établi sur cette route; la malle s'y expédie une fois par semaine, de Madoc. Les colons sur la partie supérieure de la route désirent beaucoup que le service postal soit étendu à la jonction des routes transversales; cette extension occasionnerait peu de nouveaux frais et contribuerait beaucoup, sans aucun doute, aux progrès de l'établissement; les chantiers dans cette direction y trouveraient aussi un grand avantage.

L'acquéreur du site de moulin sur la rivière au Castor n'a pris aucune mesure pour faire construire la bâtisse en question et ses accessoires. Je recommande donc respectueusement que ce site soit vendu de nouveau, à l'encan ou par vente privée, pourvu qu'il soit donné des garanties suffisantes qu'il y sera construit de suite un moulin à scie et à farine, dont le besoin se fait beaucoup sentir dans l'endroit. Ces moulins alimentés par un établissement considérable, seraient une bonne entreprise au point de vue commercial.

M. William Robinson a construit l'été dernier un moulin à scie, sur le lot 35 à l'est de la route, dans le township Dunganon; ce moulin a fonctionné activement pendant les trois derniers mois, au grand avantage de l'établissement. Le titre du terrain sur lequel est bâti ce moulin et la quantité d'acres, qui doit en dépendre, seront réglés d'après vos instructions.

M. Robinson m'informe qu'il est prêt à construire un bon moulin à farine, aussitôt que son droit au terrain aura été favorablement reconnu. Cela serait un pas important pour le progrès de la colonisation, et les terres avoisinantes augmenteraient sensiblement en valeur. Le sujet est donc digne de prompt considération.

Le nombre de lots vendus dans les townships qui aboutissent au chemin est de 123, dont 105 ont été vendus 4s. l'acre, avant l'opération des règlements de janvier 1859, 15 à 5s., et 3 à 3s. 6d. depuis cette date. Il y a beaucoup de personnes occupant des terres et qui n'ont rien payé, quoique l'occupation sans licence ait trouvé un frein puissant dans les règlements actuels, et presque tous les lots occupés de la sorte, ont été pris avant leur publication.

Il y a quelques colons sur la route transversale de l'est, dans le township Bangor, lesquels n'ont encore rien payé. Il se rencontre dans ce township une belle étendue de terre richement boisée en bois francs, au sud et à l'ouest du lac Reminiskeek, qui rembourserait bien les frais d'arpentage.

Au sujet de la route transversale de l'ouest entre les townships Herschell et McClure, dont dix milles ont été faits l'été dernier par le bureau d'agriculture, je crois qu'il serait à propos d'adopter le système des octrois gratuits pour les lots qui sont bornés par ce chemin et pour ceux de la route transversale de l'est, vû qu'il n'a pas été pris de lots depuis qu'ils ont été offerts en vente dans le mois de juillet dernier, et qu'il est important que ces deux routes demeurent ouvertes, si on ne perd pas de vue l'achèvement éventuel de la grande route de l'Ottawa au lac Huron, par la ligne de la route Muskoka et ces branches de la route d'Hastings. Si les lots en question sont offerts comme octrois gratuits, je ne doute pas qu'ils ne soient bientôt pris; les quatre townships augmenteront de valeur et pourront se vendre bien plus facilement.

Il y a aussi dans le township non arpenté de Cashel, à l'est de Limerick et au nord de Quinsthorpe, une grande étendue de bonne terre occupée en partie par des *squatters*. Il est désirable que ce township soit aussi arpenté et offert en vente.

Il m'est impossible de me procurer des statistiques exactes des produits des townships éloignés de la route, mes devoirs ne me laissant pas le temps nécessaire pour les obtenir; mais mes relations avec les colons et la connaissance que j'ai des produits apportés au marché, me permettent d'en venir à une estimation à peu près juste.

Le nombre de quarts de potasse vendus dans ce village par les colons de la route d'Hastings et des townships voisins, dans mon agence, en 1859, est de 428,—déduisant de ce nombre, cent quarts manufacturés sur la route, on a 328 quarts faits par les townships, valant en moyenne \$30, et formant en tout \$9,840. Les autres produits des townships n'ont pas une aussi grande proportion à ceux de la route que le fait voir cet article, la manufacture de la potasse étant encouragée par la proximité d'un marché où on la vend au comptant, mais on peut sans crainte les estimer égaux à ceux de la route, à l'exclusion de cet article,

Ou	\$24,619.00
Ajoutez 328 qrts. de potasse.....	9,840.00
Valeur totale des produits de la route.....	27,659.00
	<hr/>
	\$62,118.00

Donnant pour résultat total des travaux de l'établissement, la somme de soixante-et-deux mille cent dix-huit piastres.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que l'établissement a été presque entièrement exempt de crime pendant l'année, toutes les offenses commises se bornent à deux ou trois légers délits; néanmoins, l'augmentation de la population fait nécessairement naître la nécessité d'avoir des magistrats, et comme personne n'a les qualifications foncières requises par la loi actuelle, il serait désirable d'adopter quelque mesure pour satisfaire ce besoin

APPENDICE No. 26.

TAMWORTH, 14 janvier 1860.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que j'ai reçues, je transmets à votre département les statistiques de l'établissement de la route d'Addington, pour l'année expirée le 31 décembre 1859.

Il a été fait pendant l'année 406½ acres d'abattis ; il en a été défriché 410 ; 119 ont été semés en trèfle blanc et rouge , il a été semé dix boisseaux de seigle, et quatre boisseaux de blé, et il a été planté 1,517 pommiers.

Il y a maintenant 1,008 acres de défrichés, dont 213½ sont laissés en herbe, et le reste prêt à être semé au printemps.

Le chiffre total de la population est maintenant de 699, donnant dans l'année une augmentation de 117.

L'augmentation de la population n'a pas égalé celle de l'année dernière, les denrées ayant été si chères du commencement de l'année jusqu'après la moisson que ceux qui s'étaient préparés à s'établir ont été obligés de différer de le faire, à cause des frais qu'ils auraient eu à encourir. Le farine très inférieure s'est vendue de \$10 à \$11 le quart ; le lard et le beurre dans la même proportion. Une autre cause d'empêchement a été la chute du pont de la Madawaska. Plusieurs colons se préparaient à s'établir dans le township de Denbigh, près de la rivière, et ils se seraient procuré des denrées à bien meilleur marché dans l'établissement, en bas de la rivière, ou en les ayant de Renfrew, qu'en les faisant venir de la frontière. Après la chute du pont, ces gens s'en sont retournés dans leurs familles. Quatorze colons sont allés dans ce township depuis les récoltes, et deux sont allés à Lyndock ; six ont avec eux leurs familles ; deux sont garçons et huit espèrent faire venir leurs familles au mois de février.

Tous les nouveaux établissements souffrent plus de la gelée que les anciens ; parce que les grands défrichements permettent à l'air de circuler librement, ce qui empêche la gelée ; mais lorsque des défrichements de peu d'étendue se trouvent perdus au sein de la forêt, ils sont mal protégés contre l'action de l'air qui circule au sommet des arbres, et la gelée peut alors aisément exercer ses ravages.

L'établissement de la route Addington n'a point fait exception cette année à la règle générale. Les céréales et les plantes qui étaient avancées ont souffert de grands dommages, si elles n'ont pas été entièrement détruites par les gelées de juin ; et les semences tardives ont été détruites par les gelées de septembre. Les colons se ressentent maintenant de cette perte qui se fera encore sentir l'année prochaine. Plusieurs colons qui comptaient pour leurs besoins sur la moisson d'automne, et si la récolte eût été moyenne, ils auraient eu plus que pour leur consommation, sont maintenant obligés d'acheter des provisions. La perte presque totale de la récolte d'automne a détourné les colons de faire de grosses semences cette année, de sorte qu'il n'a été semé qu'un petit nombre de boisseaux. Cependant malgré les éventualités exceptionnelles de cette année, et les difficultés ordinaires que rencontre un établissement nouveau, personne n'est découragé ; tous espèrent réussir. La paix, le contentement et la bonne entente règnent dans l'établissement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

EBENEZER PERRY.

L'HON. P. M. VANKOUGHNET,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec.

APPENDICE No. 26.—(Suite.)

Tableau des produits des octrois gratuits sur la route d'Addington, en 1859.

ARTICLES.	POIDS ET MESURE.	VA- LEUR.	VALEUR TOTALE.	REMARQUES.
Sucre d'érable.....	16,158 lbs.	\$ 0 10	\$ 1,615 80	
Mélasses d'érable.....	748 gals.	0 75	561 00	
Vinaigre d'érable.....	893 "	0 25	223 25	
Tonnellerie.....			52 00	
Bois de sciage.....	164,000 pieds	6 00	984 00	
Bardeaux.....	291,000	1 25	363 75	
Orignaux.....		3 00	309 00	
Fourrures.....			416 00	
Flanelles.....	127 verges	0 50	63 50	
Etoffes.....	67 "	0 90	60 30	
Trèfle blanc.....	38½ tonn x	15 00	577 50	
Foin sauvage.....	281 "	6 00	1,688 00	
Blé d'hiver*.....	472 boiss'x	0 50	236 00	*La gelée et la rouille ont presque entièrement dé- truit le blé d'hiver.
Seigle.....	158 "	0 75	110 00	
Pois.....	333 "	0 60	199 80	
Orge.....	348 "	0 80	274 40	
Blé de printemps.....	2,432	1 00	2,432 00	
Avoine.....	4,555 "	0 40	1,782 00	
Blé-d'Inde.....	515 "	0 40	206 00	Le blé-d'inde n'est pas parvenu à maturité à cause de la gelée, et j'ai calculé ces deux articles au-des- sous de la valeur des bons échantillons.
Sarrasin.....	31 "	0 50	15 50	
Patates.....	11,656 "	0 45	5,245 20	
Navets.....	11,075 "	0 20	2,215 00	
Potasse.....	75½ "	24 00	1,818 00	
Bœuf.....	11,125 lbs.	0 04	445 00	
Lard.....	13,025	0 05	651 25	
			22,546 85	

La valeur telle qu'estimée dans ce tableau est le prix courant sur les lieux.

(Signé,)

EBENEZER PERRY.

NATIONALITÉ DES COLONS.

Haut-Canada.....	89
Bas-Canada.....	19
Etats-Unis.....	11
Angleterre.....	24
Irlande.....	26
Ecosse.....	4
Prusse.....	4
Danemark.....	1
Cap Breton.....	1

178

Les colons ont—chevaux.....	29
" " —vaches.....	75
" " —moutons.....	25
" " —paires de bœuf.....	35

APPENDICE No. 27.

ROUTE BOBCAYGEON, 31 déc. 1859.

A l'honorable commissaire des terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un état du nombre des colons établis sur les octrois gratuits de la route Bobcaygeon, au 31 décembre 1859, indiquant le nombre de lots concédés, le nombre de colons résidents, le nombre de personnes de chaque famille, la quantité d'acres semés, d'acres défrichés, de maisons, granges et étables, savoir :

Acres concédés.....	195
Colons résidents	168
Ames	697
Maisons	126
Granges et étables	32

COLONS RÉSIDENTS.

Anglais	31
Irlandais	96
Ecossais	14
Canadiens.....	22
Suédois.....	3
Allemands.....	2
—	168
Acres défrichés	776
Acres semés.....	371

Comme suit :—

90 acres en blé, 1,620 boisseaux	@ \$1 00 =	\$1,620
138 acres en patates, 20,700 boisseaux.....	@ 0 50 =	10,350
87 acres en navets, 15,400 boisseaux.....	@ 0 20 =	3,080
25 acres en blé-d'inde, 500 boisseaux.....	@ 1 00 p. 100	500
150 tonneaux de foin de prairie.....	@ 8 00 =	1,200
8,000lb de sucre d'érable.....	@ 0 10 =	800
400 gallons de mélasse	@ 0 60 =	240
50,000 pieds de bois de sciage.....	@ 6 00 =	300
10,050 bardeaux.....	@ 1 50 =	150
10 tonneaux de trèfle blanc.....	@ 20 00 =	200
200 orignaux.....	@ 3 50 =	700
Fourrures		1,505
6 quarts de potasse	@ 25 00 =	150
Total.....		\$20,790

Le reste des 371 acresensemencés a été semé en légumes qui, quoique d'une grande valeur pour les colons, peuvent ne pas valoir la peine d'entrer dans un rapport.

La récolte des terres dans les townships ouverts sur la route Bobcaygeon sera, cette année, un peu inférieure à celle des octrois gratuits, mais je pense que l'année prochaine elle sera plus considérable, comme vous pouvez le conclure d'après l'énoncé ci-dessous des ventes faites dans Galway, Sommerville et Minden, ce dernier township ayant été offert en vente le 1er septembre dernier; il faut aussi prendre en considération que Sommerville était presque vendu en entier avant l'établissement de cette agence, et que Galway n'est pas à moitié arpenté.

Terres vendues dans Galway en 1859	2,700 acres.
“ “ Sommerville en 1859.....	7,000 acres.
“ “ Minden en 4 mois.....	4,200 acres.

Total..... 13,909

En sus de ces ventes, il a été payé bon nombre d'arrérages pour des terres situées dans Sommerville, par suite de l'augmentation de valeur que leur a donnée l'ouverture de la route Bobcaygeon, et je n'ai pas de doute que lorsque les terres des townships nouvellement arpentés de Snowdon, Sutterworth et Anson seront offertes en vente, ainsi que le township de Stanhope et ce qui reste de Galway qu'on arpente actuellement, les ventes seront plus que doubles de ce qu'elles sont aujourd'hui. J'en ai la preuve dans le fait que plus de cent personnes ont déjà demandé, et plusieurs d'entre elles désirent payer comptant, des lots dans ces townships ; ces offres n'ont pu être acceptées, les terres n'ayant pas encore été offertes en vente. Ces colons sont tellement déterminés à s'assurer des lots, que beaucoup d'entre eux s'y sont rendus, en ont pris possession et y font des travaux.

Vingt-cinq familles se sont établies sur la ligne de division de Stanhope et Minden, où il se trouve, ainsi qu'à l'Est, de la terre d'excellente qualité, suivant le rapport de ceux qui se sont rendus jusque-là.

Je recommande respectueusement qu'il soit ouvert aussitôt que possible, un chemin à l'est et à l'ouest de la route Bobcaygeon, à partir de la ligne de division de Minden et Stanhope, allant à la route d'Hastings à la ligne Peterson, et à l'ouest à la route Muskoka, et que l'on fasse des octrois gratuits des lots sur ce chemin.

Je prends aussi la liberté de suggérer qu'il serait à propos de faire arpenter le lot No. 3 des octrois gratuits dans le township de Minden, lequel a été réservé, et de le mettre de côté pour en faire un emplacement de village. J'ai eu plusieurs demandes de lots de la part d'ouvriers et marchands, qui disent que s'il leur était permis d'acheter chacun un lot de village, ils viendraient s'établir de suite.

Un individu s'est déjà établi sans titre, il a construit un magasin, et fait de bonnes affaires. J'ai tout lieu de croire que si des lots étaient offerts, on verrait bientôt surgir une ville à cet endroit.

Il a été construit un moulin à scie à Kinmount, pendant les derniers six mois ; c'est un grand avantage pour les colons auxquels il épargne 18 milles de trajet pour faire scier leur bois.

Le besoin de moulins à scier se fait grandement sentir à la rivière Gull et dans les environs, et des personnes sont prêtes à construire des moulins aussitôt que les privilégiés leur en seront vendus.

Nous avons à remercier l'Hon. Maître-Général des Postes, pour l'ouverture de trois bureaux de poste pendant l'année, savoir : l'un à Silver Lake, dans Galway, distance de neuf milles, l'autre à Kinmount dans Sommerville, distance de dix-huit milles, et le troisième à la rivière Gull, dans Minden, distance de trente milles de Bobcaygeon. Ces bureaux ont été d'un grand avantage aux colons.

La route Bobcaygeon est terminée à une distance de 36 milles de Bobcaygeon, et un chemin d'hiver conduit à trois milles plus loin en arrière de Minden, où les colons qui se portent à l'est se sont fait un chemin d'hiver, d'à peu près trois milles de longueur, sur la ligne de division de Minden et Stanhope.

A cet endroit, c'est-à-dire trois milles à l'est, on a trouvé un point avantageux pour placer un pont entre le petit et le grand lac Bushkonk, sur le cours de la rivière Gull, et on aurait ainsi un bon débouché pour prolonger la route à l'ouest jusqu'à celle d'Hastings.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 RICHARD HUGHES,
 Agent de la route Bobcaygeon.

APPENDICE No. 28.

Rapport de J. R. Oliver, sur la route Muskoka.

Des personnes demeurant à distance, qui n'ont pu amener leurs familles cet hiver, mais qui ont promis de le faire au printemps, ont fait enregistrer leurs noms pour un grand nombre de lots. Elles forment une classe supérieure de colons que j'ai favorisés. Dans la plupart des cas, ils ont commencé à faire de l'abattis. Plusieurs de ceux qui sont sur le

point de s'établir, achèteront aussi dans les profondeurs des terres de la couronne, et ont déjà fait choix de lots de front, dans cette pensée. Quelques uns m'ont demandé de leur garder des terres de la couronne, qu'ils achèteront au printemps.

Les colons se composent d'Irlandais, d'Anglais et d'Écossais, y compris trois Allemands: en somme, ils sont intelligents et paraissent industriels, surtout la famille Symington. On prend des mesures pour avoir la poste une fois par semaine. J'ai remonté la route la semaine dernière, et tout le monde demande cette amélioration à laquelle j'ai promis de m'intéresser. Il a été fait une souscription pour construire une école et un local destiné au culte; ces bâtisses seront faites ce printemps.

Les préjugés au sujet de la nature rocailleuse du sol disparaissent, et les colons sont convaincus que leurs établissements tourneront à leur avantage, vu la probabilité du prolongement de la route jusqu'aux terres de meilleure qualité à l'est, ce qui ouvrirait à l'agriculture et à l'exploitation des bois une grande étendue de pays.

APPENDICE No. 29.

A l'honorable P. M. VANKOUGHNET,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec. }

BUREAU DES OCTROIS GRATUITS.

St. Jean Port Joly, 2 janvier 1860.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon premier Rapport Annuel sur le développement de la Colonisation du Chemin Elgin, opéré d'après le système des octrois gratuits, mis en vigueur dans le Bas-Canada durant l'année 1859.

Malgré que l'époque de l'ouverture de ce bureau soit très rapprochée de celle qui me fait un devoir de vous adresser ce rapport, j'ose espérer que les quelques données qui vont suivre, touchant les nouveaux établissements de ce chemin, démontreront clairement que l'œuvre de la colonisation entre dans une phase nouvelle de développements et que l'avenir offre les espérances les plus flatteuses.

Je désire constater et je le fais avec bonheur, que les populations rurales apprécient hautement les généreux efforts qui se font en faveur de la colonisation dans le Bas-Canada.

Je me crois autorisé à dire que l'essai du système des octrois gratuits de terre, fait dans le but d'une colonisation immédiate, est de nature à démontrer l'excellence de ce système.

J'ai déjà eu occasion de relater les circonstances qui ont fait que ce n'a été que vers le 20 juin dernier que j'ai pu m'occuper sérieusement de la colonisation sur le Chemin Elgin. Avant de commencer à faire des octrois gratuits, j'ai visité les cantons situés sur le dit chemin, afin de constater la valeur des travaux opérés par les occupants et de leur assurer ainsi la possession des lots qu'ils avaient choisis ou défrichés.

J'ai octroyé depuis le 20 juin jusqu'à ce jour 183 lots ou 17,692 acres de terre. Partout dans les établissements formés de ces octrois règnent l'activité et le travail. On me permettra bien ici de dire que le Canadien est un défricheur solide, patient et persévérant, et que la disposition à coloniser est chez lui naturelle.

Le chemin Elgin traverse six cantons. La qualité du sol, qui est bon partout, va toujours s'améliorant à mesure que l'on s'avance vers la ligne frontière. Plusieurs pouvoirs d'eau se rencontrent dans ces cantons, ainsi que d'importantes petites rivières qui arrosent une belle forêt giboyeuse. Deux moulins à scie sont en construction dans le moment et seront prêts à fonctionner de bonne heure ce printemps. Un moulin à farine doit aussi être construit l'été prochain. Il existe dans les environs du chemin Taché et non loin du chemin Elgin, du côté nord-est, de vastes érablières qui sont la source d'une exploitation facile, immédiate et productive. Cette branche d'industrie, déjà importante, va considérablement s'étendre en conséquence du grand nombre de colons qui doivent s'établir sur les chemins Elgin et Taché.

Le nombre des familles résidentes s'élève déjà à 24, lesquelles comprennent 24 hommes, 21 femmes et 99 enfants. Sur ce dernier nombre, on compte 54 garçons et 45 filles, formant ainsi une population totale de 144 âmes.

Les animaux de ferme consistent en 9 chevaux, 1 poulain, 13 vaches, 2 taures, 7 bœufs et 13 moutons, formant en tout 45 têtes de bétail.

Le nombre d'acres de terre défrichée durant l'année, ou prête à brûler, par les colons résidents, s'élève à..... 457½ acres

Le nombre d'acres préparés par les colons non résidents est de 252

Formant en tout..... 709½ acres.

Le nombre de minots de grains récoltés s'élève à..... 819½ minots.

Celui des patates à..... 853

Donnant une récolte totale de..... 1,672½ minots.

Voici comment se classent la nature et la qualité des grains récoltés, ainsi que leur valeur approximative :

Blé	21 minots	à	\$1.25	par minot	\$ 26.25
Orge	362½	à	60	"	217.40
Seigle	18	à	80	"	14.40
Pois	11	à	1.25	"	13.75
Avoine	407	à	40	"	162.80
Patates	853	à	40	"	341.20

Quantité 1,672½ minots. valeur \$775.80.

Si on ajoute à ces chiffres l'item du sucre d'érable confectionné dans les environs du chemin Elgin, le printemps dernier, évalué à 50,000 lbs., ou à une valeur d'environ - - - \$ 5,000

On arrive au chiffre de - - - - - \$5,775.80 cts.,

que les quelques établissements nouveaux ont eu à se partager pour la plus grande partie. Cependant, il me paraît utile de noter en passant, que sur le nombre des familles résidentes tel qu'exprimé plus haut, huit familles ayant ensemble 33 enfants, n'ont pu avoir aucune part à ces bénéfices du sol, n'ayant pu s'établir assez à temps pour en pouvoir profiter.

Les accidents de la nature n'ont point endommagé les récoltes des colons ni dérangé leurs travaux pendant le cours de l'an dernier ; mais les difficultés de leur condition de premiers et seuls défricheurs, pauvres et sans protection, ont fait qu'ils ont dû se servir de semence de qualité inférieure et par conséquent d'un rendement peu avantageux comparativement à ce qu'on aurait pu avoir avec des semences de bonne condition.

L'époque si récente de l'ouverture du chemin Elgin à la colonisation ne me permettant pas de présenter de plus amples renseignements, j'ai lieu de croire que les statistiques ci-dessus, constatant un progrès réel, sont de nature à prouver l'importance des efforts tentés en faveur de la colonisation.

Les habitants des anciennes paroisses voisines des nouveaux établissements ont voulu seconder les efforts du gouvernement, en fondant des sociétés de secours qui fournissent aux colons pauvres des grains de semence. On conçoit de suite que, indépendamment de la valeur même du secours ainsi offert, des démarches aussi bienveillantes sont de nature à encourager les jeunes colons, et de fait ils se montrent extrêmement sensibles à cet intérêt qu'on leur porte.

Avant de terminer, je crois utile de consigner ici que de nombreuses démarches sont journellement faites à mon bureau pour obtenir des lots sur le chemin Taché. On m'informe de plus qu'un nombre assez considérable de lots dans certains cantons, et même des cantons entiers, sont déjà occupés par des colons anxieux de s'assurer la possession des lots de leur choix. D'autres lots, m'assure-t-on, sont occupés par plusieurs colons à la fois, qui s'en disputent la propriété. Cet empressement, bien que regrettable et constituant une source d'embarras, fait voir clairement combien est vif le désir de coloniser, et grand pour nos populations des campagnes le besoin d'étendre leurs propriétés.

Il est notoire que le chemin Taché doit traverser un vaste territoire d'un sol très fertile arrosé de plusieurs cours d'eau et boisé d'une forêt magnifique. Ce territoire est destiné à devenir un centre d'opérations agricoles et commerciales sur toute la longueur du dit chemin. Il est également vrai que les habitants de ces cantons qui seront échelonnés sur ce *Grand Tronc* des chemins de colonisation du Bas St. Laurent, trouveront à faire l'écoulement de leurs produits avec avantage, par le trafic qui s'établira nécessairement avec les nombreux établissements à bois de la rivière St. Jean, éloignés d'environ une journée du chemin Taché.

Il me paraît hors de doute que les terres des townships traversés par les chemins Elgin et Taché vont être rapidement achetées par des colons aisés, aussitôt que les pionniers, auxquels les octrois gratuits sont accordés, auront poussé quelque peu leurs travaux de défrichement. Afin de répondre aux demandes de terres que l'ouverture de ces chemins va ainsi créer, il serait à désirer, ce me semble, dans l'intérêt des colons aussi bien que dans l'intérêt du gouvernement, qu'on prit les mesures nécessaires pour opérer la vente des lots situés dans les 22 cantons que le Chemin Taché doit traverser.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant Serviteur,

STANISLAS DRAPEAU.

Agent des Chemins Elgin et Taché.

APPENDICE No. 30.

RAPPORT ANNUEL du surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada, pour l'année 1859.

A l'honorable

P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire des Terres de la Couronne,

Etc., etc., etc.,

Québec.

HAMILTON, 31 décembre 1859.

MONSIEUR,—Pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai parcouru les côtes des lacs Ontario et Erié, dans le but de bailler les places de pêche qui se trouvent sur les rivages ou dans les fles de ces lacs, conformément aux instructions que j'ai reçues de votre département en date du 18 février 1859.

Ces instructions avaient rapport à la location des pêcheries contigues aux terres de la couronne, et à celles situées vis-à-vis des propriétés des particuliers. J'ai de temps à autre transmis au département le résultat de mes visites et de mes efforts pour mettre à effet vos instructions. Les eaux vis-à-vis des propriétés de particuliers ne devaient être baillées que dans le cas où elles auraient été demandées par les propriétaires ou les occupants. Quant à ces lieux, j'ai déjà dit que je n'ai aucunement réussi à engager les propriétaires à prendre des baux des places de pêche adjacentes à leurs terres; et, comme d'autres personnes ne peuvent y venir tendre de pêches ou saler le poisson, il est impossible de leur faire prendre des baux.

Mes efforts pour louer les pêcheries situées sur le domaine de la couronne ont été presque aussi infructueux, en conséquence de circonstances diverses auxquelles j'ai appelé votre attention dans les différentes lettres que j'ai adressées à votre département. Les principaux obstacles sont :

Premièrement.—La ligue qui existe entre les pêcheurs de ne point louer eux-mêmes les pêcheries ni de permettre à d'autres de le faire. Ces places sont la grève Burlington, la Longue Pointe, la Pointe aux Dindes, Presqu'île, le Cap Vesey, Cobourg et quelques autres encore peut-être.

Secondement.—La prétention émise, dans la plupart des cas pour gagner du temps, qu'une occupation de vingt-et-un ans leur tient lieu de titre, même à l'encontre de la couronne. Les pêcheurs de la grève Burlington, près de Hamilton et du Cap Vesey, dans

le comté du Prince Edouard, m'ont mis au défi sur ce point. La propriété de la couronne au Cap Vesey, renferme 1,260 acres, occupés par huit familles de *squatters*, sous le contrôle de *Henry L. Windfield*.

Troisièmement.—Dans quelques endroits, on aurait certainement pris des baux, si l'on n'avait pas éprouvé d'incertitude au sujet de la garantie de possession, les gens craignant que des pêcheurs sans aveu ne vinssent empiéter impunément sur leurs places de pêche.

Quatrièmement.—Dans quelques cas aussi on refuse de s'obliger par bail, de crainte que la pêche ne manque ; et je dois admettre qu'elle a manqué à plusieurs endroits, par suite de la manière inconsidérée dont on prend et détruit le poisson, et de l'époque inopportune à laquelle on le pêche. Conformément à vos instructions du 18 février, je me suis rendu aux endroits de pêche les plus importants, à partir de l'extrémité de la pointe vis-à-vis les *False Ducks*, et de là en suivant le bord du lac jusqu'à la grève Wellington ; dans le cours de cette visite j'ai fait l'estimation de la valeur des différentes places de pêche, après avoir préalablement fixé les limites de chaque lot. Je regrette de dire que dans tous les cas, les offres faites par les occupants sont en deça de cette estimation, et suivant mes instructions, je vous en transmets un rapport. La raison que donnent généralement les pêcheurs pour se justifier d'offrir peu, est l'incertitude de la pêche, que je trouve avoir beaucoup tombé ici et à d'autres endroits depuis 1857.

Dans mes calculs, j'ai pris ce fait en considération, et je me suis aidé, pour confirmer mon opinion, des renseignements que j'ai pu obtenir de ceux qui résident aux environs des places de pêche et dont l'opinion est acceptable, en autant qu'ils n'ont d'intérêt ni d'un côté ni de l'autre.

Vous remarquerez que les offres faites pour la grève Wellington, dont je vous envoie un état, ont produit un revenu de \$334 pour douze places de pêche.

Un nommé William Young a offert \$500 pour toute la grève qui comprend quinze places de pêche ; j'ai accepté cette offre à la condition que si les possesseurs refusaient de payer le même montant, je lui consentirais un bail. La chose, ayant été connue des pêcheurs, produisit parmi eux beaucoup d'excitation, ce qui engagea M. Young à retirer son offre ; il ne me resta plus qu'à transiger avec eux, et je suis parvenu à réaliser le montant mentionné ci-dessus.

A la vente des terres annoncée devoir se faire à Simcoe le 31 du mois dernier, j'ai offert à l'encan les différentes places de pêche de la Longue Pointe, et quoique l'assemblée fût nombreuse, et se composât de gens qui ont presque tous un intérêt aux pêcheries, il n'y a pas eu d'offre qui ait atteint le prix fixé, et en conséquence je n'ai pas donné de baux.

Immédiatement après la vente, un monsieur Buckwell vint m'offrir \$300 pour le droit exclusif de pêche sur le front des townships Walsingham, Charlotteville, Woodhouse, Walpole et Rainham, avec les privilèges qu'accorde l'acte des pêcheries de 1858, (tel qu'il appert par sa lettre annexée du 31 du mois dernier.)

La dépression générale du commerce, aggravée par le manque désastreux de récolte l'année dernière, en même temps que la pêche infructueuse pendant la même période, si on la compare aux années précédentes, font qu'il est difficile d'obtenir cette année un bon prix pour les loyers de pêche. Les pêcheurs donnent toutes ces causes comme justification de la modicité de leurs offres, se disant prêts à payer davantage, si la saison est plus prospère que l'année dernière. Tout en admettant que ces objections à donner le prix fixé méritent toute considération, je dois aussi exprimer la conviction que les pêcheurs se sont entendus entre eux pour empêcher une honnête concurrence, lors de la mise en vente à l'encan des places de pêche.

En revenant de Simcoe à cette ville, les communications nombreuses que j'ai trouvées à mon bureau au sujet des pêcheries de la grève Burlington, m'ont décidé à demeurer quelques jours pour marquer les différentes places de pêche le long de cette grève.

Comme dans tous les cas précédents, le prix fixé par moi, qui est de \$30 par pêche, (il y en a 22 en tout sur cette grève), est plus que n'offrent les pêcheurs qui ne veulent donner que \$10 par lot.

Il n'y a que deux moyens à adopter—l'un est d'accepter l'offre de \$10, mais de limiter le privilège à l'usage de soixante-et-six pieds de profondeur à partir de la ligne des hautes eaux, et cela seulement pour faire la pêche. En adoptant cette règle, tout le terrain de la grève en arrière de cette réserve, pourrait aisément se louer autant, si non plus, ou se vendre, vû qu'il est très propre à la culture, la couronne pourra de la sorte s'assurer

un revenu raisonnable. Cette démarche ou quelque autre paraît être nécessaire pour convaincre les occupants que, si j'ai reçu de vous instruction de les traiter libéralement, les droits de propriété de la couronne n'en doivent pas moins être maintenus.

Depuis mon départ de Toronto, le 17 juillet, j'ai été constamment en relations avec les pêcheurs de la grève Burlington, et ceux échelonnés sur la frontière jusqu'à Niagara, et me suis efforcé par tous les moyens possibles de les engager à se conformer à la loi, de se reposer sur la libéralité et la justice du gouvernement et de prendre des baux conformément à l'acte, sans trouble ou coercition.

Les pêcheurs m'ont répondu en se plaignant d'injustice et en objectant aux conditions et à la forme des baux ; et à la grève Burlington, les pêcheurs se sont concertés pour m'opposer et n'offrir que \$10 pour les places de pêche, avec possession entière du terrain qu'ils occupent actuellement. Ces propositions sont inadmissibles.

J'ai donc été forcé d'adopter la seule alternative qui puisse permettre d'espérer une rente raisonnable, c'est-à-dire, d'offrir les différentes places de pêche à la concurrence publique, conformément à vos instructions. Dans ce but, j'ai fait annoncer que je recevais des offres pour les places de la grève Burlington jusqu'au lundi, 25 juillet.

J'ai différé néanmoins de prendre ce parti, espérant que leur intérêt persuaderait enfin aux pêcheurs de prendre des baux, et désirant vous débarrasser de la demande frivole et sans cesse répétée de leur part d'être autorisés à continuer de faire usage des rets à mailles fines, pratique au moyen de laquelle il se détruit une grande quantité de jeune poisson.

Un autre obstacle à la location avantageuse des pêcheries vient de ce que quelques personnes qui ont des terres au bord de l'eau refusent l'usage de la grève aux pêcheurs, qui, sans cela, seraient peut-être portés à louer les places de pêche vis-à-vis de ces propriétés.

J'ai tâché d'être aussi accommodant avec les pêcheurs que mon devoir envers votre département peut me le permettre, pensant que la meilleure conduite à prendre était de leur faire goûter la mesure autant que possible, d'introduire ses dispositions graduellement, et de tâcher d'engager les gens à se faire à ce qu'elle ordonne, sans exciter contre elle leurs préjugés. Le fonctionnement d'une mesure comme l'acte des pêcheries qui touche au mode d'existence d'un grand nombre d'individus, dont les opérations n'avaient pas encore été restreintes par acte du parlement, demande beaucoup de prudence et de ménagements, pour ne pas faire naître des sentiments d'hostilité contre la loi et le gouvernement ; et je me suis toujours étudié à convaincre les pêcheurs qu'il serait de leur véritable intérêt de se soumettre de bon gré aux dispositions de l'acte.

Lors du récent voyage que j'ai fait à Sarnia, pour y remplir mes devoirs de surintendant des pêcheries, j'ai constaté que les meilleures places de pêche sur les bords du lac Huron et de la rivière Ste. Claire, sont en possession de M. Samuel Hitchcock, en vertu d'un bail à lui consenti par des personnes qui en ont fait l'acquisition du gouvernement impérial en juillet 1856, comme faisant partie des terres de l'artillerie à Sarnia.

Je vous ai déjà envoyé une copie de l'acte de vente en question, qui m'a été fournie par le registraire de Sarnia, afin que vous en preniez connaissance.

Les places de pêche comprises dans le bail de M. Hitchcock, sont de beaucoup les meilleures qui se trouvent sur le lac Huron, au sud des Isles à la pêche. En janvier 1857, elles ont donné 2,800 quarts qui, au prix du marché de Détroit, \$5 le quart, ont rapporté \$14,000. M. Hitchcock paie une rente de \$600 par année.

En allant à Amherstburg, j'ai examiné l'Isle au Bois Blanc, et j'ai trouvé M. James Cousins qui se préparait à la pêche d'automne. Il y a sur l'isle deux bonnes places, toutes deux prises par lui. Il reconnaît avoir pris en 1857, 120 quarts de poisson blanc, à \$10..... \$1,200
et 15 quarts de hareng à \$5 75

\$1,275

Il m'informe que depuis la pêche a beaucoup diminué, assertion que je crois vraie, en autant qu'elle est corroborée par des personnes désintéressées ; néanmoins, cette pêche a encore sa valeur.

Arrivé à Windsor, je me suis rendu auprès du colonel Prince, pour lui passer un bail des Isles aux Dindes et aux Pêches, suivant sa demande du 15 du mois dernier, moyennant

\$25 par année pour la pêche de l'Isle aux Dindes, y compris une chaîne de terre sur le contour de l'isle, et \$50 pour l'Isle aux Pêches. Il vous a écrit pour faire étendre son bail à cinq ou neuf ans, ce que je ne me croyais pas autorisé à lui concéder, mais qui a eu lieu depuis.

Je me suis alors dirigé le long de la côte, de Sandwich à Amherstburg, distance de 18 milles, visitant les pêcheurs, dont la plupart sont franco-canadiens. J'ai offert de leur donner des baux moyennant \$5 par année, pour les devantures de leurs terres, d'à peu près cent acres, en suivant la direction de leurs clôtures de ligne.

Après avoir disposé de l'Isle au Bois Blanc, au sujet de laquelle j'ai eu l'honneur de vous adresser un rapport détaillé en date d'hier, j'ai été obligé de retourner à Windsor, n'ayant pu me rendre aux isles voisines à cause du mauvais temps et de l'état du lac, après avoir à trois reprises, essayé sans succès d'y parvenir en bateau; néanmoins, je n'ai pas perdu mon temps, car j'ai rencontré les principaux pêcheurs qui ont demandé à louer les pêcheries des ces isles; je leur ai passé des baux, mais ensuite il ont refusé de s'y conformer en ne fournissant pas les garanties nécessaires.

La Pointe Pelée est une langue de terre longue et étroite qui s'avance du front du township de Marsea, comté d'Essex, dans le lac Érié, à une distance de dix milles; elle peut contenir 1,000 acres qui sont occupés depuis plusieurs années par des *squatters*, au nombre de dix familles, qui désirent acheter du gouvernement leurs lots respectifs, à un prix raisonnable—disons 6s. 3d. l'acre—et se disent prêts à payer une rente annuelle de \$10 pour les pêches qui dépendent de leurs lots, si le gouvernement veut leur assurer un titre pour leurs améliorations.

Sous ces circonstances, j'ai tâché de leur persuader de prendre de suite des baux, comprenant une chaîne de terrain sur le rivage pour les besoins de la pêche, leur promettant de recommander au gouvernement de faire faire un arpentage pour assigner à chaque possesseur son lot qu'il est prêt à payer un prix raisonnable afin d'en acquérir la propriété.

Dans le cours de la conversation que j'ai eue avec eux, j'ai appris que depuis 1852, M. James Paxton d'Amherstburg, qui fait aussi la pêche, réclame d'eux une rente pour les pêches et le terrain; il a un bail du département des terres de la couronne, en date de 1852, portant une rente annuelle de \$50, et il désire continuer son bail au même prix, en comprenant le terrain et les places de pêche. J'ignorais ce fait jusqu'à ce qu'il m'eût aussi demandé un bail; mais il ne veut pas donner plus que les \$50 pour les deux privilèges. Je lui ai offert pour cette somme les pêches avec une chaîne de terrain de grève, ce qu'il a refusé d'accepter. Il m'a aussi informé lui-même, qu'il doit des arrérages sur son bail au montant de \$350, savoir: sept années à \$50—\$350.

Le même James Paxton me dit qu'il a conclu dernièrement un marché avec le gouvernement, pour l'acquisition de l'Isle au Combat, dans la rivière Détroit, avec le droit de pêche en considération du prix élevé auquel l'ont évaluée les commissaires.

En référant à ma lettre du 2 juillet dernier, vous verrez la règle de conduite que j'ai suivie depuis le commencement. J'ai employé tous les moyens en mon pouvoir pour faire obéir la loi, mais n'ai réussi qu'en partie; et il me semble que j'ai porté l'indulgence et les ménagements aux dernières limites. Si l'acte ne doit pas rester une lettre morte, si le gouvernement et ses agents ne doivent pas être mis au défi, il est nécessaire de prendre d'autres moyens. Je ne puis espérer louer la grève Burlington et d'autres pêches importantes, si l'on adopte quelque moyen pour maintenir dans la jouissance de leurs droits les gens paisibles qui pourront être disposés à prendre des baux. Nous sommes entièrement à la merci d'un classe sans aveu. Il est impossible de trouver quelqu'un dans le voisinage des pêcheries qui veuille dénoncer les pêcheurs, non pas qu'on soit indifférent à l'opération de la loi, mais parce qu'on craint les conséquences d'un tel acte pour soi et sa propriété. Un agent qui m'informait des violations de la loi, a été sévèrement battu. Il m'a été impossible, sous ces circonstances, avec les pouvoirs restreints qui me sont donnés, d'exécuter mes instructions, ou de traduire devant la justice les violateurs de la loi.

Vous ayant donné, dans les lettres dont j'ai parlé plus haut, le détail de mes actes pendant l'année dernière pour louer les pêcheries des lacs et des rivières, et pour assurer la pose de passages à poisson sur les écluses de moulins dans les rivières les plus fréquentées, la chose qui, par son importance, demandera surtout mes soins l'année prochaine, sera de terminer la démarcation des places de pêche, de faire poser des passages à poisson ou de mi-

gration, et d'empêcher la pêche aux mauvaises saisons, ainsi que les moyens impropres de la faire qui ruinent le poisson.

J'ai fait allusion à quelques-unes des difficultés que j'ai rencontrées en essayant de réaliser la première de ces mesures, savoir la location des pêcheries, et je suggérerai, à la fin de mon rapport, les moyens qui me paraissent nécessaires pour parvenir à cet important résultat. Quant au second point, la pose de passages à poisson ou de migration aux écluses de moulins situés sur les rivières les plus fréquentées par le poisson, j'aurai aussi quelque chose à ajouter à ce que j'ai dit dans mes rapports précédents. En essayant de mettre à effet cette disposition de la loi, mon insuccès a été si complet que je suis convaincu qu'il est nécessaire d'adopter des mesures plus sévères.

Au sujet de l'époque à laquelle les différentes espèces de poissons peuvent se pêcher, pour ne pas nuire à leur propagation, et relativement au mode de leur faire pêche, je crois devoir recommander quelques changements.

L'immense valeur des pêcheries de nos grands lacs, des nappes d'eau de moindre étendue dont est parsemée la carte du *Haut-Canada*, et des rivières qui s'y jettent, doit sans doute justifier l'usage de tous les moyens nécessaires pour les sauver de la ruine et leur rendre leur fécondité primitive. Plusieurs rivières qui abondaient des meilleures qualités de poisson, en ont été presque entièrement désertées.

Plusieurs des cours d'eau qui viennent tomber dans le lac Ontario, étaient autrefois fréquentés par des myriades de saumons (le véritable saumon de l'Océan). De 1812 à 1815, je l'ai vu en telles quantités dans ces rivières, qu'on le prenait avec une pelle et même à la main. Maintenant il est rare d'en voir un dans ces mêmes eaux ; et l'on se demande, s'il n'est pas possible de le ramener dans ces lieux qu'il choisissait alors de préférence ? On ne peut s'empêcher de ressentir vivement la perte—je puis dire, la calamité—que nous fait subir la destruction de ce magnifique poisson. Après tous les moyens insensés et destructeurs dont on s'est servi, les grandes quantités qu'on rencontre encore dans quelques parties des lacs, font voir sa vitalité et nous donnent la meilleure garantie qu'il n'est pas nécessaire de moyens dispendieux pour assurer sa conservation.

Les pêcheries du lac Huron ont rapporté en 1856, 27,037 $\frac{3}{4}$ quarts (et je suis certain que ce chiffre est loin d'atteindre la vérité) ; supposons 120 poissons par quart, et nous avons 3,244,520 poissons—la pêche sur le lac Ontario est encore abondante, et dans quelques cas elle est même prodigieuse. Dans mon rapport de 1857, il est fait mention de 47,700 poissons blancs pris d'un seul coup—ce qui fait près de 400 quarts—à la Grève Wellington. A la grève Burlington, il a été pris en 1856, 1,900,000 harengs et 86,400 poissons blancs ; au port Credit, 470,000 poissons, dont deux tiers de saumon, et à d'autres pêches sur le lac Ontario, 200,000 à 300,000 poissons. Le total de la pêche en 1856 s'est élevé suivant la plus basse estimation à \$500,000. Cependant, combien peu il a été fait pour protéger et développer ces richesses vraiment inépuisables.

On peut faire à peu près les mêmes remarques sur l'abondance et la quantité du poisson du lac Huron et de la baie Georgienne. La longueur des côtes de la partie anglaise des grands lacs et du St. Laurent, dans le Haut-Canada, comprend environ 5000 milles ; elles abondent, la plupart en truite saumonée, en poisson blanc et en hareng, sans compter beaucoup d'autres espèces moins nombreuses, comme le masquinongé, l'éturgeon, le brochet, le doré, l'achigan (vert, blanc et jaune) la truite de rivière, le chabot, la perche, le goujon (vert et blanc) le muge, etc. Je ne parle pas ici des nombreux lacs intérieurs dont le plus grand, le lac Simcoe, à 40 milles sur cinquante ; ces lacs bouillonnent de poissons de qualité supérieure de toutes espèces. Je passe aussi sous silence les grandes et riches rivières tributaires des lacs et du St. Laurent.

J'ai aussi puisé, auprès des personnes qui ont manifesté de l'intérêt à la protection de nos riches pêcheries, des renseignements quant aux endroits que fréquentent naturellement le saumon et le poisson blanc, et sur les habitudes qui leur sont particulières, etc. J'ai l'honneur de vous renvoyer à la lettre de J. Y. Leslie, écuyer, percepteur des douanes à Brighton, laquelle est ci-jointe.

La location des pêcheries à des gens prudents et responsables serait une mesure salubre, qui aurait aussi l'effet de purger certains endroits d'une classe d'hommes sans frein et sans aveu qui font ce qui dépend d'eux pour dépeupler nos eaux.

Il est une chose très-importante pour les pêches à saumon du lac Ontario, et j'ai déjà pensé depuis longtemps qu'elle aurait dû être rappelée à votre attention. C'est l'existence, dans le Bas-Canada de différentes espèces de claies fixes et coffres à poisson sur toute la

rive sud du St. Laurent, de St. Thomas, comté de Montmagny, aux Trois-Rivières: Ces appareils, quand ils restent tendus toute l'année, empêchent le saumon de remonter le fleuve, et sont sans doute l'une des principales causes de la rareté du saumon dans le lac Ontario, comparativement aux années passées. J'ai en conséquence recommandé qu'on les enlève. Les pêcheurs pourront, à la place, se servir de rets flottants.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.

1. On peut se servir de seines du premier septembre au ving-cinq octobre.

Cette disposition est très importante, car, avec la loi telle qu'elle existe, on enlève de grandes quantités de poissons des lieux où ils vont frayer et au temps où ils y déposent leurs œufs.

2. On peut se servir en tout temps de rets flottants en eau profonde dans les lacs. Les rets devraient être taxés à un demi centin la verge carrée. On ne devrait pas permettre de tendre de rets flottants à une moindre distance que deux milles des endroits où se tendent les seines.

3. Il devrait être nommé à toutes les places de pêche des inspecteurs de poisson. Cette mesure n'occasionnerait pas de dépense au gouvernement et serait très avantageuse aux pêcheurs, dont le poisson serait mis en quart en bonne condition pour être expédié. Ces inspecteurs pourraient aussi exercer une surveillance efficace sur les différentes places de pêche, servir de frein aux pêcheurs sans loi, et fournir des renseignements dignes de foi sur tout ce qui se rattacherait à leurs endroits de pêche.

4. Il faudrait un petit vapeur pour faire la visite des places de pêche.

5. Il faudrait réserver quelques-unes des rivières, disons deux, qui se déchargent dans le lac Ontario pour la propagation du poisson, et défendre d'y pêcher, si ce n'est à la ligne.

Comme nous avons pour but de rendre le poisson aussi abondant qu'il l'était par le passé, il faut essayer tous les moyens de réaliser cet important objet.

Je recommande qu'on choisisse à cette fin les rivières Credit et Moira.

6. Défendre en tous cas l'usage du harpon.

7o. Insérer le mot "doré" dans la 36e clause de l'acte, et le mot "brochet" dans les 35e et 36e clauses.

8o. L'amende qu'impose la 42e clause de l'acte devrait être portée à £5, au minimum, et à £40 ou £50, au maximum. Une amende de deux louis seulement, comme celle qui existe, ne paraît pas être un frein pour les pêcheurs, car ils peuvent aisément payer une aussi légère amende. J'aimerais mieux que l'amende fût de £10 et £50.

9o. La 73e clause de l'acte des pêcheries 22 Vict., chap. 86 devrait être abrogée.

Mes raisons sont que: Nos marchés de Hamilton et Toronto, (et d'autres aussi, j'ai lieu de croire) sont encombrés de poisson après l'époque où la pêche est prohibée, surtout vers la mi-novembre, et quand j'ai essayé de faire payer l'amende pour cette infraction, des gens sont venus jurer que le poisson avait été pris dans le lac Huron, quoique dans plusieurs cas, je fusse certain que le poisson provenait du lac Ontario. Cette saison étant celle du frai, on voit les œufs couler des poissons qu'on apporte ainsi au marché.

Si l'on applique pas le temps de prohibition aux lacs Huron et Supérieur, le poisson y sera bientôt aussi rare que dans le lac Erié. Le lac Ontario auquel le poisson émigre de l'océan, en grande quantité tous les ans, n'a pas encore éprouvé l'effet de ce système de destruction au même point que le lac Erié. En outre, les pêcheurs des lacs Erié et Ontario, se plaignent de la partialité accordée à ceux des lacs supérieurs.

La 23e section de l'acte des pêcheries devrait être amendée comme suit: "Il ne sera pas permis de pêcher avec aucune espèce de rets ou de seine, dans la baie Burlington, ni à Dundas Marsh, ni dans les anses ou eaux qui en dépendent.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN McCUAIG,

Surintendant des pêcheries du H.-C.

BRIGHTON, 31 décembre 1859.

MONSIEUR,—En rapportant les procédés d'une assemblée de pêcheurs tenue à Brighton l'an dernier, je pris occasion de parler en peu de mots de la seine comme appareil de

la pêche au poisson blanc, et d'exprimer l'opinion qu'il faudra en abandonner l'usage pour celui des rets flottants. Je désire revenir sur ce sujet ; mais permettez-moi d'abord, de vous faire remarquer qu'il est très regrettable que l'histoire naturelle du poisson blanc de nos lacs n'ait pas été plus étudiée, et qu'on n'ait pas même assez de faits pour pouvoir se former une juste idée de ses habitudes. En attendant et jusqu'à ce que quelqu'un de compétent s'occupe du sujet et en fasse une étude approfondie (et cette peine ne serait pas perdue), nous devons nous servir du peu que nous savons déjà pour faire en sorte que la pêche des lacs devienne le moins nuisible possible à l'approvisionnement futur ; sans cela, le mode généralement suivi finira par rendre le poisson blanc aussi rare que le saumon de mer, dans nos lacs, et en fera tellement monter le prix qu'on ne le verra que sur la table du riche.

Je crois que le poisson blanc passe la plus grande partie de l'année en eau profonde, vers le milieu des lacs, mais fréquente à certains temps des endroits favorablement situés pour y frayer sur un fond de sable ou de graviers, en eau comparativement peu profonde, où les œufs sont exposés à un certain degré de lumière qui paraît être nécessaire à l'éclosion, et à l'influence d'une température plus élevée que semble aussi exiger l'état embryonnaire dans les premiers développements de la vie.

DES LIEUX OU LE POISSON FRAIE.

Les lieux où le poisson va frayer sont (sur le lac Ontario du moins) près du rivage. De ces endroits à l'eau profonde, le fond du lac est ordinairement sur une grande étendue couvert d'une espèce d'*algae confervae* et de mousse aquatique dont se nourrit le poisson blanc, car contrairement à beaucoup d'autres espèces, il se nourrit d'herbes et non d'autres poissons. Je crois aussi qu'il est très probable que, comme les autres habitants de la mer, il va se reproduire où lui-même l'a été, et n'émigre au loin que lorsqu'on le chasse de ses retraites naturelles et favorites.

Par ces remarques (si elles sont correctes en substance) on voit de suite que la pêche à la seine qui balaie les endroits où le frai est déposé, vû leur proximité du rivage, comme avec le balai de la destruction, qui interrompt, pendant qu'il fraie, le poisson pris avant d'avoir terminé cette action lente et nécessaire, et jeté au rivage sans distinction de grosseur ou de condition, doit finir ou par détruire l'espèce, ou la chasser des retraites accessibles qu'elle a coutume de fréquenter.

J'ai peu de doute que tel soit le résultat pratique de la pêche à la seine ; car la diminution graduelle du nombre de quarts expédiés de ce port, où ce genre de pêche est en usage, a été très prononcée pendant les trois dernières années ; en 1856, il y a eu 802 quarts d'exportés, en 1857, 530 et en 1858, 107 seulement.

Il y a aussi une autre objection de presque autant de force à faire contre les seines, car bien que les mailles soient limitées à une certaine grandeur, cela ne protège nullement de la destruction le jeune poisson, dont dépend la pêche de l'année suivante ; en effet, quand une seine renferme un grand nombre de poissons blancs, on voit sur le rivage les petits entassés avec les gros ; et ce poisson étant très fragile quand il est jeune, il n'en échappe qu'un petit nombre et le reste meurt sous l'effet de la pression éprouvée dans la seine ; ce poisson de qualité inférieure se prend souvent en telles quantités qu'on ne peut le conserver ; nombre de quarts sont expédiés mal accommodés, et on perd ainsi le nom de ce poisson.

Mais l'effet moral de la pêche à la seine, telle qu'on la fait aujourd'hui, est peut-être la plus grande objection qu'on puisse avoir contre elle, car l'expérience démontre que là où elle existe, la paresse, l'ivrognerie et les vices qui en sont la suite, se répandent avec une rapidité alarmante ; et sous plusieurs rapports, la population ressemble à celle des endroits où l'on a nouvellement trouvé de l'or en *petite* quantité. Cette influence démoralisatrice a été telle dans quelques cas, qu'il est à ma connaissance que deux et même trois fois on a vainement offert les gages ordinaires aux moissonneurs, qui préféraient courir le hasard de la pêche nocturne que de gagner honorablement leur vie en s'occupant de leurs travaux agricoles ; et je doute que le temps passé en pure perte par les pêcheurs et les dommages occasionnés aux moissons par la négligence de ceux qui devaient y donner leurs soins, et qu'un esprit de vaine spéculation attirait à la pêche, ne fassent pas plus que compenser le produit du poisson blanc, bien que la somme en provenant soit considérable.

Ces objections ne s'appliquent pas aux rets flottants, parce qu'on les tend généralement en eau profonde, quelquefois à deux cents pieds, et quand ils sont fixés, ils restent dans le même état jusqu'à ce qu'on les lève, ce qui se fait généralement à un jour d'inter-

valle. Ainsi ils ne nuisent point aux lieux où le poisson va frayer ou se nourrir, et les plus petites mailles étant de 2½ pouces, il n'exterminent point le jeune poisson comme le font les seines; et comme ces rets ne prennent que du poisson comparativement gros et en moindre quantité à la fois, il est facile de le conserver et d'en disposer. Les objections qu'on fait aux seines, sous le rapport de la moralité, ne s'appliquent pas non plus aux rets flottants, car pour réussir en s'en servant, il faut une application continuelle et constante; ils ne sont donc en usage que chez ceux qui veulent faire de la pêche un moyen de gagner leur vie et ne donnent pas lieu à ces alternatives prononcées de travail et d'oisiveté, qui font tant de tort à tous ceux qui s'adonnent à la pêche à la seine.

Pour ces raisons et beaucoup d'autres trop nombreuses pour être expliquées dans le cadre étroit d'une lettre, je recommanderais, si l'on prend quelque mesure législative pour amender l'acte des pêcheries, que la pêche à la seine du poisson blanc fût abolie après le terme de deux années, et qu'il fût imposé une taxe sur chaque bateau à rets flottants, et qu'en même temps, vû l'importance commerciale du sujet et l'intérêt qu'il offre comme question d'histoire naturelle, on chargeât une personne possédant les connaissances nécessaires, d'étudier les habitudes des différentes espèces de poissons de nos lacs, et de recueillir et coordonner les faits qui pourraient servir à la création d'un système général de pêche, reposant sur les vrais principes.

Je suis, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
D. YOUNG LESLIE.

APPENDICE No. 31.

Rapport de l'inspecteur des pêcheries pour la division des lacs Huron et Supérieur, pour 1859.

COLLINGWOOD, 31 Déc. 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que suivant vos instructions, j'ai (en autant que le temps me l'a permis) fait la visite de la plupart des places de pêche du lac Huron, et de quelques-unes du lac Supérieur.

Comme je ne suis pas en position cette année de faire un rapport détaillé sur chaque place, je vous inclus un état des faits que j'ai moi-même constatés et des renseignements que j'ai recueillis à bonne source.

En entrant en fonctions en mai dernier, j'ai trouvé que le nouvel acte déplaisait beaucoup, et que l'on était fortement sous l'impression que le seul but du gouvernement était d'imposer une taxe sur les pêcheurs. Ce sentiment était encouragé et entretenu par des gens intéressés. Après avoir fait des assemblées, expliqué la vraie nature de l'acte et l'esprit de ses auteurs, dont le but était de "protéger les pêcheries et les pêcheurs canadiens," je n'ai pas rencontré de difficultés à mettre mes instructions à effet, et plusieurs de ceux qui s'étaient d'abord opposés avec le plus de force à "l'acte des pêcheries," sont devenus ses plus zélés partisans et ses plus fermes soutiens.

Je puis dire, sans crainte d'être contredit, qu'à l'exception de deux cas, je n'ai pas rencontré sur ces lacs la moindre opposition depuis le mois de juin dernier. Les plus chauds partisans de l'acte sont ceux pour l'avantage desquels il a été rédigé :—les pêcheurs résidents et les commerçants du lieu.

Les anciennes maisons de commerce du Sault Ste. Marie (du côté américain) qui ont depuis nombre d'années fait la pêche en grand sur ces lacs, ont été les premiers à prendre avantage du système de location. Elles ont invariablement offert plus que les canadiens, et ont payé d'avance; elles emploient à leurs pêches aussi bien un métis canadien qu'un de leurs compatriotes. L'un de ces messieurs, qui a loué l'Isle aux Canards à un haut prix, a adopté un plan qu'aucun autre n'a encore essayé; il n'a pas tendu de pêche, mais a employé l'équipage d'un bateau à empêcher les empiétements, et quoique l'année 1859 se trouve perdue pour lui, je crois qu'il pourra se refaire de cette perte en 1860. On a épuisé ces isles. J'y trouve tout un village de pêche, quatorze maisons, des quais, etc., construits par les américains du Sault, de Mackinaw et de Détroit. A toutes nos principales places, j'ai aussi trouvé de semblables établissements. A l'Isle aux Chevaux, l'une de leurs plus grandes pêcheries, un vieux sauvage me fit en mauvais anglais la spirituelle

observation suivante : " Pourquoi venir à présent pour le poisson ? pourquoi pas venu dix ans passés ? Américains venir ici, bâtir maisons, couper le bois, amener gros bâtiments, prendre tout le poisson, attraper pauvre sauvage, vendre à lui mauvais whisky et mauvaises marchandises ; à cette heure plus de poisson, vous faire prendre soin du poisson ! "

Les seineurs font objection à la 30^e clause de l'acte, parce que le hareng se prend dans les mailles à cause de leur dimension, ce qui cause une grande perte de temps précieux pour l'en dégager à la main, au lieu de le retirer comme ci-devant au moyen de pelles faites à cette fin. On parerait à cet inconvénient en faisant les mailles un quart de pouce moins larges au carré. Sur vingt-deux rets que j'ai examinés la saison dernière, je n'en ai pas trouvé qui fussent conformes à la loi, telle qu'elle est aujourd'hui ; la maille avait, terme moyen, 1½ pouce ; plusieurs avaient 1 pouce.

Si la clause n'est pas changée, il faudra fixer un temps, donner avis par écrit aux pêcheurs, et le délai expiré, confisquer toutes les seines dont les mailles n'auront pas les dimensions voulues.

Comme toutes les seines étaient défectueuses et qu'il m'aurait fallu les saisir toutes, et causer par là de grands dommages à de pauvres pêcheurs, je me suis contenté de les avertir que leurs seines n'étaient pas suivant les descriptions de la loi.

Pour ce qui est des offres qui m'ont été faites pour la location des places de pêche, je n'ai en aucun cas, lorsque l'offre était raisonnable, refusé de l'accepter, et je n'ai rejeté en aucun cas l'offre du pauvre, blanc, métis ou sauvage, si basse qu'elle fût, pour la place qu'il occupait déjà. J'ai donné 97 baux, dont 12 à des bandes de sauvages, 14 à la compagnie de la baie d'Hudson, le reste à des pêcheurs de profession ou à des marchands qui emploient des pêcheurs. La plupart de ces baux comprennent plusieurs individus, car j'ai persuadé les pêcheurs de chaque localité de s'unir à l'amiable et prendre ensemble un bail pour les places qu'ils occupaient déjà. Ainsi dans le bail qui comprend l'espace entre la Rivière Sable et le Port Franks, vingt deux différents partis de seineurs sont concernés ; à Kin-cardine, il y en a 14 ; à Saugeen 10 ; quoique les Isles à la Pêche aient été données à six individus, seize y sont concernés, dont trois emploient des partis de seineurs de seize hommes chacun. Toute la population qui fait la pêche est concernée dans le bail des pêcheries de Shawanaga aux marchands de Penetanguishene. Dix-sept personnes emploient des bateaux entre Meaford et Vail's Point, espace loué à trois individus ; sept bateaux font la pêche à Collingwood, qui a été loué à une seule personne. Le locataire de l'Isle aux Canards, du détroit de Mississaga et de la Grande Batture, emploiera probablement chaque année de 40 à 60 bateaux avec leurs équipages.

Je calcule que le nombre d'hommes occupés cette année, en vertu de nos baux, s'élève à 917. Les jeunes gens au-dessous de 16 ans, les bandes nombreuses de sauvages et les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, à ses quatorze places de pêches, peuvent se monter à 2,500 personnes de plus.

Si j'avais assez bien connu les lieux sur le lac Supérieur, pour pouvoir donner des renseignements exacts et définir les limites, j'aurais pu donner un plus grand nombre de baux, et j'ai tout lieu de croire qu'en 1860, plusieurs personnes iront au lac Supérieur dans l'unique but d'explorer les places de pêche.

Je ne puis, avec exactitude, estimer la quantité de poisson pris à chaque place de pêche, pendant la saison dernière ; mais d'après le calcul que j'ai fait et les renseignements que j'ai comparés, je pense que la pêche de notre côté des lacs s'est élevée l'année dernière à 26,000 quarts. En sus de ce chiffre, pas moins de 4,000 personnes se sont nourries de poisson pendant la saison de pêche de l'automne et du printemps. La compagnie de la Baie d'Hudson dépend de cet article pour l'approvisionnement de ses postes, du mois de juin au mois de septembre. Une grande partie des sauvages et des métis vivent de poisson du mois de septembre à la saison du sucre. En 1857, la personne chargée du poste de la compagnie au Fort William, sur le lac Supérieur, a expédié à Détroit 733 quarts de poisson, en sus de l'approvisionnement d'hiver du poste, et des rations de poisson frais données tous les jours aux travailleurs. En juin 1859, le principal article d'alimentation au Fort Michipicoten, sur le lac Supérieur, était le poisson salé.

Je suis certain que sous le système de location, il sera découvert de nouvelles places de pêche surtout au lac Supérieur ; il se prendra plus de poisson et des pêcheurs de premier ordre s'établiront sur ces lacs.

Par suite des mauvais temps exceptionnels de la dernière saison, les pêches, surtout celles situées sur des bancs exposés, ont manqué, et il a été perdu ou brisé un grand nombre de rets. La pêche est donc au-dessous de la moyenne.

On a fait si peu d'huile qu'il ne vaut presque pas la peine d'en faire mention, la quantité est d'à peu près 1500 gallons. La 11e clause de l'acte aura pour effet d'encourager la manufacture de l'huile. Le seul endroit où il s'en fait un peu est Goderich, où un homme entreprenant achète des pêcheurs les débris de poisson qu'il jetaient à l'eau auparavant. Plusieurs locataires font de l'huile pour leurs besoins. J'ai saisi toutes les occasions de persuader aux pêcheurs de faire de l'huile avec les débris; le procédé est facile, et cet article se vend 75 centins le gallon.

Le poisson qu'on prend à la Pointe Edouard, à Goderich, au Cape Rich et à Collingwood, est généralement mis en boîtes dans la glace et expédié par chemin de fer à des agents réguliers au Canada et aux Etats-Unis; il se vend comptant.

Une grande partie du poisson qui se prend sur la côte est du lac Huron, de la Pointe Edouard, au Cap Hurd, y compris les Isles à la Pêche, est expédié aux Etats-Unis en quarts, et payé partie comptant, partie en marchandises. Ces marchandises paient néanmoins les droits d'entrée aux ports canadiens entre Sarnia et Saugeen.

Deux des locataires de la saison dernière, qui ont pris l'Isle de Coves et l'Isle aux Lapins, ont expédié leur poisson à Chicago, par la ligne des bateaux de Collingwood, ce poisson a presque tout été payé comptant. De Chicago il a été envoyé par chemin de fer à des parents dans l'état de Missouri; le coût du transport du phare de l'Isle de Coves, a été de \$2.50 le quart, et la vente à rapporté \$12 rendu là.

Le reste ou la partie de beaucoup la plus forte qui se prend sur le lac Supérieur, dans la Baie Georgienne, à l'Isle aux Canards, Manitoulin, Cockburn et aux Isles St. Joseph, au détroit de Mississaga et aux rapides du Sault Ste. Marie, à l'exception des stations de la compagnie de la Baie d'Hudson et d'une petite étendue de la côte du Cap Croker, *via* Owen Sound, Collingwood et Penetanguishene, à la rivière Naishcotyang, s'expédie aussi aux Etats-Unis et est payée en marchandises *franches de droits*.

Je calcule que les trois-quarts du poisson pris dans nos eaux n'entrent point dans les ports canadiens. Le plus grand marché est Détroit. Le percepteur de ce port dit que la valeur du poisson exporté en 1859 dépasse \$150,000.

Une grande partie de notre poisson se vend sur les lieux aux capitaines de goëlettes américaines, et se paie en marchandises et whiskey de contrebande.

On se sert de seines à la Pointe Edouard, de là le long de la côte jusqu'à Port Franks, à Kincardine et Inverhuron; et de la boîte à la Baie du Dard, à Port Elgin, aux Isles à la Pêche, à la Baie d'Owen Sound et de Nottawasaga, et sur le lac Supérieur, au Fort William, au havre de Michipicoten et à l'Isle St. Ignace.

M. S. Hitchcock, de Sarnia, a donné pendant deux ans à MM. Zwoski et Cie., \$600 pour une petite partie de la Pointe Edouard, et paie maintenant à M. Blackwell \$400 par année pour le même terrain. Il m'a dit que les travaux du grand tronc ont fait tort aux pêches. Ses livres font voir une vente annuelle de \$22,000 et au-dessus, aux marchés de Détroit et de Cleveland, en sus des ventes sur les lieux, et de 120 quarts de poisson salé.

Il y a quelques années, il a été pris aux Isles à la Pêche, sur l'Isle à la Grande Pêche, 1,000 quarts et au-delà, de hareng en deux coups de seine, dont l'un de 700 et l'autre de 300; à l'Isle Cigar il a été pris 500 quarts en un coup. A l'Isle Smoke-house, une fois la seine était pleine, mais comme on avait point de quarts ni de sel, on y laissa des milliers de harengs. On dit que depuis on n'y a pas fait une bonne pêche—cette place est abandonnée. Le meilleur coup de seine de la saison a eu lieu à la Grande Pêche, il était de 152 quarts.

Au Fort William (sur le lac Supérieur) il a été pris, près de l'embouchure du bras nord de la rivière Kaministiquia, 30 ou 40 quarts de poisson blanc en un seul coup, quoique les seineurs fussent très peu habiles. Pour réussir à la seine, il faut des gens exercés et qui obéissent aveuglément à un chef entendu.

Dans la Baie Nottawasaga, si ce n'était des monceaux de glaces qui ont jusqu'à 20 à 30 pieds d'épaisseur, vers le terminus projeté du canal de la Baie Georgienne, on pourrait au printemps pêcher à la seine avec beaucoup d'avantage.

Je ne doute pas que la protection que l'acte des pêcheries donne aux locataires, ne fasse découvrir des places de pêche de valeur sur le lac Supérieur et à plusieurs points de la Baie Georgienne.

Je n'ai pas eu connaissance qu'on ait fait usage dans nos eaux de rets à enclos pendant la saison dernière ; mais deux individus de Cleveland en ont tendu un près de notre limite, entre l'Isle Drummond et la Baie de Tenby, Isle St. Joseph ; ils ont pris beaucoup de poisson de toute espèce, ont fait grandement tort aux pêcheurs de l'endroit et causé beaucoup d'embarras aux sauvages, aux métis et aux habitants des environs. Quand des rets de ce genre de grande dimension sont tendus dans un chenal, tout le poisson s'y prend, gros et petit ; les ailes s'étendent de chaque côté à 1½ à 3 milles, et on les déplace rarement.

Si l'usage en était général, il ruinerait les pêcheries, et les pêcheurs qui se servent des rets flottants seraient bientôt forcés à chercher un autre genre d'existence.

Aux rapides du Sault Ste. Marie on fait usage presque toute l'année d'éperviers ; deux hommes en canot munis de perches et d'éperviers peuvent prendre, dans la saison, deux quarts de poisson blanc par jour. Un américain m'a offert un haut prix pour la petite isle de notre côté des rapides où il voulait tendre des éperviers, mais cette isle a été réservée par les sauvages, lors de leur dernier traité.

On ne se sert guère d'hameçons qu'au-delà de Goderich, Kincardine et Inverhuron ; on s'en est servi la saison dernière entre le Cap Rich et les Isles aux Chrétiens, et l'année prochaine le locataire de la pêche Cabot's Head en fera usage. Le grand obstacle qui en restreint l'usage est la difficulté de se procurer de la boîte. La pêche à l'hameçon, dans les endroits où l'on peut avoir de la boîte, est la plus avantageuse de toutes, le poisson qu'on prend à ce genre de pêche est généralement gros ; il n'y a point de pertes occasionnées par les mauvais temps, comparativement à celles que subissent les pêches à rets. Le 5 septembre 1859, j'ai vu à Inverhuron du poisson pris à l'hameçon pesant en moyenne 39 livres la pièce.

Je crois, d'après les renseignements dignes de foi que j'ai reçues de différentes personnes, que sur le lac Supérieur, aux environs de l'Isle au Pic, le Cap Tonnerre, St. Ignace, la Baie Nepigon, Otter Head et autres lieux, de bons pêcheurs à la ligne peuvent prendre de la truite de 60 à 90 lbs., et on peut prendre aussi de la grosse truite en plusieurs endroits sur le lac Huron, où l'on n'a pas encore tenté de le faire.

La pêche au dard se fait sur une grande échelle, principalement par les sauvages et les métis, sur toute l'étendue de ces lacs. On darde le poisson sur les hauts-fonds herbeux et autres endroits où l'on ne peut tendre de rets. Dans les lieux où l'on fait ce genre de pêche, tout poisson est dérangé au temps du frai.

Des pêcheurs d'expérience disent que des sauvages errants qui font la pêche au dard causent souvent beaucoup de tort à leurs pêches à rets. Ils ignorent si la chose est due au sang ou au flambeau, mais les trois-quarts des locataires desireraient que la pêche au dard soit strictement défendue, excepté dans les endroits baillés aux bandes de sauvages.

La quantité de poisson pris par les deux genres de pêche que je viens de mentionner, est quelque fois considérable. Je connais un cas où à Vail's Point, dans le township St. Vincent, deux personnes ont, dans une nuit, avec un dard et de l'écorce de bouleau dont ils se faisaient un flambeau, rempli trois fois leur bateau ; et sur le haut-fond entre Cabots Head et l'Isle Barrière, les sauvages du cap Croter, souvent en quelques heures ensanglantent l'eau, (comme on me l'a dit) sur un espace de plusieurs acres et emplissent leurs canots de truite en très peu de temps. L'un d'eux a tué cet automne à cet endroit 82 truites en deux heures. On ne peut tendre sur ce haut-fond, et si la pêche au dard ne s'y faisait pas, il offrirait pour une partie considérable du lac un lieu sûr où le poisson pourrait se multiplier. Plusieurs autres hauts-fonds sont dans le même cas. A la Baie du Dard, on a beaucoup fait ce genre de pêche, et les pêches y sont maintenant presque ruinées. Sur le lac Supérieur, en septembre 1858, John Finlayson, employé du poste du fort William, a pris en deux heures et demie à la ligne avec un hameçon artificiel, en payant l'espace de quatre mille entre le rivièrè Pigeon et la baie aux Grosses Truites, 74 truites pesant en moyenne cinq livres pièce. Il me dit qu'il était fatigué de les tirer et qu'il aurait pu remplir son canot deux ou trois fois. Le 27 septembre 1859, sur les hauts-fonds entre l'Isle aux Chevaux et l'Isle Yeo, Joseph Trudeau a pris en allant à la voile, au moyen d'un hameçon artificiel ordinaire et d'une barre de fer en guise de cale, cent cinquante-deux truites en six heures. Je vis le poisson le lendemain matin ; ils pesaient en moyenne huit livres, et quelques-uns pesaient seize livres. En même temps et sur les mêmes hauts-fonds, au grand désagrément des locataires, il y avait quatre bateaux de sauvages et de métis, courant des bordées, avec chacun deux

lignes qui les suivaient. On m'a dit qu'en 1858 sur les mêmes hauts-fonds, un sauvage Equimico prit en un jour deux cent cinquante truites d'à peu près le même poids. En octobre 1859, E. Boucher de Vail's Point, prit en deux heures cinquante-huit truites à la ligne. Le 27 du même mois, dans les isles situées à l'entrée de la Baie Georgienne, des sauvages et des métis prenaient à la ligne deux à trois quarts de truite par jour.

Au havre de Collingwood et aux environs et à d'autres endroits de la Baie Georgienne, on réussirait très bien à prendre l'achigan vert à la ligne, si on ne le détruisait pas en masse au printemps, lorsqu'il va frayer dans les jones; en avril 1859, à distance du havre de Collingwood, de dix à quinze bateaux pêchaient toutes les nuits l'achigan au dard. La pêche au dard a aussi commencé à détruire la truite de rivière dans ces environs.

Sur ces lacs on se sert universellement de rets flottants dont les mailles ont en moyenne 5½ pouces d'un nœud à l'autre. A l'île Yeo, l'un des bateaux avait, pendant cette saison, des rets aux mailles de 7 pouces, et quoiqu'il prit moins de poisson que ceux munis de rets dont les mailles étaient de 5 pouces, la moyenne du poisson pris était la même sous le rapport du poids. Au lac Supérieur, la maille est ordinairement de 6 à 7½ pouces. Vers le Cap Tonnerre, l'île au Pic et autres endroits, où le poisson est de dix à quinze au quart, on peut se servir avec avantage de rets à grandes mailles, le gros poisson étant toujours de meilleure vente.

Pendant la saison de pêche, il se perd beaucoup de rets, ou bien ils se mêlent ou se déchirent de telle façon qu'on ne peut s'en servir, et quand le poisson arrive, il faut que les pêcheurs soient pourvus de rets et de quarts pour ne pas perdre la meilleure chance de la saison, car il n'y a pas d'endroits sur ces lacs où l'on puisse s'en procurer, et il arrive souvent qu'au fort du poisson, le pêcheur est obligé d'abandonner sa pêche et de passer des semaines entières à la recherche de rets et de quarts. J'ai suggéré au gardien de la prison de réforme de Penetanguishine, d'employer un certain nombre de prisonniers à faire des rets et des quarts convenables pour ces lacs; ces deux industries sont faciles à apprendre et les instruments nécessaires à bon marché.

Les rets faits au moyen de machines aux Etats-Unis et à Musselburgh, en Ecosse, passent pour ne pas être aussi bons que ceux qui sont faits à la main. Je pourrais vendre facilement une grande quantité de rets et de quarts tous les ans. Le meilleur coup de rets flottants dont j'aie entendu parler pendant la saison dernière, a été au Cap Rich, à la pêche de M. Curtis; 2000 verges de rets ont donné 754 truites, et 1300 verges 600 poissons blancs. A cet endroit, on considérait que prendre 250 à 300 poissons avec 1200 verges de rets était une bonne pêche, on en prend maintenant 150 à 250. Aux isles à la pêche, sur les hauts-fonds du large, le 8 novembre dernier, cinq bateaux ayant chacun 15 à 20 rets ont pris, terme moyen, 10 quarts par bateau; les mêmes personnes avaient pris auparavant sur les mêmes hauts-fonds 60 à 70 quarts de truite par bateau. Vers le même temps, le locataire de l'île aux Lapins, près du Cap Hurd, ayant perdu presque tous ses rets, en tendait encore quatre à la fois, et prenait de 60 à 80 truites à chaque coup qui étaient, terme moyen, de quarante au quart. Aux Iles à la Pêche, j'ai loué à un métis un petit terrain pour une pêche à hareng et à rets flottants entre les places de pêche à la seine. Il a pris, aidé des sa famille, 120 quarts en quelques semaines. Le 7 octobre, S. Boucher a pris à Vail's Point, 250 truites avec 700 verges de rets. Le 26, près de l'île au Foin, le locataire a pris 250 truites avec huit rets; aux environs de ces îles, on regardait comme bonne pêche, terme moyen, 30 poissons par rets. Au Grand Portage et aux environs de la pointe de la rivière Pigeon, sur le lac Supérieur, je rencontraï dans le mois d'août 1858, nombre de sauvages qui attendaient pour recevoir leurs présents, allant dans leurs canots à une couple de milles—quelques-uns n'avaient pas plus que cent verges de rets,—ils commençaient à pêcher le soir et revenaient le matin avec 30 à 40 truites, dont le poids était, terme moyen, de 4 livres. Vers Collingwood, la meilleure pêche a été en novembre, de 515 poissons blancs pour 1600 verges de rets, et de 282 truites pour 1500 verges. Il a été fait plusieurs coups, ces jours derniers, de 100 à 180. Notre havre est ouvert depuis le 4 avril. En 1857, sur le lac Supérieur, près de l'île St. Ignace, un nommé Clarke, ci-devant pilote du *Rescue*, a, en cinq semaines, avec deux hommes, pris 175 quarts de truites, qui étaient en moyenne, de dix-huit au quart. On m'a informé que Strowger a pris pendant la dernière saison, en six semaines, 700 quarts avec huit hommes à la pêche du capitaine Dick, à l'île Michipicoten. Ce poisson doit valoir au moins huit piastres le quart, étant en grande partie de la grosse truite rouge.

Quant à la protection du poisson sur ces lacs, je crois qu'en vertu de l'acte actuel des pêcheries et au moyen de l'addition de règles qui prohiberaient expressément la pêche au dard (excepté dans les places réservées aux sauvages), et la course au poisson du temps du frai, le poisson d'ici à plusieurs années ne diminuerait pas sensiblement; car, grâce aux mauvais temps et aux hauts-fonds inaccessibles, il y a plusieurs endroits dans toutes les parties des lacs Huron et Supérieur, où le poisson de tout genre pourra frayer sans être troublé par les rets. Si on laisse continuer comme aujourd'hui les rets et la pêche au dard, en peu d'années, les pêcheries seront détruites. Le poisson ne pourra plus frayer en paix, et le nombre des pêcheurs augmentera tous les ans.

Si ce n'était de l'acte des pêcheries qui a été passé et mis en opération à temps, la truite de rivière, dans le voisinage des établissements ou des communications par bateau-à-vapeur, disparaîtrait en quelques années. Il y a dix ans, la truite de rivière était en abondance et de belle grosseur dans la baie Georgienne; elle est maintenant très rare et petite. En juillet et août 1845, pendant que j'arpentais la ville actuelle de Meaford, à environ 20 milles à l'ouest de Collingwood, et située sur la rivière Big Head, je nourris pendant plus de six semaines, en grande partie de truite de rivière, un parti de huit hommes. Je n'avais que 400 pieds de rets et les tendis près de terre sur le côté nord de la rivière Big Head, près de l'endroit où est aujourd'hui le quai des bateaux à vapeur. Je tendais mes rets le soir et les enlevais le matin. La pêche était de 10 à 15 truites par nuit et le poids, terme moyen, de 2 lbs. pièce, quelques-unes ont pesé 4 lbs. et une 6 lbs. On prenait alors souvent dans cette rivière de la truite pesant jusqu'à 5 ou 6 lbs. En mai 1852, pendant que j'arpentais l'emplacement de ville de Thornbury, à environ 14 milles à l'ouest de Collingwood, et située sur la Rivière au Castor, je me nourris avec mes gens en grande partie de truite de rivière, pendant plus de huit semaines. Un soir, je pris avec une mouche dans les premiers rapides 40 à 50 lbs. de truite du poids de 2, 3 et 4 lbs. chaque, J'ai vu le fils d'Olmstead, de treize à quatorze ans, darder de 15 à 25 lbs. de truite par jour (en plein jour) dont plusieurs pesaient 5 à 6 lbs. A la rivière Jolie, Silver Creek, Black Ash Creek, maintenant dans les limites de la ville de Collingwood, la truite a abondé depuis l'ouverture du chemin de fer. A Mad River, qui passe par Nottawasaga et Osprey, il y en a encore beaucoup ainsi qu'à la rivière Demoniah, l'Isle Manitoulin et autres rivières. Les rivières Desjardins et Racine, et les différentes branches des rapides du sault Ste. Marie, ainsi que les petites anses de la baie au-dessus des rapides en abondent encore. Les métis et les sauvages en prennent en quantité pour les vaisseaux américains au moyen de rets et de dards. J'en ai vu la saison dernière une quarantaine, pesant en moyenne 13½ lbs. chaque, qui avaient été vendues au chef de cuisine du "North Star" 30 centins la livre, elles avaient été prises aux rets. Au lac Supérieur, il y a des centaines de petites et plusieurs grandes rivières pleines de truite, telles que les rivières Current, McKenzie et différentes anses dans la Baie du Tonnerre, près du fort William. Le capitaine du *Rescue*, M. Dick, a pris de très grosses truites dans la rivière Current. Dans les lacs (au nombre de 16) de l'île Michipicoten et dans une rivière qui se décharge au havre de Québec, la grosse truite est en abondance. On dit qu'il y en a beaucoup dans une rivière près du fort Michipicoten, et elle abonde dans presque tous les cours d'eau du Gros Cap à la rivière Current. Des personnes croyables ayant été depuis longtemps au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, m'ont rapporté que dans les rivières qui se déchargent dans les Baies Noires et Nepigon, la truite de rivière est aussi grosse que la saumonée, et pèse de 10 à 13 lbs. Il y a trois ou quatre ans, des américains de Rochester se rendirent à la rivière au Castor au fort de l'hiver, engagèrent à haut prix des hommes et des jeunes gens, pour prendre la truite au moyen de trous pratiqués dans la glace. Ils en rapportèrent plusieurs charges de voiture. En février 1857, j'achetai à Thornbury 82 lbs. de truite de rivière qui avait été prise par deux hommes en 4 heures, dans des trous faits dans la glace, et au moyen d'appâts de venaison. Si l'on pratiquait un trou au-dessus d'un endroit où le poisson se tient, on le prendrait jusqu'au dernier. Ce genre de pêche ne demande aucune habileté particulière; avec un petit bâton et 4 à 5 pieds de ligne, un hameçon et un morceau de viande crue, on prend le poisson aussi vite qu'on peut remplacer l'appât. On croit généralement que la sciure de bois des moulins est la cause de la destruction de la truite; tel néanmoins ne peut-être le cas pour la rivière au Castor et plusieurs autres rivières où elle abondait et se trouve maintenant rare. Leur disparition

est surtout attribuable au dard, aux rets tendus à l'embouchure des rivières et aux manque de passages à poisson aux écluses. Deux ans de suite, l'embouchure de la rivière au Castor a été barrée sans interruption par des rets à petites mailles; Les rivières Pretty, Big Head et Silver ont aussi été tendues de rets.

Au point de vue commercial, la truite de rivière n'a pas beaucoup de valeur, quoique sur le lac Supérieur, je l'ai vu mettre en quart avec d'autres poissons; mais quant à la dépense d'argent sur nos steamers, parmi nos bateaux-pêcheurs, les métis et les sauvages, et sous le rapport du *sport*, de l'amusement et de l'attraction des étrangers et des touristes, je crois que la conservation de la truite est très importante. Le propriétaire de l'hôtel Chippewa, au sault Ste. Marie, a dit devant moi que si ce n'était de la truite de rivière, il serait obligé de fermer. Nos hôteliers de Collingwood connaissent aussi l'importance de la pêche à la truite. Des compagnies de gens riches viennent de toutes les parties des Etats visiter tous les ans nos rivières seulement pour ce genre d'amusement, ils passent des mois parmi nous et dépensent largement sur nos bateaux à vapeur et à nos hôtels, etc., et engagent à de hauts prix nos bateaux et nos pêcheurs. L'usage des dards, des rets impropres et la pêche dans les glaces ont fait tant de dommage dans ces endroits que la destruction complète de la truite était imminente; et aussitôt après la passation de l'acte des pêcheries, quelques habitants de la rivière au Castor et quelques personnes de Collingwood, formèrent une société de protection des pêcheries qui s'est augmentée la saison dernière.

Comme j'ai déjà adressé à votre département plusieurs rapports spéciaux au sujet du commerce côtier et de la contrebande sur ces lacs, je n'ai pas besoin de revenir là-dessus. La pêche, le trafic et la contrebande se sont donné la main jusqu'ici. Au cas où le système de location sur les lacs Supérieur et Huron, ne rapporterait aucun revenu, la protection et l'encouragement que recevraient nos pêcheurs et nos marchands de la présence d'une goëlette du gouvernement, suffiraient pleinement pour justifier la dépense qu'elle entraînerait. Je prends la liberté d'insister sur la nécessité de réprimer plus efficacement sur ces eaux la contrebande si injuste pour les marchands canadiens et si nuisible aux populations. Si l'on mettait un frein à ce trafic illicite, on ferait naître un commerce canadien actif et considérable, très avantageux pour les steamers voyageant de Collingwood au sault Ste. Marie et du lac Supérieur au chemin de fer du nord, et d'une importance majeure pour la cité de Toronto. On établirait des lignes de vaisseaux aux ports de Sarnia, Goderich, Saugeen, Owen Sound, Collingwood et Penetanguishine, qui commerceraient surtout avec des marchands canadiens et transporteraient aux ports canadiens les produits des lacs Huron et Supérieur, qui trouvent aujourd'hui un débouché à Détroit et aux autres ports du côté américain.

J'ai, pendant la saison dernière, dans tous les cas où je me trouvais à distance raisonnable, visité les gardiens de phares, et je leur ai été souvent utile. Le cinq septembre dernier, qu'eût lieu la pire et la plus longue tempête de la saison, j'ai contribué à sauver la vie d'un des gardiens de phares, de sa femme, son enfant et son aide, quoiqu'ils ne fussent qu'à peu de distance de la terre ferme. Je parle de l'île Chantry, vis-à-vis de Saugeen. Ils n'avaient pas un morceau de nourriture, étaient sans moyen d'aller à terre et sans espérance de pouvoir communiquer avec Saugeen. Le jour que je me suis trouvé là, deux hommes et 2 femmes se sont noyés à peu de milles de distance, en se rendant à Port Elgin, dans un grand bateau de Mackinaw. Les pêcheurs de Saugeen qui ont de très beaux bateaux, ont été neuf jours sans lever leurs rets pendant cette tempête, et les petits bateaux n'osaient se hasarder à sortir. Les nouveaux phares sont très appréciés par les capitaines américains de la ligne de Collingwood et Chicago. Par une nuit d'une clarté ordinaire, les phares tournant de l'île de Coves et de Collingwood, peuvent se voir de 24 à 30 milles. Si l'on érigeait un phare sur la plus au large des îles aux Canards, les steamers allant de Collingwood à Chicago, se trouveraient presque en tout temps à vue de la lumière d'un phare. Je connais plusieurs cas dans lesquels les gardiens de phares ont été d'un grand secours à nos locataires. Le phare de l'île de Coves est le rendez-vous des locataires entre le Cap Craker et les îles aux Canards. Les phares ont été entretenus d'une manière très efficace pendant la saison dernière. Sur le lac Supérieur, on a grandement besoin de trois phares, et de deux sur le chenal du nord ou le chenal de l'île Manitoulin et de la rive Nord. La ligne des bateaux de Collingwood et du Sault Ste. Marie, prend toujours cette route, et en automne, la ligne de Chicago la suit aussi, parceque la navigation en est sûre sur une distance de plus de 150 milles.

Mon journal fait voir combien de fois j'ai fait la visite de chaque place de pêche sur ces lacs ; les distances parcourues étant comme suit : en bateau ouvert 5,712 milles ; en steamer 2,294 milles ; en chemin de fer 1,555 milles et 99 milles en diligence, faisant en tout 9,660 milles. J'ai aussi assisté à 22 assemblées publiques, reçu 341 lettres et écrit 440 rapports et réponses. J'ai rempli et enregistré (donnant la description des places de pêche, la direction et la longueur des lignes) 303 baux, y compris des duplicata et des triplacata pour des bandes de sauvages et des surintendants locaux. Parmi les lettres écrites, il y a plusieurs rapports spéciaux au département des terres de la couronne, sur les pêcheries, les bois, la contrebande, le revenu, les affaires des sauvages, les ressources minérales et agricoles des terrains dans le voisinage de ces lacs. J'ai fait le plan de partie de la côte, avec des sondages aux environs du terminus projeté du chemin de la Rivière Rouge, sur le lac Supérieur. J'ai aussi fait un diagramme des sondages et des points du havre de Québec, de l'Île Michipicoten, et posé des bouées de même qu'aux environs du Gros Cap, à la demande du capitaine du *Rescue*. Depuis mon retour, j'ai été à mon bureau constamment depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi, et n'ai reçu aucune aide de qui ce soit, si ce n'est de M. Moore, qui m'a fait des copies d'avis au Sault Ste. Marie, au commencement de la saison.

A l'exception de douze jours de travail à différents temps, j'ai été absent de chez moi pour aller remplir mes devoirs depuis le 4 mai au 29 novembre. C'est aux différentes places de pêche que j'ai fait la plus grande partie des baux et que j'ai écrit le plus grand nombre de lettres et de rapports. J'ai reçu une active coopération de la part des employés du gouvernement dont voici les noms : A. McNabb, agent des terres de la couronne à Sauguen; R. Carney, magistrat stipendiaire au Sault Ste. Marie ; J. McWatt, percepteur des douanes à Collingwood ; P. Ferguson, député percepteur à Collingwood ; S. S. Walsh, à Goderich ; William Simpson, à Penetanguishene, et R. McIntosh, à Kincardine ; aussi des capitaines Rowan du steamer *Islander*, Dick du *Rescue*, et de M. Wright du bateau à vapeur *Ploughboy*. J'ai aussi toujours été bien reçu par les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson, à leurs postes respectifs sur les lacs Huron et Supérieur.

En terminant ce rapport, je n'hésite pas à dire qu'ayant affaire sur ces lacs à une classe d'hommes à demi civilisés, échelonnés sur une longueur de côte de 4000 milles dans une même direction, et la grande majorité de nos locataires se trouvant éloignés des tribunaux et sans moyen d'obtenir justice, je ne puis protéger nos pêcheries contre les empiétements, nos locataires contre la déprédation, le trouble et les voies de fait, à moins d'être revêtu des pouvoirs de juridiction sommaire qu'exerce P. Fortin, écuyer, dans le Bas-Canada. J'ai cette année indiqué plusieurs cas qui confirment pleinement mon avancé, et le dernier cas dont j'ai parlé, celui de l'empiétement sur le locataire du havre de Michipicoten, au lac Supérieur, en dépit de l'avis donné par le locataire, en est un des plus graves.

J'ai l'honneur d'être,

etc., etc.

WILLIAM GIBBARD,

Inspecteur des pêcheries
des Lacs Huron et Supérieur.

L'honorable Commissaire
des Terres de la Couronne,
etc., etc., etc.

APPENDICE, No. 32.

RAPPORT DU SURINTENDANT DES PECHERIES POUR LE BAS-CANADA, 1859.

BUREAU DU SURINTENDANT DES PECHERIES,

Québec, 31 décembre, 1858.

A l'Honorable Commissaire des terres de la Couronne.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire rapport de mes travaux dans le fleuve et le golfe St. Laurent, pendant l'été dernier, comme suit :

Je laissai Québec le 27 mai ; le lieu de ma première destination étant le district de la rivière Saguenay.

Le principal établissement de pêche à l'embouchure du Saguenay, est celui de la pêche au saumon de Tadoussac, rapportant de 1400 à 1500 poissons. La compagnie de la Baie d'Hudson y faisait la pêche avant l'adoption du système actuel, et c'était un de ses postes pour le trafic des fourrures et du poisson.

Ayant compris que la compagnie avait cédé ses rets et tous les droits qu'elle pouvait avoir dans cet établissement de pêche à M. Thomas Simard, de la Malbaie, je le notifiai par écrit qu'on ne ferait aucun cas des arrangements qu'il pourrait faire avec la compagnie à cet égard, et qu'il aurait à prendre une licence du Surintendant des pêcheries. A mon arrivée je trouvai M. Simard en possession ; et ayant compris qu'il avait pris des arrangements avec la compagnie par cause d'ignorance, je consentis à recevoir de lui le montant qu'il était convenu de donner à la compagnie, (\$200) ; mais je lui déclarai d'une manière positive que cette circonstance ne lui donnerait aucun privilège de possession pour la prochaine saison, en autant qu'une offre plus forte (\$500) pour la place de pêche m'avait été faite.

Cette affaire terminée d'une manière satisfaisante avec M. Simard, je procédai à tracer les limites des différentes places de pêche sur les bords de la rivière, de manière à ce qu'une pêche ne put nuire à l'autre ; et aussi dans le but de rendre chaque place de pêche productive.

La plupart des pêcheurs au Saguenay étant de pauvres gens, je crus alors devoir leur charger qu'une somme nominale pour leurs certificats de licence. Sous peu, chacune de ces places de pêche deviendra d'une plus grande valeur, et ils pourront alors payer quelque chose de plus pour leurs licences, tout en profitant avec abondance d'un système qui, j'ose l'affirmer, ne peut être surpassé.

2 Juin.—Je traversai le St. Laurent pour me rendre à la Rivière-du-Loup, où je pris le bateau à vapeur pour Québec.

10 Juin.—Je laissai Québec pour Rimouski et le golfe ; traversai de Rimouski à la rivière Godbout ; marquai pour les locataires la ligne de division entre la pêche au ret et celle à la mouche, et nommai M. Alfred Blais, qui m'avait été recommandé par M. Chapais, M. P. P. "Inspecteur de pêche," avec instruction de veiller à l'exécution des dispositions de l'acte des pêcheries et des conditions du bail.

Suivant les conditions du bail, on ne pouvait prendre possession des bâtisses de la compagnie de la Baie d'Hudson avant le 15 novembre, mais à mon arrivée je trouvai M. McKenzie, l'agent, se préparant à abandonner le poste, et qui a bien voulu permettre au locataire de la rivière Godbout (M. Holiday), de prendre possession de la maison et des magasins.

16 juin.—Je laissai la rivière et continuai ma route le long de la côte, accordant des licences aux parties qui avaient des pêches sur le littoral. A la Baie de la Trinité, je réglai une difficulté survenue entre les pêcheurs au sujet de leurs places de pêche ; je trouvai les gens, sans exception, non seulement satisfaits mais bien heureux de prendre des licences, vu que par là ils se mettaient à l'abri des empiétements de ceux qui autrement auraient pu tendre leurs rets de manière à détruire la pêche.

Il me fut fait une demande à la Baie de la Trinité par M. Morin, notaire, au nom de J. Maclure, pour une place de pêche à l'Île au Caribou. Il paraissait que le frère du pétitionnaire était décédé et qu'on voulait forcer la veuve à abandonner sa possession. Je fis réponse qu'avant d'accorder une licence il fallait me mettre au fait de la question ; conséquemment, quelques jours plus tard (ayant été retardé par le temps le plus orageux à

la Baie de la Trinité), je partis pour l'Île au Caribou, où, après m'être renseigné sur les faits et avoir constaté que la veuve désirait conserver sa possession et obtenir une licence à cet effet, je la lui accordai.

L'Île au Caribou m'a paru admirablement bien située comme place de pêche au saumon. Sous peu, avec un système de protection étendue à toutes les rivières, cette île et nombre d'autres deviendront des places de pêche de grande valeur. A cet endroit, je trouvai une famille sauvage du nom d'Antoine Vallin qui, par ses habitudes de travail s'était fait un *chez-soi* confortable. De tous côtés j'entendis parler du dévouement et de l'honnêteté dont elle avait fait preuve en deux occasions lors d'un naufrage, et des secours qu'en reçurent le vaisseau naufragé et son équipage en danger de périr.

Depuis nombre d'années ce veillard avait une place de pêche au saumon, et je lui accordai une licence en conséquence à un taux nominal. J'accordai aussi à son fils une licence pour pêcher à l'embouchure de la petite rivière Trinité, cours d'eau de peu d'importance au-dessous de l'Île au Caribou.

Je laissai l'Île au Caribou et continuai ma route le long de la côte. La nuit tombante nous fûmes contraint, faute de vent, de jeter l'ancre à un endroit dans la rivière au Calumet, où se prenait autrefois quantité de saumon à ce que me dirent mes sauvages.

Mardi, 21 juin, 4 heures A. M.—Je laissai la rivière au Calumet pour me rendre à la rivière Pentecôte, mais peu d'heures après, je fus obligé de revenir en conséquence de la force du vent et du courant contre nous. J'explorai la rivière au Calumet jusqu'à une certaine distance; j'y trouvai les ruines d'une maison que des pêcheurs avaient occupée, aussi un fumoir qui devait, je suppose, servir à fumer le saumon. Evidemment le saumon a dû abonder dans cette rivière, mais le dard l'aura je suppose détruit, car les sauvages me dirent qu'ils avaient été dans l'habitude de le darder dans cette rivière. Le soir un renard et un ours apparurent sur le rivage. Les sauvages se mirent à leur poursuite et revinrent une heure après avec l'ours sur leurs épaules.

22 juin, A. M.—Un fort vent d'est accompagné d'une pluie battante continue à se faire sentir; impossible de laisser la rivière au Calumet.

2 P. M.—Je m'avançai quelques milles sur le rivage en gagnant la Pointe Anglaise: je vis deux hommes de l'Île Verte faisant la pêche au saumon et à la truite de mer vis-à-vis l'Île aux Œufs. Ils n'avaient pas été très heureux. Je leur donnai une licence.

23 juin, 6 A. M.—Le vent tombant, je me préparai à laisser la rivière au Calumet. Je renvoyai la chaloupe à la Baie de la Trinité par Pierre Vallin, et partis en canot par une forte houle.

2 P. M.—J'arrivai à la rivière Pentecôte après un long et périlleux voyage, le canot se trouvant trop lourdement chargé. Je n'eus pas l'occasion d'explorer cette belle rivière, mais j'appris qu'il ne s'y trouvait point ou peu de saumon, à raison de quelques causes locales que l'on doit attribuer selon moi aux dépôts d'argiles qui s'y font. C'est une magnifique rivière qui semble sous tous les rapports bien propice au saumon. On y prenait autrefois de grande quantité de truite de mer, mais cette pêche a été détruite par l'usage de la seine.

Je laissai la rivière Pentecôte pour me rendre aux Cawees. Là se trouve un très bon établissement de pêche à la morue. J'arrivai à une cabanne près de l'Île de Mai où, d'après les apparences, il pourrait y avoir un bon établissement de pêche au saumon.

24 juin, 6 A. M.—Forte brume accompagnée de pluie. Nous levâmes l'ancre et dirigeâmes notre course en avant au milieu d'un brouillard et d'une brume épaisse. Ne sachant où aller, étant incapable de distinguer l'avant du canot et se trouvant sur une côte coupée par des baies et des criques, notre navigation fut des plus dangereuse.

10 A. M.—Temps clair, ce qui nous permit de tracer notre route, et de nous rendre à la Petite Marguerite, où nous arrivâmes à 1 heure 30 minutes. A l'embouchure de cette petite rivière, je vis des bancs de jeunes saumons; à 2 heures 30 minutes, j'arrivai à la rivière Marguerite, et trouvai là Joseph Langlois, Antoine Blais et Joseph Vallin, sauvages, faisant la pêche au saumon. Ils avaient eu peu de succès. Je leur accordai à chacun une licence à un taux nominal, vu qu'ils avaient été si peu heureux.

25 juin.—Je laissai la rivière Marguerite dans un bateau appartenant à un sauvage, le temps étant trop orageux pour me servir d'un canot, et je me dirigeai vers les Sept Îles où nous arrivâmes à 2 heures p. m. M. McKenzie me dit avoir été à la rivière Moisie un jour ou deux auparavant; que le capitaine Fortin n'y était pas arrivé, et que les pêcheurs

ne voulaient pas abandonner la rivière à M. Holiday. Je m'étais flatté que le capitaine Fortin serait arrivé longtemps auparavant, mais voyant qu'il ne l'était pas, je partis immédiatement pour la rivière Moisie; mais le vent étant tombé, je fus obligé de nouveau de me servir d'un canot, et je fis à peu près la moitié de la distance qu'il y avait pour me rendre à la rivière Moisie. Je laissai le canot sur le rivage et parcouru le reste du chemin à pied, (neuf milles environ), et j'arrivai à la rivière Moisie vers les 9 heures p. m. *La Canadienne* était arrivée le même soir, et le capitaine Fortin était remonté la rivière pour ordonner aux hommes d'avoir à abandonner les places de pêche.

Vendredi, 26 juin.—Beau temps. Je visitai quelques-unes des places de pêche, et trouvai qu'il y avait presque un aussi grand nombre de rets tendus que l'année dernière.

Lundi 27 juin, 9 A. M.; je mesurai la ligne de division sur le rivage qui devait constituer l'étendue de la limite de M. Holiday (un mille de chaque côté de la rivière,) je donnai avis aux gens qui avaient des rets tendus dans les limites, d'avoir à les enlever. M. Holiday m'informa qu'aussitôt après son arrivée, il avait donné avis par écrit aux gens qui fesaient la pêche, leur intimant qu'il avait loué la rivière et qu'il espérait qu'ils enlèveraient leur rets; ce qu'ils ne voulurent pas faire sans un ordre émané directement de l'autorité compétente.

Mardi 28 juin—Beau temps. Je visitai les différentes places de pêche, et notifiai les propriétaires des goëlettes qu'ils ne devaient pas, sous aucun prétexte, jeter les débris de poisson à la rivière. Pris connaissance de l'affaire de Guinette, Maturin et Talbot, qui avaient écrit au commissaire pour lui demander la permission de continuer à faire la pêche dans la rivière. Je trouvai que les maisons qu'ils disaient avoir bâties ne valaient pas \$10 chaque; et quand aux endroits où ils avaient tendus leurs rets, je trouvai qu'on avait tendu neuf rets là où, certainement, il ne devait pas y en avoir plus de trois. Et relativement au pétitionnaire Guinette, je ne pus découvrir une telle personne sur la rivière, néanmoins en prenant de nouveaux renseignements, je m'assurai qu'il était marchand au Cap St. Ignace, et que, pour la forme je suppose, il avait envoyé son fils, garçon d'à peu près une quinzaine d'années, à la rivière Moisie pendant cette saison avec les autres pétitionnaires. Je crains fort que la pratique suivie généralement par le marchand ou le commerçant ne soit d'équiper les pêcheurs de toutes les choses nécessaires, et il est facile de comprendre dans ce cas quel est celui qui doit profiter des bénéfices de la pêche.

Il est beaucoup à regretter de n'avoir pu, soit le capitaine Fortin ou moi, mettre le locataire en possession de la rivière Moisie au commencement de la saison de la pêche, car la plupart des gens qui avaient autrefois fait la pêche dans cette rivière étaient (nonobstant l'avis donné par le gouvernement du bail des rivières aux saumons) venus de Gaspé, Bonaventure et de la côte Sud, et se trouvaient en possession lors de notre arrivée, et quoiqu'ils enlevèrent volontairement leurs rets lorsqu'ils en furent requis, ils avaient été en possession de la rivière pendant les deux tiers de la saison de pêche, et Gaspard Maturin (qui avait une goëlette à la rivière Moisie) transporta au-delà de 150 quarts de Saumon (le produit de la pêche) au marché de Québec; c'est la une valeur dont la perte doit retomber sur le gouvernement ou le locataire, car il m'est guère possible de recommander que des poursuites soient instituées contre ces pêcheurs, qui, tel que je l'ai déjà dit, aussitôt qu'ils en furent notifiés d'une manière officielle, enlevèrent immédiatement leurs rets, quoiqu'ils soient répréhensibles pour avoir pris possession de la rivière après avoir connus les avis donnés par le gouvernement touchant le bail de la rivière Moisie et autres rivières aux saumons.

Je nommai M. Hugh Chisholm, inspecteur des pêcheries pour le district à partir des Sept Iles jusqu'à la rivière Mingan, et lui donnai les instructions nécessaires touchant ses devoirs.

Je pris des arrangements avec le capitaine Fortin quant aux devoirs que nous aurions chacun à remplir, afin de ne pas être dans l'obligation de se trouver ensemble aux mêmes endroits.

La Canadienne fit voile pour le Labrador et les ports d'en bas.

Mercredi 29 juin.—Je remontai la rivière pour marquer les divisions entre la pêche au rets et celle à la mouche. 1 P. M. J'arrivai au campement de Messieurs Bacon et William, les locataires des limites de la pêche à la mouche (17 milles de l'embouchure de la rivière.) Les rets ayant été enlevés (et M. Holiday étant occupé à préparer ses rets), le poisson se trouva avoir une eau tranquille pendant quelques jours, et une multitude d'énormes saumons gagnaient constamment le haut de la rivière. Il y a eu une telle reproduction

du saumon dans la rivière Moisie, pendant cette saison, que la pêche en sera plus que le double dans quelques années.

Les fortes pluies étant commencées, il m'a été impossible de marquer les limites dans le haut de la rivière. Je tâcherai d'explorer la rivière Moisie plus tard, vu que c'est une rivière d'une grande importance.

A mon retour au poste, il me fut porté plainte par l'inspecteur des pêcheries à l'effet que Dominique Lepage (un des pêcheurs de morue) avait jeté des débris de poisson à la rivière, quoiqu'il eût été prévenu de ne pas le faire. J'assignai le délinquant et le condamnai sur confession de jugement.

Il sera nécessaire que le surintendant des pêcheries ait le pouvoir de marquer l'endroit du mouillage des nombreuses goëlettes qui fréquentent la rivière Moisie et autres rivières, car quoiqu'il serait dur de les empêcher de jeter l'ancre dans ces rivières, néanmoins on doit prendre les précautions nécessaires afin qu'elles causent le moins de dommage possible.

De nombreuses demandes m'ont été faites pour des lots de terres pour des objets de pêche, car quoique l'acte permet la prise de possession des terres non défrichées inoccupées, pour tout ce qui concerne la pêche, cependant à certains endroits où se rassemblent les hommes pour préparer leur poisson, cela n'empêche pas des disputes de s'élever quant à cette possession; les uns voulant avoir plus de terrain qu'ils en ont immédiatement besoin, tandis que les autres se trouvent dans l'inconvénient de ne pas en avoir assez.

Ayant remonté la rivière, je fis enlever temporairement les rets des limites de la pêche à la mouche, donnant à chaque locataire une lettre indiquant les limites assignées à chaque partie. Je donnai maintenant mes dernières instructions à l'inspecteur, et le onze juillet je laissai la rivière Moisie et traversai sur la rive sud où je débarquai à Cap Chat, et de là je me rendis à Ste. Anne des Monts.

La population le long de la côte est toute (plus ou moins) concernée dans le commerce de la pêche. Les principaux intéressés sont M. Le Boutillier, M. Lamontage et M. Lespérance. Ces maisons emploient généralement grand nombre de bateaux et achètent généralement aussi des pêcheurs. La pêche dans le district a été très abondante. M. Le Boutillier à lui seul, s'est assuré au-delà de 2,000 quintaux de morue; les autres en proportion. Les rivières Ste. Anne et Cap Chat sont bien propices au saumon et seront d'une grande valeur par la suite. La pêche dans ces rivières n'est pas abondante, mais en prenant les moyens d'empêcher la pêche au dard et en se conformant au mode de tendre les rets, ces rivières redeviendront ce qu'elles étaient autrefois abondamment peuplées de saumon.

Il n'y a pas d'écluse de moulin de construite sur la rivière Ste. Anne, quoiqu'il en existe une appartenant à M. Sasseville, sur la petite rivière Ste. Anne (ruisseau qui alimente un moulin), mais sur laquelle je lui ai dit qu'il n'était pas nécessaire pour le moment de pratiquer un passage pour le saumon. La rivière Cap Chat est bien propice au saumon et il s'y en prend en quantité, mais non pas en comparaison de ce qu'il devrait en être pris dans cette rivière. Il existe une écluse de moulin à huit milles de l'embouchure que je visitai.

C'est une très belle rivière, et lorsqu'on aura fait disparaître les obstacles causés par l'écluse, le poisson se trouvera avoir vingt milles d'eau tranquille avec un sol propice au frai. Le gardien du moulin me dit avoir vu ce jour là des multitudes de saumon dans la mare au pied de la chute de l'écluse, mais je regrettai d'apprendre que les gens sur la côté (principalement les squatters) soient dans l'habitude de faire la pêche au flambeau et au dard.

Je louai une chaloupe de pilote et fis route vers Matane. Je rencontrai plusieurs goëlettes faisant la pêche au maquereau. J'arrivai à Matane où je trouvai plusieurs rets tendus dans la rivière; j'ordonnai qu'ils en fussent enlevés. C'est aussi une rivière de grande valeur, en ce que le poisson s'y trouve avoir trente milles d'eau tranquille, sans aucune obstruction, à l'exception de l'écluse de moulin à l'embouchure. Le propriétaire, M. Bradley, avait, à la suite d'avis réitérés, pratiqué un passage à poisson, mais d'après des lettres de résidants que j'ai reçus, il paraîtrait ne pas avoir été fait suivant le modèle, et se trouve être de peu ou d'aucune utilité.

De Matane je me rendis à Métis, et je visitai les rivières Blanche et Tartigo (rivières intermédiaires) et aussi les écluses de moulin sur la rivière Métis, l'une appartenant à M. Price et l'autre à l'honorable M. Tessier. A deux ou trois milles environ au-dessus de cette rivière, se trouve une chute d'une très forte hauteur, mais entre les moulins et la chute existe un endroit très propice où le saumon peut frayer.

Je laissai Métis pour Rimouski, et ayant déjà visité cette localité le printemps, je ne remontai pas la rivière. J'appris en cet endroit qu'un individu, braconnier bien connu, avait repris ses anciennes habitudes et avait tué au dard une grande quantité de saumon, mais qu'il avait été assigné et condamné; il a depuis disparu.

Je laissai Rimouski par le vapeur Saguenay, et j'arrivai à Québec mardi le 9 juillet. Apprenant que des personnes faisaient la pêche au dard dans la rivière Jacques-Cartier, je m'y transportai afin de connaître les personnes qui enfreignaient ainsi la loi. Je visitai M. Langevin qui avait demeuré près de la rivière pendant l'été, par qui je fus informé qu'il avait oui dire qu'on avait fait la pêche au dard, mais qu'il ne pouvait me donner des renseignements précis à cet égard.

Je me transportai chez les Dubé, que je soupçonnais être quelques-uns de ceux qui devaient être concernés dans cette pêche au dard, et les prévint du châtement qui leur serait infligé s'ils étaient de nouveau convaincus d'avoir dardé le saumon. Je suis persuadé que rien moins que la plus sévère punition ne les détournera de cette pernicieuse pratique.

Pendant mon absence de Québec, H. Atkinson, écuyer, avait terminé le passage à poisson sur son écluse de moulin de la rivière Etchemin, de manière qu'on espère voir le saumon abonder dans cette rivière comme auparavant. Avant la construction de l'écluse, il existait à l'embouchure de la rivière une excellente place de pêche au saumon.

Le 10 août, je laissai Québec pour l'Île Verte, afin d'examiner l'écluse de moulin sur la rivière. Je notifiai par écrit M. Bertrand d'avoir à construire un passage à poisson, ce qu'il promit de faire immédiatement. Je me rendis à la Rivière du Loup, où j'examinai l'écluse de moulin sur la rivière, dont toute l'eau avait été déchargée. L'immense hauteur de l'écluse occasionnera une dépense de \$200 pour la construction d'un passage à poisson. J'ai jusqu'ici refusé de poursuivre le propriétaire, vu qu'il se proposait de s'adresser au département pour lui demander d'être exempté de le construire.

Ayant été informé par M. Doucet, greffier de la paix, que deux individus du Saguenay avaient été condamnés par M. Radford, juge de paix à l'Anse à l'Eau, pour avoir dardé le saumon dans la rivière St. Jean, et qu'à défaut de payer l'amende imposée par la loi, ils avaient été envoyés à la prison de Québec, mais que pour certaines raisons, ces individus avaient été libérés de prison en vertu d'un writ d'*habeas corpus*, et sachant que M. Radford avait en tout temps rempli ses devoirs de magistrat avec la plus grande discrétion, et ayant reçu une communication de lui à ce sujet, je me rendis auprès du juge qui avait ordonné la libération des prisonniers, et lui démontrai qu'il n'y avait pas eu d'erreur de la part du magistrat siégeant, et que ses procédés étaient en tout conforme à la loi.

Je regrette de dire que la libération de ces individus a produit un bien mauvais effet, c'était des pêcheurs au dard en renom. Quoique prévenus très souvent qu'ils contrevenaient à la loi, ils étaient néanmoins résolus à y résister. De retour au district de Saguenay, ils dirent qu'il n'existait pas de loi contre la pêche au dard, et un parti de sauvages se trouvant alors par hasard au Saguenay commença immédiatement à faire la pêche au dard dans les différentes rivières, et la conséquence en a été la destruction du saumon au moyen du dard. Quant aux individus (Dalaire) qui ont échappés au châtement, le magistrat siégeant m'écrivit qu'il serait inutile de chercher à empêcher les autres de suivre leur exemple, s'ils n'étaient pas punis. Je descendis en conséquence le Saguenay, remontai la rivière St. Jean, et me procurai assez de preuve pour les convaincre d'une nouvelle infraction de la loi. J'assignai donc les parties qui, avec résignation, comparurent en cour et avouèrent leur culpabilité. Voyant leur regret d'avoir enfreint la loi et sur leur promesse de ne plus récidiver, je les condamnai à la plus petite amende, le dénonciateur s'étant désisté de sa part de l'amende et des frais. La condamnation de ces individus a eu un effet salutaire, car tel que relaté plus haut, la population en les voyant sortir de prison crut en général qu'il n'existait pas de loi contre la pêche au dard: de là l'absolue nécessité qu'ils fussent punis pour maintenir la dignité de la loi et pour faire connaître aux autres que la loi était une réalité. Je dois aussi dire qu'aussitôt que le conseil des prisonniers (à Québec) eût appris qu'il avait été trompé par ces individus et qu'il n'y avait pas eu d'erreur dans la condamnation, il leur écrivit les prévenant de ne plus se rendre coupable d'une pareille contravention, et même fit tout ce qui était en son pouvoir pour remédier au mal qui avait été fait.

François Bouillianne, de Ste. Catherine, avait été assigné de comparaître devant M. Radford, pour contravention à la loi des pêcheries, mais il avait traité la chose avec mépris. Je traversai à la baie de Ste. Catherine, où je trouvai qu'il avait tendu un rets à la truite pour prendre le saumon. Je fis enlever le rets et l'assignai de comparaître pour contravention à la loi.

Le jour fixé pour entendre la cause, le défendeur ne comparut pas, mais ayant appris de bonne autorité qu'il était absent de chez lui depuis quelque temps, dès avant même le service du writ d'assignation, je refusai de procéder *ex parte* et renvoyai la décision de la cause à une autre époque.

Il n'existe aucune partie du pays où la loi ait rencontré autant d'opposition que dans le district aux environs de la rivière Saguenay. Ce qui est dû, je crois, aux mauvais conseils que reçoivent de pauvres ignorants de personnes de qui on devrait attendre mieux, et qui loin d'être les amis des pêcheurs en sont en réalité les plus grands ennemis.

Ayant réglé les affaires au Saguenay, je retournai à Québec où, pendant mon court séjour, je visitai les lacs et rivières des environs. Il a été pris pendant la saison une grande quantité de saumon dans la rivière St. Charles. Il a été fait un tort considérable à cette rivière pendant la saison par les personnes qui y ont tué le fretin. Le jeune saumon demande à être protégé, autrement la rivière ne saurait jamais devenir bien peuplée de saumon.

Il n'est pas généralement connu que le jeune saumon reparaît dans la rivière l'année suivante pesant de 3 à 4 livres. Ne serait-il pas satisfaisant de savoir que la rivière St. Charles peut produire assez de saumon pour subvenir aux besoins de la cité, et très certainement elle le peut si les moyens nécessaires sont pris pour empêcher la destruction du fretin à ses différents âges.

Ayant été informé qu'un parti de messieurs était à faire la pêche au saumon dans la rivière Ste. Anne, (après la saison expirée) j'envoyai voir si cette information était correcte. Ces messieurs furent pris sur le fait. Ils avaient pris deux saumons à l'hameçon. Après avoir reçu le rapport des personnes que j'avais envoyées aux informations, je les assignai immédiatement, mais sachant qu'il leur était inutile de se défendre, ils confessèrent jugement, furent condamnés et payèrent l'amende.

Samedi, 17 septembre.—Je laissai Québec par le vapeur *Lady Head* pour me rendre à Gaspé et à la Baie des Chaleurs. J'arrivai au bassin de Gaspé à 9 heures P. M. La Baie et le Bassin de Gaspé qui ne le cèdent à aucun autre sur cette côte, à part la Baie des Chaleurs, reçoivent les eaux de trois magnifiques rivières à saumon, les rivières Darmouth, York et St. Jean, autrefois abondantes en saumon. Depuis peu on y a presque entièrement détruit le saumon par l'usage du dard et la manière impropre de tendre les rets, et d'autant plus, que les pêcheurs abandonnèrent de faire la pêche chez eux pour aller la faire dans la plupart des rivières sur la côte nord où, je suis fâché de le dire, ils ont continué à suivre le même système destructif qui a tellement ruiné la pêche sur la côte sud.

Heureusement qu'on a mis fin en partie à un système aussi pernicieux. Gaspé et Bonaventure, ainsi que partie de la rive nord, ont été divisés en districts, et il y a été nommé des inspecteurs. Ce qui doit nous préoccuper davantage, c'est la prospérité de la pêche au saumon, et on ne saurait y parvenir qu'en adoptant un système judicieux de faire la pêche au rets et en abolissant l'usage du dard et des seines.

Lundi, 19 septembre.—J'examinai les lots de grève à Gaspé, pour lesquels il a été fait des demandes (et dont j'ai fait mention dans ma lettre au département, en date du 20). La personne qui avait été nommée inspecteur au Bassin de Gaspé (les rivières York et Darmouth comprises), ayant eu une autre situation, cette place de pêche s'est trouvée sans inspecteur jusqu'au premier août.

J'ai lieu de croire que les sauvages ont vendu des saumons tués au dard à un ou plus d'un marchand en cet endroit. Je connais les coupables, mais la preuve n'est pas assez forte pour les faire condamner. Je les ferai néanmoins surveiller de près.

La *Canadienne* est arrivée à Gaspé pendant que j'y étais. Je me mis en communication avec le capitaine Fortin à qui j'avais remis un cahier de licences au commencement de la saison, afin qu'il en donnât aux pêcheurs. Le capitaine Fortin a agi avec beaucoup de jugement dans la distribution des licences dans ce district. Les habitants étaient pleinement convaincus que cette pratique était adoptée dans le but de protéger les pêcheries.

En fin de compte, ils y gagneront par l'augmentation en valeur des places de pêche en raison de l'abondance du poisson.

Ayant réglé toutes affaires à Gaspé, je continuai ma route jusqu'à la baie des Chaleurs, visitant Douglastown, Mal Baie, Pabos et port Daniel, et donnant les instructions nécessaires aux inspecteurs.

A mon arrivée à New Carlisle, je fus informé que M. Hamilton avait acheté des sauvages du saumon tué au dard.

Il avait laissé sa demeure pour Québec, le matin de mon arrivée. Je donnai instruction au surintendant de se procurer, s'il était possible, les preuves nécessaires pour convaincre M. Hamilton de cette contravention. Je priai aussi M. Martel, avocat, de se charger de la poursuite s'il croyait que la preuve que lui soumettrait l'inspecteur suffirait pour le faire condamner.

De New Carlisle, je continuai jusqu'à Bonaventure et New Richmond, district de M. Joseph Dimock, inspecteur des plus effectifs, qui avait rempli ses devoirs officiels avec une telle diligence qu'il avait pu poursuivre et faire condamner plusieurs personnes engagées à faire la pêche en contravention à la loi dans les rivières Cascapédiac et Bonaventure. Il avait aussi saisi deux quarts de saumons tués au dard par les sauvages et autres, (lesquels j'ai distribué entre deux institutions de charité de cette cité; l'Asyle Finlay et les sœurs de charité dites sœurs grises). L'énergie et la détermination dont il a fait preuve en remplissant ses devoirs auront indubitablement l'effet d'en détourner d'autres de commettre une semblable contravention à la loi à l'avenir.

On se plaint généralement de ce qu'il soit permis aux sauvages de faire la pêche au dard pour leur propre usage. Dans la baie des Chaleurs, il a été pris au-delà de 300 quarts de saumons qui ont été transportés et vendus de l'autre côté de la rivière qui dépend du Nouveau Brunswick.

La grande rivière Cascapédiac est très abondante en saumon, et devrait rapporter entre 500 et 600 quarts par année. La prise du saumon autrefois dans certaines parties de la baie est au-delà de toute vraisemblance. A la Pointe Maguasha une seule personne prenait par année au-delà de 7000 quarts.

L'inspecteur m'ayant informé qu'il avait saisi entre les mains des sauvages des saumons tués au dard, et demandé mon avis à cet égard, je le priai d'avoir à agir en conformité aux instructions que je lui avais données antérieurement, sans aucune distinction de personne. Je fus heureux d'apprendre, après mon départ, qu'il avait fait condamner les parties devant H. Manderson, J. P., et le capitaine Fortin arrivé à cet instant même. Laisant la rivière Cascapédiac, je me rendis en voiture jusqu'aux districts de Maria et Nouvelle, sous la garde respectivement de Finlay Cook et d'E. McEwen. Ces districts étaient autrefois de grande valeur, et il en provenait une grande quantité de saumon. Pour la première fois depuis nombre d'années, la prise du saumon a été assez bonne dans la Baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche. La raison de l'augmentation du saumon provient de deux causes: d'abord de ce que le saumon a été en partie protégé, mais principalement du fait que la destruction de la pêche avait été suffisante pour détourner les sauvages de remonter les rivières pour aller y faire la pêche. Cette pêche ayant donc été comparative-ment peu de chose ces années dernières, le saumon a pu frayer en sûreté, et les habitants ont par conséquent recueilli une abondante moisson pendant la saison.

Le rendement de quarante saumons, si on les laisse frayer en sûreté, dans aucune rivière, doit être de 2000 quarts par année.

On a tellement abusé du privilège accordé aux sauvages et le mal qui en est résulté est tellement manifeste, que je puis dire, sans crainte de contradiction, qu'ils ont tué au dard au moins 200 quarts de saumon dans la Baie des Chaleurs, qu'ils ont vendu aux marchands de Campbelltown et Dalhousie, où malheureusement il n'existe pas de loi contre la pêche au saumon au dard.

Rien ne peut justifier les sauvages de faire la pêche au dard, particulièrement dans la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche, car ils ont d'excellentes fermes, des octrois d'une grande étendue des meilleures terres, et enfin tout ce qui peut les rendre confortables. Pourquoi alors leur serait-il permis de détruire une propriété publique de grande valeur?

Les habitants sur le littoral du Canada et du Nouveau-Brunswick, se sont fortement prononcés contre les abus qui ont eu lieu, et, à part de quelques marchands, ils m'ont tous

prié d'empêcher les sauvages ou tous autres de faire la pêche au dard. Dans mes relations avec la population du Nouveau-Brunswick, j'ai pu m'apparevoir qu'on désirait fortement co-opérer avec nous aux moyens de protéger les pêcheries, et qu'on y adopterait les mêmes lois que les nôtres à cette fin. Cette nécessité se fait d'autant plus sentir que le propriétaire de la plus importante place de pêche au saumon sur la rivière Ristigouche, a écrit au gouvernement du Nouveau-Brunswick, qu'il payerait volontiers un honoraire pour licence de location, si le gouvernement voulait adopter le même système que celui pratiqué en Canada. D'autres sont prêts à suivre cet exemple, et il est satisfaisant de voir que les dispositions de l'acte des pêcheries du Canada rencontrent l'approbation de la sœur colonie.

Je sais aussi que le gouvernement du Nouveau-Brunswick désire s'entendre avec le Canada, en ce qui regarde la protection de ses pêcheries.

Lors de la dernière session, j'ai eu l'honneur de recevoir une communication à ce sujet de la part d'un comité de la chambre, et sans la circonstance de la clôture de la chambre plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, je ne doute pas qu'il aurait été passé des lois analogues.

L'honorable M. Hamilton et autres messieurs, membres du conseil et de l'assemblée du Nouveau-Brunswick, ont promis de faire tout ce qui dépendrait d'eux aussitôt la réunion des chambres, pour assimiler leurs lois aux nôtres. J'avais de fait l'intention de me rendre auprès des membres du gouvernement et de leur soumettre l'importance de la question. Ayant communiqué avec M. Hamilton à ce sujet, ce monsieur me donna immédiatement une lettre d'introduction au secrétaire provincial, mais réfléchissant qu'il serait plus prudent de se consulter et de s'entendre ensemble, je crus devoir différer de faire aucune nouvelle démarche avant d'avoir eu l'occasion de ce faire.

L'inspecteur, M. McEwen, ayant appelé mon attention aux difficultés qu'il avait éprouvées par rapport à la rivière Ristigouche, je fis particulièrement attention dans ma tournée en remontant la rivière, à la situation des différentes îles, et si elles dépendent toutes du Nouveau-Brunswick, je ne puis dire autrement que chacune se trouve clairement marquée et désignée sur la carte. Il sera difficile de dire lesquelles sont des îles et lesquelles forment partie du continent, car je pouvais facilement passer à pied sur quelques unes de ces prétendues îles, tandis qu'à l'aide d'une planche je pouvais traverser sur quelques unes des plus grandes.

Il sera nécessaire, en nommant des inspecteurs pour la rivière Ristigouche, de leur donner une juridiction concurrente sur chaque côté de la rivière, afin qu'ils puissent suivre le contrevenant au cas où il passerait d'un côté à l'autre de la rivière, autrement la loi sera éludée nonobstant tout ce que l'on pourra faire.

En traversant de la rivière Ristigouche à la rivière Matapédia, j'ai été agréablement surpris de trouver qu'on avait ouvert une nouvelle route sur le littoral de cette rivière importante. Je puis dire que ce chemin ne le cède en rien à tous ceux que j'ai parcourus. En vérité, ce chemin, sur la distance que j'ai parcourue et là où il est parachevé, est comme un parterre uni de gazon et fait beaucoup d'honneur à ceux qui ont été intéressés à sa construction.

Il sera d'un grand avantage aux voyageurs qui désirent se rendre du Nouveau-Brunswick ou de Bonaventure au St. Laurent; en outre, qu'il aura ouvert une étendue de territoire important, riche et propre aux fins agricoles. Il donnera aussi de l'importance aux pêcheries de l'immense lac Matapédia, car on pourrait facilement en retirer quelques milliers de louis avec de bons chemins de communication.

On a l'intention de prolonger ce chemin jusqu'à St. Flavien. Si tel est le cas, le temps que l'on met actuellement à passer le chemin de Métis se trouvera diminué de moitié, en outre qu'on aura l'avantage de pouvoir transporter des produits sur ce chemin, chose qui ne peut se faire sur l'ancien.

Mes devoirs sur la rivière Ristigouche étant accomplis, et ayant donné les instructions nécessaires aux inspecteurs, je continuai ma route jusqu'à Dalhousie, et m'engageai envers la population du Nouveau-Brunswick, de faire tout en mon pouvoir pour l'assimilation des lois pour la protection des pêcheries. Je laissai par le vapeur *Arabian*, et arrivai à Québec le 6 octobre.

Avant de clore ce rapport, je désire présenter quelques observations sur un sujet de grande importance en rapport avec nos pêcheries de l'intérieur.

Il me fut fait une proposition, il y a déjà plus de douze mois, pour le loyer de quel-

ques uns des lacs des township de l'Est. Je déclinai d'abord d'accepter cette proposition, ne pensant pas qu'il était juste de priver du droit de pêche la population qui habite le littoral des lacs. Peu de temps après, le même monsieur me fit une nouvelle et en quelque sorte différente proposition, et qui n'était pas susceptible de la même objection.

Ayant eu occasion, en différents temps, de communiquer de vive voix avec la personne en question et ses vues et intentions m'ayant été développées d'une manière plus explicite, je n'hésitai plus à soumettre cette proposition à votre considération ; demeurant convaincu qu'en adoptant la mesure proposée, on créerait pour les townships de l'Est en particulier un moyen de prospérité que bien peu peuvent réaliser.

Vous n'êtes pas sans savoir que c'est l'intention de M. de Courtenay, s'il obtient le bail, d'exploiter les pêcheries dans les townships de l'Est sur une grande échelle, au moyen de la propagation artificielle des plus belles espèces de poisson.

Il existe dans un des lacs qu'on a désiré louer une grande quantité d'esturgeon, poisson peu estimé dans notre localité, mais qui néanmoins est de grande valeur, non seulement comme aliment (lorsqu'il est bien préparé d'après la façon italienne) mais aussi à raison de l'ichthyocolle qui en provient, et qui ne peut être obtenu à son état de pureté que de l'esturgeon.

C'est l'intention de M. de Courtenay de continuer ensemble la manufacture de l'ichthyocolle et l'exploitation des autres pêcheurs.

Lorsque l'on considère les heureux résultats qui ont eu lieu en Europe par l'adoption du système de la propagation du poisson, on doit raisonnablement espérer des résultats semblables par l'adoption du même système ; d'autant plus que M. de Courtenay a obtenu en France et en Italie une connaissance parfaite et pratique du système, et il est bien au fait des propriétés des eaux qu'il a le désir de louer, et dont la valeur sera encore augmentée par leur voisinage du chemin de fer, ouvrant par là les marchés du sud et de l'ouest au commerce de consommation d'aucune quantité de poisson que nos lacs peuvent produire.

M. de Courtenay a résidé dans les townships pendant les deux dernières années, et donné de l'emploi à un grand nombre de journaliers dans les environs, et il a les moyens et l'énergie de mettre ce projet à exécution sur la plus grande échelle.

C'est une véritable satisfaction pour moi de voir qu'un gentilhomme d'une aussi vaste expérience et d'un tel esprit d'entreprise, soit venu de l'avant (à ses propres frais) pour donner son support à un système que j'ai inauguré en Canada avec la sanction du gouvernement.

Quant aux licences émises, on verra que la moitié seulement de la côte se trouve être sous l'opération de notre système par suite de la saison avancée à laquelle nous avons pu commencer nos travaux. Nous commencerons plus à bonne heure cette saison, de manière que toute la côte se trouvera sous l'opération du système.

Sachant par expérience que le poisson ne fraye pas aux mêmes époques dans les différentes localités, il sera par conséquent nécessaire de donner au commissaire des terres de la couronne le pouvoir de fixer la fin de la saison du frai dans les différents districts. Dans la plupart des endroits (quoique non dans tous) le poisson a frayé au mois de décembre. La pêche à la truite peut être permise à compter du premier de janvier chaque année sans qu'il en résulte de dommages, à moins que ça ne soit dans certaines eaux que le surintendant des pêcheries devra faire connaître.

L'inspection compulsive du saumon est devenue une nécessité, et elle aura l'effet d'arrêter en quelque sorte la destruction du saumon qui se fait au moyen du dard.

Quant à cette section de l'acte qui a rapport à la prime d'encouragement, les rapports ci-joints feront voir le nombre de vaisseaux qui se sont trouvés sous ses dispositions pendant la saison écoulée. On verra que ceux qui ont obtenu des licences n'ont pas tous reçu des certificats, par suite de ce que les uns dans certains endroits ne se sont pas conformés aux dispositions de la loi, et de ce que d'autres n'ont pu encore présenter leurs réclamations. Cette faveur a été grandement appréciée par les pêcheurs, et il en est résulté un mouvement qui se fera bientôt sentir parmi toute la population des pêcheurs.

Si l'on considère que la France donne 10 francs comme prime d'encouragement, équivalant à huit chelins et quatre deniers par quintal ; et les États de trois à quatre piastres par tonneau ; et si l'on réfléchit que sous l'opération du traité de réciprocité les pêcheurs des États-Unis ont obtenu le droit de pêcher dans nos eaux, il est tout raisonnable qu'on doive

venir en aide à notre population de quelque manière, afin de la mettre en état d'entrer en concurrence avec ceux qui reçoivent une si grande aide de la part de leur propre gouvernement. Lorsque cette pratique sera abolie par la France et les Etats-Unis, je cesserai de me prononcer en faveur. Un point de vue d'après lequel le système de la prime d'encouragement doit être envisagé dans son opération, c'est qu'il est le germe qui, s'il est bien fécondé, peut prendre de grandes proportions. Et par la même raison, que la nécessité d'un corps de milice se fait sentir, ne devrait-on pas donner quelque soin à la création d'une force maritime ? et nos pêcheurs étant une race d'hommes énergiques et vigoureux, on peut facilement au moyen d'un système d'enregistrement convenable et méthodique former un corps maritime qui serait au besoin de quelque service. Ayant l'intention de vous écrire plus au long sur le sujet, je terminerai maintenant mon rapport, et j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

RICH. NETTLE,

Surint. des pêcheries.

ABRÉGÉ DES RAPPORTS DES INSPECTEURS.

HENRY SIMARD.—(*District de Saguenay.*)

Est entré en fonctions le 15 juin 1859.

17 juin.—Signifié une sommation à Napoléon et Xavier Dalaire, de la Rivière St. Jean, Saguenay, pour avoir dardé le saumon en contravention à l'acte des pêcheries.*

Fait ôter par Richard Morin les seconds rets qu'il avait posés dans l'Anse à la Barque en contravention aux instructions reçues.

20 juin.—Joseph Tremblay occupait sans licence une station à la Pointe Cariole ; lui ai donné un délai pour payer le montant de la licence ; l'affaire a ensuite été arrangée.

Porte plainte contre Paul Ross (sauvage) qui faisait la pêche au *negog*, dans les limites de Thomas Simard, écuyer ; sommation accordée par le magistrat et jugement rendu par défaut.

5 juillet.—Visite les districts de la Malbaie.

10 juillet.—Remonte la rivière Ste. Maguerite.

17 juillet.—Sommation accordée à ma demande contre Jean Baptiste et Jean Baptiste Philippe (sauvages), pour avoir pris du saumon dans la rivière Ste. Marguerite, louée par —Blackwell, écuyer. Les parties ont été condamnées par défaut par J. Radford, écr., magistrat.

Visite de nouveau la rivière Ste. Maguerite, ayant entendu dire que des sauvages pêchaient au dard ; trouve que ce n'était pas le cas.

20 juillet.—Se rend à la Baie Laval avec M. Witcher, qui confisqua les rets de Peter McDonald, pour avoir barré la rivière et tendu des rets dont les mailles n'avaient que trois pouces.

23 juillet.—Visite la Rivière St. Jean pour l'affaire des Dalaire.

24 juillet.—Se rend à la Baie Ste. Catherine et confisque les rets de François Bouillianne, les mailles n'ayant pas les dimensions voulues.†

3 septembre.—Sur plainte de C. Cimon, écr., M. P. P., se rend au Grand Lac à la Malbaie pour procéder contre certaines personnes accusées de tendre des rets pour la truite sur ce lac ; le fait n'a pu être suffisamment prouvé.

L'inspecteur a été généralement occupé à remplir sa charge.

* Ces personnes furent condamnées devant J. Radford, écr., et envoyées à la prison de Québec.—(Voir rapport.)

† C'est la personne qui s'esquiva pour éviter d'être amenée devant le magistrat, et contre laquelle une action est maintenant pendante.

ALFRED BLAIS.—(*Division Godbout.*)

J'ai été nommé le 13 juin, inspecteur des pêches du district de Godbout, et ai commencé à agir comme tel en aidant le surintendant des pêcheries à marquer les limites de la pêche à saumon de la Baie Godbout, pour la direction du locataire, M. Holiday.

Ai remonté la rivière en canot avec le surintendant pour faire éloigner un parti de sauvages, qui tendaient des rets au-dessus de l'endroit où étaient campés les locataires de la partie de la rivière où l'on fait la pêche à la mouche.

Ai signifié à C. Gagnon une sommation de comparaître devant le surintendant des pêcheries pour répondre à la plainte de J. Poitras, (agent du locataire) accusant Gagnon de persister à tendre des rets dans les limites du locataire; le défendeur n'étant pas comparu au jour du rapport de la sommation, a été condamné par défaut, et j'enlevai les rets suivant les instructions du surintendant.

Ai remonté la rivière, et le surintendant m'indiqua l'endroit marqué pour servir de ligne de séparation entre la partie destinée à la pêche aux rets et celle réservée à la pêche à la mouche; je reçus ordre de ne pas laisser tendre de rets dans cette dernière partie, ni de permettre l'usage des mouches dans la première.

J'ai eu occasion de surveiller pendant plusieurs nuits les étangs supérieurs de la rivière, ai entendu dire que les sauvages avaient dardé le poisson; je trouvai en ces endroits un negog ou dard.

2 juillet.—Les individus dont les noms suivent, savoir:—Cyriac Gagnon, Joseph Nadeau, George Bélisle, André Bélisle et David Bélisle, se sont rendus coupables d'une voie de fait en entrant forcément sur la propriété d'Antoine Blais, et en s'emparant de certains rets soussaisie et sous ma garde, qui avaient été tendus en contravention à l'acte des pêcheries. Ces individus devraient être punis pour en empêcher d'autres de commettre de telles offenses ou des délits du même genre.

Ai visité les stations de la Baie de la Trinité pendant trois jours.

Jusqu'au 1er août il n'a été que peu ou point dardé de saumon, je n'avais pas eu de difficultés avec les sauvages, mais depuis cette date au 12 d'août, ils en ont détruit en grande quantité en conséquence des mauvais conseils que leur a donnés le Père Babel, missionnaire. Je remarquai au Père Babel que j'étais fâché de voir que les sauvages n'avaient violé la loi, au moins ouvertement, que depuis son arrivée; que sa position aurait dû plutôt, suivant moi, le porter à user de son influence pour faire respecter la loi; que la loi serait maintenue et que ceux qui l'avaient enfreinte seraient certainement punis, et qu'ainsi voyant qu'ils avaient été par lui enduits en erreur, il perdrait sur eux tout contrôle moral.

L'usage des dards a fait beaucoup de dommage aux locataires, la rivière abondait de poisson, par suite des gros vents qui ont emporté la plupart des rets tendus dans la baie et et la rivière.*

HUGH CHISHOLM.—(*Division Moisie.*)

Mardi, 28 juin.—Ai reçu ma nomination comme inspecteur de pêches, et certaines instructions par écrit du surintendant des pêcheries.

* Cet inspecteur n'a pas fait rapport de la quantité de poisson pris dans les limites de sa station. Les locataires des limites réservées à la pêche à la mouche ont pris au-dessus de 150 saumons. Le locataire de la pêche aux rets a mal réussi, ayant été obligé d'acheter des matériaux qui ont peu servi à sa pêche, et aussi à cause des gros temps qu'on a eus pendant le fort du poisson. La quantité prise aux rets par le locataire est de 479 pièces.

La quantité moyenne de vaisseaux faisant la pêche à la morue et qui fréquentent la rivière Godbout chaque saison, est de 57, petits et gros.

Relativement à l'usage des dards, il est très à regretter que le missionnaire ait agi aussi injudicieusement qu'il paraît l'avoir fait. Sa conduite est tout le contraire de ce que j'ai rencontré chez les autres missionnaires, surtout chez le Père Arnaud, qui paraît être aimé des sauvages et très estimé de tout le monde.

Mes devoirs officiels m'ont mis en rapport avec grand nombre de membres du clergé chez qui j'ai rencontré beaucoup de bonté et d'assistance, et ils paraissent vivement désirer contribuer de toute leur influence et de tout leur pouvoir à la mise en opération de l'acte des pêcheries.

Ai visité différentes goëlettes que j'ai averties de ne point jeter à la rivière les débris de poisson.

Après plusieurs avis, ai porté plainte devant le surintendant des pêcheries, qui condamna à l'amende M. Dominique Lepage, pour avoir jeté des débris de poisson dans la rivière Moisie.

Suis resté à la rivière Moisie jusqu'à la fin de la saison de la pêche au saumon ; ai fait enlever tous les rets suivant la loi.

Conformément à mes instructions, ai cotoyé le rivage jusqu'à Mingan.

A 30 milles à l'est de la rivière Moisie, on rencontre le grand établissement de pêche à la morue de la rivière au Bouleau, exploité par M. Lespérance. On rencontre bon nombre de pêcheurs de morue, de Gaspé et autres endroits sur toute la côte entre la rivière Moisie et Mingan ; on trouve des pêcheurs partout où il y a de la morue ; entre la rivière Moisie et Mingan, il se rencontre neuf rivières qui abondaient autrefois en saumon ; aujourd'hui ce poisson est devenu rare, et il faudrait prendre des moyens pour en prévenir la destruction ; il ne devrait pas être tendu de rets dans les petites rivières. Il a été pris dans la rivière Moisie 175 quarts de saumon, (il s'en prenait autrefois de 600 à 700 quarts, voyez rapport.) Il a été pris cette saison, dans la division Moisie, 38,386 quintaux de morue ; il a été pris très peu de maquereau cette saison. Il y a eu assez de hareng, mais de qualité inférieure. Les baleiniers ont bien réussi ; les baleines ont été nombreuses dans le Labrador. Le capitaine Stewart, de Gaspé, en a tué sept ; les autres en proportion.

Tous les pêcheurs de la côte préféreraient payer une légère rente pour leurs stations si leurs lots étaient délimités par le surintendant, car en ayant des limites déterminées ils seraient à l'abri des empiétements.

DIVISION DE GASPÉ.

BERNARD CONLEY.—(*Douglas Town.*)

Ai été nommé inspecteur de pêches pour le district de Douglas Town, et ai reçu instructions par écrit du surintendant des pêcheries.

Ai fait à différentes reprises la visite de la rivière St. Jean, pour voir si les rets étaient tendus suivant la loi.

Autrefois, un pêcheur prenait 70 quarts de saumon dans la rivière St. Jean.

Il ne devrait pas être permis aux sauvages de darder le saumon ; ils trouvent au Bassin de Gaspé un marché facile pour la vente du saumon dardé.

Les rets à saumon devraient être enlevés vers le 15 de juillet.

Les occupants actuels de stations désirent renouveler leur licence, espérant mieux faire maintenant que les pêcheries sont protégées.

JOHN GEMMEL.—(*Malbaie.*)

Il a été ci-devant détruit beaucoup de poisson dans le township de Malbaie, le saumon et la truite y ayant été pris par toutes sortes de moyens illégaux.

Ai fait à plusieurs reprises la visite de la rivière Barachois, et ai pris tous les moyens d'avertir les pêcheurs de ne point faire la pêche contrairement à la loi, et leur ai en même temps expliqué que l'acte des pêcheries était pour leur avantage et pour laisser croître le poisson, et qu'en observant strictement la loi, ils verraient en peu de temps la côte et les rivières abonder en saumon.

L'automne dernier un individu a pris 64 saumons aux endroits de frai ; je le surveillerai de près cette année.

On devrait défendre de darder l'anguille au flambeau, *dans les rivières*, comme ce n'est là qu'un prétexte pour éluder la loi.

Je suggère respectueusement qu'on adopte l'inspection obligatoire de tout saumon, et que s'il se trouve dans un quart un poisson dardé, le tout soit confisqué, et le propriétaire puni de l'amende.

JAMES REMON.—(*Division Pabos.*)

Nommé inspecteur de pêches pour le district de Pabos, et reçu instructions par écrit du surintendant des pêcheries au sujet des devoirs de ma charge.

Visité tout mon district et donné avis à tous de pêcher suivant l'acte des pêcheries, dont j'ai expliqué les dispositions.

Reçu plaintes de certaines personnes que l'entrée et le chenal de la Grande Rivière avaient été obstrués. Cette rivière n'est pas comprise dans ma juridiction.

Pris des procédures contre certains individus qui avaient tendu des rets dans les eaux supérieures du Petit Pabos. Ils ont été convaincus et mis à l'amende par le magistrat le plus près.

Il n'y avait pas de passage à poisson sur l'écluse du moulin de la Grande Rivière, appartenant à la compagnie des mines de Gaspé, dont Charles Kelly, écuyer, est l'agent.

Ai averti les pêcheurs de morue qu'ils seraient punis d'une forte amende s'ils continuaient à jeter des débris de poisson dans les rivières à saumon.

Ai notifié les intéressés qu'ils auraient à prendre des licences pour la pêche au saumon, l'année prochaine, ce qu'ils désirent faire.*

WILLIAM PHALEN.—(*Division Port Daniel.*)

Nommé inspecteur de pêches du district de Port Daniel, et visité, suivant instructions, toutes les pêches à saumon de mon district.

A part des pêches de la côte, il y a trois rivières—celle de l'ouest, celle du milieu et celle de l'est.

Le moulin à scie sur la rivière de l'ouest empêche le saumon de monter—le propriétaire est William Carter, écuyer. Il n'y a pas de passage à poisson; suivant mes instructions du surintendant, j'ai signifié au propriétaire un avis imprimé. Il sera construit à bonne heure au printemps, un passage à saumon, aussitôt que les eaux seront basses.

Le moulin à scie sur la rivière de l'est ne nuit point au saumon.

J'ai fait la visite de toutes les pêches le 1er août, et les rets étaient tous enlevés.

Ai averti les pêcheurs de morue de ne point jeter de débris dans les rivières; cet avis créa beaucoup d'excitation, surtout parmi les femmes; les ayant avertis des conséquences, ils crurent qu'il valait mieux se conformer à la loi.

Ai rencontré M. Dimock (inspecteur de pêches pour New-Richmond) au bureau de M. Marlet, avocat, au sujet de l'affaire de M. Hamilton, qu'on disait avoir acheté du saumon dardé des sauvages. M. Dimock poursuivra s'il peut avoir des preuves.

RALPH DIMOCK.—(*Division New-Richmond.*)

Agissant en vertu du pouvoir qui m'a été donné comme inspecteur de pêches, j'ai remonté la Grande Rivière Cascapédiac, et ai fait enlever certains rets tendus plus haut que la ligne de la marée.

Ai visité les pêches de la côte et fait enlever des seines.

Ces rets disparus, les habitants et les pêcheurs m'ont exprimé le plaisir qu'ils avaient de voir l'intérêt que le gouvernement porte aux pêcheries, en empêchant la pêche illicite.

Ai fait placer des ouvertures dans les rets, suivant les règlements.

Suis allé à la rivière Bonaventure, ai fait enlever les rets d'E. Porrier, lesquels n'avaient pas les dimensions qu'exige la loi, et barraient le chenal de la rivière.

Plusieurs rets dans le port étant tendus contrairement à la loi, et quelques-uns n'ayant pas les dimensions voulues, ai fait enlever ceux qui n'étaient pas dans les conditions de l'acte, et fait tendre les autres suivant la loi.

Ai notifié R. Montgomery, écr., de ne point laisser ses hommes jeter les sciures à la rivière. M. Montgomery s'est conformé à la loi et s'est dit content de l'acte.

Ai visité la Petite Cascapédia et trouvé tout bien.

Ai porté plainte devant N. Cavagnah, J. P., contre M. Arsineau, pour avoir tendu ses rets plus au large dans le chenal de la rivière que la loi ne permet—le magistrat a jugé qu'on pouvait prendre les deux tiers de toute la largeur de la rivière.†

* Il n'a pas été donné, pendant cette saison, de licences dans la Baie des Chaleurs, le temps n'ayant pas permis d'en faire la visite.

† Jugement erroné. Il doit être laissé libre une partie du chenal, égale au tiers de toute la largeur du cours d'eau.

Etant convaincu que ces rets interrompaient la navigation et interceptaient le chenal, j'avertis les parties que j'allais faire demander le capitaine Fortin. Bientôt après M. Arsineau vient me trouver et me dit qu'il placerait ses rets à l'endroit voulu, ce qui fut fait et le chenal laissé libre. M. Lynd a pris un saumon de 4 pieds 8 pouces ; tout le poisson pris dans ce district était de belle grosseur.

8 août.—Ai porté plainte contre B. Zest, qui tendait des rets à saumon après l'époque fixée pour cette pêche, et l'accusation étant clairement prouvée devant H. Manderson, J. P., il a été condamné à \$13, et les frais qui ont été payés.

12 août.—Ai fait la visite des bâtisses de R. Montgomery, pour voir s'il avait en sa possession du poisson dardé ; n'en ai point trouvé.

30 août.—Ai saisi 13 saumons dardés par les sauvages.

Septembre.—Obtenu jugement contre James Harrison, pour avoir dardé du saumon. Amende et frais \$13.25, payés.

21 septembre.—Ai saisi dans les bâtisses d'A. Arsineau, deux quarts de saumon dardé, et sur plainte devant N. Cavanagh, écr, J. P., les propriétaires du saumon (M. Lawlor, platrier de Québec, et A. Arsineau) ont été condamnés, et l'amende payée.

Ai remis le poisson dardé à la garde du magistrat, en attendant les ordres du surintendant des pêcheries.

28 septembre.—Pris une sommation contre Louis Meshell, père, et Louis Meshell, fils, pour avoir dardé le saumon ; remis à l'huissier pour être signifiées.

Me suis rendu à New-Carlisle pour l'affaire de M. Hamilton qu'on disait avoir acheté des sauvages du saumon dardé : je crois qu'il y aura preuve suffisante pour convaincre M. Hamilton de l'offense.

Ai notifié les pêcheurs qu'ils aient à prendre des licences le printemps prochain ; ils désirent tous le faire, et que leurs places de pêche leur soient assignées.

Ayant reçu du surintendant des pêcheries instruction de continuer la poursuite portée contre les Meshell ci-dessus mentionnés, j'ai été très redevable au capitaine Fortin, qui envoya ses hommes et les fit amener devant le magistrat, qui les condamna à l'amende sur conviction. L'amende a été payée.

FINLAY COOK.—(*Division Maria.*)

Après avoir été nommé inspecteur de pêches, j'ai remonté la rivière Ristigouche avec A. McEwan, inspecteur de pêches pour la division Nouvelle, ayant entendu dire que les sauvages dardaient le saumon et que les blancs pêchaient dans les rivières. Les sauvages dardaient le saumon en quantité, mais je n'ai pu les en empêcher, parce qu'ils traversent du côté du Nouveau-Brunswick pour vendre leur saumon à Campbelltown. A moins que les deux provinces n'adoptent les mêmes lois sur les pêcheries, il est impossible d'obtenir aucun bon résultat.

Ai visité toutes les pêches de mon district, et je les ai toutes trouvées suivant la loi. Les sauvages ont dardé dans les eaux canadiennes beaucoup de saumon qu'ils transportaient la nuit à Dalhousie et Campbelltown. A la fin de la saison de la pêche aux rêts, j'ai fait la visite de ma division et vu que tous les rets fussent enlevés.

Les pêcheurs veulent et désirent se conformer à la loi qu'ils savent être à leur avantage.

ARCHIBALD McEWEN.—(*Division Nouvelle.*)

Aussitôt après avoir été nommé inspecteur de pêches, j'ai remonté la rivière Ristigouche sur l'avis de John Meagher, M. P. P., les sauvages dardant le saumon en quantité.

Les sauvages ayant eu vent de ma visite, se tinrent du côté du Nouveau-Brunswick. Depuis trois semaines ils avaient dardé beaucoup de saumon au flambeau et l'avaient vendu aux commerçants du Nouveau-Brunswick. Les habitants des deux côtés de la rivière détruisent beaucoup de saumon au moyen de seines, pendant l'époque du frai.

D'ici à ce que le Nouveau-Brunswick adopte les mêmes lois que le Canada, il est à peu près inutile de vouloir protéger la pêche au saumon dans cette division. La pêche aux rets dans la rivière Ristigouche et la Baie des Chaleurs a mieux réussi cette année que depuis longtemps. A la Pointe à la Croix, une pêche a produit en moyenne cent saumons par jour pendant trois semaines.

Il devrait être défendu sous peine de forte amende de darder le poisson ou le pêcher à la dérive.

Ai fait la visite des différentes stations de ma division et ai trouvé les rets tendus suivant la loi, excepté en quelques cas où ils se couvraient.

Les gens sont satisfaits du soin que le gouvernement porte aux pêcheries, et les habitants du Nouveau-Brunswick seraient heureux d'avoir les mêmes lois.

Si toutes les Isles de la rivière Ristigouche appartiennent au Nouveau-Brunswick, il sera difficile de dire quelles sont les pêcheries du Canada et celles du Nouveau-Brunswick ; cependant, comme elles se trouvent en grande partie au-dessus du flux de la mer, s'il y avait un pouvoir commun et que les lois fussent assimilées, les difficultés disparaîtraient, attendu que tout le mal se fait plus haut que le reflux et dans les lieux où le poisson va frayer.

THOMAS BOYLE,—(*Inspecteur temporaire de la division du Bassin de Gaspé.*)

Ai commencé par visiter le côté nord de la rivière St. Jean.

1er août.—Ai fait la visite des différentes stations de ma division, ai vu que tous les rets fussent enlevés ; les gens veulent se conformer à la loi quoiqu'avec répugnance dans certains cas.

Ai remarqué à diverses reprises des flambeaux sur différents points de la rivière ; m'y étant rendu, je vis qu'on faisait la pêche à l'anguille.

24 octobre.—Je pris deux hommes qui dardaient la truite, en informai le magistrat le plus près qui les renvoya parce que c'était leur première faute.*

On verra que les baleiniers de Gaspé ont encore bien réussi cette année ; la quantité d'huile produite par 27 baleines a été de 1641 quarts ; la valeur totale à \$16 le quart est de \$26,256.00.

Ci-suivent les rapports de Gaspé, New Carlisle et des Isles de la Madeleine ; le poisson étant généralement exporté à la Méditerranée, aux Indes Occidentales et à l'Amérique du Sud :

GASPÉ.		Quantité.	Valeur.
Poisson.—Séché et fumé	78185½ qtx.	\$236720	
do Salé en quarts	2427 do	1928	
do Huile	6140 gal.	3042	
N. B.—L'huile de baleine est général. portée au marché de Québec.....	\$241690	
NEW CARLISLE.			
Poisson.—Séché et fumé	52279 qtx.	\$171212	
do Salé en quarts.....	14550 do	21468	
do Huile	29109 gal.	12216	
.....		\$204896	
ISLES DE LA MADELEINE.			
Poisson.—Séché et fumé	12429 qtx.	\$29271	
do Salé.....	101380 qrts.	215485	
do Huile	27971 gal.	15490	
do Peaux (Loup marins, etc.)	5515	5097	
.....		\$265343	
QUÉBEC.			
Poisson.—Séché et fumé.....	116 qtx.	\$1272	
do Salé.....	175 qrts.	1502	
do Huile.....	238 gal.	140	
.....		\$2914	
MONTREAL.			
Poisson.—Salé	593 qrts.	\$7473	

* J'ai écrit à l'inspecteur pour savoir le nom de ceux qui sont contrevenus à la loi et aussi du magistrat qui les a renvoyés.

La quantité de poisson pris par les vaisseaux des autres pays dépasse celle exportée de chez nous ; et la consommation que nous en faisons peut être estimée à 175,000 qtx.

On ne pourra jamais avoir de rapports corrects, à moins que tous les vaisseaux ne soient obligés de faire une entrée en douane et de donner un état correct. Le tiers probablement des vaisseaux côtiers, qui font le commerce de poisson, viennent au port sans faire faire d'entrée de leur cargaison, ce qui ne devrait jamais être négligé ; car jamais Québec ne prendra sa place comme grand entrepôt du commerce de poisson, à moins que tous les vaisseaux n'entrent leurs cargaisons en douane et que l'inspection ne soit obligatoire pour toute espèce de poisson.

Le terminus du chemin de fer du Grand Tronc étant maintenant à la Rivière du Loup, l'industrie de la pêche y trouvera une grande facilité, car les marchés du Haut et du Bas-Canada pourront être facilement approvisionnés tous les jours de poisson frais, comprenant le saumon, le maquereau, la morue, le hareng, et presque toutes les espèces de poisson ; ces avantages seraient encore plus grands si le Grand Tronc se rendait à Rimouski ou à Métis.

RICHARD NETTLE,

Surintendant des pêcheries,

Bas-Canada.

APPENDICE No. 33.

RAPPORT ANNUEL DE PIERRE FORTIN, magistrat, commandant l'expédition pour la protection des pêcheries dans le Golfe St. Laurent, pendant la saison de 1859.

La goëlette du gouvernement "La Canadienne" que j'ai l'honneur de commander était prête à partir dès le 7 mai, mais une tempête de vent de nord-est nous retint dans le havre de Québec jusqu'au 10, où le vent s'étant mis au sud-ouest, nous fîmes voile pour le Golfe St. Laurent, et le 14 au matin, nous mouillâmes à Percé.

La neige couvrait encore une partie des côtes du district de Gaspé ; le printemps était tardif, le temps froid. Cependant la morue s'était déjà montrée sur les bancs les plus rapprochés de terre, et nos pêcheurs avaient commencé leur pêche.

Le hareng qui alors sert d'appât pour prendre la morue, était abondant. On me dit que la pêche de ce dernier poisson promettait d'être fructueuse dans la baie des Chaleurs.

Le soir nous partîmes pour les Iles de la Madeleine, et le 16 au matin, nous mouillâmes dans la baie de Plaisance.

Je visitai de suite le havre Amherst, tout rempli de bâtiments de pêche, avec M. Fox, le collecteur du port d'Amherst. On y comptait cent cinquante goëlettes au moins, dont le plus grand nombre de la Nouvelle-Ecosse, surtout du Gut de Canso, et les autres de l'île du Prince Edouard, des Etats-Unis, et des îles de la Madeleine ; et près de cent autres bâtiments étaient déjà partis de ce havre, les uns chargés en plein, les autres à moitié seulement de hareng.

Le hareng avait été aussi abondant cette année dans la Baie de Plaisance, que les années précédentes ; mais nos pêcheurs n'avaient pas réussi à en prendre une aussi grande quantité que l'année dernière, à cause du grand nombre de seines qui furent mises à l'eau et qui s'entreneuisirent.

La pêche du hareng avait commencé un peu plus tôt qu'à l'époque ordinaire, c'est-à-dire vers la fin d'avril. Elle venait de finir, bien que la veille de mon arrivée aux îles on eût encore pris dans un seul coup de seine, assez de poisson pour en charger cinquante petits bateaux.

J'ai déjà dit, dans plusieurs de mes rapports, que ces harengs pris le printemps au moment où ils s'approchaient des côtes pour trouver des eaux peu profondes, où ils peuvent déposer leurs œufs dans des endroits convenables, étaient petits et maigres; et quoiqu'ils valent moins que ceux pris l'automne, cependant ils n'en forment pas moins un article très-important d'exportation pour les pays chauds, surtout pour les Antilles où les poissons gras ne peuvent se conserver.

On a aussi l'avantage de pouvoir saler ce poisson en grenier; c'est-à-dire qu'au sortir de l'eau on peut le jeter dans la cale du bâtiment sans l'éventrer ni le nettoyer; mais il faut avoir bien soin de le couvrir d'une couche épaisse de sel. Il peut ainsi se conserver pendant trois ou quatre semaines et mêmes plusieurs mois; et c'est dans cet état qu'on le transporte souvent sur les marchés de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis. Mais généralement les pêcheurs rendus chez eux, se font aider de leurs femmes et de leurs enfants, préparent le hareng et le mettent en baril avant de le vendre. Il vaut alors de dix à douze chelins et demi le baril de deux cents livres. En grenier on peut souvent l'acheter pour trois chelins les deux cents livres.

Cette pêche du hareng de printemps, dans la Baie de Plaisance et dans la Baie des Chaleurs, est très-avantageuse, en ce qu'elle est généralement fructueuse et surtout parce qu'elle ne peut nuire en rien à la pêche de la morue qu'elle précède de quelques semaines, et je recommande bien fortement aux armateurs canadiens, qui arment pour la pêche, d'expédier leurs bâtiments à la fin d'avril pour la pêche du hareng aux Isles de la Madeleine, et d'aller vendre le produit de cette pêche à Halifax, où, pour le prix de leur charge de hareng, ils pourront souvent se procurer leurs fournitures de pêche et leur sel pour toute la saison.

Les goëlettes du havre Amherst et du havre aux Maisons, équipées pour la chasse du loup-marin sur les glaces flottantes, dans le golfe St. Laurent, étaient de retour de leur campagne, si pleine de dangers, depuis le commencement de mai, avec, depuis deux cent cinquante jusqu'à six cent cinquante dépouilles de ces amphibies, chacune. Plusieurs d'entre elles avaient été obligées d'aller très-loin pour trouver les glaces, les unes s'étaient rendues dans le détroit de Belle-Isle, les autres avaient gagné la pleine mer, au large de l'Isle du Cap Breton, et on avait à regretter la perte d'une goëlette toute neuve que les glaces avaient broyée en morceaux au large de Sydney. Heureusement l'équipage du bâtiment avait pu être recueilli par une autre goëlette qui naviguait de compagnie.

On estime le produit de la chasse du loup-marin cette année aux Isles de la Madeleine, à six milles dépouilles, valant plus de vingt mille piastres, réparties entre deux cent quatre-vingt pêcheurs environ.

Ces derniers ne peuvent pas généralement se livrer à la pêche du hareng, parce que, lorsque ce poisson paraît, ils sont occupés à fondre leur huile.

En arrivant aux Isles de la Madeleine, je fus appelé pour siéger dans un cas d'assaut et batterie, et le 19 je réglai une difficulté survenue entre deux pêcheurs, à propos de dommages causés à un bateau de pêche par une goëlette.

J'ai déjà dit qu'il y avait environ cent cinquante goëlettes dans le havre Amherst à mon arrivée aux Isles de la Madeleine. On sait que le port d'Amherst est petit et peu profond, n'ayant que neuf pieds à son entrée, qui est très-étroite. Il fallait faire mouiller ces cent cinquante bâtiments en ordre, et dégager la passe pour permettre aux bâtiments d'entrer et de sortir sans obstacle; et aussi (et c'était le plus important) empêcher les bâtiments de jeter leur lest dans le havre.

C'est ce que je fis.

On me dit bien qu'il avait été jeté du lest avant mon arrivée, mais alors il n'y avait personne pour veiller à la mise en force des clauses de l'acte des pêcheries, et on ne put trouver les coupables, mais maintenant on espère arrêter cette pratique très-nuisible, même lorsque je suis absent des isles, depuis que la municipalité des Isles de la Madeleine a nommé un gardien du havre, dont le devoir sera de surveiller les bâtiments mouillés dans le port, et de faire rapport de toute infraction à la loi.

Le 19, après avoir laissé à terre un de mes officiers, M. F. Bouchette, avec quatre hommes, pour prêter assistance au collecteur de la douane et pour veiller au maintien de l'ordre dans le port pendant mon absence, nous partons pour la Baie des Chaleurs.

Le lendemain nous mouillâmes à Paspébiac.

Il y avait dans cette rade, quatre trois-mâts-barques, trois bricks, quatre bricks-goëlettes et sept goëlettes. Tous ces bâtiments étaient employés, soit à la pêche, soit à apporter les marchandises et les fournitures de pêche d'Europe, soit à transporter le poisson séché aux marchés étrangers.

Deux d'entr'eux se préparaient à partir pour le Brésil, avec des chargements de morue séchée et mise en barils et pressée.

J'offre mes services au collecteur de la douane et aux autres officiers publics, et après avoir laissé au maître charpentier de la maison Robin, les mesures d'un mât de hune de misaine, pour remplacer celui qu'un coup de vent nous avait emporté le 16 mai au matin, nous partons le 21 et arrivons le même jour à New-Richmond.

Le 22, je me rends au village Indien de la pointe de la Grande Rivière Cascapédiac, et j'explique aux sauvages assemblés la loi des pêcheries, et surtout les règlements passés par le gouverneur en conseil pour régler la pêche du saumon. Ils paraissent tous assez contents de ces règlements, excepté pourtant de la clause qui leur défend de vendre le poisson qu'ils auraient pris au dard et au flambeau ; cependant, ils n'en promettent pas moins de les observer. Puis je vois M. Dimock, magistrat très capable et très zélé, établi sur la Grande Rivière Cascapédia. J'apprends de ce monsieur qu'il n'a pas été pris, à sa connaissance, un seul saumon dans la Grande Rivière Cascapédia l'année dernière, après le mois de juillet, et que ce printemps on a vu ce poisson descendre à la mer par centaine, et en plus grande abondance que jamais ; ce qui prouverait en effet qu'on n'avait pas pêché le saumon comme autrefois pendant l'automne et l'hiver, et qu'on ne l'avait pas dérangé dans les endroits où il s'était rendu pour déposer ses œufs et remplir l'acte important de la reproduction.

Et M. Dimock me promet de plus de veiller autant qu'il sera en son pouvoir, à ce que les règlements de pêche soient observés.

Le 23, je me rends à Bonaventure, où je vois les principaux habitants de l'endroit.

M. Kavanagh, juge de paix, me dit que mes visites de l'année dernière dans la rivière Bonaventure, ont eu l'effet d'empêcher en grande partie, la destruction illégale du saumon.

Je distribue des copies de l'acte des pêcheries, et partout on me promet qu'on veillera à ce que ses différentes clauses soient mises en force.

Le soir je me rends à Paspébiac, où je reste jusqu'au 27.

On avait commencé à prendre du caplan à Paspébiac et à New Carlisle. On s'en servait un peu comme d'appât pour la morue ; mais la plus grande quantité était employée comme engrais, et on dit qu'il fertilise la terre au plus haut degré.

A Carleton, à Maria et à la Rivière au Caplan, la pêche du hareng avait été assez bonne ; à Bonaventure et à Paspébiac, elle avait été médiocre.

Partout sur la côte de la Baie des Chaleurs, il se préparait des expéditions pour la pêche de la morue sur la côte nord du fleuve et du gofe St. Laurent. Mais c'est surtout Bonaventure, Paspébiac et le Port Daniel qui fournissent le plus grand nombre de pêcheurs qui, le printemps, laissent leurs demeures et leurs familles pour aller se livrer aux rudes travaux de leurs métiers sur la côte si inhospitalière du Labrador, mais en même temps si riche en poissons de la plus belle espèce, pour ne revenir que l'automne avec les produits de leur pêche.

Cette année on y allait en plus grand nombre que jamais, vû que la pêche de la morue y avait été bonne depuis quelques années. On apportait les bois et tout ce qui était nécessaire pour y faire des établissements nouveaux.

Le 28 au matin, nous touchons à Percé, puis le soir nous nous rendons au Bassin de Gaspé.

Le 29, je vais à l'Anse-aux-Cousins et à l'Anse-aux-Morts voir les sauvages qui y sont établis au nombre de sept à huit familles, et qui font la pêche du saumon dans les rivières sud-ouest et nord-ouest de Gaspé. Je leur explique les différentes clauses de l'acte des pêcheries qui ont pour objet de préserver le saumon ; je m'appuis surtout sur celles qui défendent de prendre du saumon après le premier d'août, et qui, tout en permettant aux sauvages la pêche avant cette époque en se servant du dard et du flambeau, cependant leur interdisent le droit d'en vendre le produit aux blancs.

Cette dernière clause de la loi rencontre beaucoup d'opposition parmi les sauvages, et je prévois qu'il sera bien difficile de la faire observer, parce que je sais qu'ils peuvent porter leur saumon dardé au Bassin de Gaspé pendant la nuit, et que là ils trouvent facilement des personnes qui, pour quelques marchandises de peu de valeur, non seulement le leur achètent,

mais encore les paient d'avance pour aller en pêcher d'autre, lorsqu'elles savent que cette pratique est défendue par la loi, et qu'acheter le poisson pris au dard c'est encourager la destruction presque inutile du poisson le plus beau que nous ayons. On sait que les saumons qui ont été marqués par les dards ne se vendent guère que moitié prix.

Etant obligé de partir pour les Isles de la Madeleine, pour me trouver là pendant la pêche du maquereau, je ne puis de suite donner des licences de pêche pour le saumon et la truite dans les rivières qui se jettent dans la Baie de Gaspé, conformément aux instructions reçues à cette effet du bureau des terres de la couronne, et datées de Toronto, le 11 mai 1859, mais je fais afficher des notices annonçant que je reviendrai vers le 12 juin, et qu'alors je m'occuperai de cette affaire.

Plusieurs bâtiments venus d'Europe avec du sel et des fournitures de pêche se trouvaient dans le Bassin de Gaspé.

Le 30 mai, à 3 heures P.-M., nous levons l'ancre, et le lendemain vers midi, nous mouillons dans la Baie de Plaisance.

Pendant mon absence, l'officier que j'avais laissé à Amherst, avait bien réussi à maintenir l'ordre et la paix dans le havre. Il n'avait pas eu connaissance qu'il eût été jeté aucun lest dans le port.

Mais on se plaignait de ce que plusieurs bâtiments mouillés dans la baie gênaient nos pêcheurs et les empêchaient de tendre leurs rets à maquereau d'une manière avantageuse pour eux. On disait même que les équipages de ces bâtiments allaient pendant la nuit visiter les filets mouillés près d'eux et s'appropriaient le poisson qu'ils y trouvaient. Mais on n'avait pas de preuve de cette accusation.

Le 1er juin, dès 6 heures du matin, nous étions sous voile, et j'allais visiter dix goëlettes de pêche mouillées, les unes dans la Baie de Plaisance, les autres en dehors. Je fis partir les premières; puis je distribuai à toutes des copies de l'acte des pêcheries, et j'avertis les équipages de ne pas jeter de débris de poisson à l'eau dans les pêches, et de ne pas tendre de lignes de fonds à l'eau en contravention à la loi.

Depuis ce jour jusqu'au 9, que je quittais les Isles de la Madeleine, je m'occupai, avec mes officiers, à mettre en force les règlements passés par le Gouverneur en conseil dans le mois de mai dernier, et qui s'appliquent spécialement aux Isles de la Madeleine et surtout à la Baie de Plaisance.

Il s'agissait de tenir libre l'entrée du havre Amherst et cette partie de la Baie de Plaisance qui se trouve vis-à-vis, de même que le chenal de Sandy-Hook, et d'empêcher que les filets ne fussent tendus à moins de deux cents verges les uns des autres, tout cela dans le but de laisser un passage libre aux poissons pour pouvoir se rendre jusqu'aux rivages, et aux bâtiments pour entrer dans le havre.

On comptait près de trois mille rets dans la Baie de Plaisance; le plus grand nombre appartenait aux pêcheurs étrangers.

Il y avait, comme je l'ai déjà dit, dans le port d'Amherst, environ cent cinquante goëlettes, dont cent à peu près avaient fait la pêche du hareng. Les équipages de ces bâtiments réunis ne se montaient pas à moins de quinze cents hommes, dont une partie n'était jamais venue aux Isles de la Madeleine. Un grand nombre ne connaissait pas l'acte des pêcheries, presque tous ignoraient les nouveaux règlements de pêche. Il fallait les leur faire connaître et surtout les leur faire observer.

Nous nous mettons à l'œuvre mes officiers et moi. Presque tous les matins nous appareillons et nous allons croiser dans le chenal que nous voulons conserver libre. À ceux que je vois occupés à pomoyer leurs rets, je dis de les placer en dehors des limites que j'ai fixés, d'après les règlements de pêche, aux moyens de bouées; (ce qu'ils font lorsque le mauvais temps ne les empêche pas de sortir du havre,) et je fais lever par mes hommes les rets dont je ne puis découvrir les propriétaires et les fais placer dans les endroits où la pêche était permise, tout en voyant bien à ce qu'ils ne fussent pas endommagés. Et j'eus le plaisir, de m'assurer, après quelques jours, que non seulement la navigation n'était pas gênée dans la Baie de Plaisance, mais qu'aussi il y avait entre chaque filet tendu l'espace suffisant requis par la loi.

Dans le havre, les bâtiments étaient mouillés en ordre, de manière à ne pas en gêner l'entrée, et l'ordre et la tranquillité n'avaient jamais cessé d'y régner.

Mais malgré toutes ces précautions pour assurer au maquereau l'entrée libre de la baie,

très peu de bancs de ce poisson s'y montrèrent, à cause des vents fréquents d'ouest et de sud-ouest qui, au dire des vieux pêcheurs, les retiennent au large.

Il aurait fallu que le vent eût soufflé de l'est, alors le poisson aurait été forcé de chercher abri et refuge dans la baie.

Cette pêche du maquereau ne donna donc que des résultats médiocres. Quelques pêcheurs dont les filets se trouvaient placés sur le passage de bancs de maquereau, purent en capturer une assez grande quantité pour se rembourser de leur frais d'armements ; mais le plus grand nombre ne prirent que quelques quarts de poisson.

C'était une grande perte pour une foule de pauvres pêcheurs qui, dans l'espérance de faire de gros profits, (le maquereau était rare sur les marchés d'Halifax et de Boston, et se vendait très cher) avaient fait des armements considérables, et plusieurs au-delà de leurs moyens.

Voilà plusieurs années que des centaines de pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et surtout du Gut de Canso, viennent tenter la pêche du maquereau dans la Baie de Plaisance, avec de grands armements (quelques pêcheurs ont jusqu'à cinquante filets chacun) et qu'ils ne réussissent pas très bien. Cette année ils y sont venus plus nombreux que jamais, mais, comme je l'ai dit, la chance n'a favorisé que peu d'entre-eux.

Aussi se sont-ils découragés et on s'attend à ne voir qu'un petit nombre de bâtiments l'année prochaine dans le mois de juin aux Iles de la Madeleine.

On estime que le produit de la pêche du maquereau dans la Baie de Plaisance ne dépassera pas.———

Le 9, un grand nombre de filets étaient déjà levés. Depuis quelques jours il ne se prenait presque plus de poisson, on considérait la pêche comme terminée.

Des affaires m'appelant ailleurs, je donnai l'ordre du départ et le lendemain soir nous mouillâmes au Bassin de Gaspé, après avoir touché à Percé.

Dès le 11, je m'occupai des pêches de saumon et de truite dans les rivières de Gaspé. Je commençai par la visite des stations de pêche du Bassin de Gaspé ; puis les jours suivants j'allai dans les rivières du sud-ouest et du nord-ouest et de St. Jean. J'examinai chaque station de pêche à saumon. Je fis lever les filets qui se trouvaient trop rapprochés les uns des autres, et exigeai qu'il y eût entre tous ceux qui restèrent à l'eau au moins un espace de deux cents verges, et je vis à ce que le chenal principal de la rivière ne fût pas obstrué. Puis j'accordai à chaque occupant de station une licence pour faire la pêche du saumon et de la truite. Je fixai les limites de chaque pêche en aval comme en amont, afin d'ôter tout sujet de dispute entre les pêcheurs voisins, et j'exigeai pour prix de chaque licence une somme proportionnée à l'importance et à la valeur de chaque station. Aux occupants de pêche située à l'entrée de la rivière, et où il se prenait plus de poisson, je fis payer plus et aux autres moins.

Le 16, j'envoyais mon grand canot, sous le commandement d'un officier, à la Péninsule, pour examiner les stations de pêche de cet endroit et pour avertir les pêcheurs de venir à bord prendre leurs licences, lorsque vis-à-vis le Bluff, il fut assailli par un grain violent de nord-ouest qui le fit chavirer, et sur les sept hommes qu'il portait quatre seulement purent se sauver.

Les secours les plus énergiques et les plus empressés furent portés par le capitaine H. Boulanger dont la goëlette (*L'Eugénie*) se trouvait mouillée par un heureux hasard près du lieu de l'accident, mais trois des marins avaient disparu pour toujours sous les eaux.

Je me rendis de suite avec le capitaine Bernier à l'endroit du sinistre ; nous fîmes des efforts pour repêcher les corps, mais sans succès.

Les jours suivants les canots draguèrent dans un rayon d'un demi-mille environ, et le 18, dans l'après midi, le corps de Calixte Fortin fut repêché.

Nous l'enterrâmes le 19, dans le cimetière de Gaspé ; puis après avoir donné des instructions pour que les corps des autres marins fussent enterrés d'une manière convenable s'ils étaient retrouvés, je donnai l'ordre de partir pour la côté nord du fleuve et du golfe St. Laurent. A 8 heures P. M., nous doublâmes le cap Gaspé, puis le lendemain soir nous mouillâmes près de Mingan.

Le 20, je visite la rivière de Mingan. La compagnie de la Baie d'Hudson n'y a pas tendu de rets cette année, et les eaux y sont si hautes qu'il n'est presque pas encore monté de saumon.

M. Anderson, un des officiers supérieurs de la compagnie de la Baie d'Hudson, me transmet une déposition de M. Comeau, un agent de la même compagnie, dans laquelle ce monsieur se plaint de ce que des pêcheurs (qui sont tous des pêcheurs britanniques) font la pêche dans les rivières de la Seigneurie de Mingan et près des côtes. M. Comeau prétend que les propriétaires de la Seigneurie de Mingan, ont, dans les limites de la dite Seigneurie, le droit *exclusif* de *chasse* et de *pêche*, et que la compagnie de la Baie d'Hudson, comme locataire de la Seigneurie en question, doit jouir du droit exclusif des propriétaires.

Or, comme mes instructions portaient que je devais donner des licences de pêche pour faire la pêche du saumon et de la truite dans toutes les rivières de la côte nord comme de la côte sud, de même que dans celles de la Seigneurie de Mingan occupée par la compagnie de la Baie d'Hudson, je ne pus prendre connaissance de la plainte de M. Comeau, mais je profitai de l'occasion pour dire à M. Anderson que je protégerais, autant qu'il serait en mon pouvoir, les propriétés de la compagnie.

Le 22, dans l'après-midi, je visitai les établissements de pêche de la Longue Pointe donc voici une liste, en commençant par l'est ;

Stations.	NOMS DES OCCUPANTS.	Nombre d'hommes employés.	Nombre de bateaux.
1	P. Vautier.....	13	4
2	Joseph Béliveau.....	6	2
3	Daniel Bisson.....	6	2
4	Placide Aspino.....	6	2
5	Clem. Homes.....	9	3
6	Edouard Huart.....	9	3
7	James Walker.....	15	5
8	Jean Albert.....	6	2
9	Philippe Bisson.....	9	3
10	Patrick Day.....	5	2
11	Clarence Hamilton.....	50	20
12	Pierre Béliveau.....	9	3
13	Richard Mauger.....	9	3
14	John Baudin.....	3	1
15	Peter Couture.....	6	2
16	Réné Dupuis.....	2	1
17	Pierre Saint Cœur.....	8	3
18	Jean Marie Deschênes.....	2	1
19	Hilarion Roy.....	18	4
20	Antoine Roussy.....	8	3
		199	69

Stations situées un mille et demi ouest de la Longue Pointe.

Stations.	NOMS DES OCCUPANTS.	Nombre d'hommes employés.	Nombre de bateaux.
1	Thadée Leblanc.....	3	1
2	Edouard Leblanc.....	3	1
3	Jean Baque.....	6	2
4	Pierre Rousseau.....	2	1
		14	5

Je ferai remarquer que sur cette partie de la côte, il n'y avait l'année dernière qu'un seul établissement avec huit bateaux de pêche.

La morue ne s'était pas encore montrée à la Longue Pointe ; aussi nos pêcheurs étaient-ils obligés d'aller pêcher à la rivière St. Jean, c'est-à-dire à une distance de dix à douze milles, mais ils trouvaient la morue en assez grande abondance sur les fonds.

Le 23 dans l'après midi, je m'arrêtai à la rivière au Tonnerre, où étaient mouillées quinze goëlettes de pêche de Gaspé, de Québec et des Iles de la Madeleine.

Il s'était formé dans cet endroit trois établissements de pêche nouveaux, dont deux appartenaient à des pêcheurs de St. Thomas.

J'arrangeai une difficulté survenue entre deux pêcheurs à propos de la possession d'une station de pêche.

Le caplan avait paru à la rivière au Tonnerre vers le 15 juin, et la morue quelques jours après, mais pas en grande abondance, et les pêcheurs se plaignaient beaucoup du manque de poisson sur les fonds de pêche depuis. Nous partîmes le soir, et le 25 au matin, nous mouillâmes à la rivière Moisie.

Je vis de suite M. Holliday, le locataire de la rivière Moisie, et après avoir pris des renseignements sur le nombre des pêcheurs qui pêchaient dans la rivière en contravention à la loi, et sur les endroits où je pourrais les trouver, je me suis mis en devoir d'exécuter mes instructions et de le mettre en pleine possession de la rivière, en obligeant les pêcheurs qui y avaient des rets à les lever.

Je remontai la rivière dans l'après-midi, et je rencontrai les pêcheurs suivants :

Francis Mabee, avec 2 rets, avait pris 5 barrils de saumon,			
Germain Dupuis, " 3	"	8	"
Félix Poirier, " 5	"	12	"
James McIsaac, " 2	"	5	"
Arthémise Béliveau, " 3	"	8	"
James Thompson, " 2	"	3	"
James Cuning, " 3	"	5	"
John Adams " 5	"	12	"

Je campai le soir près de la station de John Adams, à huit milles de l'entrée de la rivière.

Le lendemain, je vis les pêcheurs dont les noms suivent :—

Philippe Renouf, avec 2 rets, avait pris 5 barrils de saumon.			
Hugh Cuning, " 3	"	4	"
C. Mercier, " 2	"	2	"
Nazaire Dupuis, " 2	"	7	"

J'arrivai à midi au camp de MM. Williams et Bacon, situé à seize milles environ de la mer et à un mille en bas des premiers rapides. Ces messieurs ont acheté du gouvernement le droit de pêcher le saumon à la mouche. Ils étaient rendus là depuis quinze jours ; mais les eaux étaient encore si hautes qu'ils n'avaient pas encore pu prendre un seul poisson.

Le lendemain, après m'être assuré qu'il n'y avait pas de rets en amont de ceux de Nazaire Dupuis, je descendis la rivière. Je visitai de nouveau les stations de pêche. On avait mis tous les filets à terre et on avait aussi enlevés les piquets qui les supportaient. Je vis sur la rive est les pêcheurs Talbot et Glasgow.

Le premier, avec 5 rets, avait pris 6 barrils de saumon.

Le dernier, " 5 " 20 saumons.

Je fis lever et mettre à terre par mes hommes, un des filets de Cuning et Thompson. P. Talbot et F. Mabee, levèrent les leurs par mes ordres.

Le 28 je m'occupai d'un cas d'assaut et batterie. Le défendeur condamné à dix piastres d'amende et les frais, ou, à défaut de paiement, à six jours de prison, paya de suite.

J'eus le plaisir de rencontrer MM. Nettle et Witcher, qui venaient d'arriver à la rivière Moisie, après avoir visité les stations de pêche de toute la partie ouest de la côte du fleuve St. Laurent jusqu'aux Sept Isles, et donné des licences à ceux qui pêchaient le saumon.

J'envoyai dans l'après-midi un de mes officiers faire lever les derniers filets qui restaient dans la rivière (outre ceux de M. Holliday) ceux de Cuning et de Thompson.

Monsieur Holliday se trouvait alors en pleine possession de la rivière Moisie.

J'avais pu remplir mon devoir sans éprouver de résistance de la part des pêcheurs (d'ailleurs toute résistance eut été impossible), mais non sans causer beaucoup de mécontentement parmi la plupart d'entre-eux.

A 4 heures p. m., nous levons l'ancre.

Le 29, dans l'après-midi, je débarquai à Fall River, où MM. L'Espérance et Cie., ont fondé un nouvel établissement de pêche. Ils y donnent de l'occupation à dix-huit hommes dans six bateaux.

La rivière dont l'entrée large de quarante brasses est défendue par un banc de sable sur lequel on trouve neuf pieds d'eau à mer haute, et quatre pieds seulement à mer basse, peut abriter, comme il faut, une dizaine de goëlettes. Le bassin formé d'un côté par le banc et de l'autre par les rapides à une profondeur de huit pieds, a trois brasses d'eau à mer basse.

C'est la première fois qu'on tente la pêche à la morue à Fall River, qui, comme quelques anses voisines, promet de devenir une excellente station de pêche.

Le lanson y avait paru le 16 mai, le caplan le 20 et la morue le 15 juin. Et tous ces poissons continuaient à se tenir près des côtes en abondance.

Les pêcheurs de MM. L'Espérance et Cie., avaient jusqu'alors très bien réussi et fait bonne pêche.

Le soir nous continuons notre route et le lendemain à 11 heures A. M., nous mouillons à Shelldrake, malgré une mer affreuse.

Je débarque dans l'anse Legros, et j'obtiens des pêcheurs que j'y rencontre, les renseignements suivants :

Dans la rivière Manitou sont établis Josiah Bebee, James Dow et William Ramier, avec 4 bateaux et 12 hommes, et dans une anse à un mille plus à l'est, W. Bebee avec 5 bateaux et douze hommes.

Dans Shallop River, il y a les établissements suivants :

RIVE OUEST.

1er établissement—Abraham Lebrun, 4 bateaux, 13 hommes.
2me do —Philippe Vibert, 7 do 21 do.

RIVE EST.

1er établissement—Philippe Le Gresley, 5 bateaux, 15 hommes.

Je trouve dans Gibraltar Cove les nouveaux établissements suivants :

1er établissement—Abraham Lebrun, 7 bateaux, 27 hommes.
2me do —Charles Leclerc, 5 do 14 do.

DANS L'ANSE LEGROS.

Savage et LeGros, 5 bateaux, 14 hommes.

ET DANS PHILIP'S COVE.

1er établissement—Philip Mabee et fils, 3 bateaux, 11 hommes.
2me do —John Verdon, 4 bateaux, 12 do.

A Shelldrake, que je visite dans l'après-midi, il y a les mêmes établissements que l'année dernière, auxquels il faut ajouter deux nouveaux appartenant à Clavet et à Joncas. Le premier emploie 5 bateaux et 15 hommes, le dernier 4 bateaux et 14 hommes.

M. Robert Loisel, propriétaire d'un établissement de pêche dans la rivière au Tonnerre, vient à bord porter plainte contre le nommé Frédérick Obus, pêcheur, qui a déserté son service. Je prends la déposition du plaignant, j'émane un ordre que je mets entre les mains d'un de mes marins. Obus comparait le même soir et se déclare coupable, et comme il consent à retourner à son ouvrage je ne le condamne qu'à une légère amende.

Le 1er juillet, je donne des licences de pêche pour le saumon et la truite à John Lebrun, Philippe Touzel et à John et Elias Collas.

J'arrange une difficulté entre le capitaine LeCornu et M. Gallichon, de Shelldrake, puis je me rends à Hope Cove, situé à un mille plus à l'Est que la rivière au Tonnerre. J'y trouve les nouveaux établissements suivants de pêche à la morue, en commençant par l'ouest.

1er établissement—Donald Ross, - - 2 bateaux, 6 hommes.
2me " —John et F. McCrae, 2 " 8 "
3me " —Louis Vignet, - - 3 " 11 "
4me " —Pierre Gignac, - 2 " 7 "
5me " —Augustin Gignac, 4 " 12 "

Je me rends ensuite à l'île Jupitagan, où sont établis Charles Robson et Cie., avec 4 bateaux et 12 hommes ; puis je débarque à la rivière Jupitagan. Cette rivière n'a pas plus de 50 pieds de large à son embouchure où sont des rapides que les bateaux ne peuvent franchir. Elle s'élargit ensuite et devient plus profonde jusqu'aux chutes situées à un mille de la mer et qui ont de vingt-cinq à trente pieds de hauteur.

James Girard établi à Jupitagan, depuis plusieurs années, fait la pêche au saumon dans la rivière ; il y prend de 6 à 10 quarts par année. Je lui accorde une licence.

Je continue la visite des établissements de pêche dans Bridge Point Cove, où j'en trouve deux nouveaux, celui de Joseph Arsenault, avec 3 bateaux et 11 hommes, et celui de André Arsenault, avec 2 bateaux et 7 hommes.

Dans Magpie Hill Cove, il y a les mêmes établissements que l'année dernière ; de même que dans l'endroit important appelé Rambler's Cove.

Dans l'anse située à un quart de mille plus à l'est, il y en a un nouveau, celui de Romain Joseph, avec 2 bateaux et 7 hommes.

Enfin je visite l'établissement de John Ross, au fond de la baie de Magpie, qui donne de l'occupation à 20 hommes avec 8 bateaux, puis je me rends à la rivière Magpie, où John Girard fait la pêche du saumon depuis quelques années. Je lui donne une licence de pêche. La rivière Magpie produit de 30 à 60 quarts de saumon par année. A 10 heures p. m., nous allons mouiller à la Longue Pointe.

Dans tous les endroits que je venais de visiter, la morue, le caplan et le lanson s'étaient montrés sur les bancs et près des côtes à l'époque ordinaire, mais pas en égale abondance partout.

Ainsi tandis qu'il se prenait beaucoup de morue à la rivière Moisie et à Fall River, la pêche était médiocre à Shallop River et à Shelldrake. A la rivière au Tonnerre, elle est encore moins bonne, mais plus à l'est dans la baie de Magpie et à la rivière St. Jean, nos pêcheurs étaient plus heureux.

Les vents d'ouest et de sud-ouest qui viennent du large et soulèvent une telle mer le long de la côte nord, que nos pêcheurs ne peuvent pas alors tenir sur les fonds de pêche, avaient été très fréquents depuis le printemps, et quelque fois les bateaux montés par les hommes les plus vigoureux n'avaient pu sortir des havres qu'une ou deux fois par semaine.

Les résultats de la pêche à la morue sur cette partie de la côte nord n'étaient donc pas favorables, mais elle pouvait encore bien s'améliorer, car nous n'étions encore qu'au commencement de l'été.

Partout où j'étais allé, l'ordre et la tranquillité régnaient.

A la Longue Pointe, où je débarquai le 2 juillet, la morue n'avait pas encore paru. Dans l'après-midi, je me rends à Mingan.

Le lendemain qui est un dimanche, cinquante goëlettes occupées depuis quelques semaines à la pêche de la morue sur le banc de Mingan, viennent mouiller dans le havre de Mingan, quinze sont des Etats-Unis et les autres de la Nouvelle Ecosse.

Dans l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur Général Sir Edmund Head me fait l'honneur de venir visiter "*La Conadienne*," avant de s'embarquer sur le steamer "*Napoléon*," qui part pour Québec.

Dans la matinée, la Goëlette "*Lucknow*" d'Halifax, avait abordé, en entrant dans le havre de Mingan, une goëlette appartenant à un sauvage du nom de Philippe, et lui avait rompu son grand mât et son bâton de foc. Celui-ci était venu porter plainte ; je vais à bord et après avoir pris les informations nécessaires, j'arrange l'affaire ; le maître de la "*Lucknow*," va remplacer le mât et le bâton de foc de la goëlette du sauvage.

Le 4 juillet je me rends dans la rivière St. Jean.

Je trouve à l'entrée de la rivière et même plus haut un grand nombre de rets tendus en contravention à l'acte des pêcheries, les uns n'ayant pas entre eux la distance nécessaire, (deux cents verges), les autres trop rapprochés du milieu du chenal.

Je fais lever immédiatement les premiers et je donne des instructions pour tendre les derniers suivant la loi ; puis je donne des licences de pêche aux maîtres de ces rets, faisant payer chacun suivant l'importance et le site de sa station.

Le lendemain je vois les pêcheurs qui tendent aux pieds des rapides, et après m'être assuré qu'il y avait la distance nécessaire entre chaque station, je leur donne aussi des licences.

Avant de quitter la rivière St. Jean, je donne aux pêcheurs des copies de l'acte des pêcheries, et je nomme M. Thomas Boyle, du bassin de Gaspé, pour veiller à l'observance de ses différentes clauses.

A 8 heures P. M., nous levons l'ancre et nous nous dirigeons vers Natashquan, où nous arrivons le 7 au matin.

Il y a dans le havre à la Frégate, les établissements suivants :

1er établissement à Edouard de Laparelle et frères, emploient 18 hommes, 6 bateaux.

2nd " à W. Lamfetty " 10 " 3 "

3me " à John Hogan " 4 " 2 "

Je trouve dans le petit havre les bâtiments suivants :

Goëlette.	Partis de	Maître.	Equipag.	Bateaux.	Morue.
May Flower.....	Gaspé	David Beard.....	10	3	18000
Free Town.....	Isles de la Madeleine.....	Joseph Bourgeois.....	8	2	25000
Marie Alma.....	Do.	Septime Bernier.....	10	3	23000
La Perle.....	Eboulements.....	Zephirin Gagnon.....	10	3	19000
Mary Margaret.....	Isles de la Madeleine.....	Jean Vignault.....	8	2	17000
Lucie.....	Cap Breton	Lazare Leblanc.....	10	3	18000
Marie Hart.....	Chéticamp.....	Michel Maillet.....	11	3	40000
Euphrosine.....	Do.	Gilbert Hoche.....	8	2	26000
Clotilde.....	Do.	Jean Ramart.....	10	3	37000
Triton.....	Isles de la Madeleine.....	Charles Montigny.....	8	2	20000
Adelaide.....	Do.	Jean Boudrault.....	8	2	17000
Marie Louise.....	Do.	Jean Boudrault.....	8	2	23000
Espérance.....	Do.	Jean Vignault.....	8	2	14000
			117	32	297000

Toutes ces goëlettes font la pêche de la morue vis-à-vis la Pointe de Natashquan.

Voici les renseignements que me donne M. E. de Laparelle.

La morue avait paru à l'époque ordinaire, vers le commencement de juin. Elle avait été abondante ; mais le mauvais temps et les vents du large avait nui considérablement aux pêcheurs qui n'avaient pu faire qu'une pêche médiocre.

Vers la fin de juin, il y avait eu jusqu'à 80 goëlettes à Natashquan.

Depuis quelques jours la morue affluait moins vers le rivage.

Dans l'après midi, j'allai visiter la station de pêche à saumon de la grande rivière Natashquan, et le lendemain, le 8, après avoir vu que tous les rets étaient tendus selon la loi, je donnai des licences aux pêcheurs suivants :

Samuel Foreman.....	Nouvelle Ecosse.....	6 Stations.....	\$30
Alexander Rumkey.....	Do.	6 do.	30
Edward Quigley.....	Gaspé.....	6 do.	30
Stephen Maloney & Co.....	Gaspé.....	3 do.	15
Robert Stanley.....	Gaspé.....	3 do.	15
			\$120

Les saumons avaient abondé dans la rivière Natashquan. Il en avait déjà été pris près de 250 barils. J'apprends qu'il y a deux pêcheurs tendant des rets à saumon à 16 milles en haut, mais je n'ai pas le temps d'aller les voir, la rivière étant trop rapide et pleine de bancs de sable et difficile à remonter.

Je prends ensuite la déposition de Robert Baird, de la goëlette " *May Flower*," qui se plaint de ce que la goëlette américaine " *Ohio*," maître, Allan Lavander, naviguant sur les bancs de pêche, était venue quelques semaines auparavant aborder son bateau de pêche où il se trouvait à l'ancre, occupé à la pêche, l'avait fait chavirer et avait mis sa vie et celle

de son pêcheur en grand danger, et de plus avait considérablement avarié son bateau qui, depuis, n'avait pas servi. Allan Lavander est assigné pour paraître le lendemain. Le 9 au matin, Baird et Lavander viennent à bord de "*La Canadienne*," et j'arrange l'affaire par arbitrage. Le défendeur paie au plaignant huit dollars et dix cents de dommages.

Sept goëlettes de Province Town, États-Unis, faisaient la pêche, à l'ancre, sur le banc de Natashquan. Nos pêcheurs étaient très mécontents de ce que ces bâtiments restaient sur les fonds de pêche, jour et nuit; ils prétendaient qu'ils jetaient des débris de poisson à l'eau et que cette pratique avait l'effet de chasser le poisson, et ils voulaient que j'obligeasse les pêcheurs américains à venir mouiller leurs bâtiments dans le havre, et à aller, de là, faire la pêche en bateaux. Je répondis que je n'avais pas l'autorité ni le droit de faire ce qu'ils me demandaient; la pêche était libre et on pouvait aussi bien pêcher sur les fonds en goëlette comme en bateaux, mais que tous les pêcheurs étrangers aussi bien que les sujets britanniques, étaient tenus de se conformer aux lois et aux règlements de pêche.

J'allai à bord des goëlettes américaines, je distribuai aux équipages des copies de l'acte des pêcheries et je les avertis bien de ne pas jeter de débris de poisson à l'eau, mais de venir les déposer près du rivage là où ils ne pouvaient pas nuire.

D'ailleurs je pus m'assurer que les pêcheurs américains n'étaient pas dans l'habitude de jeter à l'eau les têtes de morue et les autres parties du poisson qu'ils n'utilisaient pas, puisque je trouvai sur leurs ponts plusieurs grandes boîtes disposées de manière à recevoir tous ces débris jusqu'à ce qu'ils pussent les jeter à l'eau près du rivage.

Dans la rivière Natashquan, j'avais trouvé la goëlette "*Victoria*," maître Samuel Foreman, et la goëlette "*Samuel Thomas*," maître Alexander Rumkey, portant des marchandises étrangères sur lesquelles j'avais exigé qu'on me payât des droits de douane. Et pendant que j'étais au petit havre de Natashquan, j'avais octroyé à Olivier Rochette une licence pour la rivière Agwanus, et à Silvestre Kennedy, une pour la rivière Nabessipi.

Le 9 au soir, je visite la rivière Kekasca. Je vois à ce que tous les rets soient tendus d'une manière conforme à la loi, et je donne une licence de pêche à Jean Lefèvre.

Le 10 au matin, je me rends à la baie de Kekasca, et je visite 6 goëlettes américaines et 5 anglaises s'occupant à faire la pêche de la morue au large. Elles avaient en général assez bien fait.

Puis dans l'après-midi, je me rends dans la rivière Wash-Sheecootai. Prosper Morrisette fait la pêche du saumon sur la rive ouest de la rivière près de l'entrée, mais il ne prend que quelques poissons. Je lui donne une licence de pêche.

Je remonte ensuite les rapides et je trouve à environ un mille en-deçà des rapides, le nommé Pierre Blais pêchant le saumon avec plusieurs rets qui sont tendus selon la loi, et je lui donne aussi une licence de pêche.

La rivière Wash-Sheecoutai fournit cette année des saumons pesant de 9 à 10 livres, l'année dernière et il y a deux ans plus de la moitié des poissons pris au même endroit ne pesaient que de 5 à 6 livres.

Le 13, nous arrivâmes dans la rivière de Coacocho, que je visitai et après avoir fait défense à Jean Giroux, le pêcheur de Joseph Aubé, propriétaire de la rivière, de pêcher avec des claies, parce que cette manière de prendre le poisson était contraire à la loi, je lui donnai une licence moyennant \$5.

La rivière Coacocho ne produit plus depuis quelques années que de 8 à 10 barils de saumon.

Le 14, je me rendis au havre de Wapitigun; j'allai visiter la rivière Etamamu qui se jette dans la mer à environ un mille plus à l'est, et je donnai une licence de pêche à Michel Blais, le seul occupant de la rivière depuis longtemps.

Michel Blais tend 12 rets dans la rivière, mais à la distance voulue par la loi. Les chenaux sont libres. D'ailleurs voudrait-il les barrer qu'il ne le pourrait pas, vu la rapidité du courant de la rivière; de là son nom d'Etamamu, qui veut dire en langue montagnaise "*Rapides élongés*."

Il y avait six goëlettes dans le havre de Wapitigun. Elles s'occupaient de la pêche de la morue. On les soupçonnait d'enlever les œufs de Godes et de Mennettes sur les Îles à Gibiers qui avoisinent le Cap Whittle; mais j'envoyai un de mes officiers, le Capt. Bernier, visiter la cale et la chambre de chacune d'elles, et on ne put en trouver.

Michel Blais et Collas me dirent qu'il était venu une goëlette dans le havre de Wapi-

tigun, dont l'équipage n'avait fait autre chose qu'enlever les œufs des gibiers sauvages pour aller les vendre à Halifax, et qu'elle était partie depuis une dizaine de jours, mais avec une demie charge seulement. C'était le seul bâtiment équipé pour le commerce des œufs qu'ils avaient vu sur la côte, mais les œufs n'en avaient pas moins été enlevés par les pêcheurs qui passaient près des îles où pondaient les gibiers.

Le 15 au soir, nous mouillâmes dans la baie des Moutons.

Je vais, le 16, visiter les rivières Grande Mecatinna et Petite Mecatinna, quelques fois appelées rivières de la baie des Moutons. Le nommé Benjamin Reed y fait la pêche depuis 12 ans.

Je vois à ce que ses rets soient tendus selon la loi, et je lui donne une licence pour les deux rivières. Il a coutume de prendre 25 quarts de saumon dans la grande rivière et de 4 à 5 dans la petite.

Un de mes officiers a fait une visite des goëlettes qui font la pêche de la morue dans la baie des Moutons. En voici une liste :

Goëlettes.	Maîtres.	De quel Port.	Goëlettes.	Maîtres.	De quel Port.
Lord Bury.....	B. Griffin.....	Halifax	Sarah	Boudrault	Iles de la Madeleine.
Wanderer.....	Harling	Liverpool, N. E.	Liberal	Babin.....	Arichat.
Angusta	Leblanc.....	Arichat.	Ste. Marie.....	do	do
Eastern Star.....	McMullin.....	Halifax.	Dora	Mills	Halifax.
Banner	R. Abbot.....	do	Mic Mac Indian	J. Brick.....	Guysboro'.
Mariner.....	Renney.....	do	Apollo	Martel	Arichat.
Three Brothers...	Rand	Sydney	Speculator	Prude	Halifax.
Eliza Hooper.....	H. Hooper	Halifax	Catherine	Samson	Arichat.
Bar	McMullin.....	do	Mathilda	McKenzie.....	do
Delegate	C. Stewart	do	Emma	Iram Hobbs..	Isle du Prince Edouard
California	Lisk	do	Banquet	S. Griffin.....	Halifax.
Independence ...	Hewitt	Newburyport.	Idelia	Flake.....	Guysboro'.
Enterprise	Latham	Halifax.	Compages.....	Coon	Halifax.
Enterprise	Boon.....	Guysboro'.	Vesta	Mickinson.....	do

Le 17 au matin, je vais à la Tabatière et visite les goëlettes suivantes qui sont dans Spar Harbour.

Marble Head.....	Levi McIntire	Thomaston, M	Sarah	Benj. Perry..	Shelburne, N. E.
Willow	Wm. Bunker	Mount Desert.....	Delnoagh	WenilBunker	Cranberry Islands.
Exchange	J. McKenney	Shelburne, N. E.....	Port of Spain.....	Henry Shultz	Shelburne.

La morue avait été depuis le commencement de la saison assez abondante aux environs de la baie des Moutons, et tous les bâtiments qui avaient pêché là avaient bien réussi. A la Tabatière, on n'avait jamais vu auparavant tant de morues y affluer.

Le hareng commençait à se montrer en plusieurs endroits. Tout était tranquille partout : je donnai, pendant mon séjour à la baie des Moutons, des licences de pêche à saumon à tous ceux qui faisaient la pêche de ce poisson, soit dans cette baie, soit à la Tabatière, comme on peut le voir par la liste de toutes les licences de pêche que j'ai octroyées cette année, annexée à ce rapport.

Le 19, nous levons l'ancre, nous allons d'abord au havre aux Esquimaux du petit Mecatinna, où nous ne trouvons pas de bâtiment ; puis le 21, nous mouillons dans le havre de Bonne-Espérance. Je visite la goëlette *Labrador*, maître John Cronan, d'Halifax, et je trouve à son bord des marchandises étrangères qu'il se propose de débarquer sur les côtes du Canada. Je lui demande, après lui avoir dit que j'étais un officier de douane, à me payer des droits de douane sur les dites marchandises. Il s'y refuse, et je me vois dans la nécessité de saisir les marchandises et le bâtiment. Mais quelque temps, après John Cronan me dit qu'il va faire une entrée de ses marchandises selon la loi de douane et payer les droits, là-dessus je lève la saisie.

Nous trouvons les bâtiments suivants dans le havre de Bonne-Espérance.

Goëlettes.	Maîtres.	De quel Port.	Goëlettes.	Maîtres.	De quel Port.
Tonada.....	Rider.....	Argyle N.E.	Speedwell.....	Dixon.....	Cape Right.
Zealand.....	Rider.....	“	Idelia.....	Flake.....	Halifax.
John Henry.....	Hutton.....	Halifax.	Lord Bury.....	Griffin.....	“
Progress.....	Gaten.....	“			

Et dans le havre de la baie des Saumons, les bâtiments dont les noms suivent :

Goëlettes.	Maîtres.	De quel Port.	Goëlettes.	Maîtres.	De quel Port.
J. P. Johnston...	Noeldha.....	Newburyport.	Ellen Herbert...	Joy.....	Newburyport.
Harriet.....	Bickelman.....	“	Native American	Simburn.....	“
Life Boat.....	Hatfie.....	“	Hezroon.....	Martin.....	“
Green Island.....	Joy.....	“			

Voici les renseignements que j'obtiens des pêcheurs.

La morue avait été abondante à Bonne-Espérance et aux Iles aux Chiens, mais bien davantage à la baie des Saumons, où les pêcheurs des goëlettes américaines stationnées là, en avaient pris une grande quantité à la seine, quelquefois de 30 à 40 quintaux par coup de seine. Aussi ces bâtiments étaient ils tous chargés et prêts à partir.

Je visite la rivière St. Paul et les pêches à saumon des environs, et je donne des licences aux occupants de ces stations.

Dans l'après-midi, nous partons et nous allons mouiller dans l'anse aux Blancs Sablons à 10 heures, P. M.

Le 23, je visite l'établissement Fruing et Cie., et l'agent, M. Fall, me paie des droits sur les marchandises qu'ils ont dans leur magasin. J'arrange ensuite une difficulté survenue entre deux pêcheurs résidents de la baie, à propos de la possession d'un morceau de terre, puis je me rends au petit havre où je visite les bâtiments qui s'y trouvent et les établissements de pêche. Tout est tranquille.

Le soir je traverse à l'Île à Bois, et je vais à l'établissement de Le Boutillier et frères, et je demande à l'agent, M. Labbé, qu'il me paie des droits sur les marchandises que je vois dans leur magasin et qui sont presque toutes étrangères. Ce monsieur me répond que, comme il est sous l'impression que toute l'Île à Bois appartient à Terre-Neuve, puisque l'officier de douane de cette île est venu il y a deux ans pour percevoir des droits, il croit ne pas devoir accéder à ma demande, jusqu'à ce que je lui assure positivement que l'île fait partie du territoire canadien.

De mon côté, je ne veux pas agir avec rigueur en saisissant les marchandises avant d'avoir reçu de nouvelles instructions du commissaire des douanes.

Pendant que j'étais occupé dans l'anse aux Blancs Sablons, un de mes officiers visitait la baie de Bradore.

Il y trouvait 14 goëlettes, dont quelques unes de St. Pierre. Il s'informa de nos pêcheurs si ces dernières leur faisaient quelque tort. Ils répondirent que non, et je ne crus pas devoir les obliger à s'éloigner de notre côte, surtout lorsque qu'une commission d'officiers anglais et français était dans le moment sur les côtes travaillant à ajuster les différends qui existaient depuis longtemps entre les pêcheurs de ces deux nations.

La morue avait afflué à l'anse aux Blancs Sablons et sur le banc des Belles-Amours, deux semaines plus tôt qu'à l'ordinaire. Le caplan aussi avait été très abondant.

La maison Le Boutillier et frères, avait dans ses échafauds 2,700 quintaux de morue, et les autres établissements avaient aussi bien réussi.

Le hareng se montrait déjà depuis deux semaines, mais il était petit quoiqu'il fût très gras. Il avait été donné un coup de seine, le 21, dans l'Anse au Clair, et l'on avait pris 600 quarts de ce poisson délicieux.

On n'avait pas encore vu de maquereau sur aucune partie de la côte que je venais de visiter.

La pêche au loup-marin du printemps avait été très mauvaise dans presque tous les postes, à cause du printemps tardif, des banquises qui s'étaient échouées près des côtes et des vents qui avaient presque toujours été des vents de terre. Il faut, pendant cette pêche, pour qu'elle réussisse bien, de forts vents du large qui, en soulevant une grosse mer, obligent les troupes de loups-marins à chercher un abri dans les baies et derrière les pointes où sont tendus les rets de nos pêcheurs.

La pêche du loup-marin d'automne non plus n'avait pas donné de bons résultats. (Je parle de celle de 1858,) à cause des grands froids qui avaient fait prendre de glaces les baies et les passes où nos pêcheurs tendent ordinairement leurs rets. On sait que cette pêche se fait à la fin de novembre et au commencement de décembre.

Vers minuit nous partons pour profiter d'un vent favorable et nous sommes vis-à-vis St. Augustin, le lendemain matin, mais trop au large pour pouvoir débarquer. Le vent est de l'est. La brume nous dérobe la vue des terres.

Le 25, nous faisons route aux îles de la Magdeleine, où nous arrivons le 27, à 1 heure P. M.

Je vois M. Fox, qui me donne les renseignements suivants :

La pêche de la morue était très médiocre aux îles de la Magdeleine, surtout à cause des gros vents d'ouest et de sud-ouest qui étaient très fréquents et empêchaient les gens d'aller à la pêche.

Depuis quelques semaines les pêcheurs avaient commencé à prendre du maquereau à la ligne et aux filets, mais pas en grande quantité.

Un grand nombre de goëlettes américaines avaient visité les îles pour la pêche de ce poisson depuis le commencement de juillet, se tenant souvent à la Pointe Est, quelquefois à la Pointe Ouest, et mouillant dans la baie de Plaisance quand il faisait mauvais temps. Quelques-uns de ces bâtiments avaient fait bonne pêche ; les autres n'avaient presque rien pris.

On se plaignait sur plusieurs points des Îles des déprédations commises par quelques-uns de leurs équipages.

Dans un endroit, c'étaient des rets qui avaient été volés, ailleurs, c'était du bois, et plus loin, du poisson qu'on prenait dans les filets et qu'on s'appropriait. Et malheureusement il était difficile de connaître les coupables, car c'était toujours la nuit que ces déprédations étaient commises, et le matin les bâtiments étaient au large emmenant les auteurs de ces actes répréhensibles.

Dans les Îles tout était tranquille ; quelques goëlettes du havre aux Maisons venaient d'arriver de la pêche de la morue sur la côte du Labrador, mais elles n'apportaient pas des chargements complets, et elles repartaient bientôt pour la pêche du hareng.

A 6 heures de l'après-midi, nous partons et le lendemain à 3 heures P. M., nous mouillons dans Percé.

La pêche de la morue était très-mauvaise à Percé, à l'Anse du Cap et aux stations voisines depuis le commencement de juillet ; la boîte aussi était très-rare.

Il n'y avait pas de bâtiments étrangers sur la côte.

Le 29, je visite la Malbaie et la Pointe St. Pierre, puis je me rends au bassin le lendemain.

Il n'y a dans le havre que quelques bâtiments anglais et deux goëlettes américaines.

Je reste au bassin jusqu'au 2 août, pour voir à ce que les règlements de pêche au saumon soient observés. Partout les filets ont été enlevés et les piquets qui les supportaient arrachés. Les rivières sont parfaitement libres.

En vertu des pouvoirs que me donne l'acte 22 Vict., ch. 62, je nomme M. Joseph Eden, du bassin de Gaspé, gardien du havre de Gaspé. M. Eden, qui est aussi actif qu'intelligent, va devenir un officier très-utile pour le havre de Gaspé, où il arrive tous les ans un si grand nombre de vaisseaux, dont beaucoup sur lest. Il y a longtemps que la nécessité d'un pareil fonctionnaire se faisait sentir à Gaspé.

Le 2 au matin, nous partons pour le nord. Le 3, dans l'après-midi, nous doublons la pointe ouest d'Anticosti, et le lendemain à 11 heures A. M., nous mouillons à la longue pointe de Mingan.

Je visite les établissements de M. Clarence Hamilton et des autres pêcheurs.

La morue avait paru à la longue Pointe vers le 15 juillet. Elle y était très-abondante depuis et nos pêcheurs en prenaient beaucoup, jusqu'à 1,500 livres pesant par jour.

Dans le port de Mingan, il n'y avait que trois bâtiments.

Le soir nous nous rendons à la rivière St. Jean.

Le 5, je visite la rivière et je m'assure que personne n'y pêche plus au saumon et que les lois de pêche ont été observées.

Dans l'après-midi, je m'occupe d'un cas d'assaut et batterie.

Le plaignant et le défendeur appartiennent à la goëlette "Annie Laurie" de la Nouvelle Ecosse. Le défendeur trouvé coupable est condamné à l'amende et paie de suite.

Une quarantaine de goëlettes, dont les deux tiers de la Nouvelle-Ecosse et les autres des Etats-Unis, s'occupent à la pêche de la morue sur le banc de St. Jean, où elle est très-abondante. J'envoie un de mes officiers les visiter et leur distribuer des copies de l'acte des pêcheries, et en même temps les avertir de ne pas jeter de débris de poisson sur les fonds de pêche, pratique dont nos pêcheurs se plaignent beaucoup.

Le 6, nous partons pour nous rendre à la rivière au Tonnerre. Nous y arrivons le soir, mais une grosse mer poussée par un fort vent d'ouest m'empêche d'y débarquer et je donne l'ordre de faire route au sud. Le lendemain, à 8 heures de l'avant-midi, nous mouillons à la rivière au Renard.

Je vois M. St. Croix, l'officier de douane de ce port de la côte, et M. Dumaresq. Ces messieurs me donnent les renseignements suivants :

La morue avait paru à la rivière au Renard, et en général sur toute la côte sud du fleuve St. Laurent au commencement de mai. Elle avait été abondante jusqu'à la fin de juin. Depuis ce temps elle s'était retirée au large. Mais nos pêcheurs pouvaient encore en prendre deux ou trois quintaux par jour quand ils avaient la chance de se procurer de la boîte fraîche.

Il n'était venu que quelques goëlettes américaines sur cette partie de notre littoral, et elles n'avaient dérangé nullement nos pêcheurs dans leurs travaux.

Dans l'après-midi, je me rends à l'Anse aux Griffons.

Les remarques que j'ai faites à propos de la rivière au Renard, s'appliquent à cet endroit.

Plusieurs pêcheurs ont des difficultés entr'eux au sujet de la manière de tendre leurs rets dans l'anse pour prendre le hareng qui sert d'appât pour la pêche de la morue, je leur explique la loi à cet égard et ils sont satisfaits.

Le 8 au matin, je débarque au cap des Rosiers, puis je me rends à la grande Grève, où je rencontre les propriétaires des principaux établissements de cet endroit, puis nous allons mouiller au bassin de Gaspé le soir.

La tranquillité et l'ordre n'avaient pas été troublés dans aucun des postes que je venais de visiter.

Dans le havre de Gaspé, il n'y avait que cinq bâtiments, et pas un de l'étranger.

Le 9, à 4 heures A. M., nous partons.

Nous arrêtons à une heure de l'après-midi, à Percé, puis à 3 heures P. M., nous continuons notre route dans la Baie des Chaleurs.

Le lendemain je visite la rivière du grand Pabos, pour m'assurer qu'on n'y pêche plus au saumon, puis nous allons mouiller le soir à Paspébiac.

La "Canadienne" reste mouillée dans la rade de Paspébiac jusqu'au 15, parce qu'on a besoin d'y faire des réparations et de la peindre.

Mais je profite de quelques jours de loisir que me donne cette interruption forcée de mes courses sur mer, pour visiter par terre une partie de la côte du comté de Bonaventure.

Le 13, je m'arrête à Bonaventure ; je prends toutes les informations possibles sur la pêche du saumon qui se fait dans la rivière, et j'apprends avec plaisir que les sauvages n'y ont pas pêché depuis la fin de juillet.

A New-Richmond, M. Dimock, l'actif et zélé surveillant des rivières de cette partie de la côte, me fait un rapport aussi satisfaisant sur les rivières Cascapédiac.

La pêche de la morue dans la baie des Chaleurs, et particulièrement au ruisseau Leblanc et à la rivière au Caplan, était bien meilleure qu'elle n'avait été depuis bien des années.

Je ne dois pas oublier de dire un mot de la belle apparence que présentait les campagnes que je venais de traverser depuis Paspébiac jusqu'à Carleton ; et je dois ajouter que l'agriculture a fait de grands progrès depuis quelques années dans cette partie du pays.

A New-Carlisle, Bonaventure, New-Richmond et Maria, je vis des champs de blé, d'avoine et d'orge aussi bien cultivés et promettant une récolte aussi abondante que dans les contrées les plus favorisées du Canada. L'avoine surtout y était d'une qualité remarquable.

On sait que sur cette côte où le sol est généralement léger, sablonneux, et de couleur rougeâtre, les pommes de terre, les navets et les choux de Siam poussent et mûrissent à la perfection. Aussi, la culture de ces produits est-elle une des grandes cultures du pays.

Il n'y avait que le foin qui ne laissait pas espérer une abondante moisson, à cause des sécheresses du printemps.

Il n'y a eu jusqu'à présent que les terres voisines de la mer qui ont été défrichées et établies, et elles suffisaient aux besoins des habitants jusqu'à ces années dernières ; mais aujourd'hui que la population a augmenté considérablement, il lui faut quitter la côte et chercher des terres dans l'intérieur du pays. Malheureusement les routes manquent. Les habitants qui, presque tous sont forcés de se livrer à la pêche en même temps qu'ils cultivent leurs terres pour se procurer des moyens suffisants de subsistance, n'ont pas le temps de les faire. Il faut que le gouvernement leur vienne en aide. Il faut se rappeler qu'il y a dans le district de Gaspé, des milliers et des milliers d'acres de terres possédant un sol des plus riches et encore couvertes de bois des espèces les plus précieuses, qui ne peuvent pas être défrichées et qui ne sont d'aucune utilité par conséquent, parce que les colons ne peuvent s'y rendre faute de moyens de communication.

Avec des routes et les encouragements que le gouvernement accorde maintenant à l'agriculture et aux pêcheries, nous verrions la population de cet important district se doubler en peu d'années.

Je n'exagère pas quand je dis que les deux comtés de Gaspé et Bonaventure peuvent nourrir, avec les produits que lui fournissent l'agriculture et la pêche, une population de 100,000 âmes.

Dans l'après-midi, je m'embarque à bord de "*La Canadienne*," à Carleton, et je me rends à Dalhousie le soir, où nous restons le 16 à cause des vents d'ouest.

Le 17, je me rends avec M. McKeon, le surveillant de la rivière Ristigouche, à la Pointe de la Mission, puis nous remontons la rivière Ristigouche jusqu'à la rivière Métapédiac, pour nous assurer que les règlements de pêche ont été observés. On nous dit partout que les rets à Saumon ont été enlevés avant la fin de juillet. Partout on a arraché les piquets qui les supportaient, excepté pourtant à une station de pêche de Cross Point, mais sur mon ordre on les enlève le lendemain.

D'après les informations que nous nous étions procurées, M. McKeon et moi, il ne paraissait pas que les pêcheurs blancs eussent commis des infractions à la pêche ; mais il paraissait bien que les sauvages avaient vendu, contrairement aux règlements de pêche, beaucoup de saumon qu'ils avaient pris au dard et au flambeau. Cependant, M. Daniel Fraser, de Métapédiac, nous assurait ne pas avoir vu de Sauvages dans la rivière Métapédiac depuis le commencement d'août, c'est-à-dire depuis la clôture de la pêche. Mais on ne pourrait espérer qu'un seul officier, même avec tout le zèle possible, pût suffire à la surveillance efficace de la rivière Ristigouche et de la rivière Métapédiac, surtout avec les facilités que présente le voisinage du Nouveau-Brunswick qui possède en bien des endroits plus de la moitié de la rivière, pour enfreindre les règlements de pêche.

J'ai déjà parlé dans plusieurs de mes rapports précédents des difficultés nombreuses qui se présentaient lorsqu'on voulait mettre en force les règlements de pêche dans les rivières, ou poursuivre les personnes coupables de quelques infractions à ces règlements. Aujourd'hui ces difficultés existent encore et sont peut-être plus grandes par ce que les bords de ces rivières se couvrent d'habitants ; et à moins que les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick ne s'entendent pour nommer une commission mixte composée

d'un nombre égal d'officiers des deux provinces, ayant autorité et contrôle dans toute la rivière Ristigouche, ses affluents et sur ses rives, et pouvoir de poursuivre tous ceux qui auraient pêché le saumon contrairement aux règlements de pêche, partout où on pourrait les trouver, je crains bien qu'on ne puisse empêcher la ruine complète du saumon dans ces rivières autrefois si poissonneuses.

Cette mesure que je prends la liberté de recommander au gouvernement est d'ailleurs fortement appuyée par les citoyens les plus marquants de Campbellton et de Dalhousie, entr'autres, MM. Fergusson, Batsford, Montgomery, Barbarie, Stuart et Hamilton.

Le 19, nous laissons la Pointe de la Mission à 6 heures, A. M., et nous arrivons à midi, à Carleton, après avoir touché à Dalhousie.

A Carleton, je suis appelé par Monsieur Freer, le député Shériff du lieu, pour l'aider à exécuter à La Nouvelle, un ordre de la cour supérieure de New Carlisle. La personne contre laquelle l'ordre a été levé, a menacé l'officier de justice de mauvais traitements et même de mort, s'il essayait de l'exécuter.

Je me rends de suite sur les lieux avec quelques uns de mes marins, et M. Freer sert l'ordre et l'exécute sans résistance aucune.

Le soir nous allons mouiller à New Richmond. Tout est tranquille sur cette partie de la côte, et j'apprends de M. Montgomery qu'on n'a pas fait encore de plaintes dans la rivière Cascapédia, pour infractions aux règlements de pêche.

Le 20, nous nous rendons à Paspébiac, où nous passons le dimanche. Le 22, au soir, nous allons à Bonaventure, et le 23, j'emploie quinze de mes hommes, pendant toute la journée, à dégager le chenal de l'est de la rivière de Bonaventure, (qui était autrefois le chenal principal de cette rivière,) d'une accumulation d'arbres et de troncs d'arbres qui l'ont bouché presque entièrement et en ont détourné les eaux pour les chasser dans le chenal de l'ouest. Le courant qui est ainsi formé, après avoir fait un long circuit, vient enlever des sables et des graviers qui sont à l'entrée de la rivière à l'ouest, et les charrie sur la barre en si grande quantité depuis quelques années, que la profondeur de l'eau dans le chenal par où les bâtiments entrent, a diminué considérablement. On espère qu'en rétablissant le chenal de l'est, tel qu'il était autrefois, les eaux arrivant en droite ligne à la mer et par conséquent avec plus de force, auront l'effet de déplacer les obstructions qui rendent maintenant l'entrée de la rivière si difficile, et de donner à la passe autant de profondeur qu'autrefois.

Le révérend M. Alain, qui a tant contribué au développement et au progrès de toute sorte, de la belle paroisse de Bonaventure, et qu'on trouve toujours si zélé, quand il s'agit d'améliorations publiques, s'intéresse beaucoup à la réussite de mon entreprise et il croit, comme moi, qu'il est possible de nettoyer le chenal est de la rivière de tout ce qui l'obstrue maintenant, et d'y faire passer la même quantité d'eau qu'autrefois, en y faisant travailler mes hommes pendant quelques années toutes les fois que des affaires me retiendront à Bonaventure ou aux environs.

Le 24, le vent nous force à partir, mais nous avons déjà fait beaucoup d'ouvrage.

Nous nous dirigeons sur Percé, où nous arrivons le lendemain matin.

Je trouve au bureau de poste de cet endroit la lettre suivante de M. Collas.

POINTE ST. PIERRE, 20 Août, 1859.

A. P. FORTIN, écuyer,
Goëlette "Canadienne," Percé.

MONSIEUR,—En conséquence de l'opposition qu'on a rencontrée dans la mise à exécution d'un warrant contre un nommé Peter Rail, de Barachois, pour avoir, en contravention aux règlements de la municipalité du township de Malbaie, faits et passés en avril 1859, fauché du foin et de l'herbe sur la commune de Barachois, je vous prie en conséquence de vouloir bien vous rendre ici aussitôt que possible afin de nous prêter secours.

J'ai l'honneur d'être &c.,
ELIAS COLLAS, J. P.

Je me rends de suite à la Pointe St. Pierre, j'y vois M. Collas, et je laisse pour l'aider trois de mes hommes, sous la conduite du maître d'équipage, jusqu'à mon retour de Gaspé.

Le 26 à midi, nous mouillons dans le Bassin de Gaspé. Tout y est tranquille.

Il n'est venu dans ce port que quelques goëlettes américaines.

M. Thomas Boyle me fait rapport qu'il a fait plusieurs visites dans les rivières placées sous sa charge, et qu'il y a trouvé beaucoup de saumon. Il n'a pas connaissance qu'il y ait eu aucune infraction à l'acte des pêcheries.

Le 28, à midi, nous quittons le bassin, nous rencontrons dans la baie de Gaspé une quinzaine de goëlettes américaines équipées pour la pêche du maquereau.

On nous rapporte qu'elles n'ont pris que peu de poisson. Le maquereau est pourtant abondant près des côtes; mais il paraît qu'il résiste à tous les appâts qu'on lui offre et qu'il n'est pas tenté de mordre à l'hameçon. A 3 h. P. M., nous arrivons à la Pointe St. Pierre.

J'apprends que mes hommes ont pris Rail, vendredi matin, qu'il a été condamné à une amende et qu'il a payé. Nous partons le soir pour la Rivière au Renard, où nous mouillons le lendemain à 7 h. P. M., et je m'occupe de suite d'une poursuite de John Le Boutillier, écuier, contre le nommé Louis Fournier, de la Rivière au Renard, pêcheur, accusé d'avoir déserté le service de son maître. J'assigne Louis Fournier, qui se déclare coupable. Je le condamne à dix piastres d'amende, et j'ai juste le temps de terminer cette affaire avant qu'il ne s'élève une forte tempête de vent d'ouest nord-ouest qui nous oblige à lever l'ancre.

J'en profite pour me rendre sur la côte du Labrador. Le 30, à 3 h., A. M., nous doublons la pointe est de l'Isle d'Anticosti, et le 31 au matin, je débarque à la Tabatière, puis je me rends à la baie des Moutons, après avoir visité la baie Rouge et le havre du Gros Mecatinna.

Dans l'après-midi, je vais dans la grande rivière de Mecatinna, où je trouve tout en règle. Il n'y avait plus que 5 goëlettes de pêche dans le havre de la baie des Moutons.

Le vent d'est nous retient là jusqu'au 2, que le vent d'ouest prend.

Je me rends le soir à St. Augustin, mais trop tard pour pouvoir trouver les Iles où sont les établissements de pêche de MM. Kennedy; et dans la nuit il s'élève un vent d'est qui devient si violent le lendemain, que nous sommes forcés de retourner à la baie des Moutons, après avoir perdu notre bâton de foc.

Le vent change le 5 au matin et nous nous rendons dans la baie de Bradore, à 3 heures 30 minutes P. M.

Je débarque chez M. Jones, et j'obtiens les renseignements suivants :

Il a été pris à la pêche de Jones, 270 loupes marins.

La pêche du hareng avait commencé, comme je l'ai dit, plus tôt qu'à l'ordinaire. Le poisson avait été abondant dans la baie de Bradore, mais en général petit quoique très gras.

Cinquante goëlettes, dont une seule des Etats-Unis, avaient fait la pêche à la morue et au hareng dans cette baie. Elles étaient toutes parties bien chargées.

Les mois de juillet et d'août avaient été très beaux.

Dans l'anse aux Blancs Sablons, la pêche avait donné à peu près les mêmes résultats que dans la baie de Bradore.

Il n'y avait plus que trois goëlettes, dont les équipages étaient occupés à faire sécher leur morue sur des rochers; puis quelques bâtiments jersiais qui attendaient des chargements de poisson séché pour les marchés d'Espagne et d'Italie.

Parmi les bâtiments qui ont pêché cette année sur cette partie de la côte du Détroit de Belle Isle, il y en avait un grand nombre de l'Isle du Prince Edouard. Ce n'est que depuis cinq à six ans que l'on a commencé à se livrer en grand à l'industrie de la pêche dans cette Ile; mais déjà il s'y est formé une flotte de vaisseaux pêcheurs dont les équipages ne le cèdent en rien à ceux des goëlettes des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse. Ces bons résultats sont dus en grande partie à l'encouragement accordé, il y a quelques années, par le Gouvernement de l'Isle du Prince Edouard, au moyen de primes sur le tonnage des bâtiments. Il est vrai que ces primes ont cessé maintenant; mais l'élan était donné; et les bénéfices réalisés par les premiers bâtiments qui ont armé pour la pêche en ont encouragé d'autre à les suivre.

Le 7, dans l'après-midi, je me rends à Bonne Espérance. Il n'y avait plus un seul bâtiment là, ni aux Iles aux Chiens.

Le lendemain nous continuons notre route à l'ouest, et nous sommes vis-à-vis St. Augustin à 8 h. P. M.; mais il y a beaucoup trop de mer pour aller à terre, et nous sommes forcés de prendre le large; et le 10 au matin, je débarque à la rivière Natashquan, où il n'y a plus personne.

M. Littlelater, l'agent du poste de la compagnie de la baie d'Hudson, me dit que les deux pêcheurs qui ont tendu des rets aux pieds des rapides, ont pêché à moitié pour la compagnie de la baie d'Hudson, et je lui fais prendre une licence moyennant \$5.

Ce Monsieur me dit de plus, que tous les rets et piquets ont été enlevés de la rivière Natashquan, avant le 1er août. De plus, il n'a pas connaissance qu'il ait été commis aucune infraction à la loi.

Je me rends dans l'après-midi au havre de Natashquan, et après avoir visité les établissements de pêche de cet endroit, je fais payer à M. DeLaparelle et à M. H. Vignault, des droits de douane sur des marchandises étrangères qu'ils venaient de recevoir.

A 8 h. P. M., il s'élève un fort vent de sud-est dont nous profitons pour nous rendre à Mingan, où nous arrivons le lendemain matin à 8 heures.

Le brick-goëlette Tickler est dans le port prêt à partir pour l'Espagne, avec un chargement de morue sèche pris sur la côte nord.

Après avoir passé deux jours à Mingan, pour prendre de l'eau et du bois, nous partons le 13.

Je débarque à la Longue Pointe. Il n'y a plus de morue là depuis quinze jours; mais les bateaux avaient pris chacun plus de 100 quintaux de ce poisson pendant l'été. M. Clarence Hamilton en a 2,200 quintaux dans son établissement.

Je me rends ensuite à la rivière St. Jean, où je trouve 6 goëlettes de Gaspé, s'occupant à la pêche de la morue. Il n'y a pas plus de morue sur le banc de St. Jean qu'à la Longue Pointe.

Les bateaux de la rivière St. Jean n'ont pris, en moyenne, que 81 quintaux de morue chacun.

Il n'y a pas de plainte nulle part. Nous continuons notre route vers l'ouest et le calme nous force à mouiller dans la nuit.

Le 14, au matin, il s'élève un vent léger qui augmente ensuite tellement qu'il m'est impossible de débarquer à aucun endroit de la côte; voyant cela, je donne l'ordre de faire route pour le sud. A 11 h. A. M., il fait une véritable tempête, la mer est devenue horrible, et un de nos canots est emporté par une vague de dessous les daviers sans qu'il soit possible de le repêcher; puis un instant après le bâton de foc se rompt en partie, et force nous est alors de retourner à Mingan, car nous voyons qu'il nous est impossible de dédoubler la pointe ouest de l'île d'Anticosti, où l'on sait qu'il fait toujours une mer très dangereuse avec des vents de la partie de l'ouest.

Le vent augmente encore dans l'après-midi, et nous mouillons vers quatre heures dans le havre de Mingan, sur nos deux ancres. Il y avait déjà dans ce port six goëlettes que le mauvais temps avaient obligées d'y faire relâche.

Dans la nuit le vent redouble de fureur et d'intensité, et nous mettons une troisième ancre à l'eau, après avoir chassé une encâblure à peu près. Une goëlette mouillée sous le vent avait rompu ses chaînes dans la nuit et était allée sur le banc de sable à l'entrée de la rivière Mingan; mais elle n'avait pas reçu d'avaries.

Le 15, la tempête continue toujours. Presque tous les bateaux de pêche mouillés à la Longue Pointe, ont rempu leurs cables et sont à la dérive. Quelques uns passent en dehors de l'île du havre de Mingan, les autres en dedans. Je sauve une partie de ces derniers, mais avec beaucoup de difficulté, car le vent était si fort par temps, que les marins pouvaient à peine tenir leurs avirons.

Dans l'après-midi, la goëlette "Bee," mouillée à la Longue Pointe, casse ses deux chaînes et s'en vient s'échouer à la côte dans le havre.

Le 16, le vent s'est un peu modéré le matin, mais il souffle avec autant de violence que jamais dans l'après-midi, et il arrive encore deux goëlettes dans le havre.

Enfin le 17, la tempête cesse dans la matinée, puis il fait presque calme à midi. Nous partons et nous nous arrêtons à la Longue Pointe.

Je m'informe des ravages causés par la tempête de mercredi, jeudi et vendredi, et voici ce que j'apprends :

Les établissements de pêche n'ont pas souffert, la tête seule de l'échafaud de M. Hamilton a été emportée par les vagues.

Tous les bateaux mouillés au nombre de vingt à la Longue Pointe, ont été enlevés par la mer. Une douzaine seulement ont pu être sauvés à Mingan. Les autres sont perdus.

Nous partons de nuit.

Le lendemain je débarque à Bridge Point Cove. Les pêcheurs de cet endroit ont pris en moyenne de 100 à 120 quintaux de morue par bateau. Il n'y a pas eu de hareng, ni de maquereau.

Je me rends ensuite à India Rubber Cove, où sont établis :

Manuel Le Brasseur, 3 bateaux, 8 hommes,	300 quintaux de morue
Fabien Duguay, 3 " 9 "	300 " "

Puis je visite Indian Cove, à un mille plus à l'ouest, et je trouve là les pêcheurs suivants :

James Day, 4 hommes, 2 bateaux	200 quintaux de morue.
Pierre Duguay, 6 " 3 "	300 " "

Dans cette anse s'est perdu, le 14 septembre, la goëlette *Mary Jane* de 50 tonneaux, appartenant à Fabien Fougères, de Maria. Ce bâtiment venait d'être lancé et n'était pas assuré. La mer l'avait brisé tellement contre les rochers que, de tous les débris qui restaient, on n'aurait pas pu construire une chaloupe. L'équipage s'était sauvé, excepté un matelot que les vagues avait emporté.

A 5 heures P. M., je me rends à la rivière au Tonnerre. Les bateaux de cette station n'ont pris que de 90 à 110 quintaux de morue chacun.

Il y a dans le havre le brigantin *Aurora*, la goëlette *Mermaid* et la goëlette *Primrose*.

A la rivière au Tonnerre, comme dans tous les postes que je venais de visiter, de même qu'à Shelldrake, la pêche de la morue d'automne n'était pas bonne. Cependant on nemanquait pas de boitte, et cette circonstance faisait croire que la morue viendrait encore se diriger près des côtes avant de se retirer dans les eaux profondes du golfe et de l'océan.

A 7 heures P. M., je retourne à bord et nous faisons voile pour le sud.

Le 19, légère brise de vent de sud-est.

Le 20, au matin, je débarque à la rivière de la Magdeleine.

Voici les noms des habitants de cette localité :

1. Jean Briard,	7. Français Briard,
2. Jacques Laflamme,	8. Abraham Sinnet,
3. Joseph Derèche,	9. Martin Chicoine,
4. Jacques Sinnet,	10. John Sinnet,
5. Réhul Brachette,	11. Romain Dubé,
6. Alexandre Mercier,	12. Benoit Talbot.

Ces habitants ont un bateau chacun, mais ils s'occupent autant d'agriculture que de pêche. Joseph Derèche a pris 150 quintaux de morue, les autres de 40 à 60 seulement.

La pêche avait été excellente au commencement de la saison et mauvaise depuis six semaines.

Je me rends ensuite à la Grande Vallée. Il y a dans cet endroit le même nombre d'habitants que les années précédentes. La pêche de la morue y a été médiocre, environ 100 quintaux par bateaux. A 1 heure P. M., je retourne à bord, il fait une tempête de vent de nord-ouest. Il ne nous est pas possible d'arrêter à la station du Grand Étang.

Nous doublons le Cap Gaspé à 6 heures P. M., et malgré un vent debout très violent, nous allons mouiller sur le Banc de Sable, dans la baie de Gaspé, à 11 heures P. M.

Le 21, à 8 heures A. M., nous mouillons dans le bassin de Gaspé, où il y a trois bricks bâtards et quatre goëlettes.

On me rapporte que la pêche du maquereau dans la baie n'est pas plus fructueuse que lors de ma dernière visite. Tout est tranquille à Gaspé. M. Thomas Boyle que je vois, ne me signale aucun cas d'infraction à l'acte des pêcheries dans les rivières de Gaspé.

Le 22, nous sortons du bassin à 5 heures 30 minutes A. M. Dans la matinée M. Conolly, le surveillant de la rivière St. Jean, vient à bord et me fait un rapport aussi satisfaisant que M. Boyle.

Le soir j'arrête à la pointe St. Pierre, puis le lendemain je me rends à Percé. Je visite les établissements de pêche de cet endroit et de l'île de Bonaventure ; le 23 et le 24, ceux de l'anse du Cap. Le 25, je m'arrête quelque temps à la Grande Rivière, puis le 26, nous mouillons à Paspébiac. Il y a dans la rade trois bricks, deux barques et quelques goëlettes.

Dernièrement, les navires *Blanchard* et *Mackerel*, tous deux appartenant à la maison Robin, sont arrivés de Rio Janeiro, où ils avaient transporté des cargaisons de morue sèche, qui ont été vendues à raison de plus de deux louis sterling le quart de 120 livres. Le *Blanchard* avait fait son voyage d'aller et retour en 85 jours, et le *Mackerel* avait pris un peu plus de temps. Le premier portait 3,000 quarts de morue, le dernier 2,000. Je ferai remarquer que ces deux beaux bâtiments ont été construits à Paspébiac, avec des bois de la baie des Chaleurs. Sur toute cette partie de la côte de Gaspé, qui s'étend depuis la Pointe St. Pierre jusqu'à Paspébiac, la pêche de la morue n'avait fourni que des produits médiocres, depuis que l'automne était commencé. Il y avait bien assez de morue sur les fonds du large, mais la boîte avait souvent manqué, puis il ne faut pas oublier que les gros vents qu'il avait fait depuis quelques semaines, avaient empêché nos pêcheurs de sortir en mer.

Il y avait déjà longtemps qu'il ne se montrait plus de bâtiments étrangers dans la baie. D'ailleurs il était venu, comparativement aux autres années, bien peu de goëlettes américaines pendant la saison, et sur la côte de Gaspé, on n'avait nullement à se plaindre de leurs équipages. Le 27, nous prenons une provision d'eau et de bois, et le 28, nous partons pour Caraquette, afin d'y prendre les huitres qui vont me servir à créer des huîtres artificielles sur nos côtes, dans les endroits où se trouvent réunies toutes les conditions qui peuvent assurer le succès des expériences que j'allais faire.

Le lendemain matin, nous mouillons dans le havre de Caraquette, à environ deux milles du fond de la baie de ce nom, où se trouvent les fameux bancs d'huîtres de Caraquette.

Comme je me propose aussi d'employer des huîtres de St. Simon, pour mes bancs d'huîtres artificiels, j'envoie dans la baie de St. Simon, située à environ quinze milles à l'est de Caraquette, mon maître d'équipage avec l'argent nécessaire pour acheter une quantité suffisante de ces mollusques, avec instruction de les faire pêcher en sa présence, afin de s'assurer qu'elles fussent bien fraîches.

Le 30 au matin, le capitaine Bernier se rend sur les bancs de Caraquette, et revient à bord dans l'après midi, avec 60 quarts d'huîtres qu'il avait fait pêcher lui-même.

Les huîtres de St. Simon ne peuvent arriver que le 2 octobre, à cause du calme et des vents contraires. Nous les prenons à bord le 3 à 4 heures A. M., et à 7 heures A. M., nous appareillons pour nous rendre à New Richmond, où je me propose de déposer mon précieux chargement dans la baie de ce nom. Mais une tempête de vent de nord-ouest nous force à nous réfugier dans le Port Daniel, et je profite de cette relâche pour visiter cet endroit.

Je visite avec le surveillant des rivières, M. Phelan, et M. McPherson, la digue du moulin de M. Carter, dans la rivière du sud-ouest. Cette digue n'a que de 4 à 5 pieds de haut. Le saumon peut y monter, mais difficilement. L'occupant du moulin M. Bréaux, que j'ai notifié à cet effet, va construire une *passé migratoire* pour le saumon sur la chaussée qui existe depuis longtemps, mais qui n'a été élevée que ce printemps à la hauteur qu'elle occupe à présent. L'année dernière elle ne présentait aucun obstacle au passage du saumon et de la truite.

La chaussée de la rivière du nord-ouest n'a que 18 pouces de hauteur, et le poisson n'éprouve aucune difficulté à la franchir.

Il a été pris environ 80 quarts de saumon dans la baie du Port Daniel.

Le 4 au soir, le vent se modère et nous faisons voile, puis nous arrivons à New Richmond, le lendemain à 5h. P. M.

Nous commençons de suite à faire une étude de la baie, et le capitaine Bernier exécute des sondages jusqu'à 7h. P. M.

Je reçois de M. Manderson, de Maria, la lettre suivante :

MARIA, 4 octobre, 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération le cas suivants qui a été porté devant moi par notre actif et énergique inspecteur des pêcheries, R. W. H. Dimock, écuyer, qui le 28 septembre dernier, porta plainte contre deux sauvages du nom de Michel alias Manageset, pour avoir tué le saumon en contravention à la 24 section de l'acte des pêcheries. Je les assignai immédiatement d'avoir à comparaître devant moi le 3 octobre courant, ce qu'ils firent en conséquence, apportant avec eux l'ordre d'assignation,

(l'huissier n'étant pas présent.) Leur ayant demandé ce qu'ils avaient à dire contre la plainte portée contre eux ; ils avouèrent avoir pris le saumon en la manière y mentionnée, ou en d'autres mots s'avouèrent coupables, mais plaidèrent en mitigation de leur offense ; l'un, le père, son ignorance de la loi, et l'autre, le fils, qu'il savait avoir mal agi dans le temps, mais qu'il manquait de nourriture pour lui et sa famille et exprima, au moins en apparence, son sincère regret de n'avoir pas cherché à se procurer des provisions par d'autres moyens.

La loi sur ce sujet est impérative et ne laisse au magistrat aucun pouvoir discrétionnaire, soit que l'offense soit la première ou non, ou soit qu'elle ait été commise volontairement ou à raison d'une dure nécessité, en sorte que le devoir que j'ai à remplir se trouve tout tracé. Néanmoins, j'ai cru devoir ne pas rendre jugement ou plutôt ne pas le mettre à exécution avant d'avoir communiqué avec vous sur le sujet. Quoique j'ai eu occasion de mettre la loi à exécution pendant cette saison contre d'autres, c'est la première fois qu'on ait porté plainte contre des sauvages qui, tout en étant convaincu qu'ils agissent en contravention à la loi, ne peuvent néanmoins pas comprendre la nature odieuse de l'offense.

Je suggère donc respectueusement que la loi soit, dans le cas actuel, mise à exécution sous votre autorité immédiate, ce qui aura plutôt l'effet d'empêcher les sauvages, à l'avenir, d'enfreindre les dispositions du statut et de les engager à se soumettre de bon gré (ce que l'on doit désirer comme de raison,) que vingt condamnations d'une autorité locale.

Et si cela n'intervenait pas avec vos autres arrangements, je suis convaincu que votre présence ici une fois de plus pendant cette saison, favorisera grandement les intérêts de la pêche des rivières de cette localité.

Si cependant, nous sommes privés du plaisir de vous revoir au milieu de nous pendant cet été, je serai heureux de recevoir toutes instructions dont vous voudrez bien m'honorer relativement à ces pauvres infortunés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

H. A. MANDERSON, J. P.

P. FORTIN, écuyer, commandant }
la goëlette "La Canadienne," }
Percé.

Comme on le voit, M. Manderson ne m'attendait pas si tôt, et sa lettre devait me rencontrer à Percé. J'arrivais donc à propos. J'assure à ce monsieur qu'il peut compter sur mon empressement à l'aider en toute occasion à remplir ses devoirs de magistrat, et nous prenons des mesures pour faire comparaître les Indiens devant nous.

Le 6 au matin, il fait calme et nous terminons notre étude de la baie de Cascapédiac. C'est le nom sauvage de la baie de New Richmond.

Je me décide à mettre les huitres vis-à-vis l'entrée de la rivière Grande Cascapédiac, sur des fonds de vase excellents sur le côté est du chenal du milieu conduisant à la rivière, et dans un endroit bien abrité contre les vents du large, et ayant une profondeur de 4 à 8 pieds à mer basse.

Dans l'après-midi, malgré un fort vent de nord-ouest accompagné de pluie et de grêle, je me rends avec les deux canots chargés de 25 quarts d'huitres, et assisté du Capt. Bernier et de M. Dimock, je les fais déposer au fond de l'eau en ayant bien soin de les faire étendre de manière à couvrir également partout le terrain que nous avons choisi pour les huitrières.

Dans la nuit le vent augmente et se change en une véritable tempête qui dure deux jours sans relâche, et ce ne fut que dans la nuit du 8 au 9, que nous pûmes planter le reste des huitres que nous avions à bord, à la faveur du calme et d'un beau clair de lune qui nous permirent de faire notre ouvrage comme dans le jour.

Le terrain que nous avons ainsi couvert d'huitres pouvait former une superficie de quatre acres de long, sur trois quarts d'acres de large. L'eau y est salée, excepté peut-être le printemps et l'automne dans le temps de la crue des eaux de la rivière, alors elle est saumâtre.

Cependant, le 7, j'avais pris avec M. Manderson, des arrangements pour faire paraître devant nous les deux indiens accusés de contravention à l'acte des pêcheries.

Le 8, nous allons à la Pointe des Indiens et l'on nous rapporte que les sauvages que

nous cherchons, sont allés dans le haut de la rivière, probablement pour se sauver et se cacher jusqu'après mon départ de New Richmond, mais je me décide de suite à envoyer après eux un de mes hommes qui les trouve à environ 10 milles de l'entrée de la rivière et les ramène le soir.

Ils paraissent devant M. Manderson et moi, et confessent de nouveau, l'un Louis Michel, père, d'avoir eu en sa possession 14 saumons tués le 25 août, l'autre Louis Michel, d'avoir tué au dard 3 saumons le 25 août aussi. Le premier est condamné à £2 d'amende et à 1s. 3d. de frais ; le second à £5 d'amende et à 1s. 3d. de frais. Ils paient de suite tous les deux. Et M. Dimock, vu leur état de pauvreté, leur abandonne charitablement la part qui lui revient de l'amende comme plaignant. Voici une lettre que M. Dimock m'adresse à propos de cette affaire :

NEW RICHMOND,

8 octobre, 1859.

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous offrir mes remerciements pour la manière prompte et effective avec laquelle vous m'êtes venu en aide ce jour, en mettant l'acte des pêcheries à exécution, et j'ai la confiance qu'à l'avenir l'apparition de "La Canadienne," sous les ordres de son noble commandant, sera la terreur de tous les malfaiteurs.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre, etc.,

RALPH DIMOCK.

P. FORTIN ECR.,

Com. "La Canadienne,"

New Richmond.

Le 9, nous nous rendons à Paspébiac, où nous passons la journée du 10, et le 11 nous allons mouiller le soir sous l'île de Caraquette.

Le 12, il fait un grand vent de nord-ouest, et nous ne pouvons louvoyer que jusqu'à l'entrée du havre de Caraquette. Mais je débarque et j'envoie mon maître d'équipage en haut de la baie, faire les arrangements nécessaires pour que nous ayons les huitres le lendemain.

Le 13, je me rends moi-même sur les bancs d'huitres que je fais pêcher sous mes yeux. Cent hommes dans cinquante pirogues sont à l'ouvrage, et à 1h. P. M., les bateaux que j'ai engagés pour transporter les huitres à bord ont déjà leur chargement complet, 193 quarts. A 1h. 30m. les bateaux acostent "La Canadienne," et à 7h. P. M., toutes les huitres sont dans la cale.

Le 14, à 6h. A. M., nous partons pour le bassin de Gaspé. Il fait calme dans l'après-midi, et nous n'arrivons à Percé, qu'à 7h. A. M., le lendemain. A 11h. A. M., je me rends à la Pointe St. Pierre, et M. John Verdun, qui vient d'arriver de la côte nord, me rapporte que la pêche de la morue y était très bonne depuis la fin de septembre, surtout à Shell-drake et dans la baie de Magpie. Le soir nous allons mouiller à Douglass Town. Les pêcheurs de cet endroit n'ont fait qu'une pêche médiocre. M. Connolly me rapporte qu'il n'a pas connaissance qu'il y ait eu aucune infraction à l'acte des pêcheries dans la rivière St. Jean.

Le 16, malgré un fort vent de nord-ouest, nous entrons dans le bassin de Gaspé.

Le steamer "Lady le Marchant," ayant à bord le capitaine Orlebar, de la marine royale, hydrographe chargé de faire la levée hydrographique des côtes du Golfe St. Laurent, est dans le port de Gaspé, depuis hier soir. Je m'empresse d'aller à bord et de rapporter à son commandant la découverte que nous avons faite, en touchant dessus, d'une roche ayant neuf pieds d'eau à mer basse, et que nous relevâmes au compas au sud-est de la pointe ouest de l'entrée de la rivière Washeecootai, distance d'environ deux milles. Cette roche n'était ni marquée sur les cartes du capitaine Bayfield, ni connue des habitants de la côte.

Le 17, nous commençons à déposer nos huitres sur des fonds que j'avais choisis comme étant les plus propres, après avoir fait une étude complète de tout le bassin. Ces fonds sont d'une vase assez consistante et ressemblent beaucoup aux fonds des bancs d'huitres de Caraquette. Ils sont très bien abrités, puisqu'ils se trouvent dans le bassin, et recouverts d'une couche d'eau de cinq à quinze pieds d'épaisseur.

Je me décide à faire deux bancs d'huitres, l'un vis-à-vis la maison de M. Horatio LeBoutillier, à environ quatre arpents de l'entrée du bassin, l'autre à un mille plus haut, en face de la maison de M. Short, tous les deux sur la côte sud.

Sur le premier banc, nous déposons 80 quarts d'huitres qui couvrent une étendue de terrain de quatre acres de longueur sur un de largeur, et sur le second, 70 quarts.

Il nous reste à bord 40 quarts d'huitres très bien conservées et fraîches que je destine aux Iles de la Madeleine, où je sais qu'il existe en plusieurs endroits, mais surtout au Havre aux Basques, d'excellents fonds pour y faire des huitrières.

Pendant cette visite au bassin de Gaspé, qui fut prolongée jusqu'au 22, à cause d'un fort vent d'est accompagné de pluie et de brume, qui souffla depuis le 18 jusqu'au 22, et qui nous était contraire, j'eus à m'occuper de deux cas d'assaut et batterie par deux matelots sur la personne du capitaine d'un bâtiment. Les témoignages entendus, les défenseurs furent trouvés coupables et condamnés à l'amende qu'ils ne voulaient pas payer, et je les gardai à bord pour les conduire à la prison du comté, à Percé.

Le 18, le capitaine Joseph Pearse, de la goëlette Atravida, était venu se plaindre que son second était depuis quelques jours évidemment atteint d'un accès de folie, aussi dangereuse pour lui que pour le reste de l'équipage, puisqu'il s'était jeté à l'eau, pendant que le bâtiment sortait de la baie de Gaspé, dans l'intention plus que probable de se noyer, car il avait résisté quelque temps à ceux qui l'avaient tiré de l'eau; et il me demandait de le mettre en lieu de sûreté. Je fis venir le second à bord et l'examinai. Pensant que cet accès de folie pouvait n'être que passager, je le gardai, après que son capitaine lui eût donné sa décharge, à bord de "La Canadienne," avant de l'envoyer en prison. En effet, au bout de quelques jours il était complètement rétabli, et je le libérai.

Dans la nuit du 19 au 20, la goëlette qui fait le service postal entre les Iles de la Madeleine, Picton et Percé, avait été jetée à la côte à l'entrée du bassin par la tempête, mais elle n'avait pas souffert. J'envoyai plusieurs fois mes hommes avec des ancres et des grelins pour la mettre à flot; mais comme c'était pendant une très haute marée qu'elle s'était échouée, et que les mers diminuaient depuis ce jour là, ils travaillèrent sans résultats aucuns. Mais il était bien certain qu'on parviendrait à la relever dans les prochaines grandes mers. Et afin que cet accident ne fit pas éprouver de retard au transport des malles, je pris à bord celles destinées aux Iles de la Madeleine, où je devais me rendre dans quelques jours.

Il y avait dans le bassin de Gaspé six brick-goëlettes et huit goëlettes. Tous ces bâtiments étaient employés dans le commerce de la morue, les uns avaient apporté des différentes stations de pêche de la côte sud et de la côte nord, le poisson séché et préparé pour l'exportation, les autres prenaient ce poisson à bord pour le transporter sur les marchés de Cadix, Naples, Civitta Vecchia et plusieurs autres ports de la Méditerranée.

MM. Connolly et Boyle viennent me faire un rapport satisfaisant de leurs dernières visites dans les rivières dont ils ont la surveillance. Ils n'ont pas appris qu'il y ait été pris du poisson en contravention à la loi.

Le 22, dans l'après-midi, nous levons l'ancre.

Je m'arrête quelque temps à la Grande Grève, où j'apprends que tout est tranquille et que la pêche commence à y devenir meilleure, et à minuit nous mouillons à Percé.

Le 23, je débarque mes prisonniers, et mon constable les livre au gardien de la prison; et après avoir fait une visite aux établissements de pêche de cet endroit, je me rends à la Malbaie, où je rencontre M. Collas, de la Pointe St. Pierre, avec qui je vais au Barachois, visiter la rivière de ce nom sur les bords de laquelle sont établis un grand nombre de pêcheurs.

Le lendemain, M. John Verdon, de la Malbaie, vient porter plainte contre deux pêcheurs du même endroit, pour avoir déserté son service avant d'avoir rempli leurs engagements. Les parties sont entendues devant M. Elias Collas et moi. Les deux pêcheurs sont trouvés coupables et condamnés chacun à \$10 d'amende et aux frais, qui se montent à \$1 15, ou, à défaut de paiement, à huit jours de prison.

Dans l'après-midi, les défenseurs paient l'amende et les frais.

La pêche de la morue à la Malbaie, s'améliorait depuis quelques jours. Quand il faisait beau temps, les pêcheurs prenaient près des côtes de deux à trois drafts de morue dans une seule journée.

Beaucoup de pêcheurs de cet endroit étaient allés au nord et étaient revenus très contents des résultats de leur voyage.

Vers 4 heures p. m., le vent se met à l'ouest, et nous partons pour les Iles de la Madeleine. Le lendemain à 8 heures a. m., il se met au S. S. E., et souffle de ce côté jusqu'à 7 heures p. m., que le vent vire subitement à l'ouest et bientôt passe à la tempête, accompagnée pendant toute la nuit de brouillard et de neige. Nous sommes forcés de mettre à la cap.

Le 26 au matin, le temps s'éclaircit et nous hissons nos grandes voiles ; puis à 7 heures a. m., nous voyons l'Étang du Nord ; et à 5 heures p. m., nous mouillons dans le fond de la Baie de Plaisance, vis-à-vis l'entrée du Havre aux Basques.

Le vent qui avait été fort toute la journée, souffle avec encore plus de violence dans la nuit, et ce n'est que le lendemain dans l'après-midi, que je puis débarquer.

Au havre Amherst, où je rencontre M. Fox, M. Painchaud et les principaux habitants de l'île, on me donne les renseignements suivants :

La pêche du maquereau avait manqué dans la Baie de Plaisance, du côté de l'île d'Amherst ; mais près de l'île Albright, elle avait été assez fructueuse dans les mois de septembre et octobre. A l'Étang du Nord, où le maquereau paraît rarement en si grande abondance, on avait capturé 250 quarts de cet excellent poisson dans le même temps.

La morue abondait près des côtes depuis le mois de septembre ; mais malheureusement les gros vents d'ouest et de nord-ouest qui avaient été si fréquents depuis le commencement de l'automne, n'avaient pas permis à nos pêcheurs de faire une pêche abondante.

Les bâtiments qui avaient été au nord étaient revenus avec de bons chargements de hareng.

Plusieurs des goëlettes des États-Unis, qui s'étaient tenues près des Iles de la Madeleine, pendant le mois de septembre pour s'y livrer à la pêche du maquereau, avaient souffert des avaries considérables pendant la tempête du 14 et du 15 de ce mois. Dix d'entr'elles avaient été obligées de se réfugier dans le havre Amherst, pour y subir des réparations. On disait qu'une goëlette de pêche de ce pays avait été abordée dans la nuit par un autre bâtiment au large de l'île Amherst, et qu'elle avait sombré à l'instant avec tout ce qu'elle contenait à bord. Mais les bâtiments des Iles de la Madeleine n'avaient pas souffert.

Le 28, je fais déposer les huitres que nous avons à bord dans le Havre aux Basques, sur le côté sud du chenal du milieu, dans un endroit où il y a de 4 à 8 pieds d'épaisseur, sur un excellent fond de vase. Les huitres couvrent une superficie de deux âcres et demi de long sur trois quarts de large.

Pour trouver cet endroit, il faut mettre la pointe nord-est de l'entrée du Havre aux Basques en ligne avec le cap nord de l'île d'Entrée, et le Cap Albright en ligne avec une grosse butte de sable qui se trouve à 6 arpents à peu près de la dite pointe nord-est de l'entrée du Havre aux Basques.

Dans l'après midi, nous nous rendons au Havre aux Maisons que je visite. Presque tous les bâtiments de ce port sont revenus d'Halifax et des autres ports, où leurs cargaisons de poisson ont été vendues avec de bons profits, surtout le hareng.

Il y avait deux grandes goëlettes en construction.

Je remarque avec satisfaction que les pêcheurs du Havre aux Maisons, comme ceux des autres îles, continuent à marcher dans la voie du progrès et des améliorations où ils sont entrés depuis cinq à six ans. Au lieu de bâtiments de 30 à 40 tonneaux, ils en possèdent maintenant de 60 à 80 tonneaux et en plus grand nombre qu'autrefois. Ils s'équipent mieux pour la chasse du loup-marin, comme pour la pêche de la morue et du hareng sur la côte nord. Leurs ustensiles de pêche sont faits sur des plans plus nouveaux et plus perfectionnés ; quelques-uns même commencent à avoir des grands seines à maquereau et à hareng ; et ils auront aussi le grand avantage de pouvoir aller vendre eux-mêmes sur les marchés les plus avantageux, les produits de leurs travaux de la saison et d'acheter leurs fournitures de pêche et leur sel à bon marché.

En même temps, l'éducation longtemps si négligée commence à se répandre. Les habitants font de grands sacrifices pour maintenir les anciennes écoles et même pour en établir de nouvelles ; mais vu l'état de pauvreté d'un grand nombre d'entr'eux, ils ne peuvent souscrire assez pour payer à leurs instituteurs un salaire convenable : aussi est-ce avec d'assez grandes difficultés qu'ils peuvent s'en procurer.

Il leur faudrait surtout des instituteurs capables d'enseigner l'anglais en même temps que le français; car depuis quelques années les relations commerciales des Iles de la Madeleine, sont plutôt entre la Nouvelle-Ecosse et principalement le port d'Halifax, qu'avec Québec et Montréal. Et si un des instituteurs d'Amherst ou du Havre aux Maisons, pouvait enseigner les branches élémentaires de l'art de la navigation à ses élèves et aux pêcheurs désireux de s'instruire, pendant l'hiver qu'ils sont presque inoccupés, dans cet art si utile pour eux, il est certain qu'il se formerait en peu d'années des capitaines instruits qui, après avoir commandé des bâtiments pêcheurs pendant l'été dans le golfe, pourraient ensuite conduire ces mêmes bâtiments chargés des produits de nos pêcheries dans les pays étrangers, où se trouvent les meilleurs marchés pour nos poissons.

On conçoit facilement les bons résultats qu'on obtiendrait si, aux profits que font les habitants de nos côtes du golfe à la pêche, on pouvait ajouter les bénéfices que rapporte le transport des produits de cette industrie sur les marchés des pays situés au de-là de l'Atlantique. Aussi me permettrai-je d'attirer l'attention du gouvernement sur ces sujets importants, et de suggérer qu'une allocation spéciale d'argent soit faite pour les Iles de la Madeleine, afin de mettre les commissaires d'écoles de ces endroits en état de se pourvoir d'un maître qualifié pour l'enseignement de la navigation.

Le 29, je me rends au havre Amherst, puis je visite le 30, le bassin et le moulin.

Le 31, à 3 heures A. M., le vent s'élève du côté du sud, et nous mettons à la voile. Nous arrivons à Percé le 2 novembre, au matin.

Je reçois de M. Béchard, l'inspecteur des écoles du comté de Gaspé, la lettre suivante :

A PIERRE FORTIN, ECUYER,
Commandant le vaisseau "La Canadienne,"

Percé, 2 novembre, 1859.

MONSIEUR,—Les commissaires d'écoles des municipalités unies de Pabos et de Newport ont, dans le cours du mois d'août dernier, poursuivi deux contribuables de leurs municipalités qui refusaient de payer leur part de cotisation; ces deux contribuables sont Germain Dupuis et Abraham Duguay. Jugement a été obtenu, et il ne reste plus qu'à saisir; mais d'après les menaces proférées par ces deux individus, il est impossible de trouver un huissier ou constable qui veuille se charger de l'exécution de ces deux jugements. Je vous prie donc de vouloir bien prêter main-forte à la corporation des commissaires d'écoles ci-dessus, dont les affaires se trouvent grandement embarrassées par ce délai.

De l'exécution prochaine de ce jugement, dépend la rentrée des deniers dus par plusieurs autres contribuables de cette même municipalité, qui attendent le succès ou l'insuccès de cette affaire pour payer ou ne pas payer.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

A. BÉCHARD,

Inspecteur d'écoles, et J. P.

Je réponds de suite à M. Béchard, que je lui donnerai ainsi qu'aux commissaires d'écoles de Pabos et de Newport, toute l'assistance nécessaire pour faire exécuter la loi des écoles, et je prends à mon bord à Percé, l'huissier chargé de saisir les effets de Dupuis et de Duguay.

A 6 heures P. M., nous levons l'ancre, et lendemain à 2 heures 30 minutes P. M., "La Canadienne" mouille vis-à-vis Pabos. Le capitaine Bernier, à qui j'avais donné les instructions nécessaires, débarque avec six hommes et l'huissier, qui cette fois opère la saisie des effets sans résistance. De là la goëlette se rend à Paspébiac, le 4 au matin.

Quant à moi, j'avais pris passage à bord du Lady Head, le 3; j'avais été visiter Dalhousie; mais le 4, au soir, j'étais de retour à Paspébiac.

J'avais encore un troisième voyage à faire à Caraquette, pour y prendre un chargement d'huitres destinées cette fois à la Baie des Sept Iles, qui n'est qu'à cent lieues de Québec, mais la saison était déjà si avancée, le temps si froid, (il gelait toutes les nuits, et nous aurions eu beaucoup de difficulté à conserver les huitres en vie) qu'il me fallut, quoiqu'à regret, y renoncer.

La navigation était sur le point de se fermer ; toutes les pêches étaient finies ; il était temps de songer à aller se mettre en hivernage.

Il y avait encore dans la rade de Paspébiac, quatre bâtiments sur le point de partir pour Naples, et quelques goëlettes qu'on allait échouer sur la grève pour l'hiver. Tous les bâtiments destinés pour Québec, étaient déjà partis depuis quelques semaines.

Le 5, le vent est au S.S.E. Il tombe de la pluie et de la neige toute la journée, mais le lendemain il vire au nord-ouest, et à midi nous mettons à la voile. A 6 heures P. M., nous mouillons à Percé.

J'apprends de suite, de M. le curé Guillemette et de M. Béchard, qu'il doit y avoir le lendemain, à Percé, une assemblée de gens qu'on croit très opposés à l'établissement de la cotisation pour les écoles ; et qu'on y craint des troubles et des désordres. On me dit que plusieurs individus ont menacé d'assaillir M. l'Inspecteur des écoles ; on craint même pour la maison d'école.

M. Béchard et plusieurs autres notables désirent que je sois présent à cette assemblée, et je me fais un devoir de rester à Percé, pour y assister, d'autant plus que le vent de terre qu'il fait nous permet de mouiller dans la rade du sud-ouest sans danger pour le bâtiment.

Le lendemain l'assemblée annoncée a lieu en effet, et c'est dans le but de s'opposer à l'établissement de la cotisation des écoles. Jusqu'alors le système volontaire de payer pour le soutien des écoles avait prévalu à Percé, comme sur le reste de la côte ; mais comme beaucoup de personnes ne payaient pas leur part des taxes, il s'ensuivait que les commissaires d'écoles se trouvaient dans l'impossibilité de solder les maîtres et de pourvoir à l'entretien des maisons d'écoles, et pour obvier à cet état de chose malheureux, M. l'Inspecteur des écoles avait reçu instruction de l'honorable M. Chauveau, d'établir le système de la cotisation.

A 1 heure P. M., je me rends au Palais de Justice, où se tient l'assemblée, qui est composée d'environ deux cents personnes toutes bien disposées à m'écouter. Je leur parle pendant près de deux heures ; je leur explique les choses les plus importantes de la loi des écoles plusieurs fois, de manière à ce qu'elles soient bien comprises de tout le monde, et vers trois heures, j'ai la satisfaction de voir que la foule se disperse avec un ordre parfait, non plus déterminée à faire de l'opposition à outrance à l'établissement de la cotisation pour le soutien des écoles, mais plutôt disposée à n'y pas mettre d'obstacle ; comme de raison, je parle de la majorité.

Le lendemain, le vent d'ouest s'élève et nous faisons route pour Québec.

Le 10, à midi, après avoir essuyé la nuit précédente une tempête de nord-ouest, nous sommes par le travers des Sept Iles.

Le 11, nous sommes assaillis par une tempête affreuse de nord-est accompagnée d'une neige très-épaisse, qui nous oblige à mettre à la cap une partie de la journée, et le 12, au soir, nous mouillons dans la rade de Québec.

Le 14, la " Canadienne " est mise sur le *patent slip* de M. George Davis, à la Pointe-Lévi, et le 15, l'équipage est payé et déchargé.

P. FORTIN,
Magistrat commandant
" La Canadienne. "

EXTRAIT du journal tenu à bord de " La Canadienne " pendant la saison de 1859

- 10 mai.—Parti de Québec.
- 14 " —Mouillé à Percé.
- 14 " —Parti de Percé.
- 16 " —Mouillé au Havre Amherst (Isles de la Madeleine.)
- 19 " —Parti du Havre Amherst.
- 20 " —Mouillé à Paspébiac.
- 20 " —Parti de Paspébiac.
- 20 " —Mouillé à New-Richmond.
- 23 " —Parti de New-Richmond.
- 23 " —Mouillé à Bonaventure.
- 23 " —Parti de Bonaventure.
- 23 " —Mouillé à Paspébiac.
- 27 " —Parti de Paspébiac.

-
- 28 " —Mouillé à Percé.
 28 " —Parti de Percé.
 28 " —Mouillé au Bassin de Gaspé.
 30 " —Parti de Gaspé.
 31 " —Mouillé au Havre Amherst.
 9 juin.—Parti du Havre Amherst.
 10 " —Arrivé à Percé.
 10 " —Parti de Percé.
 10 " —Mouillé au Bassin de Gaspé.
 19 " —Parti du Bassin de Gaspé.
 21 " —Mouillé au Havre de Mingan.
 23 " —Parti de Mingan.
 23 " —Arrêté à la Rivière au Tonnerre.
 25 " —Mouillé à la Rivière Moisie.
 28 " —Quitté la Rivière Moisie.
 29 " —Arrêté à Fall River.
 30 " —Mouillé à la Rivière Shelldrake.
 1er juil.—Parti de la Rivière Shelldrake.
 1er " —Arrêté à Ridge Point.
 1er " —Arrêté dans la Baie de Magpie.
 2 " —Mouillé à la Longue Pointe (Mingan.)
 2 " —Quitté la Longue Pointe.
 2 " —Mouillé dans le Havre de Mingan.
 4 " —Parti de Mingan.
 4 " —Mouillé à la Rivière St. Jean.
 5 " —Quitté la Rivière St. Jean.
 6 " —Mouillé dans le Havre de Natashquan.
 9 " —Parti de Natashquan.
 9 " —Mouillé dans la Baie de Kekasca.
 10 " —Mouillé dans la Baie de Washeecootai.
 12 " —Quitté Washeecootai.
 13 " —Mouillé dans la Baie de Coacocho.
 14 " —Parti de Coacocho.
 14 " —Mouillé dans le Havre de Wapitigun.
 15 " —Quitté le Havre de Wapitigun.
 15 " —Mouillé dans la Baie des Moutons.
 19 " —Quitté la Baie des Moutons.
 19 " —Mouillé au Petit Mécatinna.
 19 " —Quitté le Petit Mécatinna.
 21 " —Mouillé à Bonne Espérance.
 22 " —Quitté Bonne Espérance.
 22 " —Mouillé à l'Anse aux Blancs Sablons.
 23 " —Quitté l'Anse aux Blancs Sablons.
 27 " —Mouillé au Havre Amherst.
 27 " —Parti du Havre Amherst.
 28 " —Mouillé à Percé.
 29 " —Quitté Percé.
 29 " —Arrêté à la Pointe St. Pierre.
 29 " —Mouillé à Douglass Town.
 30 " —Parti de Douglass Town.
 30 " —Mouillé au Bassin de Gaspé.
 2 août.—Parti du Bassin de Gaspé.
 4 " —Arrêté à la Longue Pointe (Mingan.)
 4 " —Mouillé à la Rivière St. Jean.
 6 " —Quitté la Rivière St. Jean.
 6 " —Mis en panne vis-à-vis la Rivière au Tonnerre.
 6 " —Impossible de débarquer là à cause de la mer.

-
- 6 " —Quitté la Rivière au Tonnerre.
7 " —Mouillé à la Rivière au Renard.
7 " —Quitté la Rivière au Renard.
7 " —Arrêté à l'Anse aux Griffons.
7 " —Quitté l'Anse aux Griffons.
8 " —Arrêté au Cap des Rosiers.
8 " —Arrêté à la Grande Grève.
8 " —Mouillé au Bassin de Gaspé.
9 " —Parti du Bassin de Gaspé.
9 " —Mouillé à Percé.
9 " —Quitté Percé.
10 " —Mouillé au Grand Pabos.
10 " —Mouillé à Paspébiac.
14 " —Quitté Paspébiac.
15 " —Arrêté à Carleton.
15 " —Mouillé à Dalhousie.
17 " —Quitté Dalhousie.
17 " —Mouillé à La Mission
19 " —Parti de La Mission.
19 " —Mouillé à Carleton.
19 " —Parti de Carleton.
19 " —Mouillé à New-Richmond.
20 " —Quitté New-Richmond.
20 " —Mouillé à Paspébiac.
22 " —Quitté Paspébiac.
22 " —Mouillé à Bonaventure]
24 " —Quitté Bonaventure.
25 " —Mouillé à Percé.
25 " —Mouillé à la Pointe St. Pierre.
25 " —Mouillé à Sandy Beach.
26 " —Mouillé au Bassin de Gaspé.
28 " —Quitté le Bassin de Gaspé.
28 " —Mouillé à la Pointe St. Pierre.
28 " —Quitté la Pointe St. Pierre.
29 " —Mouillé à la Rivière au Renard.
29 " —Parti de la Rivière au Renard.
31 " —Arrêté à La Tabatière.
31 " —Mouillé à la Baie des Moutons.
2 sept. —Quitté la Baie des Moutons.
2 " —Mis en panne vis-à-vis St. Augustin ; impossible d'aller à terre à cause de
la mer.
3 " —Mouillé dans la Baie des Moutons.
5 " —Quitté la Baie des Moutons.
5 " —Mouillé dans la Baie de Bradore.
7 " —Quitté la Baie de Bradore.
7 " —Mouillé dans la Baie de Bonne Espérance
8 " —Quitté Bonne Espérance.
10 " —Mouillé dans le Havre de Natashquan.
10 " —Parti de Natashquan.
11 " —Mouillé à Mingan.
13 " —Parti du Havre de Mingan.
13 " —Arrêté à la Rivière St. Jean.
13 " —Quitté la Rivière St. Jean.
14 " —Mouillé à Mingan.
17 " —Quitté Mingan.
17 " —Mouillé à la Longue Pointe.
17 " —Quitté la Longue Pointe.

-
- 18 " —Arrêté à Bridge Point.
 18 " —Arrêté à la Rivière au Tonnerre.
 18 " —Quitté la Rivière au Tonnerre.
 19 " —Mouillé à la Rivière de la Madeleine.
 20 " —Arrêté à la Grande Vallée.
 20 " —Mouillé à Douglass Town.
 21 " —Mouillé au Bassin de Gaspé.
 22 " —Quitté le Bassin de Gaspé.
 22 " —Mouillé à la Pointe St. Pierre.
 23 " —Quitté la Pointe St. Pierre.
 23 " —Arrêté à Percé.
 24 " —Arrêté à l'Anse du Cap.
 24 " —Quitté l'Anse du Cap.
 25 " —Arrêté à la Grande Rivière.
 25 " —Quitté la Grande Rivière.
 26 " —Mouillé à Paspébiac.
 28 " —Quitté Paspébiac.
 29 " —Mouillé dans le Havre de Caraquette
 3 oct.—Parti du Havre de Caraquette.
 3 " —Mouillé au Port Daniel.
 4 " —Quitté le Port Daniel.
 5 " —Arrêté à Paspébiac.
 5 " —Mouillé à New-Richmond.
 9 " —Quitté New-Richmond.
 9 " —Mouillé à Paspébiac.
 11 " —Quitté Paspébiac.
 12 " —Mouillé à Caraquette.
 14 " —Quitté Caraquette
 15 " —Mouillé à Percé.
 15 " —Arrêté à la Pointe St. Pierre.
 15 " —Mouillé à Douglass Town.
 16 " —Mouillé au Bassin de Gaspé.
 22 " —Quitté le Bassin de Gaspé, arrêté à la Grande Grève, mouillé à Percé.
 23 " —Quitté Percé, mouillé à la Malbaie.
 24 " —Quitté la Malbaie.
 26 " —Mouillé au Havre aux Basques.
 28 " —Quitté le Havre aux Basques, mouillé au Havre aux Maisons.
 29 " —Quitté le Havre aux Maisons, mouillé au Havre Amherst.
 31 " —Quitté les Isles de la Madeleine.
 2 nov.—Mouillé à Percé, quitté Percé.
 3 " —Mouillé à Pabos, quitté Pabos.
 4 " —Mouillé à Paspébiac.
 6 " —Quitté Paspébiac.
 6 " —Mouillé à Percé.
 8 " —Parti de Percé.
 10 " —Passé la Pointe des Monts.
 11 " —Violente tempête accompagnée de neige.
 12 " —Mouillé dans le port de Québec.

REMARQUES SUR LES PECHERIES CANADIENNES DANS LE GOLFE ST. LAURENT.

Le Canada possède dans le fleuve et le golfe St. Laurent, au-delà de neuf cents milles d'étendue de côtes, près desquelles on trouve à différentes époques de l'année, une abondance et une variété de poissons et d'animaux marins plus grandes que dans aucune autre partie de l'Amérique.

Les bancs de hareng, de morue et de maquereau qui s'approchent de nos rivages pour le besoin de la reproduction de l'espèce sont immenses et inépuisables. Puis, vers la fin

de novembre et au commencement de décembre, on voit entrer par le détroit de Belle-Ile, d'innombrables troupeaux de phoques qui, après avoir suivi la côte du Labrador de très près (et c'est cette circonstance qui permet d'en faire la pêche avec des filets stationnaires) jusqu'au de là du cap Whittle, vont ensuite chercher au milieu du golfe les glaces flottantes sur lesquelles les femelles déposent leurs petits dans le mois de mars.

Certains bancs, tels que ceux de Mingan et de St. Jean, sont fréquentés tous les ans par un nombre considérable de baleines de différentes espèces, pour la pêche desquelles on fait des armements considérables dans le port de Gaspé.

Il ne faut pas non plus oublier le saumon, appelé à juste titre le roi des poissons d'eau douce, que fournissent en grande quantité les rivières du Labrador et de la côte de Gaspé.

Je dois aussi mentionner plusieurs espèces excellentes de truite, le haddock, le flétru, l'anguille, le caplan, le homard, etc., qui, sans faire l'objet d'un commerce considérable, procurent aux habitants du littoral une nourriture aussi saine qu'abondante!

De tous les poissons que je viens de nommer la morue, le hareng, le saumon, le phoque et la baleine ont seuls attiré plus ou moins l'attention des pêcheurs du Canada. Quant au maquereau, on peut dire qu'on en a négligé la pêche presque entièrement jusqu'à présent.

On laisse aux pêcheurs des États-Unis, l'avantage d'exploiter en grand cette branche d'industrie qui est une source de bénéfices considérables pour eux.

On se contente maintenant en Canada, de faire la pêche du maquereau en bateaux près des côtes, lorsque la pêche de la morue n'est pas fructueuse. Elle n'a jamais été l'objet d'armements spéciaux.

Les pêcheries se divisent en deux grandes classes : les pêcheries maritimes et les pêcheries fluviales.

Les premières se subdivisent en pêche de la morue, pêche du hareng, pêche du maquereau, pêche du phoque et pêche de la baleine. Les dernières comprennent la pêche du saumon, de la truite, etc., etc.

Quoique la pêche de la morue ne soit pas la première qui se fasse le printemps, je l'ai placée en tête des autres cependant, en raison de son importance ; c'est elle qui donne de l'occupation au plus grand nombre de pêcheurs, de l'emploi au plus grand nombre de bâtiments et qui fournit les résultats les plus avantageux.

Aussi, en faisant mention des différentes pêches, pour en démontrer toute la valeur et l'importance sous le rapport économique et commercial, et en même temps pour faire sentir la nécessité de les encourager par tous les moyens possibles, vais-je commencer par celle de la morue.

DE LA PÊCHE À LA MORUE.

La morue (*morrhua*) de la famille des Gadidæ, est si bien connue partout que je puis me dispenser d'en faire la description. Qu'il me suffise de dire qu'il y en a plusieurs espèces dont la seule importante pour nous est la morue ordinaire (*morrhua vulgaris*) qu'on trouve sur toutes les côtes du golfe St. Laurent.

On prend souvent dans l'automne, sur la côte de Gaspé, le haddock (*morrhua cęglifinis*), et la merluche (*phycis americanus*) ; mais on ne sale pas ces poissons pour l'exportation.

La morue habite les climats froids et tempérés. On la trouve sur les côtes du Groënland, du Labrador, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Ecosse et des États-Unis. Tout le monde a entendu parler du grand banc de Terre-Neuve et de l'immense quantité de morue qu'on y rencontre.

Elle est abondante sur la côte de l'Islande et sur la côte de la Norvège, où elle compose la principale nourriture des habitants. Elle visite la côte d'Ecosse, la côte d'Angleterre et la côte d'Irlande. On en prend quelque fois sur les côtes de France. Mais il ne paraît pas qu'elle dépasse la latitude de Gibraltar, et on n'en a jamais vu dans la Méditerranée.

La morue se tient généralement dans la mer à une profondeur de 25 à 60 brasses. Rarement on la prend à plus de 75 brasses.

Cependant lorsque le besoin de la reproduction se fait sentir, elle s'approche des côtes à la suite du caplan dont elle fait alors sa nourriture principale, et s'y tient pendant six à huit semaines dans 12, 8 et même dans 5 brasses d'eau. C'est alors qu'on peut se livrer aux opérations de la pêche de ce poisson avec le plus de succès.

La morue paraît sur les côtes canadiennes à des époques variables, généralement entre le 10 mai et le 1er juin, et quelquefois plus tard. Elle a des lieux de prédilection où elle se tient en plus grande quantité qu'ailleurs. Ce sont les endroits qui réunissent toutes les conditions les plus favorables pour la conservation et l'éclosion du frai. Puis cet acte accompli, la morue se retire sur des bas fonds, appelés bancs, où elle trouve toujours une nourriture suffisante pour satisfaire son appétit vorace bien connu.

On trouve la morue en grande quantité sur la côte de Gaspé, depuis le Cap Chat, dans le fleuve St. Laurent, jusqu'à Paspébiac et même jusqu'à New Richmond, dans la baie des Chaleurs.

Autrefois on en prenait beaucoup jusqu'à Rimouski, aux Escoumins et dans la baie de Carleton : mais depuis trente à quarante ans, la morue a paru en si petite quantité dans ces endroits, qu'on a cessé d'en faire la pêche.

Aux Iles de la Madeleine, la morue commence à se montrer à la suite du hareng, au commencement de mai, dans la baie de Plaisance, puis au sud de l'Île d'Entrée et à l'Étang du Nord.

Plus tard on la trouve sur des bancs situés à une dizaine de milles de l'Île d'Entrée et de l'Île Amherst, et près du Corps Mort et aux Iles aux Oiseaux.

Sur la côte nord du fleuve et du golfe St. Laurent et du Labrador, elle abonde presque tout le long de la côte depuis la Pointe des Monts jusqu'à la frontière du Canada, dans l'anse aux Blancs Sablons.

Mais c'est surtout dans cette dernière anse, dans la baie de Bradore, dans la baie des Saumons, aux Iles aux Chiens, dans la baie des Moutons, à Natashquan, à la rivière St. Jean, dans la baie de Magpie, et à la rivière Shelldrake, qu'elle afflue en plus grande quantité.

Dans plusieurs de ces endroits, la morue s'approche si près des côtes qu'on peut en prendre quelque fois de quatre à cinq mille dans un seul coup de seine. Mais on en fait la pêche généralement avec des lignes de chanvre dont les hameçons sont amorcées avec des morceaux de poissons bien frais, ou même avec des poissons entiers lorsqu'ils sont petits, comme le caplan et le lanson.

La pêche de la morue se fait en bâtiments ou en bateaux.

La première manière est la plus couteuse ; mais aussi elle fournit de plus beaux poissons.

Les bâtiments pêcheurs de morue, montés par dix à trente pêcheurs, selon le tonnage, se mouillent sur les bancs où le poisson afflue, dans des profondeurs qui varient entre 15 brasses et 50 brasses d'eau, au moyen de cables de chanvre ou de manille. On se procure à bord de l'appât en tendant des filets en pleine mer à quelque distance du navire, puis on pêche la morue avec des lignes, le jour et souvent la nuit, malgré les vents et les mauvais temps, jusqu'à ce que la cale du bâtiment soit pleine de poisson tranché et salé.

Le voyage terminé, le bâtiment retourne au port d'armement, la morue est débarquée, lavée et séchée, puis mise en pile dans des hangars. Elle est alors prête pour l'exportation.

Ce sont surtout les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et des États-Unis, qui font la pêche de la morue en bâtiments près de nos côtes.

Les pêcheurs du Canada font au contraire la pêche en bateaux, la plupart près des côtes et sur les bancs voisins des anses et des baies où ils demeurent. D'autres, comme un grand nombre de pêcheurs des Iles de la Madeleine, de Bonaventure de Paspébiac, de la Malbaie et de Douglass Town, vont se livrer aux travaux de leur métier sur la côte du Labrador, dans les stations de pêche que j'ai nommées plus haut. Ils y trouvent de bons havres où ils peuvent mettre leurs vaisseaux en sûreté, et une telle abondance de poisson quelquefois, qu'il est souvent possible de faire ce voyage dans quatre à cinq semaines et de revenir avec des chargements complets.

Les bateaux de nos pêcheurs sont faits en baleiniers, c'est-à-dire qu'ils sont pointus à l'avant comme à l'arrière.

Sur la côte de Gaspé, ils ont de 18 à 22 pieds de longueur de quille sur 5 à 7 pieds de largeur. Ils sont fort tonturés. La quille est ordinairement de merisier, et le bordage, qui est à clin, de pin ou de cèdre. La voilure se compose de deux voiles à baleston ou à corne.

Les pêcheurs de la Grande Rivière et de la côte voisine qui ont l'habitude d'aller très souvent sur les bancs de Miscou, se servent de bateaux de 20 à 25 pieds de quille et pontés en avant. Aux Iles de la Madeleine, les bateaux sont plus petits et plus légers, surtout dans les anses où on est obligé de les tirer à terre, lorsque les vents du large règnent.

Les habitants résidents de la côte du Labrador, ont tous des bateaux, (qu'ils achètent des pêcheurs américains,) d'environ 16 pieds de quille et portant une voilure de coton très haute, mais étroite du haut.

Tous ces bateaux sont excellents marcheurs et se comportent admirablement bien à la mer, surtout ceux de Gaspé. Un de ces bateaux peut durer de 6 à 8 ans, s'il n'éprouve pas d'avaries.

C'est toujours le matin, vers deux à trois heures, que les pêcheurs partent pour se rendre sur les fonds de pêche. Quelquefois ils ont la chance d'être favorisés par un bon vent; mais souvent il fait calme, et alors ils sont obligés de se servir de leurs avirons et de nager pendant plusieurs heures.

Arrivés à l'endroit où les pêcheurs espèrent trouver du poisson, ils jettent le grapin à l'eau, amènent les voiles et les mâts qu'ils mettent en travers du bateau avec leurs avirons, puis ils amorcent, avec des poissons frais, leurs lignes qui, lancées à la mer, ne tardent pas à se rendre au fond à l'aide d'une cale de plomb pesant de une à quatre livres, selon la profondeur de l'eau où l'on pêche et la force des courants. Et le brassage une fois connu, ils retirent un peu leurs lignes, dont l'extrémité supérieure est amarrée à un taquet à bord du bateau, afin que les hameçons se trouvent suspendus à environ une brassée du fond.

Sur la côte de Gaspé, les deux pêcheurs qui montent les bateaux ont deux lignes chacun, et c'est bien assez, car on y pêche dans vingt, trente et même quarante brasses de profondeur. Sur plusieurs points de la côte du Labrador, où l'on pêche dans 10 brasses d'eau et moins, ils se servent de quatre lignes, quelquefois le maître du bateau qui se tient toujours à l'arrière en manie six; mais les cales de ces lignes sont très légères, et alors on ne pêche pas dans plus de cinq brasses d'eau. Une fois la pêche commencée, les pêcheurs n'ont pas un instant de repos, si la morue est abondante; car pendant qu'ils tirent une ligne, l'autre se rend au fond, et avant qu'ils aient décroché la morue qui s'est prise sur la première, il y a déjà du poisson à la seconde. Les lignes sont toujours garnies de deux hameçons, et souvent il y a une morue à chaque hameçon; c'est ce que les pêcheurs appellent une ramée.

Très fréquemment la pêche n'est pas favorable à l'endroit où on a mouillé d'abord; alors on lève l'ancre, on met à la voile ou on borde les avirons et on va chercher plus loin des fonds plus favorables. On y gagne bien souvent à changer ainsi de place; mais il arrive aussi souvent qu'un pêcheur, après avoir fait dans sa journée de 15 à 20 milles, s'en retourne à terre le soir avec cinquante ou soixante morues seulement. Lorsque la pêche est fructueuse, les bateaux prennent tous les jours de trois à cinq *drafts* de morue chacun, (la *draft* pèse 252 livres.) Sur la côte nord, pendant la grande affluence de la morue près des rivages, on a vu des bateaux, montés par deux hommes seulement, capturer en une seule journée de 1500 à 2000 de ces poissons.

Les pêcheurs restent ordinairement sur les fonds de pêche jusqu'à quatre à cinq heures de relevée, puis ils se hâtent de revenir à terre, pour que la morue qu'ils apportent soit tranchée de suite et salée, avant qu'elle ait eu le temps de s'échauffer et de se ramollir.

Mais le temps n'est pas toujours propice pour les travaux de la pêche. Avec de forts vents du large nos pêcheurs ne peuvent pas sortir en mer. Souvent ils sont retenus à terre par des tempêtes, qui durent des semaines entières; quelquefois ils partent de calme, et ils ne sont pas plutôt rendus sur les fonds, qu'il s'élève de gros vents souvent accompagnés de brume qui les forcent à revenir bien vite à terre, et souvent avant d'avoir pris un seul poisson. Et il est bien rare que pendant la saison nos côtes ne soient pas visitées par des grains et des ouragans, si forts et si soudains, que les pauvres pêcheurs qui sont au large, sont obligés de fuir à sec de voiles et de rester à la cap pendant des jours entiers. Et tous les ans une vingtaine de pêcheurs se perdent dans les bateaux qui sombrent en mer, ou qui chavirent dans les brisants en voulant gagner le rivage.

Les mois de juin, juillet et d'août, sont les mois les plus favorables à la pêche de la morue, non seulement parceque pendant cette période de douze semaines les calmes sont

fréquents, les beaux temps de longue durée et les tempêtes plus rares que dans aucun autre temps de la saison ; mais parce que c'est alors que la morue afflue le plus vers les côtes, soit pour frayer, soit pour courir à la poursuite des bancs de caplan et de lanson, dont elle fait sa principale nourriture, et qu'aussi ces poissons qui servent d'appâts sont abondants et faciles à prendre. Car il faut bien savoir que, quand les pêcheurs ne peuvent se procurer de l'appât frais, il n'y a pas de pêche possible, la morue n'étant pas du tout friande de poissons salés. Il n'y a guère que sur les grands bancs où la morue vit principalement sur des crustacés et des mollusques, qu'elle mord avec assez d'empressement à la ligne appâtée avec du hareng ou du caplan salé.

Il est donc de la plus grande nécessité pour les pêcheurs de toujours être bien pourvu de poissons frais servant d'appâts ; aussi ont-ils à leur service des seines à hareng, à caplan et à lanson, avec lesquelles tous les matins et tous les soirs ils vont prendre une quantité suffisante de petits poissons pour la pêche de la journée.

Souvent ces poissons ne s'approchent pas assez du rivage pour pouvoir être capturés à la seine, alors les pêcheurs vont au large prendre le hareng et autres poissons au filet et à la ligne.

La pêche qui se fait depuis le commencement de la saison jusqu'au quinze d'août, s'appelle la pêche d'été ; et celle qui se fait après, la pêche d'automne. La morue prise jusqu'au mois de septembre est salée et séchée pour être exportée dans les pays étrangers ; la morue prise depuis septembre jusqu'à la clôture de la pêche est simplement salée et mise en barrils, et c'est ainsi qu'elle vient sur les marchés de Québec et de Montréal.

La préparation de la morue, pour les pays étrangers, demande beaucoup de travail et exige des soins particuliers et une grande surveillance de la part de ceux qui sont chargés de cet ouvrage. Mais outre cela, il faut les bâtisses et les hangars nécessaires pour la mettre en salaison et un terrain propice pour la faire sécher. Et avant d'expliquer la manière dont est préparée la morue soit pour l'étranger soit pour la consommation intérieure, il sera utile, je crois, de donner une courte description de ce qui constitue un établissement de pêche.

L'établissement de pêche, tel que nous l'avons sur la côte de Gaspé et sur la côte du Labrador, se compose d'une réunion de grandes et de petites bâtisses en bois, qui de loin ont l'apparence d'un village, dont les unes servent à loger les employés et les pêcheurs de l'établissement, et les autres à recevoir le poisson, soit à l'état frais, soit à l'état salé, et à contenir les marchandises, les agrès des bâtiments et des bateaux de pêche, les provisions, le sel, etc., etc.

Il y a d'abord la maison du chef de l'établissement ou de l'agent, généralement placée au centre du groupe des bâtisses, et dans un endroit élevé, d'où il peut voir tout ce qui se fait sur l'établissement, et en même temps surveiller les bateaux qui sont à la pêche ; puis autour du magasin, des marchandises et des provisions, les hangars où sont serrés les ustensiles de pêche, les ateliers du charpentier et du voilier, la boutique du forgeron, et enfin l'échafaud placé aussi près que possible du rivage où se font les premières opérations de la préparation du poisson.

Les maisons du chef et des employés, et les hangars ressemblent assez à ce qu'on fait dans le même genre dans nos campagnes ; il n'en est pas ainsi de l'échafaud qui mérite une mention particulière.

L'échafaud, ou comme on l'appelle partout sur nos côtes, le *chaufaud*, est la bâtisse la plus importante d'un établissement de pêche à la morue. C'est une grande construction en bois, couverte en écorce et en tourbe sur la côte du Labrador, et en planche et en bardeaux sur la côte de Gaspé, dont l'une des extrémités touche à l'eau et se termine par un débarcadère, appelé *tête de chaufaud*, avançant assez loin dans la mer pour que les bateaux chargés de poisson puissent l'accoster aussi bien à mer basse qu'à mer haute.

Le plancher du débarcadère, fait en gaules de sapin ou d'épinette le plus souvent est divisé en compartiments dans lesquels les pêcheurs qui viennent d'arriver avec une batelée de poisson, lancent leurs morues, en les comptant, avec des instruments appelés *piquois*,

A l'entrée de l'échafaud sont dressés les étaux sur lesquels on habille la morue. Au milieu est un passage dont le plancher uni et fait avec de forts madriers permet aux graviers de rouler leurs brouettes chargées de sel ou de poisson sans beaucoup d'efforts, et

de chaque côté sont des places pour les piles de morue, le sel, les auges à laver le poisson, etc., etc.

Les premiers travaux de la préparation de la morue se font sur les étaux.

Dans les établissements canadiens, on emploie généralement pour l'opération qui consiste à habiller la morue, trois hommes désignés sous le nom de piqueurs, de décolleurs et de trancheurs. Les français n'ont que le décolleur et le trancheur, c'est un mousse qui fait l'office de piqueur.

La morue une fois portée dans l'échafaud et comptée, les hommes se mettent à l'ouvrage.

Le piqueur, armé d'un couteau à deux tranchants, saisit la morue par les yeux, l'égorge et d'un seul coup de couteau l'ouvre jusqu'au nombril, puis la passe au décolleur. Celui-ci détache le foie qu'il jette dans un baril placé près de lui, et de la même main arrache les entrailles, puis avec la main gauche décolle la tête du poisson. Le trancheur saisit par le collet gauche la morue arrivée à cet état de préparation, et l'ouvre par le côté gauche depuis le col jusqu'à l'origine de la queue; il l'appuie ensuite sur une tringle clouée sur l'étau, et d'un seul coup de couteau, s'il le peut, il enlève, depuis le nombril jusqu'à l'extrémité supérieure, la colonne vertébrale par le milieu de la substance médullaire.

Les débris de poisson, comme la tête, les entrailles, sont jetés à la mer par un trou pratiqué sous l'étau et emporté par le reflux, s'ils n'ont pas déjà été dévorés par les crapauds de mer et les plies qui se tiennent toujours en grand nombre auprès des échafauds.

Des mains du trancheur, la morue passe dans celles du saleur qui la pile, en ayant soin de bien l'étendre, la chair en haut et les collets en dehors, et met un lit de sel entre chaque rangée au moyen d'une pelle de bois. L'art du saleur consiste à étendre sur chaque morue la quantité de sel nécessaire pour la bien conserver sans la brûler.

On laisse ainsi la morue pilée pendant trois ou quatre jours quelque fois, selon le degré de force du sel qu'on a employé, puis on procède à l'opération du lavage.

Sur la côte du Labrador, il arrive souvent qu'on laisse la morue ainsi pilée pendant plusieurs semaines et même pendant des mois entiers, mais elle n'est jamais aussi blanche que lorsqu'elle n'a été soumise à l'action du sel que le temps nécessaire.

Pour laver la morue, on la transporte au moyen de brouettes ou de boyards, dans un grand auge fait en madriers de dix à douze pieds de longueur sur quatre de largeur, avec trois pieds de hauteur, rempli d'eau qu'on a soin de changer continuellement, puis des hommes armés de gaules, autour desquelles sont attachés des torchons appelés fauberts, la tournent et la frottent en tous sens, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement lavée du sel qui la recouvrait; puis on la met de nouveau en pile pour que dans cette position l'humidité dont elle est toute chargée s'écoule facilement.

Quand la morue a été ainsi pendant quelques jours, on défait les piles et on l'étend, une à une, sur des claies de trois pieds de large, recouvertes de branche d'épinette ou de sapin, et reposant sur des poteaux à environ trois pieds de terre, afin qu'exposée ainsi à l'action du soleil, elle finisse par perdre toute l'eau qu'elle contient et acquière cet état de siccité qui lui permette de se conserver, même dans les pays chauds, pendant plusieurs années.

Si les procédés qui consistent à habiller la morue doivent être faits avec soin, d'un autre côté l'opération de la dessiccation ne doit pas être non plus négligée un seul instant; car la morue est marchande ou de qualité inférieure, et quelquefois totalement perdue selon que cette opération est bien ou mal conduite.

Les claies sur lesquelles la morue est étendue pour sécher, sont appelées *vignots*. Elles sont placées parallèlement les unes aux autres, ayant une espace de quatre pieds entre chaque pour permettre aux hommes chargés de soigner la morue de circuler autour.

Pendant la nuit, les morues sont ramassées et mises en piles de quinze à vingt poissons, la chair en bas, et recouvertes des morues les plus larges. Le matin on les étend, la chair en haut. Si le soleil devient trop ardent vers le milieu du jour, on les retourne la chair en bas, afin qu'elles ne soient pas brûlées. Mais du moment que la grande chaleur est passée, on expose de nouveau la chair à l'action dessiccative du soleil. Car plus la morue sèche vite, plus elle conserve sa blancheur et devient transparente, et plus elle se vend cher sur les marchés étrangers.

Le maître de pêche ou celui qui, dans l'établissement, est chargé spécialement de veiller aux dernières opérations de la préparation de la morue, est sans cesse sur le qui-vive, quand il a une grande quantité de poissons sur les *vignots*. A chaque instant il examine le ciel. Il regarde à tous les points de l'horizon s'il ne s'amoncele pas quelques nuages précurseurs de la pluie. Mais il consulte surtout son baromètre, et s'il y trouve quelque indication d'un temps pluvieux ou brumeux, de suite l'ordre est donné de ramasser la morue au plus vite. Alors, si l'orage est bien menaçant et qu'il y ait beaucoup de poisson dehors, tout le monde se met à l'ouvrage, depuis le chef jusqu'au dernier mousse. Puis l'opération terminée, chacun retourne à sa besogne content et sans inquiétude ; car la morue ainsi placée le dos en haut ne peut souffrir de la pluie, à moins que l'humidité de l'atmosphère ne dure longtemps, et qu'il n'y survienne par intervalles quelques heures de soleil qui permettent d'étendre la morue.

Une fois la dessiccation de la morue assez avancée, on fait de grandes piles rondes, contenant jusqu'à trente quintaux de morue chaque, recouvertes d'écorce de bouleau et de pierres pesantes. Ainsi pressée elle perd ce qui lui restait d'humidité. Et quand elle a été dans cet état pendant quelques semaines, on la met dans des hangars bien étanches, où on la laisse jusqu'à ce qu'arrive le temps de l'expédier sur les marchés où elle se vend le mieux.

Mais avant de la mettre à bord des navires on l'étend, pendant une journée de chaleur, sur un terrain ouvert de graviers fins, et on lui donne son *dernier soleil* ou le *soleil de partance*, pour la priver de l'humidité qu'elle aurait pu prendre dans les hangars.

Dans les beaux temps et pendant une saison sèche, où les vents d'ouest prédominent, la préparation de la morue est facile et fournit des produits de première qualité. Il n'en est pas de même, quand les vents d'est et de sud-est sont régnants, et qu'ils amènent sur nos côtes des brumes et des pluies qui durent des semaines entières ; nos pêcheurs sont alors dans la plus grande anxiété et ils voient souvent, malgré toutes les précautions possibles et les plus grands soins, le poisson qu'ils ont ravi à la mer, en s'exposant à toute les fatigues et à tous les dangers qui sont inséparables de leur métier, se détériorer sans qu'ils puissent, par aucuns moyens, prévenir les effets destructeurs de l'humidité ; car une fois la morue lavée et exposée sur les vignots, elle ne peut plus être rentrée dans les hangars, avant qu'elle ne soit parfaitement séchée.

Dans les années ordinaires sur cent quintaux de morue sèche, il y en a de cinq à six quintaux de seconde qualité ; dans les saisons pluvieuses cette perte se monte jusqu'à quinze à vingt quintaux par cent.

C'est sur la côte de Gaspé, où l'influence des brumes formées par le *Gulf Stream* se fait le moins sentir, qu'on prépare la plus belle morue de toute l'Amérique. Elle est bien connue sur les marchés d'Espagne et d'Italie, où on la préfère à tout autre poisson.

Au Labrador, sur les côtes du détroit de Belle Ile et à Terreneuve, où les brouillards apportés par les vents d'est et de sud-est ne laissent pas voir un seul rayon de soleil pendant des semaines entières, la préparation de la morue se fait avec beaucoup de difficulté, surtout dans les mois de juin et juillet, et le poisson qui provient de ces pays là est toujours inférieur à celui qui est expédié des ports de Gaspé et de New Carlisle.

Pour parer à tous ces inconvénients de la mauvaise saison, on a essayé à dessécher la morue artificiellement, au moyen de grands fours où elle est exposée à une chaleur tempérée et tenue au même degré ; mais ces essais, qu'on a tentés à St. Pierre et en France, n'ont pas bien réussi, me dit-on, comme on l'espérait, et il reste bien prouvé que le soleil sera toujours le meilleur agent dessiccateur de la morue.

La pêche de la morue, je le répète encore, sur les côtes du Golfe St. Laurent, est une industrie des plus importantes et donne lieu à un commerce considérable tant avec les provinces britanniques d'en bas, qu'avec les Etats-Unis et les pays d'outre mer.

Malheureusement le Canada n'a pas la plus forte part de ce commerce. Car sans parler des exportations de morue de Terreneuve, en Espagne, en Italie, dans les Antilles et au Brésil, ni de l'immense quantité de morues que les pêcheurs Français viennent tous les ans capturer sur le grand banc de Terreneuve, et sur les côtes nord et ouest de Terreneuve, nous trouvons les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, sur nos côtes, depuis le printemps jusqu'à l'automne, occupés, dans des bâtiments très bien équipés, à prendre nos plus beaux poissons ; et nous les voyons plus tard avec ces mêmes poissons

nous faire sur les marchés étrangers une concurrence qui tourne presque toujours à leur avantage.

À la Nouvelle-Ecosse, sur tout le littoral, dans presque toutes les villes maritimes de l'état du Maine et du Massachusetts, la pêche est la principale industrie ; c'est elle qui absorbe une grande partie des capitaux, qui donne de l'emploi au plus grand nombre de bâtiments, de l'occupation au plus grand nombre de marinières, et qui donne les bénéfices les plus considérables, c'est elle qui fait vivre une partie de la population.

En Canada, la pêche n'est connue que sur les côtes de Gaspé : dans l'intérieur du pays, et encore bien plus dans le Haut-Canada, on ne soupçonne même pas son importance.

Dans nos villes, nos marchands se contentent de recevoir le poisson que les pêcheurs leur apportent, et de le vendre à commission ; aucun d'eux, pas un grand armateur de Québec ou de Montréal, ne s'est encore déterminé à faire un commerce étendu de la pêche et de l'exportation de la morue.

Pourtant nulle part, dans toute l'Amérique, il y a une plus grande abondance de poisson de toute espèce que sur les côtes canadiennes. Et ce qui le prouve bien, c'est que tous les ans, elles sont visitées par de 250 à 300 goëlettes de pêche de la Nouvelle Ecosse, et de 200 à 300 goëlettes de pêche des Etats-Unis, dont plus de la moitié pour la pêche de la morue seulement.

Qu'est-ce qui a donc retardé cette industrie dans notre pays ? Quelles sont les causes qui l'ont empêché de se développer dans les mêmes proportions que dans les contrées voisines ?

Bien des causes. Le manque de capitaux d'abord, l'absence de toute communication pendant l'hiver entre la partie centrale du Canada et la côte de Gaspé, et jusqu'à ces années dernières, la difficulté des rapports commerciaux par mer entre Montréal, Québec et les principaux ports canadiens du golfe, et je suis forcé de le dire, le peu d'esprit d'entreprise d'une grande partie des habitants.

Plusieurs de ces causes n'existent plus maintenant.

Des communications faciles et sûres, par voies de steamers, ont été établies non seulement entre Québec et la côte de Gaspé, mais encore avec la côte du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Autrefois on mettait souvent quinze jours et trois semaines à se rendre de Québec à Gaspé, aujourd'hui c'est une affaire de trente six à quarante heures.

Le gouvernement fait faire un chemin, celui de Métapédiac, qui va joindre les établissements du fond de la Baie des Chaleurs et de la rivière Ristigouche, à ceux des bords du St. Laurent.

Les capitaux sans être abondants ne feraient certainement pas défaut maintenant ; mais je le dis encore, le peu d'esprit d'entreprise, et avec cela le manque de connaissances pratiques qu'on a, dans la partie centrale, sur l'importance des pêcheries et des ressources précieuses et inépuisables qu'elles offrent, voilà la principale cause qui a paralysé le développement de nos pêches.

Nous avons des milliers de pêcheurs, des milliers de bateaux de pêche, une centaine de goëlettes occupées à la pêche de la morue, du hareng, du loup-marin et de la baleine ; nous exportons du poisson pour une valeur de \$1,000,000 à peu-près. Nous avons sur la côte de Gaspé et sur la côte du nord, de grands établissements capables de rivaliser avec ceux des français, des habitants de Terre-Neuve, des pêcheurs de la Nouvelle Ecosse et des Etats-Unis ; mais ils ont été fondés, la plupart, par des armateurs, sujets britanniques il est vrai, mais étrangers au Canada, et encore à l'heure qu'il est, les principaux propriétaires de ces grands établissements habitent les Iles de la Manche, et c'est là que vont s'accumuler les grands bénéfices réalisés dans le commerce des pêcheries canadiennes.

Mais espérons qu'une nouvelle ère féconde en heureux résultats, va s'ouvrir pour nos pêcheries ; et qu'au Canada, on va enfin comprendre leur grande valeur et les immenses ressources qu'elles offrent et leur importance commerciale.

Déjà j'ai signalé depuis quatre à cinq ans une grande extension dans les différentes branches de cette industrie, surtout depuis que la côte du nord, comprise dans les postes du roi, est libre à tous les pêcheurs ; et je prouve facilement ce que j'avance par les retours des douanes qui montrent une augmentation de plus de 100 pour 100 sur la valeur de l'exportation de la morue et des autres poissons en pays étrangers.

Mais ce qui, sans contredit, va contribuer plus que toute autre chose à attirer l'attention des capitalistes et des armateurs, sur la grande richesse de nos pêcheries, c'est la prime

d'encouragement qu'offre le gouvernement à tout sujet canadien qui veut s'engager dans le commerce de la pêche. J'ai toujours recommandé cette mesure, non comme mesure permanente, non comme un moyen nécessaire et indispensable au soutien de cette industrie,—non, cette industrie bien comprise donne d'assez bons bénéfices pour pouvoir se soutenir elle-même,—mais comme appât, comme stimulant.

Les bénéfices réalisables dans l'industrie des pêches sont si sûres généralement et si considérables, que du moment qu'elles seront exploitées avec intelligence et sagacité et sur un grand pied, et avec la même économie qui distingue les pêcheurs Jersiais, le gouvernement pourra, dans quelques années sans crainte de voir nos pêches en souffrir, abolir la prime.

Les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ont donné des primes d'encouragement à leurs pêcheries pendant plusieurs années, et les meilleurs résultats qui s'en sont suivis ont prouvé l'excellence de la mesure.

Le gouvernement des Etats-Unis accorde depuis 60 ans une prime considérable aux pêcheurs de morue.

On sait que le gouvernement Français dépense tous les ans plusieurs millions de francs pour développer ses pêches de Terre-Neuve. La Hollande n'est devenue une grande puissance maritime au dix-septième siècle, que par les immenses ressources que lui fournissaient ses pêcheries de hareng, et c'était encore au moyen de primes qu'elles les avaient développées.

Ainsi le gouvernement n'a fait que suivre l'exemple de plusieurs pays en encourageant nos pêches au moyen d'une prime.

Maintenant, je puis démontrer que l'année dernière on a déjà senti le bon effet de cette mesure importante.

Aux Îles de la Madeleine, tous les vaisseaux en état de prendre la mer, au nombre de 25, ont été à la pêche, leurs équipages étaient plus considérables que les années précédentes, et ils étaient aussi beaucoup mieux équipés ; et de nouvelles goëlettes plus grandes que les anciennes sont en construction.

Sur la côte de Gaspé, où on s'était contenté de pêcher la morue près des côtes en bateaux, on a envoyé plus de 30 goëlettes à la pêche sur la côte nord, sans compter celles qui ont été employées pour le transport du poisson.

Dans les paroisses d'en bas de Québec, on a expédié un nombre de goëlettes avec de bons équipages, non seulement pour la pêche de la morue et du hareng, mais encore pour la pêche du phoque.

Voilà certainement de bons résultats ; et tout nous fait espérer que, dans quelques années, nous aurons beaucoup à nous réjouir de l'importance et de l'extention qu'auront prises nos pêcheries, encouragées et protégées comme elles le sont maintenant par le gouvernement.

DE LA PECHE DU HARENG.

Le hareng, *Clupea Harengus*, du genre *Clupea*, et de la famille des *Clupéide*, est un des poissons qu'on rencontre en plus grande quantité sur les côtes de l'Amérique du Nord, depuis la latitude de New York, jusqu'à la Baie d'Hudson.

Il paraît y avoir plusieurs variétés de ce poisson, mais tous les naturalistes ne sont pas d'accord sur ce point là. Cependant, quelques auteurs américains donnent le nom de *Clupea Elongata*, à la variété qui fréquente la côte des Etats-Unis. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le hareng qu'on trouve sur les côtes d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, diffère un peu du nôtre ; il est moins élongé, plus petit que celui qu'on prend sur la côte du Labrador, et on dit qu'il est plus délicat au goût.

Le hareng habite les climats froids et tempérés comme la morue. L'hiver, il disparaît de nos côtes pour gagner les eaux profondes de la haute mer, où peut-être, comme le prétendent quelques naturalistes, les mers arctiques où ils trouvent une grande abondance de crustacés dont ils font leur nourriture. Mais à peine le printemps est il venu ; à peine les glaces ont elles disparu de nos côtes qu'on voit arriver le hareng par bancs immenses, poussé qu'il est par un instinct puissant, celui de la reproduction de son espèce, sur les côtes du golfe St. Laurent, surtout sur la côte sud de Terre Neuve, dans le détroit de Canso, aux Îles de la Madeleine et dans la Baie des Chaleurs.

Pour une cause que personne ne peut expliquer d'une manière satisfaisante, le hareng ne visite pas la côte du Labrador le printemps ; ou s'il le fait, c'est en petite quantité.

Aux Iles de la Madeleine, dans la baie de Plaisance, le hareng paraît au commencement de mai, et presque toujours en bancs nombreux. Il s'approche des côtes de très près ; il entre même dans les lagunes qui forment le Havre aux Maisons, et quelquefois en bancs si serrés que la pression que les poissons exercent les uns sur les autres, pression qui est augmentée souvent par l'effet des forts courants de la marée, en fait mourrir des milliers.

Dans la Baie des Chaleurs, principalement dans la baie de Cascapédiac, et dans celle de Carleton, au Port Daniel, il se porte presque en aussi grande quantité qu'aux Iles de la Madeleine, et toujours pour frayer ; et c'est cette circonstance qui permet d'en faire une pêche fructueuse.

C'est tout près du rivage, et par un temps calme, et généralement la nuit, que les femelles de hareng viennent déposer leurs œufs, dans une profondeur d'eau qui varie depuis une brasse jusqu'à trois. Les mâles paraissent ensuite, et en nageant au-dessus des œufs, ils les couvrent de leur laitance qui, étendue par l'eau, vient en contact avec une partie de ces œufs et les féconde.

On ne peut se faire une juste idée de la prodigieuse abondance d'œufs de hareng qui sont déposés aux Iles de la Madeleine, et en général sur toutes les côtes où le hareng fraie, sans avoir été témoin de ces faits.

J'ai vu, sur la plage de la baie de Plaisance, des œufs de hareng couvrir le rivage à une épaisseur de deux à trois pieds sur une distance de plusieurs milles ; et souvent, il m'est arrivé, en retournant le soir à bord de mon bâtiment, par un temps calme, de voir l'eau de la mer toute blanchie, dans un rayon de plusieurs arpents, par la laite des mâles, lorsque deux heures plus tôt, en passant au même endroit, l'eau était de la couleur ordinaire. Ces faits paraissent peut-être, à quelques-uns, étonnants ; mais ils reviendront bien vite de leur étonnement lorsqu'ils feront attention au fait que chaque femelle de hareng a, dans les ovaires, de six à huit millions d'œufs, et chaque mâle de la laitance en proportion.

La providence a voulu qu'il y eût cette prodigieuse quantité d'œufs, sans doute, afin que malgré la perte qui se fait d'une grande partie de ces œufs, dont les uns ne sont pas fécondés et n'éclosent pas, ou sont jetés sur les rivages par des vents du large, les autres servent de nourriture à une foule de petits poissons, il en restât assez pour conserver l'espèce des harengs dans cette proportion numérique telle que voulue par le créateur.

Aussi malgré la grande pêche qu'on en fait, le hareng ne paraît-il pas avoir diminué dans le golfe St. Laurent et sur les côtes de Terre Neuve, d'une manière sensible. Il a bien pu venir, pendant plusieurs années, en moindre quantité dans certains parages et même disparaître sur certaines côtes, mais ces phénomènes étaient dûs plutôt à des circonstances particulières produites par l'effet des saisons et l'action des vents. Plus tard il reparait dans ces mêmes endroits plus abondant que jamais.

Les mêmes faits se passent sur la côte de Norvège. Pendant trente ans, les harengs d'été (appelés *sommersild*.) avaient complètement disparu de la côte située au nord de Christiansund, qu'ils avaient habitée pendant plus de vingt années consécutives ; mais ils y sont revenus depuis à peu près vingt-cinq ans.

Au moment que l'acte de la reproduction est accompli, les bancs de hareng se répandent dans le golfe qu'ils sillonnent en tout sens, comme j'ai pu l'observer pendant mes traversées et mes courses d'une côte à l'autre depuis huit ans.

A la fin d'août et pendant les mois de septembre et d'octobre, la côte de Labrador, depuis le Cap Mecatinna jusqu'au Cap Charles, et delà jusqu'à la Baie d'Hudson, est visitée par des bancs de hareng très gros et d'une chair bien grasse, et bien connu dans tout le Canada, sous le nom de hareng du Labrador. On ne trouve dans leur corps ni œufs, ni laitance ; ils ne viennent pas frayer par conséquent. Et ce sont probablement les harengs qui avaient paru le printemps sur la côte de Terre Neuve, aux Iles de la Madeleine et dans la Baie des Chaleurs, et qui retournent à la haute mer, ou qui se dirigent vers les mers arctiques.

Les harengs de printemps et d'automne diffèrent beaucoup, il est vrai, sous le rapport de la taille et de la chair ; et on serait tenté de les croire d'espèces différentes. Mais lorsqu'on connaît les grands changements qui surviennent chez les poissons, dans l'espace

de quelques mois seulement, surtout après l'époque du frai, on est bien porté à adopter l'opinion qu'ils sont les mêmes.

Pendant la saison de l'été, on voit le long de la côte de Gaspé et même sur la côte nord du fleuve St. Laurent, une assez grande quantité de harengs ; mais ils ne sont pas alors rassemblés en bancs. Il n'y a guère que vis-à-vis Caraquette, qu'on les rencontre réunis en petits bancs, sur des récifs et des bas-fonds où les pêcheurs de cet endroit en font, dans le mois d'octobre, une pêche quelquefois bien fructueuse au moyen des filets.

Il est bien naturel de penser que l'apparition du hareng en bancs si immenses sur les côtes du golfe, a dû nécessairement attirer l'attention des pêcheurs sur les ressources précieuses que pouvait faire naître la pêche de ce poisson, et sur les grands bénéfices qu'elle pouvait produire. C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver.

A peine, le printemps, le premier banc de hareng a-t-il été signalé sur un point quelconque de la côte, que tous les pêcheurs de la localité se rendent en foule au rivage avec leurs rets, leurs seines et tous leurs ustensils de pêche. Bientôt un grand nombre de bateaux sillonnent en tous sens les baies et les anses où l'on attend le poisson. Ce sont les pêcheurs qui vont tendre leurs filets pour intercepter les bancs de hareng qui tenteront de s'approcher du rivage, surtout pendant la nuit pour frayer.

Aux Iles de la Madeleine et dans la Baie des Chaleurs, comme sur une partie de la côte de Gaspé, on fait une pêche immense de hareng le printemps.

Dans la Baie de Plaisance, il en est pris dans l'espace d'une quinzaine de jours au plus, plus de 50,000 barils tous les ans au moyen de filets et de seines. C'est la même chose sur la côte de Gaspé, quoique là on se serve moins de la seine.

Comme je l'ai dit, les rets ou filets qui ont généralement trente brasses de long sur de cinq à six brasses de profondeur, sont tendus dans l'après-midi, et le matin suivant les pêcheurs vont les visiter et enlever le poisson qu'ils trouvent dans les mailles du filet, et dans une bonne nuit de pêche, il est bien rare qu'ils ne recueillent pas de cinq à dix quarts de hareng par chaque filet. Les rets restent tendus pendant tout le temps que la pêche dure ; on ne les lève quelque fois que pour les nettoyer.

Mais il y a une manière bien plus expéditive de prendre le hareng qu'au filet, c'est à la seine, mais avec une seine de grandes dimensions, de cent à cent trente brasses de longueur sur de huit à onze brasses de profondeur, avec des bras de deux cents brasses. Mais un engin de pêche de cette sorte coûte cher et demande à être manœuvré par beaucoup de monde, et par conséquent n'est pas à la portée de tous les pêcheurs. Aussi ne voit-on généralement les grandes seines qu'entre les mains des américains et des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse.

Cependant, je vois avec plaisir que depuis quelques années on commence à les introduire en Canada, l'expérience ayant démontré à nos pêcheurs que ce n'est qu'en se livrant à la pêche en grand, et en employant les meilleurs instruments de pêche qu'ils peuvent faire de grands bénéfices.

Les pêcheurs aux filets, une fois leurs rets placés aux endroits où ils croient qu'il va passer en plus grande quantité, attendent que le poisson aille se prendre lui-même. Les pêcheurs à la seine, au contraire, vont à la recherche du hareng, le long des côtes où ils croient qu'il va aborder, ayant leur seine dans un grand canot monté par huit hommes, une vingtaine de mariniers dans d'autres embarcations plus petites précèdent et suivent le canot de seine, et observent de tous côtés s'ils ne verront pas des indices de la présence de bancs de hareng.

Si la surface de l'eau est agitée quelque part, aussitôt ils se dirigent de ce côté, puis ils s'arrêtent, ils regardent partout, ils se penchent sur le bord de leur chaloupe et cherchent à pénétrer du regard jusque dans les profondeurs de la mer. Ils sont souvent obligés de faire des courses infructueuses. Ils nagent quelque fois des jours entiers sans voir un seul poisson, ou s'ils en voient ils sont dans une eau trop profonde pour pouvoir être *seiné*. Mais ils ont aussi leurs bonnes chances, et des pêcheurs munis de seine des grandes dimensions dont j'ai parlé, prennent souvent, dans un seul coup de seine, assez de hareng pour en remplir 500, 1,000, 2,000 et même 3,000 barils. On ne doit pas s'étonner de ces grands résultats, quand on songe que les harengs rassemblés en bancs sont tellement pressés les uns contre les autres, qu'il y a une masse compacte de ce poisson depuis le fond jusqu'à la surface de l'eau.

Lorsque les seines sont bien chargées de poisson, on ne peut pas les tirer à terre de crainte de les déchirer par le fond et de perdre toutes les richesses qu'elles renferment. Alors on en amarre bien les bras sur le rivage, puis on seine avec de *petites seines* dans l'enceinte formée par la grande, ou lorsque le poisson est très épais on le prend avec un petit filet, fait en forme de sac, et dont les bouts sont attachés sur un cercle de fer d'environ deux pieds de diamètre, fixé à une longue gaule qui lui sert de manche. S'il fait calme ou que les vents soient de terre, on peut laisser la seine ainsi amarrée pendant plusieurs jours et jusqu'à ce qu'on ait enlevé tout le poisson qu'elle renferme; mais si le malheur veut que le vent du large s'élève et qu'il vente fort, il faut lever la seine de suite, si on ne veut pas la voir déchirer en morceau par l'action des vagues. Et combien de milliers de barils de poisson sont souvent perdus ainsi.

Sur la côte du Labrador, la pêche du hareng se fait en septembre et octobre, quelque fois à la fin d'août; le premier hareng qui est pris n'est pas généralement bien gras, mais plus tard vient ce beau poisson qu'on connaît si bien.

C'est presque toujours à la seine qu'on prend le hareng du Labrador.

Les harengs ne se portent pas sur toutes les parties de la côte en nombre égal. Il y a des lieux où ils ne paraissent presque pas; mais aussi il est des endroits où ils viennent en grande affluence, tels sont le Havre aux Belles Amours, la Baie de Bradore, l'Anse aux Blancs Sablons, et plusieurs autres baies moins considérables sur nos côtes, l'Anse au Clair, la Baie de Forteau, la Baie Rouge, les Iles Modeste et un grand nombre d'autres stations importantes sur la côte du Labrador, appartenant à Terre-Neuve, et la Baie Ste. Barbe, Ste. Geneviève, Férolle et Ste. Marguerite, sur la côte nord de Terre-Neuve.

C'est dans ces baies et havres que les pêcheurs se rendent pour se livrer aux opérations de leur métier. Comme pour la pêche de printemps, ils parcourent la côte en quête des bancs de hareng, et les difficultés sont encore plus grandes qu'au commencement de la saison, parce que le poisson n'est pas aussi abondant et les mauvais temps plus fréquents, mais aussi le poisson à une plus grande valeur et vaut presque le double de celui pris aux Iles de la Madeleine.

Ces harengs du Labrador, à cause de l'épaisse couche de graisse qui lui couvre les chairs, ont besoin d'être salés de suite et avec les plus grandes précautions, si l'on ne veut pas qu'ils jaunissent et se gâtent.

Avec ceux de printemps, il y a moins de soin à prendre. Presque toujours on les sale en *grenier*, c'est-à-dire, sans les ouvrir et sans leur enlever les entrailles.

Les produits de la pêche du printemps vont à la Nouvelle-Ecosse et aux Etats-Unis, et de là aux Antilles.

Le hareng du Labrador vient en Canada, et se consomme principalement dans les contrées où il y a des populations irlandaises et écossaises.

On peut voir en consultant les statistiques qui accompagnent mon rapport que la pêche du hareng fournit de grands produits; mais on peut encore y employer plus de cent bâtiments et des milliers de bras, surtout à la pêche du hareng du Labrador.

Les retours de la douane ne font mention que du poisson saumuré qui est exporté du Canada en pays étrangers; mais il ne faut pas oublier que nos populations du Haut et du Bas-Canada, en consomment aussi une grande quantité que je porterai à près de 10,000 quarts, dont presque tous de hareng.

DE LA PECHE DU MAQUEREAU.

Le maquereau *Scomber Vernalis*, du genre *Scomber* et de la famille des *Scombridae*, est un des poissons les plus importants de tous ceux qui visitent les côtes du golfe St. Laurent. Malheureusement, il n'y a pas bien longtemps qu'on a commencé à l'apprécier, comme il le mérite, dans notre pays; et l'on peut dire avec vérité que la pêche de ce poisson est encore à l'état d'enfance sur le littoral du Canada.

On avait pensé jusqu'à présent que le maquereau, habitait les mers glaciales pendant l'hiver. On est maintenant revenu de cette opinion et les naturalistes nous disent que lorsqu'il quitte nos côtes, c'est pour se retirer en fonds de l'océan, mais pour reparaitre sur les côtes dès que le printemps commence.

Le maquereau se rencontre sur les côtes des Etats-Unis jusqu'au cap Ann, dans la baie de Fundy, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, dans le Gut de Canso, quelquefois sur la côte

de Terre Neuve ; mais nulle part il n'est plus abondant que sur les côtes du golfe St. Laurent, principalement sur la côte de l'île du Prince Edouard, dans la baie des Chaleurs, aux îles de la Madeleine et dans le bas du fleuve St. Laurent, jusqu'à Matane et à la rivière Godbout. On en trouve quelquefois sur la côte nord et sur la côte du Labrador, mais pas en grande quantité.

Comme le hareng, le maquereau apparaît sur nos côtes pour frayer. C'est au commencement de juin qu'il arrive et quelquefois à la fin de mai. Mais il ne s'est pas montré à cette époque en aussi grande abondance que le hareng l'avait fait dans le mois précédent, et il ne fréquente guère alors que les îles de la Madeleine en bancs considérables ; aussi, c'est le seul endroit de nos côtes où on en fait la pêche avec des filets.

Le maquereau, après avoir frayé, disparaît complètement de la baie de Plaisance vers le 15 juin. Cependant, vers la fin de juillet, on commence à le voir de nouveau aux îles de la Madeleine, en petite quantité d'abord, puis il devient plus abondant, et dans le mois d'août, septembre et octobre, on le rencontre tout à l'entour de ce groupe d'îles.

C'est aussi à la même époque qu'il fait son apparition dans la baie des Chaleurs, sur la côte de Gaspé et sur les côtes du fleuve St. Laurent. Il est alors dans la meilleure condition possible et presque deux fois plus gras qu'il était dans le mois de juin. On sait que le maquereau, comme du reste presque tous les autres poissons, devient très-maigre pendant le temps qu'il accomplit l'acte important de la reproduction de son espèce. Une fois qu'il a frayé, il commence à s'engraisser de suite, et plus on le prend tard dans la saison, plus il est beau.

J'ai dit qu'il n'y avait pas longtemps qu'on savait apprécier le maquereau à sa juste valeur en Canada. En effet, aux îles de la Madeleine, les habitants de ce pays n'en ont fait la pêche que depuis vingt ans au plus ; encore, a-t-il fallu que les pêcheurs des États-Unis et de la Nouvelle-Ecosse, vissent la leur apprendre ; c'est la pêche de printemps dont je parle. Quant à la pêche du maquereau d'été, et c'est la plus importante de beaucoup, elle est pour ainsi-dire entre les mains des pêcheurs américains. Nos pêcheurs se contentent de pêcher ce poisson en bateaux, près des côtes, lorsque la morue fait défaut.

C'est dans la baie de Plaisance, au large de l'étang du nord, à l'entour de l'île de Bonaventure, dans la baie des Chaleurs, dans la baie de Gaspé, qu'on le prend surtout à la ligne.

A Shelldrake, aux Sept îles et à la rivière Godbout, nos pêcheurs se servent quelquefois de la seine pour le capturer.

Les mariniers américains ont fait de la pêche du maquereau une des grandes industries de leurs villes maritimes du nord, surtout de l'état de Massachussets, et ils y emploient près de mille bâtiments, dont la valeur ne peut pas être moins de cinq millions de piastres, et montés par plus de douze mille marins.

Les goëlettes, dites de pêche au maquereau, et principalement celles qui sortent du port de Gloucester, ville très commerçante qui doit son existence à la pêche, et qui seule en expédie plus de quatre cents, sont dans leur classe les plus beaux bâtiments et les meilleurs marcheurs du monde entier, et elles composent une flottille de petits navires dont sont fières, à juste titre, les populations maritimes du Massachussets et du Maine.

Ces goëlettes qui partent de leurs ports d'armement vers le milieu de juillet, arrivent dans le golfe une semaine après, et elles commencent de suite leurs opérations de pêche ; et c'est principalement vers nos côtes qu'elles se dirigent, parce qu'elles y trouvent ordinairement le poisson plus abondant.

Comme cette pêche du maquereau par les pêcheurs américains est une des pêches de grande valeur qui se font dans le golfe, et qu'elle doit nous intéresser beaucoup, puisque une grande partie du poisson que les américains rapportent chez eux est pris dans les eaux canadiennes, j'en ferai une description assez détaillée.

La pêche du maquereau d'été se fait de deux manières, à la ligne et à la seine.

Les pêcheurs à la ligne sont les plus nombreux. Ce sont eux qui montent ces belles goëlettes qu'on rencontre partout dans la partie méridionale du golfe St. Laurent, pendant les mois de juillet, août et septembre, et qui, de loin, nous font plutôt l'effet d'être une escadrille de yachts qu'une flotte de vaisseaux pêcheurs, tant elles sont bien montées, bien veillées et tenues avec soin et propreté.

Mais lorsqu'on s'en approche on reconnaît qu'on est dans l'erreur ; car on aperçoit sur

le pont de ces bâtiments un équipage de dix à vingt hommes, tous occupés à prendre du poisson, soit à réparer les instruments de pêche, soit à trancher et saler le poisson capturé ; et ce qui frappe le plus, c'est de voir l'ordre qui règne à bord de ces goëlettes, dont pourtant le pont et la cale sont presque toujours remplis de poisson et de quarts de poisson, de sel, etc., etc.

Ces goëlettes sont généralement du port de 60 à 100 tonneaux ; elles ont peu de cale, une grande largeur de bord, beaucoup d'élanement et portent une voilure très large de coton, qui leur permet de marcher avec vitesse même avec des brises légères. Leur pont est spacieux, et c'est là que se font tous les travaux de la salaison et de l'embarillage etc., etc.

Avant de quitter leur port d'armement pour se rendre dans le golfe St. Laurent, elles se munissent de plusieurs barils d'un poisson très gras, appelé *Poggie*, qui doit servir d'appât ou de *bouette* pour attirer les bancs de maquereaux à la surface de l'eau et les retenir près du bâtiment.

Plus tard, quand les *Poggies* sont épuisés, on a recours au débris de maquereau pour composer l'appât ; voici comment on le prépare : On broie dans une machine qui ressemble assez à un hache-paille, les poisson entiers ou les débris de poissons, soit *Poggies*, soit maquereaux ou autres, jusqu'à ce que les chairs aient été coupées en morceaux bien menues ; puis on met le tout dans une grande boîte remplie d'eau salée, on brasse ensuite cette préparation pendant longtemps avec un petit aviron, jusqu'à ce que toutes les parties soient bien mêlées ; voilà tout le secret de la préparation de la bouette au maquereau.

Les machines à hacher le poisson se vendent de \$5 à \$7, selon leur grandeur.

Une fois les goëlettes arrivées dans les parages où les bancs de maquereaux ont l'habitude de se tenir, elles croisent continuellement en tous sens, et du moment qu'il y a la moindre apparence de poisson ou même qu'on soupçonne sa présence auprès du bâtiment, aussitôt les focs sont amenés et on met en panne sur la misaine et la grande voile filées à moitié, puis on jette de la bouette de tous les côtés au moyen de petits seaux ; les pêcheurs s'emparent de leurs lignes, les appâtent avec un petit morceau de la peau du col du maquereau ou d'un autre poisson, mais le maquereau est de beaucoup préférable, puis ils les lancent à l'eau. Ces lignes sont fines et faites de chanvre ou de coton ; (ces dernières sont généralement en usage) elles ont de 6 à 8 brasses de long, et à leur extrémité inférieure est attachée une petite cale d'étain polie, d'une forme élongée, pesant en partie deux onces, à un des bouts de laquelle est soudé un hameçon de grandeur médiocre.

Chaque pêcheur manie deux lignes, une pour chaque main, et s'appuie sur la lisse pour pêcher. Il est bien rare qu'il jette plus de 4 à 5 brasses de lignes à l'eau, car les maquereaux attirés par ce poisson aché qu'on a lancé à la mer, et dont les milliers de morceaux flottent entre deux eaux, laissent les eaux profondes de la mer et s'en viennent nager près de la surface, pour se repaître avec avidité de cet excellent appât qu'on lui a préparé avec tant de soin, et s'est en se gorgeant ainsi de morceaux de *Poggies* et de maquereaux, qu'il saisit l'appât dont sont garnies les lignes des pêcheurs et bientôt, malgré de violents efforts pour rompre le fer qui lui déchire la bouche et pour se remettre en liberté, il est tiré hors de l'eau et jeté sur le pont où il ne tarde pas à mourir.

Voilà la méthode suivie par les pêcheurs Américains pour prendre le maquereau à la ligne, et les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, comme ceux des autres provinces et les nôtres, l'ont adopté comme étant la meilleure. Mais il s'en faut qu'elle réussisse toujours, car bien souvent les bancs de maquereau trouvant une nourriture abondante au fond de la mer, dédaignent l'appât qu'on lui présente, ou bien ils en sont si peu friands qu'ils mordent à peine aux hameçons.

Mais la grande difficulté pour les pêcheurs, c'est de trouver les bancs de maquereaux, c'est presque toujours une affaire de chance. Les maquereaux, quand ils nagent à la surface ou qu'ils sont poursuivis par des pourceaux de mer ou autres gros poissons qui en font leur proie, se font assez bien reconnaître, surtout par les pêcheurs exercés, aux rides qu'ils impriment à l'eau, et quelque fois au bruit qu'ils font en frappant l'eau de leur queue ; et du moment qu'ils sont vus par les goëlettes de pêche, le cap est mis dessus et on fait force de voiles pour arriver bien vite à l'endroit où ils se trouvent, puis la bouette est jetée à l'eau en abondance, et s'ils sont à jeun on en fait souvent une bonne pêche. On prendra, par exemple, avec un équipage de quinze mariniers, de quinze à trente barils de poissons dans un avant-midi.

Mais les maquereaux ne se montrent pas toujours à la surface de l'eau ; bien au contraire, ils sont généralement à des profondeurs assez considérables pour ne pas être aperçus, et alors les pêcheurs sont obligés d'aller à leur rencontre. Pour cela ils croisent, comme je l'ai déjà dit, avec leur bâtiments dans certains parages, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil et je dois ajouter, lorsqu'il fait beau temps, s'arrêtent toutes les demi-heures et quelque fois plus souvent pour jeter de la bouette à l'eau, dans l'espérance que quelques bancs de maquereaux l'apercevront et se laisseront attirer à la surface par cet appât.

Les goëlettes de pêche à maquereau qui sont presque toutes de fines voilières, parcourent souvent dans une journée, quand elles sont en course, de 60 à 100 milles, et ils leur arrive de croiser des semaines entières sans prendre un seul poisson, et quelques fois pendant plus longtemps.

J'ai rencontré beaucoup de ces goëlettes pendant ma croisière dans le golfe, et je me suis fait un devoir de prendre d'elles tous les renseignements possibles, et j'ai entendu souvent des patrons me dire, après avoir été à la pêche pendant une partie de la saison, qu'ils n'avaient pas pris assez de poisson pour payer la moitié du coût de la nourriture des hommes du bord, tandis que d'autres me rapportaient qu'ils avaient chargé leurs bâtiments dans l'espace de quinze jours à trois semaines.

On voit, par ce que je viens de dire, que la pêche du maquereau est difficile, précaire et souvent incertaine. Aussi, demande-t-elle à être exercée avec sagacité et persévérance, qualités qui distinguent les pêcheurs américains. Ce sont eux qui jusqu'à présent ont le mieux réussi dans cette industrie qui prend des proportions immenses dans quelques unes de leurs villes maritimes du nord.

Si les armateurs dont les bâtiments n'ont pas eu de chance à la pêche, perdent de l'argent, en revanche ceux dont les bâtiments ont été heureux et qui ont pu faire plusieurs voyages, font de grands bénéfices, surtout depuis quelques années que le maquereau se vend de 8 à 20 piastres le baril de 200 livres.

Cette pêche mérite certainement l'attention des armateurs et des marchands du Canada et surtout de Québec, et il est à espérer qu'il ne se passera pas bien des années avant que nous aussi nous ayons notre flotte de goëlettes de pêche au maquereau.

Il est difficile de dire bien exactement quelle est la quantité de maquereau que les pêcheurs américains viennent tous les ans nous enlever, pour ainsi dire à notre porte, sur nos propres côtes, mais je crois être exact en en fixant la quantité à 55,000 barils par année, ayant une valeur de pas moins de \$600,000, c'est-à-dire plus de la moitié de la valeur de tout le poisson exporté du Canada.

La pêche du maquereau au Canada ne rapporte pas 5,000 barils. Ces chiffres en disent assez, je n'ai pas besoin de commenter plus longuement sur l'état d'infériorité où nous nous trouvons vis-à-vis des pêcheurs américains quant à la pêche du maquereau.

DE LA PÊCHE DU PHOQUE OU DU LOUP MARIN.

Le Phoque ou Loup Marin, ou veau marin, est un animal carnivore amphibie, appartenant à l'ordre des monomifères. Il y en a plusieurs variétés dont trois nous intéressent particulièrement ; ce sont : le *Colocéphale Groenlandais*, *Phoca Groenlandica*, *Harp Seal*, dont la taille moyenne est de cinq pieds : le *Phoque à capuchon*, *Phoca Leonina*, *Hooded Seal*, qui a jusqu'à neuf pieds de long et dont la tête est couverte d'un sac mobile, formé de plusieurs replis de la peau, et dont il peut se couvrir les yeux et le museau quand il veut, et le *Veau Marin*, proprement dit *Phoca Vitulina*, *Harbour Seal*, dont la longueur moyenne est de trois pieds.

Les deux premières variétés se rassemblent en troupeaux et sont migratoires. Les veaux marins paraissent vivre séparément, et on les rencontre aux mêmes endroits dans toutes les saisons de l'année.

Les Phoques ont le corps rond, allongé, et diminuant progressivement de grosseur depuis la poitrine jusqu'à la queue, la peau couverte d'un poil ras, lisse et serré ; les extrémités inférieures courtes et terminées par des pieds palmées ressemblent assez aux nageoires des cétacés, tandis que les extrémités supérieures plus longues, mais très musculeuses et très fortes et terminées par des mains palmées aussi, ont l'apparence de nageoires de poissons. Cette organisation fait des loups marins les meilleurs nageurs qu'il y ait

parmi les mommifères, si l'on excepte pourtant les cétacés, et ils réussissent à capturer les poissons les plus vifs que l'on connaisse, entre autres le saumon, dont ils paraissent très friands et auxquels ils font une guerre acharnée dans les estuaires des fleuves.

Presque toutes les variétés de phoques s'accouplent en juin et mettent bas leurs petits, rarement au nombre de deux, en mars, sur les glaces flottantes. Les petits, dont le pelage est blanc en naissant, demeurent sur les glaces pendant qu'ils sont allaités par leurs mères ; ce n'est qu'à l'âge de trois à quatre semaines qu'ils sont capables de vivre dans l'élément liquide, mais ils suivent encore pendant quelques mois leurs mères, qui pourvoient en partie à leur nourriture et les défendent contre les attaques des autres poissons.

Les loups marins aiment à s'approcher des côtes et à se laisser échouer sur les plages sablonneuses ou sur des rochers plats, pour se chauffer au soleil. Mais au moindre bruit et surtout du moment qu'ils aperçoivent quelques pêcheurs, ils s'éloignent au large et disparaissent sous l'eau. Cependant pris jeunes (et surtout le Phoque commun) ils s'appriivoient parfaitement, et s'attachent à leur maître qu'ils suivent partout et pour lequel ils paraissent éprouver une affection aussi vive que celle du chien.

Les troupeaux de loups marins qui fréquentent le golfe St. Laurent, y arrivent dans le mois de novembre. Ils viennent surtout par le détroit de Belle-Isle. Ils longent les côtes de très près, soit celles du Labrador, soit de Terre-Neuve, pénètrent dans toutes les baies et s'éloignent très peu de terre pour doubler les pointes et les caps. Ils s'arrêtent souvent lorsqu'ils trouvent un endroit favorable pour prendre leurs ébats ; c'est alors qu'on les voit plonger, puis reparaitre sur l'eau presque immédiatement et plonger de nouveau, puis se rouler et battre l'eau de leurs nageoires, les pêcheurs disent alors que les loups marins brassent, et de là le nom de *brasseurs* donné à ces espèces qu'on rencontre sur nos côtes.

Dans l'hiver, ils se répandent dans le golfe en quête de la banquise, puis ils habitent les glaces pendant plusieurs mois.

Les troupeaux de loups marins reparaittent encore le long des côtes au printemps, dans les mois de mai et juin, mais alors ils suivent une route contraire à celle qu'ils avaient l'automne précédent, puis ils sortent du golfe et gagnent la haute mer, et probablement la Baie d'Hudson et les mers arctiques.

Les Phoques ont une grande valeur tant à cause de l'épaisse couche de graisse qu'on trouve entre la peau et les muscles, et dont on fait une huile supérieure à celle de la baleine, que de sa peau qui sert à couvrir des coffres et des malles, et qui de plus se tanne bien et fournit un excellent cuir. Et leur importance commerciale a été reconnue de bonne heure par les premiers marins qui ont visité le golfe St. Laurent ; car le Canada était à peine découvert que déjà on faisait la pêche de ce carnivore sur nos côtes, et à en croire les manuscrits qui nous sont restés de plusieurs voyages faits au Labrador, dans le siècle dernier, et la tradition, il en était capturé une immense quantité.

Alors comme à présent, on se servait de rets pour faire la pêche de ces animaux marins.

Ces rets ou filets faits d'un fil de chanvre très fort, quoique n'ayant pas plus d'une ligne de grosseur, ont des mailles de huit pouces dans lesquelles peut entrer jusqu'au col la tête du loup marin. Il y a des rets qui ont plus de cents brasses de longueur sur dix brasses de profondeur. Et la réunion de plusieurs de ces instruments de pêche, placés le plus avantageusement possible, pour capturer les loups marins, quand ils émigrent en troupeaux le printemps et l'automne, constitue ce que les pêcheurs appellent une *tenture* des rets ; quelques unes de ces tentures en usage sur nos côtes ont une grande valeur et coûtent jusqu'à 1500 louis, rien que pour le fil, sans compter les câbles et les ancres qui servent à les retenir en place une fois tendues.

On connaît l'époque à laquelle les loups marins ont coutume de passer près des côtes, dans leurs voyages de migration ; on tend les rets quelques jours auparavant. Un des pêcheurs est placé en sentinelle sur une roche un peu en avant de la pêche, pour avertir s'il se présente des bandes de loups marins, et du moment qu'il y en a quelques uns en dedans de la pêche, aussitôt le mot est donné et les pêcheurs s'empressent de venir au cabestan pour lever un rets tenu au fond de l'eau, à l'entrée de la pêche, au moyen de cale de plomb, et avec lequel ils bouchent l'ouverture par où sont entrés les animaux dont on veut faire la capture. Aussitôt cette opération faite et les loups marins emprisonnés, les pêcheurs sautent dans leurs embarcations et vont dans la pêche faire du bruit, soit en criant,

soit en battant l'eau avec leurs avirons et quelquefois en tirant des coups de fusil ; les loups marins effrayés, cherchent à fuir, plongent, et en voulant se sauver ils vont se prendre dans les mailles des rets qui sont toujours ouvertes au moyen des cables de bordure qui sont bien roulés par des cabestans.

Une fois tous les loups marins *maillés*, les hommes ferment les rets, assomment, avec une massue de fer, ceux qui ne sont pas asphyxiés et les apportent à terre dans leurs canots.

La pêche de loups marins d'automne se fait sur les côtes du Labrador, à la fin de novembre et dans le mois de décembre, et elle est très difficile à cause des grands froids qui se font sentir à cette saison, et des glaces qui souvent brisent les tentures et déchirent les rets si ceux-ci n'ont pas le soin de les détendre.

Les loups marins ne sont pas plutôt sortis de l'eau qu'ils gèlent de suite, et on les mets dans cet état dans des hangars, et ce n'est qu'au printemps, lorsque la chaleur les a ramollis, qu'on les dépèce et qu'on en fait fondre la graisse dans des chaudières de fer.

La pêche du printemps se fait à peu près de la même manière que celle d'automne, avec cette différence que l'ouverture de la pêche est tournée du côté de l'ouest, parce qu'alors les loups marins sortent du golfe.

La graisse des loups marins capturés le printemps est plus tendre et plus molle que celle des animaux pris l'automne ; et on la fait fondre au soleil dans de grandes cuves en bois. On obtient ainsi l'huile blanche de loup marin du commerce.

La pêche du loup marin de printemps et d'automne se fait sur la côte canadienne du golfe St. Laurent, depuis l'Anse aux Blancs Sablons jusqu'au Cap Whittle, et rapporte tous les ans aux pêcheurs de 5,000 à 7,000 animaux, de la valeur de un louis à trois louis chaque ; mais elle est assez précaire, et elle manque souvent soit à cause des froids, soit à cause des glaces, ou des calmes et des vents défavorables. Les vents qui favorisent le plus cette pêche sont les vents du large ; et il ne faut pas un temps clair, la brume est plutôt préférable.

Je ne ferai pas une description des stations de pêche de loup marin que le Canada possède sur la côte nord, j'en ai déjà donné une dans mon rapport de 1857. J'ajouterai que sur la côte de Gaspé, de même qu'aux Iles de la Madeleine, et même sur la côte nord qui s'étend depuis le Cap Whittle jusqu'au fleuve St. Laurent, il ne se fait pas de pêche de loup marin au moyen de rets, ces animaux ne s'approchant jamais en troupeaux près des rets en ces endroits.

Mais on ne se contente pas de faire la guerre aux loups marins près des côtes et de les capturer au moyen de rets, comme je viens de l'expliquer, on les poursuit partout et on va les chercher sur les glaces, non seulement au milieu du golfe St. Laurent, mais encore dans l'Atlantique, et à une distance considérable de Terre Neuve et de l'Ile du Cap Breton.

Les expéditions qu'on équipe pour ce genre de pêche où plutôt de chasse, doivent partir peu de temps après que les petits sont nés, afin de les trouver encore sur les glaces ; car une fois à l'eau, les loups marins, jeunes comme vieux, peuvent défier les chasseurs les plus expérimentés, et il est inutile d'essayer à les poursuivre.

A Terre Neuve, on exploite la pêche et la chasse du loup marin très en grand. Les bâtiments qu'on y emploie sont des bricks et des goëlettes à hunier, construits habilement, bien étançonnés à l'intérieur pour résister à la pression des glaces, et bardés en fer sur l'avant, afin que l'étrave ne soit pas avariée par les glaçons. Ils portent un équipage de 20 à 60 mariniers, et une dizaine de petits canots que les pêcheurs tirent après eux quand ils sont sur les glaces, et dont ils se servent pour passer les espaces d'eau libre qui sépare souvent les banquises.

Cette branche d'industrie a atteint dans cette ile des proportions considérables. Près de 350 bâtiments, mesurant plus de 30,000 tonneaux, et portant 10,000 hommes, partent tous les ans des ports de Terre Neuve, et vont dans les mois de mars et avril, se livrer à la chasse du loup marin sur les glaces partout où ils peuvent trouver ce carnivore amphibie, et les bénéfices que leur rapportent ces voyages pleins de fatigues, de hasard et de peril, sont très grands et quelquefois énormes.

On voit par les retours des douanes que tous les ans il est exporté de Terre Neuve, de 400,000 à 700,000 peaux de loups marins, ces chiffres donneront mieux que toutes les observations que je pourrais faire, une idée de la valeur et de l'importance de cette pêche.

Au Canada, les bâtiments employés à la chasse du loup marin sont du port de 30 à 80 tonneaux ; et jusqu'à ces dernières années, il n'y avait qu'aux Iles de la Madeleine qu'on avait songé à exploiter cette branche d'industrie. Mais comme les capitaux manquaient là entièrement, les bâtiments étaient mal équipés, et malgré le courage, la dextérité et l'expérience bien connus des pêcheurs Madeleinois, ils ne pouvaient faire de grands profits. Depuis quatre à cinq ans cependant, on a construit de plus grosses et de meilleures goëlettes au havre aux Maisons et au havre Amherst, et les pêcheurs de ces deux ports se livrent à la chasse du loup marin avec plus de succès maintenant qu'auparavant. Mais quoique le nombre des bâtiments ait augmenté depuis quelques années aux Iles de la Madeleine, on en compte encore que vingt-cinq, montés par 260 pêcheurs. C'est bien peu en comparaison de ce que possèdent quelques ports de Terre Neuve.

Il y aurait pourtant aux Iles de la Madeleine, assez de mains pour équiper cent bâtiments de pêche. Mais comme je l'ai déjà dit, les capitaux manquent. La plupart des habitants n'ont pas même les moyens de se construire de petites goëlettes.

Sur la côte de Gaspé et même dans plusieurs paroisses d'en bas de Québec, on expédie depuis deux à trois ans pour la chasse aux loups-marins sur la côte nord, des goëlettes qui, malgré le peu d'expérience des marins composant leurs équipages, ont rapporté d'assez bons chargements de graisse de phoque. Et je sais que plusieurs autres armateurs des mêmes endroits ont dû équiper leurs bâtiments avec tous les agrès nécessaires, et les envoyer hiverner dans quelques ports de la côte Nord pour prendre la mer de bon printemps, et gagner la banquise qui se trouve vers la fin de mars, entre la côte Nord et l'Île d'Anticosti.

J'ai déjà dit dans mon rapport de 1857, comment M. Vignault, sortant du port de Natashquan, avec sa goëlette du port de 40 tonneaux, montée par sept hommes, vers la fin d'avril, avait trouvé les glaces flottantes, non loin de la Pointe de Natashquan, toutes couvertes de loups marins, et avait tué six cents de ces amphibies dans l'espace de huit jours seulement. Et dans le même temps, et à quelques milles seulement de M. Vignault, un brick de Terre Neuve en prenait trois milles.

M. Vignault, qui est maintenant résidant à Natashquan, a eu autant de succès dans sa chasse aux phoques en 1858 et en 1859.

L'année dernière, il a été expédié de 30 à 35 goëlettes pour la pêche du loup marin en Canada, tant aux Iles de la Madeleine, à la côte Nord, à Gaspé, que dans les paroisses d'en bas de Québec. Elles ont rapporté environ 8,000 de ces carnivores, dont la graisse et les peaux valaient entre \$40,000 à \$50,000.

La pêche d'automne de 1858, avait été mauvaise au Labrador, et n'avait pas fourni au commerce plus de 4,500 loups marins, valant au moins \$8 chaque, ce qui donne une valeur totale de \$36,000. Il faut se rappeler que les loups-marins pris l'automne sont tous adultes, et fournissent plus de graisse que ceux capturés sur les glaces le printemps, alors qu'ils ne sont agés que d'un mois ou un peu plus.

DE LA PÊCHE DE LA BALEINE.

La pêche de la baleine n'a presque pas pris d'extension sur nos côtes, quoiqu'elle y soit pratiquée depuis longtemps.

Ce sont des pêcheurs de Nantucket, venus au bassin de Gaspé, pendant les guerres de la révolution américaine, qui, les premiers, se livrèrent dans le golfe St. Laurent à cette branche d'industrie, mais bien en petit d'abord, car leurs moyens ne leur permettaient pas de faire de grands armements.

Plus tard, cependant, ils purent se procurer des vaisseaux plus grands et faire de meilleurs bénéfices ; et aujourd'hui ce sont en grande partie leurs descendants qui sont propriétaires des goëlettes de Gaspé, qui, tous les ans, sont équipées pour la pêche de la baleine. Ces goëlettes sont au nombre de dix, et sont montées par près de deux cents matelots qui ne le cèdent aux pêcheurs américains ou anglais, ni en adresse, ni en vigueur, ni en courage.

Les baleines qui fréquentent le golfe sont : la baleine noire, la baleine *Humpback*, la baleine *Sulphur Bottom* et la baleine *Finner*.

La baleine noire, la plus précieuse de toutes, ne se rencontre malheureusement, depuis quelques années, qu'en petites quantités, et il est assez rare que nos baleiniers aient la chance d'en tuer.

La baleine Humpback, appelée ainsi à cause d'une bosse qu'elle a sur le dos, est celle qu'on poursuit généralement dans le golfe ; c'est elle qui est la plus aisée à tuer. Quand on réussit à l'approcher on la harponne de suite, et au moyen de la ligne amarrée au manche du harpon, et dont on tient un des bouts à bord de la baleinière, on se laisse remorquer par la baleine jusqu'à ce qu'elle soit épuisée de fatigues ; on s'approche de nouveau d'elle et on la tue en lui faisant de larges entailles dans les chairs avec une lance.

La Sulphur Bottom et la Finner sont si vives dans leurs mouvements et en même temps si farouches, qu'on ne peut ou qu'on n'ose pas les attaquer de front et leur lancer le harpon dans le corps, avant de les avoir blessées, à l'aide de longues lances bien affilées qui pénètrent de trois à quatre pieds dans les chairs. Puis on les suit de loin à la trace de sang qu'elles laissent dans l'eau, et si on parvient à les rejoindre, lorsqu'à la suite de la grande perte de sang qui sort en abondance de leurs blessures elles ont ralenti leur course furieuse, on les harponne et on les remorque près du bâtiment. Si on est loin de terre, on dépèce les baleines en flotte et on met les morceaux de graisse dans la cale. Si on est près du rivage on les remorque dans un havre ou dans une baie bien abritée, et on laisse un certain nombre de mariners à terre pour enlever les graisses et faire fondre l'huile, tandis que le bâtiment reprend la mer en quête de nouvelles prises.

Les baleinières sortent de leur port d'armement, le bassin de Gaspé, au commencement de juin pour n'y revenir désarmer que vers le milieu de septembre. Les parages qu'ils préfèrent à tous les autres, parce qu'ils y trouvent généralement des troupeaux de baleine, sont le banc de Mingan, situé à la pointe ouest de l'île d'Anticosti et la rivière St. Jean, sur la côte nord et le havre de St. Jean, au large de l'île St. Jean, sur la côte nord-ouest de Terre Neuve ; ils croisent aussi sur la côte du Labrador, au large du Gros Meccatinna, au large de la baie de Gaspé, et dans le bas du fleuve St. Laurent, où l'on rencontre des baleines jusqu'à la hauteur de la rivière Saguenay.

Il paraît que pendant l'hiver les baleines vont habiter des parages dont la température est plus douce que celle des eaux du golfe St. Laurent. C'est sur la côte sud-est des États-Unis, et c'est aussi là qu'elles font leurs petits.

Elles arrivent dans le golfe vers la fin de mai, suivies par les petits baleinons (dont la taille est alors de huit à douze pieds) qu'elles ont l'air de soigner avec une tendresse toute maternelle, et qu'elles défendent avec fureur quand ils sont attaqués par de gros poissons ou par les baleiniers.

Ces baleinons trouvent une nourriture si abondante dans le golfe, sous forme de caplan, de lanson et hareng, qu'ils prennent une croissance très rapide, et à la fin de la saison ils ont déjà acquis la moitié de leur grosseur naturelle.

Les goëlettes baleinières de Gaspé, rapportent tous les ans de leurs voyages de l'huile pour une valeur de \$20,000 à \$30,000.

La baleine noire peut donner de 100 à 500 quarts d'une huile excellente, sans compter les fanons qui ont une grande valeur.

Les baleines *Humpback*, *Sulphur Bottom* et *Finner* produisent de 10 à 1000 quarts d'huile seulement.

Je dois faire remarquer que la pêche de la baleine a fourni cette année des résultats assez satisfaisants.

LA PÊCHE DU SAUMON.

Le saumon, *Salmo Salor*, de la famille des *Salmonide*, est si bien connu dans l'Amérique du Nord, que je n'ai pas besoin d'en faire la description.

Il est appelé à juste titre le roi des poissons d'eau douce. Il naît dans les fleuves ; il y passe les trois quarts de l'année. Il recherche les eaux qui coulent sur un fond de gravier. Il émigre vers la mer le printemps, à la débâcle, pour retourner dans les fleuves dans les mois de juin et juillet, et accomplir l'acte important de la reproduction de son espèce par le frai qu'il dépose et féconde dans l'Amérique Septentrionale en août, septembre et octobre, époque variable suivant la latitude et la température du lieu.

Mais avant de se rendre aux endroits des fleuves qui présentent le plus d'avantages pour la conservation et l'éclosion du frai, le saumon fait quelque séjour dans les eaux saumâtres des estuaires, pour se débarrasser (dit-on) de parasites dont il est couvert et que ces eaux tuent.

Les lieux où il fraie sont quelque fois à des distances très considérables de l'embouchure des fleuves ; le plus souvent même il se rend jusqu'aux lacs où ces fleuves prennent leur source. Poussé pour un besoin irrésistible de la nature, rien ne l'arrête dans sa course, ni les chutes, ni les courants les plus rapides ; aussi ce poisson qui était dans sa plus grande beauté et dans sa plus grande force, quand il quittait la mer, n'est-il plus le même. A la suite des efforts qu'il a fait pour franchir tous ces obstacles, il a perdu son lustre ; il s'est amaigri ; ses mouvements sont devenus plus lents ; mais il est parvenu au lieu où son instinct le conduisait.

Les lieux que le saumon semble affectionner davantage, sont des fonds de graviers sur lesquels coule une eau limpide de l'épaisseur de trois à quatre pieds.

Voici comment l'acte de la reproduction a lieu : un mâle et une femelle creusent, avec leurs têtes qu'ils tiennent tournées au courant, un sillon de quelques pouces de profondeur. Ce travail leur est facile puisque le fond est composé de petites pierres très légères. Ce sillon fini, ils se mettent tous deux sur le côté, et en se frottant l'un contre l'autre répandent, la femelle les œufs, le mâle la laitance qui doit les féconder.

Cet acte qui dure de huit à douze jours, ayant été accompli, ils recouvrent avec soin le sillon avec les petits graviers qu'ils ont déplacés en le creusant.

En Angleterre, le saumon fraie depuis novembre jusqu'à la fin de janvier, et les œufs mettent de 90 à 100 jours à éclore.

Dans les rivières du Labrador, où la température de l'eau est plus basse, ils doivent prendre plus de temps ; il est même probable qu'ils ne viennent à maturité que dans le courant du mois d'avril. On dit que le saumon ne descend pas à la mer pendant la première année de son existence.

Il est adulte à l'âge de trois ans, mais il continue à croître avec les années et on pêche souvent des saumons qui pèsent de 40 à 55 livres. Le poids ordinaire d'un saumon est de 10 à 25 livres. Et ces poissons varient en forme et souvent en couleur, comme en grosseur, suivant les rivières qu'ils fréquentent. On sait que les saumons reviennent presque toujours aux rivières où ils sont nés.

La pêche du saumon, sans avoir l'importance des grandes pêches maritimes, comme la pêche de la morue, du hareng et du maquereau, n'en méritent pas moins l'attention du gouvernement, par ce qu'elle fournit des produits excellents dont la valeur ne pourra qu'augmenter lorsque nos lignes de chemins de fer seront continuées jusqu'au bas du fleuve, et que par ce moyen on pourra transporter ce poisson, à l'état frais, dans des boîtes de bois épais au milieu de glace pilée grossièrement.

A l'époque des premiers établissements du Canada, nos rivières étaient célèbres par la quantité énorme de saumons qui s'y prenaient, et je pourrais dire aussi de truites ; et les passages suivants d'un mémoire de voyage que fit en 1704, le sieur de Courtemanche, à la famille duquel l'Anse aux Espagnols, connue maintenant sous le nom de baie de Bradore, avait été concédée en 1630, à titre de seigneurie, viennent à l'appui de ce que j'avance :

“ L'établissement français (celui du port de Brest) est à vingt lieues de là (du Gros Mécatinna,) l'aspect en est fort gai ; le havre y est très beau et toutes sortes de bâtiments peuvent y entrer, il y pourrait même loger plus de cent navires,” * * * * *
 “ Dans le fond de la Baie au-dessus du fort sont trois côteaux très agréables à la vue, au haut desquels sont de petits lacs où la truite et le saumon sont en telle abondance, qu'avec deux ou trois simples lignes à main ou un simple rets, l'on y pêcherait suffisamment de quoi faire vivre une garnison, même considérable ; et une demi-lieue plus bas, en la rivière aux Esquimaux, très abondante en saumons, ils y sont d'une grosseur extraordinaire.”

Plus tard elles devinrent moins poissonneuses, à cause de la trop grande pêche qu'on y faisait en toute saison de l'année, de l'absence de lois et règlements prescrivant la manière de pêcher le saumon dans le but de le conserver.

Ce n'est que depuis vingt à trente ans que les chambres législatèrent sur cette matière importante. Mais les lois de pêche étaient alors une lettre morte. Comme il n'y avait aucun officier chargé de les mettre en force, personne ne s'en occupait, personne ne les observait ; et la destruction d'un poisson si utile continuait. Déjà il avait disparu de plusieurs de nos rivières.

Mais depuis quelques années, tout est changé. De bonnes lois, des règlements judiciaires ne permettant la pêche que dans certaines saisons de l'année, et déterminant la qualité et la quantité des instruments de pêche à employer, existent. On a établi dans beaucoup de rivières des officiers chargés de les mettre en force. Les côtes sont protégées efficacement, et tout nous porte à espérer que dans quelques années nos rivières se repeupleront, et que nous pourrons encore nous procurer à bon marché ce poisson délicieux qui occupe une place si distinguée sur nos tables.

La pêche du saumon a été très fructueuse dans la saison qui vient de finir, au nord comme au sud. J'estime son produit dans tous le Bas-Canada, à de 3,500 à 3,800 barils, représentant une valeur de \$50,000. Sur la côte nord, depuis la rivière Moisie jusqu'à la frontière du Canada, à l'anse aux Blancs Sablons, il en a été pris mille barils environ.

LA PECHE DE LA TRUITE.

Toutes nos rivières et toutes nos lacs du Bas-Canada abondent en truite de toute espèce. Je signalerai comme les plus belles, la truite de ruisseau, (*Brook Trout, Salmo Fontenalis,*) dont la longueur varie de 6 à 20 pouces, et la truite saumonée, (*Salmon Trout,*) (*Salmon Trutta,*) qu'on rencontre surtout près des côtes du golfe et dans les estuaires des rivières.

On ne fait pas d'armements spéciaux pour la pêche de la truite, c'est ordinairement les pêcheurs de saumon qui s'occupent de la pêche de ce poisson.

J'estime le montant de la pêche de la truite à 600 barils, valant \$18,000 dont la moitié vient sur nos marchés; le reste étant consommé par les habitants du littoral.

(Copie.)

PORT D'AMHERST, C. E.

Etat du nombre des steamers Britanniques et étrangers et vaisseaux à voiles de l'intérieur entrés dans ce port, indiquant leur tonnage, le nombre d'hommes employés et de quels pays ils viennent, durant l'année expirée le 31 octobre, 1859.

	TOTAL.			GRANDE BRETAGNE.		COLONIES BRITANNIQUES		ETATS-UNIS.		Autres pays étrangers.	
	No.	Ton.	Hom.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Tons.
Steamers britanniques.....
do étrangers.....
Vaisseaux à voiles brit.	305	12408	1702	3	305	293	11580	8	488	1	35 (St Pierre)
do étrangers	69	4736	432	1	65	68	4671
	374	11744	2134	3	305	294	11645	76	5159	1	35

(Copie.)

PORT D'AMHERST, C. E.

Etat du nombre des steamers Britanniques et étrangers et des vaisseaux à voiles de l'extérieur entrés à ce port, indiquant leur tonnage, le nombre d'hommes employés, et leur destination, durant l'année 1859.

	TOTAL.			GRANDE BRETAGNE.		COLONIES BRITANNIQUES		ETATS-UNIS.		Autres pays étrangers.	
	No.	Ton.	Hom.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Tons.	No.	Ton.
Steamers britanniques.....
do étrangers.....
Vaisseaux à voiles brit.	226	9282	1204	212	8519	13	734	1	35 E
do étrangers.	56	3916	351	2	191	54	3725	35 F
Total.....	282	13198	1555	1	8704	67	4459	1	35 (St. Pierre.)

(Copie.)

PORT D'AMHERST, C. E.

Etat indiquant le commerce côtier et le tonnage des vaisseaux canadiens de l'intérieur et de l'extérieur, à ce port, durant l'année 1859.

INTÉRIEUR.				EXTÉRIEUR.			
A VAPEUR.		A VOILE.		A VAPEUR.		A VOILE.	
*No.	Tonneaux.	*No.	Tonneaux.	*No.	Tonneaux.	*No.	Tonneaux.
.....	21	856	34	1313

* Ces colonnes indiquent le nombre des voyages faits par les divers vaisseaux.

(Copie.)

PORT D'AMHERST, C. E.

Etat du nombre et tonnage des vaisseaux Britanniques et Américains entrés de l'intérieur et de l'extérieur, indiquant les rapports (non compris les traversiers) entre ce port et les Etats-Unis, durant l'année 1859.

INTÉRIEUR.						EXTÉRIEUR.					
BRITANNIQUES.			AMÉRICAINS.			BRITANNIQUES.			AMÉRICAINS.		
A vapeur.		A voile.	A vapeur.		A voile.	A vapeur.		A voile.	A vapeur.		A voile.
No.	Ton.	No. Ton.	No.	Ton.	No. Ton.	No.	Ton.	No. Ton.	No.	Ton.	No. Ton.
.....	8 488	68 4671	13 734	56 3916

(Copie.)

PORT DE NEW CARLISLE.

Etat du nombre des steamers britanniques et étrangers et des vaisseaux à voiles de l'intérieur entrés à ce port, indiquant leur tonnage, le nombre d'hommes employés, et de quels pays ils viennent, durant l'année expirée le 31 décembre, 1859.

	TOTAL.			GRANDE BRETAGNE.		COLONIES BRITANNIQUES		ETATS-UNIS.		Autres pays étrangers.	
	No.	Ton.	Hom.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.
Steamers Britanniques.	4	936	104	4	936
do étrangers.....
Vaisseaux à voile brit..	106	11421	595	76	5764	10	2099	4	897
do étrangers ..	2	496	15	16	2661	1	413	1	83
	112	11853	714	16	2661	81	7113	11	2182	4	897

(Copie.)

PORT DE NEW CARLISLE.

Etat du nombre des Steamers Britanniques et étrangers et vaisseaux à voile de l'extérieur entrés à ce port, indiquant leur tonnage, le nombre d'hommes employés, et leur destination, durant l'année 1859.

	TOTAL.			GRANDE BRETAGNE.		COLONIES BRITANNIQUES.		ETATS-UNIS.		Autres pays étrangers.	
	No.	Ton.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.
Steamers britanniques..
do étrangers
Vaisseaux à voile brit.	93	10805	588	17	4316	61	4727	7	679	8	1083
do étrangers.	1	412	11	1	412
	94	11217	599	18	4728	61	4727	7	679	8	1083

(Copie.)

PORT DE NEW CARLISLE.

Etat indiquant le commerce côtier, et le tonnage des vaisseaux canadiens de l'intérieur et de l'extérieur, à ce port, durant l'année, 1859.

INTERIEUR.				EXTERIEUR.			
À VAPEUR.		A VOILE.		A VAPEUR.		À VOILE.	
* No.	Ton.	* No.	Ton.	* No.	Ton.	* No.	Ton.
19	3516	79	4815	70	4390

* Ces colonnes indiquent le nombre de voyages faits par les divers vaisseaux.

(Copie.)

PORT DE NEW CARLISLE.

Etat du nombre et tonnage des vaisseaux Britanniques et Américains entrés de l'intérieur et de l'extérieur, indiquant les rapports (non compris les traversiers) entre ce port et les Etats-Unis, en l'année 1859.

INTÉRIEUR.						EXTÉRIEUR.							
BRITANNIQUES.			AMÉRICAINS.			BRITANNIQUES.			AMÉRICAINS.				
A vapeur.		A voile.	A vapeur.		A voile.	A vapeur.		A voile.	A vapeur.		A voile.		
No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.		
.....	10	1099	1	83	7	679

(Copie.)

PORT DE GASPÉ.

Etat du nombre de Steamers Britanniques et étrangers et de vaisseaux à voile de l'intérieur entrés à ce port, indiquant leur tonnage, le nombre d'hommes employés, et de quels pays ils viennent durant l'année expirée le 31 décembre, 1859.

	TOTAL.			GRANDE BRETAGNE.		COLONIES BRITANNIQUES		ETATS-UNIS.		Autres pays étrangers.	
	No.	Ton.	Hom.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.
Steamers britanniques..	1	237	26	1	237
do étrangers.....
Vaisseaux à voile brit.....	48	4821	335	22	2514	13	838	2	306	11	1163
do étrangers ...	1	70	6	1	70
Total.....	50	5128	367	22	2514	14	1075	3	376	11	1163

(Copie.)

PORT DE GASPÉ.

Etat du nombre de Steamers Britanniques et étrangers et de vaisseaux à voile de l'extérieur entrés à ce port, indiquant leur tonnage, le nombre d'hommes employés et leur destination, durant l'année 1859.

	TOTAL.			GRANDE BRETAGNE.		COLONIES BRITANNIQUES		ETATS-UNIS.		Autres pays étrangers.	
	No.	Ton.	Hom.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.
Steamers Britanniques	1	237	26	1	237
Do étrangers.....
Vaiss. à voiles brit.....	42	4029	273	6	838	9	532	27	2659
Do étrangers.....	1	70	6	1	70
Total.....	44	4336	305	6	838	10	769	1	70	27	2659

(Copie.)

PORT DE GASPÉ.

Etat indiquant le commerce des côtes et le tonnage des vaisseaux Canadiens de l'intérieur et de l'extérieur à ce port, durant l'année 1859.

INTÉRIEUR.				EXTÉRIEUR.			
À VAPEUR.		À VOILE.		À VAPEUR.		À VOILE.	
*No.	Tonneaux.	*No.	Tonneaux.	*No.	Tonneaux.	*No.	Tonneaux.
22	4290	151	7902	23	4524	165	8352

* Ces colonnes indiquent le nombre de voyages faits par les différents vaisseaux.

(Copie.)

PORT DE GASPÉ.

Etat du nombre et tonnage des vaisseaux Britanniques et Américains entrés de l'intérieur et de l'extérieur, indiquant les rapports (non compris les traversiers) entre ce port et les Etats-Unis, durant l'année 1859.

INTERIEUR.								EXTÉRIEUR.							
BRITANNIQUES.				AMÉRICAINS.				BRITANNIQUES.				AMERICAINS.			
A vapeur.		A voile.		A vapeur.		A voile.		A vapeur.		A voile.		A vapeur.		A voile.	
No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.	No.	Ton.
.....	2	306	1	70	1	70

Etat des exportations provenant des pêcheries à Amherst, Gaspé et New-Carlisle, dans l'année 1859.

	Quantité.	Val. totale.	Grande Bretagne.	Amérique du Nord.	Etats-Unis	Aut. pays étrangers.
Amherst—		\$				
Poisson séché et fumé.....qtx	12429	29271	28569	702
do salé.....qrts	101380	215485	132753	82732
do frais.....
Huile.....galls.	27971	15490	14860	630
Fourrures, peaux de poisson ou créatures vivants dans la mer....	5515	5097	5097
		\$ 265343	\$ 181279	\$ 84064
Gaspé—						
Poisson séché et fumé.....qtx	78185½	236720	36337	19281	181102
do salé.....qrts	243½	1928	469	1084	175	200
do frais.....
Huile.....galls.	6140	3042	2958	84
Fourrures, peaux de poisson ou créatures vivants dans la mer....	460	460
		\$ 242150	\$ 40224	\$ 20449	175	\$ 181302
New Carlisle—						
Poisson séché et fumé.....qtx	52279	171212	28181	3542	139489
do salé.....qrts	14550	21468	408	5836	15224
do frais.....
Huile.....galls.	29101	12216	12216
Fourrures, peaux de poisson ou créatures vivants dans la mer....
		\$ 204896	\$ 40805	\$ 9378	\$ 15224	\$ 139489

Valeur totale pour ces trois ports..... \$712389.

PORT D'AMHERST—(Isles de la Madeleine.)

Année.	Exportat's.	Importat's.	Droits.	Année.	Exportat's.	Importat's.	Droits.
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
1851.....	19564	5684	444	1856.....	82952	34212	1368
1852.....	44384	12984	1212	1857.....	153072	41880	2121
1853.....	68388	12704	1336	1858.....	234583	28704	1809
1854.....	76820	18304	1696	1859.....	266656	54803	3821
1855.....	61288	29600	1492				

Nombre de vaisseaux entrés au Port d'Amherst.

Année.	Intérieur.	Extérieur.	Année.	Intérieur.	Extérieur.
1854.....	104 vaissea'	112 vaissea'	1857.....	166 vaissea'	190 vaissea'
1855.....	105 do ..	106 do ..	1858.....	247 do ..	246 do ..
1856.....	131 do ..	153 do ..	1859.....	374 do ..	282 do ..

Tableau indiquant la valeur de l'importation au port d'Amherst (Isles de la Madeleine) en 1859.

De la Nouvelle Ecosse.....	\$ 49,058	Droits de doua', \$3,572
Du Nouveau Brunswick.....	255	7.40
De l'Isle du Prince Edouard	2,024	26.40
De Terre-neuve	156	
De la Grande Bretagne	1,174	105.57
Des Etats-Unis.....	2,051	106.00
De St. Pierre et Miquelon.....	85	4.00
	\$ 54,803	\$ 3,821.82

La valeur des marchandises importées de Québec et des côtes, s'élève à au moins \$12,000.
Nombre de vaisseaux côtiers entrés, 21 ; tonnage, 856.

Tableau indiquant la quantité et la valeur des produits exportés du port d'Amherst (Isles de la Madeleine), en 1859.

	Quantité.	Valeur.	Amériq. B. du Nord.	Etats-U.	Pays étrangers.
Poisson séché.....	12,429 quintaux.	\$ 29,271	\$ 28,569	\$ 702	
“ salé	101,380 quarts.	215,485	132,753	82,732	
Huile de poisson.....	27,971 galons.	15,490	14,860	630	
Fourures et peaux.....	5,572 peaux.	5,403	5,403		
Bestiaux.....	53	630			630
Produits d'animaux		67	67		
Produits agricoles.....		310	310		
		\$266,656	\$182,962	\$84,064	630

Tableau indiquant le nombre des goëlettes des Iles de la Madeleine, qui ont fait la chasse du loup marin, etc., etc.

Goëlettes.	Tonneaux.	Hommes.	Loups marins.
24	820	230	6,000

Nombre de vaisseaux entrés au port d'Amherst, en 1859.

	Nombre Total.			De la Grande Bretagne.		Des colonies de l'Amérique Brit. du N.		Des Etats-Unis.		De St. Pierre, et Miquelon.	
	No.	Ton'x.	Hom.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.
Britannique	305	12408	1702	3	305	293	11580	8	488	1	35
Etrangers	69	4736	432	1	65	68	4671
	374	17144	2134	3	305	294	11645	76	5159	1	35

Nombre de vaisseaux sortis du port d'Amherst, en 1859.

	Nombre Total.			Pour la Grande Bret.		Pour les colonies de l'Am. Brit. du N.		Pour les Etats-Unis.		Pour St. Pier. et Miquelon.	
	No.	Ton'x.	Hom.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.	No.	Ton'x.
Britannique	226	9282	1204	212	8513	13	734	1	35
Etrangers	56	3916	351	2	191	54	3725
	282	13198	1555	214	8704	67	4459	1	35

Je dois ces tableaux intéressants à l'obligeance de John J. Fox, écuyer, collecteur de douane au port d'Amherst.

APPENDICE No. 34.

RAPPORT DE M. WHITCHER.

A l'honorable P. M. Vankoughnet,
Commissaire des terres de la Couronne.
etc., etc.

MONSIEUR,—Vous m'avez fait l'honneur de me charger par vos instructions du 17 mai dernier, de faire la visite et l'inventaire de certaines propriétés publiques situées dans les territoires connus sous le nom de "Postes du Roi," avant que le gouvernement en reprenne possession à l'expiration du bail de la compagnie de la Baie d'Hudson. J'ai en conséquence fait en personne la visite minutieuse de ces différentes propriétés pour constater l'état dans lequel elles se trouvent.

Le résultat de ma visite et autres renseignements relatifs à la délivrance par la compagnie et à l'acceptation par la couronne des propriétés en question, ont fourni matière à diverses communications spéciales et à un rapport général déjà adressés au département.

Les mêmes instructions me disaient aussi de m'entendre avec le surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada, pour l'aider à mettre à effet les dispositions de l'acte des pêcheries, et concurremment avec le devoir en premier lieu mentionné, de lui donner assistance dans le voisinage des postes. Le présent rapport expose la service additionnel ainsi fait conformément à votre désir.

Je rencontrais le surintendant des pêcheries à Québec, vers le 21 mai. J'ai l'honneur de référer à l'exposé détaillé des arrangements que j'étais chargé de suggérer, et aussi, aux lettres subséquentes en explication.

Nous nous rendîmes ensemble au Saguenay, et passâmes quelques jours à marquer et à louer les stations des environs. Le principe des petits baux nous a permis de régulariser la pêche aux rets. En même temps, les différents occupants ont mieux réussi que d'ordinaire.

Après le retour de M. Nettle à Québec, en poursuivant ma visite en haut du Saguenay, j'ai réussi par un simple stratagème à découvrir deux dardeurs de saumon bien connus, qui jusqu'alors avaient échappé aux recherches. A défaut de paiement de l'amende imposée par le magistrat, les défendeurs ont été envoyés à la prison de Québec. Je réfère à ce sujet à ma lettre du 12 août.

Avant de partir du Saguenay, j'ai encore eu à remplir le triste devoir de poursuivre un autre individu, du nom d'Edward Hovington, pour contravention à l'acte des pêcheries, et pour persistance obstinée à occuper la place louée dans la Baie de Tadousac à Thomas Simard, écuyer. Je l'avais averti et prié verbalement et par écrit de se retirer. Encouragé par de mauvais conseils, il ne se contenta pas de rester sourd à toutes mes remontrances, mais donna encore un mauvais exemple par sa conduite en allant jusqu'à répondre d'une manière insolente à moi-même et aux magistrats, pendant qu'on le traitait avec la plus grande douceur dans l'espoir de le faire obéir et de lui faire éviter les conséquences des mesures de rigueur. Il répondit à tout par l'obstination et le défi. Dans la nuit qui précéda l'expiration du temps fixé par l'ordre du magistrat, il partit en goëlette pour Québec. Croyant qu'il était nécessaire qu'un cas de ce genre ne se terminât pas par le triomphe de l'impunité, je fis décerner un mandat et traversai à la Rivière du Loup à temps pour rencontrer "Le Saguenay;" delà je pris des arrangements avec le grand constable à Québec pour l'arrestation de Hovington à son arrivée au port. Il fut arrêté et se sauva de l'emprisonnement en payant le montant de l'amende et des frais.

Je retraversai au Saguenay dans une chaloupe de pilote pendant une violente tempête, et le lendemain matin, je partis pour descendre la côte du nord.

Voulant remettre les dépêches qui m'avaient été confiées pour le surintendant des pêcheries et le capitaine Fortin, je poursuivis ma route pour atteindre la rivière Moisie. Retenu par les vents contraires, et en un cas chassé trois fois par une telle tempête que des embarcations plus fortes que la mienne ne pouvaient tenir la mer, je parvins enfin à la Baie des Sept Isles, le 27 juin. Le vent et la pluie cessèrent à la nuit. Il était impossible de continuer par eau. Apprenant que "La Canadienne" devait partir le lendemain de la rivière Moisie, je résolus de la rejoindre avant le jour. Dans ce but, je partis à pied sur le rivage, et après dix-huit milles d'une marche pénible, j'atteignis la rivière Moisie au bon temps. Y ayant terminé ce que nous avions à y faire, le capitaine Fortin se rendit à la côte du Labrador, M. Nettle traversa au sud et je m'en revins.

Cette magnifique rivière, après qu'on eût enlevé les rets sans nombre qui encombraient son cours même aux dernières saisons, était fréquentée par le saumon qui, en peu de temps après la disparition des rets, avait déjà atteint sa partie supérieure. Entre les rivières Godbout et Moisie, M. Nettle avait loué pour la saison les principales places de pêche au saumon et à la truite. En repassant par là, je pris occasion d'explorer les rivières intermédiaires.

La rivière Ste. Marguerite roule un gros volume d'eau, et dans la partie où se fait sentir la marée, il y a de bonnes places pour la pêche au saumon. La partie inférieure est interrompue par des chutes rapides, et le poisson ne remontant pas jusqu'aux eaux plus favorables de ses sources, est de grosseur moyenne et de qualité inférieure. Les endroits où le saumon va frayer abondaient en fretin. Une légère dépense pour la construction de gradins creusés dans la pierre ferait disparaître les principaux obstacles qui empêchent le saumon de remonter cette rivière.

La rivière Pentecôte est moins considérable; il s'y trouve une chute élevée que le poisson ne peut franchir, à environ trois milles de son embouchure, où le fond est mou et vaseux et les rives de terre glaise,—circonstances qui empêchent probablement le saumon d'entrer dans cette rivière. A l'embouchure et sur une distance de plus d'une lieue en remontant vers l'ouest la rive du St. Laurent, on rencontre de bonnes places de pêche pour la truite. La truite y atteint 4 lbs. et est savoureuse. Elle mord avec avidité aux appâts artificiels, au montant et au baissant, surtout en dedans de l'embouchure de la rivière.

Le mauvais temps m'obligea de me rendre à la baie de la Trinité sans faire l'exploration de la rivière Calumet, où, suivant ce que j'ai appris, il y avait autrefois du saumon en abondance.

Sur cette partie de la côte, il y a plusieurs bonnes places pour la pêche au saumon et à la truite.

Je regarde la rivière Trinité comme une rivière de valeur. Je ne parlerai pas maintenant de son embouchure, ayant parlé de ses pêches, etc., dans un rapport précédent. Elle offre, sur une longueur de près de 40 milles un passage non interrompu au saumon qui arrive dans une partie de ce cours d'eau où il s'élargit et se divise en branches formées par de petites îles. C'est ici que le saumon semble se reproduire, et cet endroit est si éloigné des lieux où le poisson peut se vendre, et il faut tant de peines pour s'y rendre

en canot, même avec une petite charge, que le saumon peut s'y multiplier en toute sécurité. Autrefois, on tendait beaucoup trop dans l'embouchure de la rivière qu'on barrait de rets flottants : de là, la diminution du poisson. Maintenant, cet abus est disparu, et la conséquence naturelle sera que la rivière reprendra bientôt sa célébrité première.

Environ trois lieues à l'ouest se trouvent les branches de la célèbre rivière Godbout. Les endroits où va frayer le poisson dans la branche du nord-est sont admirablement protégés et étendus. Le bras nord-ouest communique par un lac long et profond avec l'une des sources de la rivière Manicouagan. Le saumon de la rivière Godbout fraie aussi dans l'un des tributaires de ce lac ; et, d'après les apparences, on peut supposer qu'il hante aussi l'embouchure principale. S'il était partout défendu de darder et qu'il ne fût permis de tendre de rets que dans des limites raisonnables, il ne peut y avoir de doute qu'en peu d'années cette rivière contiendrait des trésors de saumon pour ainsi dire inépuisables. En effet, quand on pense aux abus et à la destruction dont cette belle rivière a déjà souffert, il ne faut rien moins que connaître les endroits superbes qu'elle offre à la reproduction du poisson, pour se rendre compte des restes qu'on rencontre encore de son abondance d'autrefois. Il est encourageant de penser que des mesures de protection, strictement mises à effet, feront promptement reparaitre le saumon dans les eaux de cette riche rivière.

Entre la rivière Godbout et la Baie Anglaise, les seules places de pêche à saumon, dignes de remarque, sont celles des rivières voisines, Betscie et Mistassini, que j'ai toutes deux données à bail. La dernière rivière, quand la compagnie de la baie d'Hudson y faisait faire la pêche, produisait de 1600 à 2000 saumons ; elle n'en donne aujourd'hui qu'une centaine. Et si on y a fait la pêche depuis longtemps comme on a voulu la faire l'année dernière, il est encore surprenant que la destruction ne soit pas plus entière. Deux individus, (Henri St. Pierre et Benjamin Damour, tous deux des Trois-Pistoles), qui y avaient tendu une pêche avaient, à mon retour, porté leurs rets bien plus haut que la ligne de la marée, de manière à barrer complètement la rivière. Ces rets étaient si solidement fixés que je fus obligé d'en couper des morceaux pour les tirer au rivage. La grande pauvreté de ces individus et les prières qu'ils me firent me portèrent à ne pas confisquer leurs matériaux et à les exempter de l'amende dont ils étaient passibles. J'ai, néanmoins, entré une plainte contre eux et fait rapport de l'affaire, vous recommandant de permettre qu'elle reste en suspens, si ces pêcheurs agissent à l'avenir suivant la loi.

Après avoir visité la Baie Anglaise, et constaté qu'il se trouve de bonnes places de pêche, je me rendis à Bersimis. Les eaux de cette rivière ont été exceptionnellement hautes, de sorte que pendant les mois de juin et de juillet, les sauvages n'ont pu darder beaucoup de poisson. J'ai lieu de croire qu'après le 1er août il a été dardé beaucoup de saumon, qui a été changé pour des vivres avec la compagnie de la baie d'Hudson.

Je suis forcé d'observer, à ce sujet et pour les cas semblables qui ont eu lieu ailleurs, que tant que les sauvages seront encouragés par ce genre de trafic et par les conseils imprudents de ceux dont la position et le caractère devraient leur recommander l'obéissance aux lois, à enfreindre les dispositions faites dans le but de protéger le gibier ou le poisson, on ne peut s'attendre à rien de bon. Il résulte beaucoup de mal de cet état de choses : les agents de pêche sont exposés à beaucoup de troubles et de frais, et les sauvages qui désobéissent à la loi encourent des punitions qu'il semble presque cruel de leur appliquer, en présence des conseils qu'ils reçoivent de ceux dans la parole desquels ils ont l'habitude d'avoir une confiance entière. Les tribus deviennent hostiles et sourdes à la raison, quand on leur dit ainsi que la loi n'a pas le droit de les restreindre, et qu'ils peuvent justement résister à la tentative de limiter la liberté naturelle qu'ils ont de pêcher et trafiquer, sans entrave, car tel est leur droit de naissance. Il peut se faire qu'on oublie quelquefois la responsabilité sérieuse imposée à ceux qui aident ou conseillent la commission d'offenses punissables par la loi statutoire.

Le 17 juillet, j'arrivai à la baie Laval. Il n'y avait qu'une place de pêche (la batture aux gibiers) de prise entre cet endroit et la Pointe aux Oies, à l'est. Je trouvai la rivière Laval entièrement barrée par les rets de M. Peter Macdonald. L'appareil était ingénieusement tendu, et on ne pouvait le découvrir qu'en sondant le lit du chenal. Ce jour étant un dimanche, je ne fis rien davantage. Sans donner l'éveil au propriétaire, je me déterminai à profiter du vent et à m'en retourner ce soir là, avec l'intention de revenir de Tadoussac, distance de 74 milles. Le mardi suivant, je me rendis à la baie Laval, pendant

la nuit, et au point du jour pris possession des rets, etc., tendus contrairement à la loi, en assignant l'occupant (au Sault au Cochon) en due forme. Il objecta à tout ce que j'avais fait, refusa de payer l'amende, et s'opposa à la saisie; enfin, il donna caution de comparaître à Québec à un jour fixé, pour arranger l'affaire. Dans l'intervalle, j'enlevai les rets et les ai gardés en sûreté. J'appelle votre attention à ma lettre du 20 septembre sur ce sujet.

Dans le mois d'août, j'ai exploré la rivière Laval jusqu'à la grande chute au-dessus du lac Laval, et je l'ai trouvée tout ce que nous en avions pensé, comme rivière à saumon. Malheureusement des Micmacs, au nombre de six, se rendirent au lac, et décimèrent avec leurs harpons le petit nombre de poissons qui étaient remontés, après l'enlèvement des rets de Macdonald. Nous ne pûmes, mon homme et moi, empêcher ces sauvages de continuer, et je me contentai de leur expliquer la loi et de les avertir à quoi ils s'exposaient. Néanmoins, le même jour, nous les dépassâmes, en traversant un portage de quatre milles, à travers les montagnes, avec notre canot, pour les prendre sur le fait, pendant la nuit et avoir une preuve oculaire sur laquelle on pût ensuite les poursuivre. Le surintendant des pêcheries a eu communication de ces faits. Voyant que nous étions déterminés à les surveiller et à les suivre, ils s'éloignèrent du lac, délivrant ainsi de leurs ravages les eaux supérieures de la rivière.

Je visitai, de la même manière, les rivières Sault au Monton, Ste. Marguerite, (Saguenay) et d'autres mentionnées plus haut.

Des visites faites de temps à autre à ces rivières éloignées, dont rien n'interrompait ci-devant la solitude et sur lesquelles on pouvait violer la loi sans crainte d'être observé, devront avoir l'effet d'empêcher les expéditions de pêche au dard et aux rets. La facilité avec laquelle on peut monter par une rivière et descendre par une autre, et la difficulté de faire retomber sur un individu l'accusation d'actes qu'on a la certitude morale d'avoir été commis, doivent autrement faire de la loi une lettre morte, en ce qui regarde les déprédations de ce genre.

Les limites des pêches louées dans les rivières Laval, Sault au Cauchon, Escoumain, petite Bergeronne, Ste. Marguerite, petit Saguenay et St. Jean, ont été fixées et marquées sur les lieux, tel qu'indiqué par le rapport spécial au surintendant.

Les pêches louées à D. E. Price écuier, de la rivière du Moulin, n'ont pas été tendues par lui cette année.

J'ai sondé et examiné plusieurs baies le long de la côte pour voir si l'on pourrait y établir des huîtres; j'en ai fait parvenir la description au capitaine Fortin.

Comme l'avis officiel qui requiert les occupants sans titre (squatters) de transmettre leurs réclamations au département n'aurait pu autrement parvenir à plusieurs colons de la côte du nord, j'ai pris note de leurs réclamations et des circonstances de chaque cas pour en faire rapport.

Je me suis spécialement occupé de plusieurs cas dont j'étais chargé de m'enquérir.

On a cherché dans la nomination des inspecteurs de pêche de la côte du Nord à se procurer des gardiens efficaces, et, toutes les fois que les circonstances l'ont permis, on a choisi ceux qui, par l'opération du système de location, ont pu être nécessairement privés de places de pêche.

Les pêches de rivière éprouvent fréquemment des troubles et des dommages par suite de la négligence avec laquelle les vaisseaux et les bateaux qui font la pêche à la morue mettent à l'ancre, et à moins qu'ils ne soient soumis à une règle certaine qui les oblige à mouiller en lieu convenable, il est impossible d'empêcher qu'on ne jette les débris de poisson dans les rivières, ce qui a pour conséquence de les obstruer et de faire tort à la pêche au saumon.

Le capitaine Fortin ou le surintendant des pêcheries devrait être autorisé à marquer par des bouées les endroits du mouillage et les indiquer aussi près que possible du rivage, à mer haute afin que les pêcheurs ne puissent s'excuser sur la distance pour ne pas déposer à terre les débris de poisson.

Je ne puis terminer ce rapport sans parler de la pêche au dard que font les sauvages.

C'est avec raison qu'on considère comme très pernicieuse la pratique de darder le saumon au flambeau. Comme on fait presque toujours ce genre de pêche au temps où les eaux des rivières sont très-basses et très-limpides, et lorsque le saumon, retenu au pied des chûtes, attend la crue des eaux et se rassemble, pendant la chaleur des nuits, aux embouchures des cours d'eau qui se déchargent dans les rivières, la destruction causée par le dard est très-grande. Parfois on tuera ou on blessera de cette manière autant de saumon pendant une nuit que pourrait en prendre, pendant toute

la saison, une pêche ordinaire le long de la côte ou dans l'entrée des rivières. Cette pratique de pêcher au dard l'automne et aux époques de reproduction, comme c'est généralement le cas, a des résultats qu'il est impossible de décrire : c'est le couronnement de la destruction.

On tue alors le pauvre poisson à l'époque qui en rend la destruction le plus déplorable. C'est à travers mille périls qu'il a franchi la distance qui le sépare des herbes fertiles du vieil océan. Poussé par la puissance de l'instinct, il a surmonté d'incroyables difficultés et accompli son étonnant voyage. Il touche aux lieux où la nature a pourvu aux nécessités de sa reproduction. Il a eu à franchir des hauts fonds qui interdisent sa retraite aux espèces plus grosses que la sienne ; et avec cela, amaigri par sa course et par les circonstances qui accompagnent l'époque du frai, appesanti peut-être par des milliers d'œufs, ou occupé du soin pénible d'en déposer le fécond fardeau, il périt sous le dard impitoyable. Avec chaque poisson tué ou blessé, il en périt en embryon dix, trente, quarante, cinquante et même jusqu'à soixante mille. Est-il possible d'exagérer les conséquences ruineuses d'une telle imprévoyance ?

Il est encore d'autres raisons qui rendent cette pratique ruineuse et injuste. Le saumon dardé est comparativement de peu de valeur comme marchandise ; mais, comme on le prend aisément, les pêcheurs le donnent à vil prix et en échange d'effets sans valeur, comme le lard rance et les biscuits moisis. Le tort qui résulte pour le public de laisser ainsi trafiquer le plus riche et le plus beau poisson de nos rivières à une époque où il n'a que peu de valeur, et dans des circonstances où des pêcheurs et des trafiquants sans scrupule peuvent seuls en retirer quelque mince bénéfice est évident pour tout le monde. Ces trafiquants incisent adroitement les parties de chétive apparence, et cachent la mauvaise condition de leur marchandise, en la faisant sécher, la salant très fort, ou encore en cachant le mauvais poisson au fond des quarts, et en le distribuant au milieu d'autre de bonne qualité pour imposer le tout au public. Ce poisson, acheté à bon marché, se vend facilement au-dessous du prix courant. Si l'acheteur voyait une fois le saumon qui a été dardé dans la mauvaise saison, il n'oublirait pas son apparence repugnante, et plutôt que de s'exposer à prendre cette nourriture malsaine, il renoncerait pour toujours au saumon.

Si, au moyen de cette pratique, on en vient à ruiner les pêches de rivière, tout le public en souffrira, parce que ces rivières nourrissent les pêches de la côte. En outre, tolérer cette pratique, c'est exposer les locataires de la couronne aux risques et aux dommages causés par les incursions de ceux qui pêchent au dard. Les punir ne répare pas le dommage. Il s'écoulera des années avant que les rivières dévastées ne ressentent plus les effets de ces destructions successives. Et tant que les sauvages ou les marchands qui les encouragent auront un moyen de s'échapper, la tentation de chaque côté les portera à calculer la chance de se soustraire à la loi.

L'exemption en faveur des sauvages que comportent les règlements sur les pêcheries a eu, je n'en doute pas, des considérations d'humanité pour motif. On a donné sans doute pour argument en faveur de cette exception, les nécessités apparentes de la vie sauvage. L'expérience dissipe cette cause de sympathie, et prouve que les Montagnais, les Miemac, les Naskapis et les Métifs dardent rarement le saumon en certaine quantité pour leurs besoins actuels, et qu'ils n'en fument et n'en salent jamais pour l'hiver ; celui qu'ils tuent va au plus proche marchand qui leur donne en échange du lard, du thé, du sucre, du tabac et quelque fois de la boisson. Ce que je dis s'applique au temps où les sauvages sont aux environs du fleuve, soit qu'ils arrivent de l'intérieur ou qu'ils résident par intervalles au bord du fleuve. C'est une erreur de croire qu'ils prennent ou salent du saumon pour le temps de la chasse.

Le Père Arnaud, missionnaire d'expérience, dit, dans son témoignage devant les commissaires des affaires des sauvages : " Ces sauvages ne s'occupent qu'à faire la chasse et la pêche." Je crois que pour un bon nombre d'entre eux, le besoin naturel d'émotions peut jusqu'à un certain point expliquer l'obstination qu'ils mettent à poursuivre le saumon au flambeau. C'est une passion pour certaines bandes, et je dois admettre que cette pêche à ses entraînements et des fascinations particulières pour nombre de sauvages ; rien ne saurait surpasser la passion fiévreuse qu'ils mettent à la faire ; ils aiment pendant la nuit le spectacle imposant des rivières qui coulent au milieu des bois.

Le plus âgé des pêcheurs se met à l'arrière du canot, pendant que le plus jeune se place en avant " au poste d'honneur ". La voix des chûtes et des rapides domine les cris d'exclamation et le clapotement de l'aviron qui troubleraient autrement le silence profond

qui règne dans la forêt. Le léger canot d'écorce s'avance résolument dans le rapide et fendant ses ondes blanchissantes, glisse légèrement sur la chute.

Le flambeau assujéti et penché à l'avant du canot, repand une vive clarté. La lueur et l'ombre qui tremblent dans les ondes, cachent le dardeur au saumon fasciné. Comme le papillon, il tourne autour de la flamme fatale; ses côtés argentés et ses yeux couleur d'ambre brillent dans les rides de l'onde. L'œil dilaté, la narine ouverte, la lèvre serrée du pêcheur au teint bruni expriment éloquemment toute la passion qu'il éprouve. Il lance son dard mortel d'un bras rapide; Le saumon bondit, il s'agite convulsivement; le sang, les œufs, et les entrailles du captif aquatique se répandent bientôt au fond du canot; souvent dardé avec une précision étonnante, il meurt à l'instant, le dard atteignant la moëlle épinière et paralysant les muscles sous l'action puissante de ses pointes recourbées il raidit sa nageoire tremblante et meurt sans faire un effort.

Pendant une seule nuit, il peut ainsi être détruit de cinquante à deux cents saumons, et la moitié de ce nombre peut être blessé en s'efforçant de s'échapper, les eaux étant trop basses à cette saison pour assurer au saumon la sureté dans la fuite. Coucher sur la dure, endurer le froid et la faim, passer par les dangers et les fatigues qu'ils endurent à descendre le cours des rivières, interrompues de chutes, de rapides et de rochers, traverser de longs portages avec des centaines de livres de poisson et leurs canots avariés, tout cela ne semble que naturel aux sauvages et au-dessous de toute comparaison avec le produit de leurs fatigues dont ils retirent enfin de compte six, huit ou dix piastres en provisions et marchandises, ou peut-être quelques gallons de rum. Les commerçants achètent le saumon dardé à leur prix, la manière de le prendre lui faisant beaucoup perdre de sa valeur. On allègue souvent aussi l'illégalité de la transaction comme un risque pour lequel il doit être fait une déduction proportionnée dans le prix de la marchandise.

Ceux qui désirent voir se perpétuer un si grand abus donnent une bien pauvre raison quand ils disent que les sauvages mourront de faim, si on les prive de leur "liberté naturelle" de ruiner nos pêches. A l'exception de quelques familles de Naskapis qui ont, dans leur imprévoyance, abandonné la chasse des montagnes pour errer le long des côtes stériles où la maladie les énerve et les enlève par camps entiers, les sauvages du bas St. Laurent ne souffrent point des privations égales à celles auxquelles sont exposées plusieurs des tribus du Haut-Canada. Ce bien être comparatif est dû, sans aucun doute, en grande partie à la sollicitude paternelle qu'exercent les missionnaires zélés de l'église catholique romaine. L'abstinence presque complète de "l'eau de feu" n'est pas le moindre des bienfaits produits par ces dévoués missionnaires. N'y eût-il plus un seul saumon à prendre entre Québec et le Labrador, l'absence de ce poisson ne causerait pas aux sauvages la dixième partie de la misère décrite par des gens dont l'intérêt ou le préjugé consiste à exciter la sympathie en faveur du maintien de ce genre de pêche. Je ne fais point de vague assertion; ce que je dis est le résultat d'observations et de recherches pratiques.

Les sauvages eux mêmes le comprennent bien, et comme ils savent ne point compromettre leur avenir, ils n'en exercent que plus librement leurs ravages. La truite abonde sur toute la côte, et les lacs en sont pleins; la morue abonde aussi dans les baies et sur les bancs; on peut prendre à la ligne ces deux poissons par centaines. Les lignes et les hameçons ne coûtent pas plus cher que les dards. Il y a partout des loup marins en quantité. Le produit d'un loup marin peut fournir une famille durant toute une année des instruments nécessaires à la pêche. Mais on dit qu'il faut aux sauvages du lard et de la farine, du thé et du sucre, des fusils et des munitions, objets qu'ils se procurent en échange de leur saumon; oui, mais ces mêmes objets peuvent encore mieux s'échanger pour de la truite, de la morue, de l'huile de loup marin, des peaux et des fourrures. Les canots d'écorce, les paniers et autres articles manufacturés par les sauvages, se vendent facilement. Les canots se vendent comptant de huit à vingt quatre piastres. Le besoin est donc simplement une excuse qui trompe et n'a pas de fondement. La racine du mal est dans l'indolence habituelle de la plupart de ces sauvages; c'est elle qui les enchaîne à des lieux connus où ils ne peuvent résister aux tentations que leur présentent de rusés commerçants sur terre ou sur eau.

Y a-t-il donc là une raison suffisante pour tolérer une habitude invétérée, au prix de la destruction du saumon?

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Avec beaucoup de respect,
Votre obéissant serviteur,

Québec, 31 décembre 1859.

W. F. WHITCHER, J. P.

APPENDICE NO. 35.

COMPTÉ DU DR. BOUTILLIER, INSPECTEUR DES AGENCES, B. C., POUR L'ANNÉE 1859.

THOMAS BOUTILLIER, ECUYER, Inspecteur des Agences, B. C., en compte avec le Département des Terres de la Couronne.

Dt.

Av^t

1859.		\$ cts.	1859.		\$ cts.
1 Jan. ...	Balance de l'année dernière	4400 65	5 Jan. ...	Payé à Henry Boright	257 36
			8 do ...	do Louis Arcand	17 48
4 Mars ...	Par chèque sur la banque du H.-C.	2000 00	3 Fév. ...	do L. H. Lebel	35 26
28 Avril ...	do do	10000 00	3 do ...	do Louis Arcand	150 00
1 Mai ...	do do	1000 00	10 do ...	do M. Granger	30 00
4 Juill ...	do do	6000 00	10 do ...	do George Hamilton	9 00
10 Août ...	do do	3693 25	16 do ...	do John Guay	46 22
10 Sept. ...	do do	6000 00	22 do ...	do John Dillon	67 55
23 do ...	do do	6000 00	14 Mars ...	do W. Farwell	51 40
12 Oct. ...	do do	6000 00	14 do ...	do Rév. C. F. Turgeon	100 00
7 Nov. ...	do do	6000 00	14 do ...	do Louis L'Hérault	100 00
9 do ...	Montant remboursé par V. St. Germain, étant la balance en mains à la fin de la saison	47 00	16 do ...	do J. O. Tremblay	35 80
10 Dec. ...	Par chèque sur la banque du H.-C.	6000 00	21 do ...	do H. Boright	328 24
			21 do ...	do George Hamilton	100 00
			30 do ...	do D. M'Cosshan	190 05
			4 Avril ...	do E. Audet	100 00
			4 do ...	do S. P. Gauthier	15 80
			7 do ...	do Louis Arcand	100 00
			18 do ...	do D. M'Cosshan	3 75
			1 do ...	do John Nairne	200 00
			27 do ...	do Rev. C. F. Turgeon	200 00
			18 Mai ...	do E. Audet	500 00
			20 do ...	do Ed. Coté	300 00
			25 do ...	do J. L. McMartin	32 85
			25 do ...	do H. Garon	800 00
			1 Juin ...	do F. L. Poudrier	200 00
			6 do ...	do George Hamilton	400 00
			6 do ...	do P. Farrell et F. X. Desloges	800 00
			6 do ...	do J. B. Gaudin	510 70
			6 do ...	do Ls. L'Heureux	100 00
			7 do ...	do C. Magnaut	100 00
			7 do ...	do P. Skelly	150 00
			7 do ...	do Rev. C. F. Turgeon	200 00
			7 do ...	do V. St. Germain	187 37
			7 do ...	do A. Talbot	103 31
			8 do ...	do Henry Cutting	200 00
			9 do ...	do Louis Arcand	200 00
			9 do ...	do J. O. Tremblay	600 00
			9 do ...	do T. Boulliane	200 00
			10 do ...	do C. Ampleman	75 00
			13 do ...	do Rev. C. Gagnon	100 00
			13 do ...	do C. F. Caron	150 00
			14 do ...	do Elie. Audet	500 00
			18 do ...	do Geo. Bonallie	500 00
			do do ...	do W. Farwell	75 00
			20 do ...	do Hugh Daly	150 00
			do do ...	do F. L. Poudrier	200 00
			do do ...	do Ls. Dufresne	100 00
			24 do ...	do Louis Lortie	100 00
			23 do ...	do Geo. Hamilton	200 00
			1 juillet...	do P. G. Verrault	300 00
			2 do ...	do I. Goodhue	500 00
			6 do ...	do Ambroise Gagnon	205 94
			7 do ...	do L. Lortie	50 00
			8 do ...	do James Ross	400 00
			9 do ...	do C. F. Caron	50 00
			do do ...	do M. Bossé	200 00
			11 do ...	do N. Miville	300 00
			do do ...	do L. M. Lapointe	200 00
			do do ...	do F. P. Pelletier	300 00
			do do ...	do J. E. Fraser	200 00
			do do ...	do O. Thériault	150 00
	A reporter	\$ 57149 90		A reporter	12728 08

Dt. Appendice No. 35—*Suite.* *Av.*

1859.		\$ cts.	1859.		\$ cts.
	<i>Rapporté.....</i>	57149 90		<i>Montant rapporté.....</i>	12728 08
			11 Juillet...	Payé à J. Fauvel.....	100 00
			11 do ... do	J. Verrette.....	300 00
			12 do ... do	C. Ampleman	50 00
			13 do ... do	E. Coté	200 00
			14 do ... do	F. L. Poudrier	100 00
			15 do ... do	R. Maltais.....	123 00
			15 do ... do	T. L. Duberger.....	150 00
			15 do ... do	R. Boulliane.....	150 00
			15 do ... do	Jos. Roy	200 00
			15 do ... do	J. B. Martin.....	150 00
			15 do ... do	A. Talbot.....	200 00
			15 do ... do	P. Dagneault	200 00
			15 o ... do	Elic Audet.....	200 00
			16 do ... do	H. Garon.....	800 00
			18 do ... do	F. L. Poudrier.....	99 40
			19 do ... do	J. O. Tremblay.....	600 00
			22 do ... do	Ed. Coté	200 00
			22 do ... do	C. J. Caron	100 00
			22 do ... do	L. Dufresne.....	200 00
			22 do ... do	Hugh Daly	150 00
			22 do ... do	John Duff.....	200 00
			25 do ... do	A. Leighton.....	150 00
			26 do ... do	Jos. Fournier.....	200 00
			27 do ... do	J. Dillon.....	205 35
			28 do ... do	Edouard Coté	25 00
			28 do ... do	T. Boulliane.....	100 00
			28 do ... do	William Fauvell.....	73 60
			29 do ... do	Elic Audet.....	600 00
			29 do ... do	Peter Skelly.....	125 00
			1 Août ... do	George Bonallie.....	300 00
			1 do ... do	T. Boulliane.....	100 00
			1 do ... do	J. R. Murphy	100 00
			2 do ... do	James Cook.....	100 00
			2 do ... do	C. F. Caron.....	100 00
			4 do ... do	L. Hall.....	150 00
			5 do ... do	C. Magnant.....	30 15
			6 do ... do	L. Lortie.....	50 00
			6 do ... do	J. Fauvel	95 00
			6 do ... do	J. Duff	400 00
			8 do ... do	N. Miville.....	300 00
			9 do ... do	J. E. Emerson.....	100 00
			10 do ... do	P. Farrell et F. X. Desloges	600 00
			11 do ... do	V. St. Germain.....	120 00
			11 do ... do	M. Crépeau	200 00
			12 do ... do	H. Crawford	100 00
			12 do ... do	J. B. Martin.....	100 00
			12 do ... do	J. B. Gaudin.....	500 00
			12 do ... do	Millar et Goodhue	500 00
			13 do ... do	Pierre Dagnault	100 00
			13 do ... do	Reverend C. Gagnon.....	200 00
			15 do ... do	C. F. Caron.....	100 00
			15 do ... do	T. P. Pelletier.....	200 00
			16 do ... do	H. Garon.....	400 00
			17 do ... do	Edouard Coté.....	200 00
			17 do ... do	George Bonallie	400 00
			17 do ... do	P. G. Verrault.....	176 53
			17 do ... do	P. G. Verrault.....	200 00
			18 do ... do	A. Blouin.....	400 00
			18 do ... do	A. Stein	100 00
			18 do ... do	R. Richard	150 00
			19 do ... do	N. Miville.....	80 00
			22 do ... do	H. Garon.....	600 00
			23 do ... do	C. Magnaut.....	69 85
			23 do ... do	F. L. Poudrier.....	100 00
			11 do ... do	Geo. Hamilton.....	300 00
			25 do ... do	Joseph Fournier.....	50 00
			25 do ... do	C. F. Caron	100 00
			27 do ... do	Millar & Goodhue.....	500 00
			2 Sept. ... do	D. Phillips	300 00
	<i>A reporter</i>	\$ 57149 90		<i>A reporter.....</i>	27350 96

Appendice No. 35—Suite.

<i>Dt.</i>		<i>\$ cts.</i>	1859.	<i>Montant rapporté</i>	<i>\$ cts.</i>
1859.	<i>Rapporté.....</i>	57149 90	5 Sept.	Payé à Edouard Côté.....	27350 96
			6 do ...	do George Bonallie.....	125 00
			7 do ...	do A. Leighton	100 00
			7 do ...	do James Cook.....	150 00
			7 do ...	do E. J. Hemming.....	100 00
			7 do ...	do Joseph Roy.....	150 00
			7 do ...	do A. Gagnon.....	101 23
			9 do ...	do C. Thériault	200 00
			9 do ...	do J. B. Gaudin.....	30 00
			9 do ...	do J. O. Tremblay.....	250 00
			9 do ...	do T. L. Duberger.....	600 00
			10 do ...	do M. Crépeau.....	93 25
			10 do ...	do H. Cutting.....	200 00
			10 do ...	do George Hamilton.....	150 00
			10 do ...	do A. Dufresne.....	116 29
			10 do ...	do J. Verrette.....	100 00
			10 do ...	do A. Stein.....	200 00
			10 do ...	do T. P. Pelletier.....	100 00
			12 do ...	do L. Arcand	188 00
			12 do ...	do R. Richard	386 35
			12 do ...	do L. M. Lapointe	100 00
			12 do ...	do J. Vigneau.....	100 00
			13 do ...	do J. Hurley.....	200 00
			14 do ...	do Elie Audet.....	75 00
			14 do ...	do William Farwell.....	200 00
			15 do ...	do P. G. Verrault.....	300 00
			16 do ...	do John Duff.....	200 00
			19 do ...	do P. Potvin.....	200 60
			21 do ...	do G. T. Pelletier.....	4 40
			23 do ...	do A. Blouin.....	100 00
			24 do ...	do P. Farrell et F. X. Desloges	400 00
			27 do ...	do Joseph Fournier.....	200 00
			27 do ...	do M. Bossé	89 18
			27 do ...	do P. Dagneault	249 81
			27 do ...	do H. Garon.....	100 00
			27 do ...	do Elie Audet.....	800 00
			28 do ...	do F. L. Poudrier.....	400 00
			28 do ...	do J. R. Murphy.....	100 00
			28 do ...	do John Meagher	100 00
			28 do ...	do C. Ampleman.....	600 00
			29 do ...	do Millar et Goodhue.....	200 00
			5 Oct.	do Henry Cutting.....	250 00
			5 do ...	do A. Dufresne.....	290 62
			6 do ...	do J. Kane, et P. Tremblay...	200 00
			6 do ...	do Henry Boright.....	100 00
			6 do ...	do J. Phelan	250 00
			6 do ...	do Joseph Trudel	250 00
			7 do ...	do L. A. Beaubien	225 00
			7 do ...	do R. Richard	300 00
			7 do ...	do Thomas Lloyd	50 00
			10 do ...	do William Farwell	200 00
			10 do ...	do G. LeBoutillier	200 00
			11 do ...	do George Hamilton	290 00
			12 do ...	do P. Farrell, et F. X. Desloges.	200 00
			12 do ...	do P. Bouchard.....	125 00
			14 do ...	do William Farwell	150 00
			14 do ...	do Joseph Verrette	85 60
			14 do ...	do Elie Audet	400 00
			14 do ...	do E. Côté	111 44
			17 do ...	do R. Boulliane	126 80
			18 do ...	do John Duff.....	200 00
			18 do ...	do C. Tanguay	300 00
			18 do ...	do St. Garon	300 00
			19 do ...	do J. O. Tremblay	800 00
			19 do ...	do J. Vigneau	600 00
			20 do ...	do William Farwell.....	200 00
			20 do ...	do L. Hall	100 00
			20 do ...	do H. Roy	125 00
			20 do ...	do	150 00
	<i>A reporter.....</i>	57149 90		<i>A reporter.....</i>	41888 93

Appendice No. 35—Suite.

Dt.

Av.

Dt.	Rapporté.....	\$ cts.	1859.	Montant rapporté	\$ cts.
1859.	Rapporté.....	57149 90	20 Oct. ...	Payé à P. C. Fournier.....	41888 93
			22 do ...	do George Bonallie.....	150 00
			22 do ...	do John Meagher.....	560 00
			22 do ...	do J. Ross	150 00
			23 do ...	do C. Rhéaume	150 00
			23 do ...	do A. Blouin	600 00
			23 do ...	do H. Garon	500 00
			28 do ...	do D. Phillips	100 00
			31 do ...	do L. Hall	25 00
			4 Nov. ...	do J. O. Tremblay	542 62
			7 do ...	do J. Kane, et P. Tremblay ...	100 00
			7 do ...	do J. Phelan	100 00
			9 do ...	do J. Ross	200 00
			9 do ...	do C. Ampleman.....	150 00
			9 do ...	do Ely Paradis	100 00
			12 do ...	do H. Cutting	159 38
			12 do ...	do H. Boright	125 00
			14 do ...	do Joseph Trudel	100 00
			14 do ...	do H. Garon	172 82
			15 do ...	do G. Bonallie.....	47 00
			15 do ...	do George Hamilton	100 00
			15 do ...	do R. Maltais	41 00
			15 do ...	do R. Maltais	36 00
			15 do ...	do J. Ross	60 00
			16 do ...	do J. E. Emerson	60 00
			16 do ...	do E. J. Hemming	73 20
			16 do ...	do J. E. Fraser	283 93
			16 do ...	do P. C. Fournier.....	100 00
			17 do ...	do H. Boright	114 66
			17 do ...	do Rev. E. Richards.....	10 45
			17 do ...	do N. Lefrancois	5 40
			18 do ...	do P. C. Fournier	12 65
			22 do ...	do J. B. Gaudin	165 18
			23 do ...	do C. Ampleman.....	153 85
			24 do ...	do D. Phillips	76 10
			24 do ...	do J. Phelan	20 90
			24 do ...	do Ed. G. Paradis	50 00
			29 do ...	do A. Dufresne	75 00
			29 do ...	do Joseph Trud e.....	86 00
			1 Dec. ...	do Joseph Fourn'er	53 33
			6 do ...	do Jean Vigneau.....	100 00
			9 do ...	do E. G. Paradis	50 00
			13 do ...	do J. Phelan	1 20
			13 do ...	do P. Bouchard.....	18 95
			16 do ...	do Jean Vigneau	109 65
			26 do ...	do Louis Arcand.....	54 50
			29 do ...	do J. E. Emerson	10 18
			31 do ...	Balance	9257 02
	Total.....	57149 90		Total.....	\$57149 90

31 Décembre 1859.

APPENDICE 36.

RAPPORT SUR LE PROGRÈS DES TRAVAUX DE COLONISATION, EN L'ANNÉE, 1859.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Chemin de Kinogami.

Conducteur —J. B. GAUDIN.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$ 510.70
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	1000.00
		\$1510.70
Montant payé	- - - - -	1425.88
		\$ 84.82
Balance restant	- - - - -	

Pour la description de ce chemin, voir les rapports des années précédentes.

Ce chemin, long d'à peu-près trente-huit à quarante milles, est maintenant ouvert sur une étendue de trente-quatre milles. Vingt-quatre milles sont passables pour les voitures d'été, et dix milles pour les voitures d'hiver seulement.

Il a été ouvert, en 1859, deux milles et un quart, dont un mille et soixante-quatre chaînes sont parachevés, et trente-six chaînes simplement débarassées du bois; le tout a été ouvert dans le township Caron.

Ce chemin a coûté, cette année, \$364 par mille, sans y comprendre les ponts.

Trois grands ponts ont été construits en 1859, un de 133 pieds, et les deux autres de 141 pieds de long, outre huit autres de moyennes dimensions. Le pontage de tous ces ponts réunis est de 412 pieds; ils ont coûté \$594.41.

M. Gaudin m'a transmis un excellent rapport rempli de détails très intéressants que je reproduis ici en plus grande partie; bien persuadé que je suis, qu'ils seront lus par les amis du pays, par les amis de la colonisation surtout, avec autant de plaisir que j'en ai eu moi-même en les lisant.

“Le sol” dit M. Gaudin “sur lequel passe ce chemin, est comme je vous ai déjà dit plusieurs fois, d'une très bonne qualité, surtout depuis le lac Kinogami, jusqu'au lac St. Jean, où il est supérieur à celui de toute autre partie du comté de Chicoutimi.

“Il y a très peu de bois propre au commerce aux environs du chemin, mais à trois ou quatre milles de la ligne il paraît y en avoir beaucoup, parce que les MM. Price ont cet hiver, dans ces environs, cinq chantiers de plus. Ces messieurs ont encore de l'autre côté du lac, et ailleurs, six autres chantiers, occupant cinquante à soixante hommes.

“Ces chantiers seront d'un grand secours aux colons résidants, parce que je regarde les chantiers comme les précurseurs de la colonisation.—Les nouveaux colons dans la saison dure de l'hiver n'ont que peu d'ouvrage à faire sur leurs terres—ils vont aux chantiers passer trois ou quatre mois, gagner quelques deniers pour se procurer ce qui leur manque.

“ Ceux qui ont du surplus de leurs récoltes, les vendent avec plus d'avantage qu'à Chicoutimi, car je dois vous dire à la louange des MM. Price, qui exploitent les bois du Saguenay, qu'ils ne profitent pas du monopole qu'ils pourraient exercer sur les colons, parce qu'ils paient le foin, à Hébertville, \$12, tandis qu'à Chicoutimi et à la Grande Baie, nous ne le vendons que \$8.00.

“ Les grains sont payés aux colons, dans la même proportion par ces messieurs.

“ Il est passé cet été (1859) plus de mille charges d'effets montant au lac St. Jean ; tous ces effets ont dû passer en canot d'écorce et en petites berges sur la Belle Rivière, et ce avec beaucoup de frais et de dangers, en conséquence des nombreux et dangereux rapides de cette rivière, lesquels obligent à faire plusieurs portages.

“ Dès que ce chemin sera ouvert il sera la voie par laquelle tous ces effets passeront.

“ La colonisation retirera encore un plus grand avantage de l'ouverture de ce chemin. Les terres de chaque côté de la ligne se trouvent d'un sol si riche que les colons ne se contentent pas de suivre les progrès du chemin pour les prendre et les travailler, ils vont en avant, à plus de deux milles, faire des abattis.

“ Je crois que l'année prochaine tous ces lots seront pris jusqu'à Metabetchouan.

“ Je n'ai pas besoin de vous en dire davantage pour vous faire voir la nécessité de l'ouvrir au plus tôt possible jusqu'au lac St. Jean.

“ Encore, je ne tiens pas compte des colons établis sur le bord du lac St. Jean, à six lieues au-delà de Metabetchouan, nous y comptons à présent plus de quatre-vingt familles, et le nombre en augmente tous les jours.

“ Le sol, les chantiers et la vue du beau lac, attirent les colons de toutes parts.

“ J'invite les touristes qui voyagent au Saguenay, à débarquer à la Grande Baie, et à monter au lac St. Jean. Ils y verront un des plus beaux lacs du Bas-Canada. Ils verront à Metabetchouan encore des traces d'anciens établissements, ils verront là, à travers les bois, la trace de la charue, des arbres fruitiers, des fondations en pierre faites depuis plus de deux siècles par les révérends pères jésuites. J'invite de plus ces jeunes gens, à bras forts et vigoureux, qui laissent leur patrie pour aller sur une terre étrangère, cher cher je ne sais quoi ; je les invite, dis-je, à venir voir les belles terres du lac St. Jean, persuadé qu'ils y trouveront ce qu'ils vont chercher chez nos voisins ‘ *Le pain, l'espace et la liberté.*’

“ Sur la Belle Rivière, il y a un moulin à farine et à scie en construction, lesquels seront en opération dans le cours de l'hiver, outre deux autres moulins, un à farine et un à scie, sur la rivière des Palmets, dans le township La Barre, qui fonctionnent depuis quelques années.

“ La propriété foncière a doublé depuis six ans, dans tout le comté de Chicoutimi.

“ Dans les townships qui forment le Haut Saguenay, elle a quadruplé. Une terre qui valait, il y a six ans, \$200, vaut maintenant \$800.

“ Un colon ayant acheté une terre il y a six ans, dans le township La Barre, \$500, en refuse aujourd'hui \$2500. Ce colon a récolté cette année, 3800 bottes de foin, 500 minots de grains, et 350 minots de patates. J'ai vu sa récolte sur pied, elle était magnifique à voir ; le foin surtout, était d'une pousse magnifique.

“ Je n'ai rien vu de semblable dans toutes les places que j'ai visitées dans le Bas-Canada.

“ Les grains recueillis dans les environs du chemin, sont le bled, le seigle, les pois l'orge et l'avoine ; les patates sont venues en abondance nullement attaquées de la maladie.

“ Les insectes ont fait peu de dommages au bled, et la gelée qui est survenue dans la nuit du quatorze au quinze septembre n'a fait que de légers dommages. Cette gelée a été générale dans tout le Saguenay, mais je dois vous dire encore que cette année—elle a été plus de la moitié moins forte dans le Haut que dans le Bas-Saguenay.

“ À plusieurs places sur le bord du lac St. Jean elle n'a pas noirci les feuilles des patates.

“ La population du Haut-Saguenay est augmentée de plus de deux mille âmes pendant les six dernières années,—le site d'une église a été marqué par l'autorité ecclésiastique sur les bords du lac St. Jean, dans le township Ouatouchouan.

“ Ce chemin est verbalisé l'espace de 24 milles, depuis la rivière Cascouïa jusqu'au terminus de l'ouvrage.

“ Comme preuve de l'esprit public que l'on trouve chez les colons, je citerai un extrait d'une lettre que m'a adressée D. E. Price, écuyer, M. P. P.

“ Je suis heureux de dire que le désir d'instruire leurs enfants a pris racine chez nos colons, qui concourent cordialement dans les bonnes intentions du gouvernement.

“ Des écoles s'établissent presque partout et sont remplies d'enfants—les moyens des contribuables sont modiques dans nos nouveaux établissements, et si les secours du gouvernement étaient plus considérables les résultats qu'on obtiendrait seraient dans les mêmes proportions.”

M. Gaudin est d'opinion qu'il faut une somme de \$4000 pour compléter ce chemin, mais dans cette somme il n'a pas, sans doute, compris la construction de plusieurs ponts considérables, entre autres, celui du portage des Roches, sur la rivière Chicoutimi, et celui sur la rivière des Sables.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Chemins Harvey, Tremblay et Simard.

Conducteur :—AMBROISE GAGNON.

Balance de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$205.94
Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	200.00
	\$405.94
Montant payé - - - - -	405.94

Ce chemin comprend d'abord une route qui commence à la rivière Saguenay, à la ligne qui divise Simard et Tremblay, et continue à peu près dans cette ligne, jusqu'à la ligne de division entre les 6e et 7e rangs, et ensuite un chemin de front, depuis ce dernier point, et entre les rangs susdits, à travers ces trois township.

Soixante-et-seize arpents de chemin ont été ouverts en 1859, dont trente-six ont été parachevés, le reste est fait en bon chemin d'hiver.

Il a été construit de plus quatre ponts, formant ensemble soixante-et-quatre pieds de pontage, qui ont coûté ensemble \$32, et quatre arpents de pontage sur terre pour le prix de \$20.

Le coût de ce chemin est, terme moyen, de \$220 du mille.

“ Ce chemin ” dit M. Gagnon “ passe sur un sol de qualité supérieure, et, à ma connaissance, il existe en arrière de ces townships, un territoire immense qui serait bien propre à la culture. Le sol est riche et très uni. Il existe deux pouvoirs d'eau considérables sur le 5e rang de Tremblay, et un troisième sur le 5e rang de Simard, sur la rivière des Vases.”

La population a doublé dans ces townships depuis les six dernières années, et grand nombre de colons ont pris des terres le long du chemin. “ A ma connaissance ” dit M. Gagnon “ il s'est trouvé le même jour, jusqu'à quarante hommes faisant de l'abattis et défrichant chacun son lot.”

Le township Simard avec partie du township Tremblay forme aujourd'hui une paroisse, sous le nom de Ste. Anne, et une superbe chapelle a été construite sur le 1er rang de Tremblay. “ Depuis trois ans ” dit M. Gagnon “ la valeur de la propriété a augmenté d'un tiers, dans ces localités.”

Les grains recueillis en plus grande quantité sont, le seigle, le blé-seigle, l'orge, l'avoine et les pois ; ces grains semés en bonne saison ne sont jamais affectés par la gelée.

Ce chemin passe à travers une carrière de pierre à chaux, de trois milles de longueur, sur les 3e et 4e rangs des townships Tremblay et Simard.

Ce chemin a été verbalisé par les autorités municipales.

M. Gagnon croit qu'il faudrait encore une appropriation de \$400 pour compléter la route jusqu'au chemin de front.

Une somme de \$200, prise à même l'appropriation pour le chemin de St. Urbain, à

la Grande Baie, a été affectée cette année à la construction d'un pont sur la rivière au Caribou, qui traverse ce chemin, entre les 6e et 7e rangs de Tremblay.

Les travaux de construction seront commencés aussitôt que j'aurai reçu avis de son érection légale comme pont public, par les autorités municipales.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Pont sur la rivière du Moulin à Chicoutimi.

Conducteur :—JOHN GUAY.

Balance de l'appropriation de 1855	- - - - -	\$46.22
Montant payé	- - - - -	46.22

La somme dont la balance a été payée comme il est dit ci-dessus, a été appropriée pour aider à construire un pont sur la rivière du Moulin, dans le township Chicoutimi.

Les documents transmis à ce bureau ayant établi que cette construction a été exécutée d'une manière satisfaisante, par la municipalité qui s'est obligée à l'entretien futur du pont, la somme ci-dessus mentionnée a été payée à M. Guay.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Pont sur la rivière du moulin au Grand Brulé.

Conducteur :—ROMUALD MALTAIS.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$200.00
Montant payé	- - - - -	200.00

Ce pont, construit sur la rivière du moulin, dans le township Laterrière, par M. George Desgagné, sous la surveillance de M. Maltais, est terminé, et a été reçu par des experts nommés à cette fin, le 26 octobre 1859.

Sa longueur est de 125 pieds.

Ce pont a été verbalisé par les autorités municipales, et il a été pourvu à son entretien futur.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Route de Fafard.

Conducteur :—THÉOPHILE BOULLIANE.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$400.00
Montant payé	- - - - -	400.00

Ce chemin, qui a quatre milles de longueur, commence à la rivière du Moulin, entre les 4e et 5e concessions sud-ouest du township Chicoutimi, passe dans la ligne entre les lots Nos 13 et 14 des 4e, 3e, 2nd et 1er rangs de ce township, et delà continue dans la ligne de division des townships Chicoutimi et Bagot, où il se termine après avoir traversé trois lots.

Deux milles de ce chemin ont été parachevés, en 1859, les deux autres milles sont simplement ouverts et peuvent être fréquentés par les voitures d'été, quoiqu'avec difficulté.

Le coût du chemin parachevé est de \$228 par mille.

Il y a été construit cinq ponts, formant ensemble 129 pieds de pontage, qui ont coûté à peu près \$80.

Le sol auprès de ce chemin est de terre noire, facile à égoutter et de bonne qualité, les bois sont l'épinette rouge et noire.

Cette route, qui fait partie de la grande voie de communication, entre les paroisses du Bas-Saguenay et la vallée du lac St. Jean, sera d'un grand avantage pour la colonisation de ce vaste territoire.

M. Boulliane dit que la colonisation dans ces localités, fait de grand progrès ; que la population a presque doublé depuis six ans, et que la valeur de la propriété a augmenté de cinquante pour cent.

Ce chemin est verbalisé.

M. Boulliane estime à \$600 la somme qu'il faudrait pour parachever cette route.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Chemin de Sydenham.

Conducteur :—THOS. LOUIS DUBERGER.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$ 68.25
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	175.00
		<u>\$243.25</u>
Montant payé	- - - - -	243.25

M. Duberger a fait faire le long de ce chemin des cours d'eau de dix pieds de large à la surface, de trois pieds de sole et d'une profondeur de six pieds et demi. Quarante-quatre arpents de ce chemin sont complétés, il en reste encore dix et demi à faire, ce qui, suivant M. Duberger, coûterait à peu près \$600.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Pont sur la rivière à Mars.

JOHN KANE ET PASCHAL TREMBLAY :—Procureurs.

Balance de l'appropriation de 1856	- - - - -	\$300.12
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		<u>\$500.12</u>
Montant payé	- - - - -	200.00
Balance restant le 31 décembre dernier	- - - - -	\$300.12

Les ouvrages qui restaient à faire depuis le dernier rapport, pour compléter ce pont, ont été donnés à l'entreprise le 27 septembre dernier, à M. Jacques Girard, et j'ai reçu par M. John Kane, maire de la Grande Baie, le rapport des experts nommé pour visiter les travaux ; le rapport, daté du 26 décembre dernier, constate que ce pont a été construit d'une manière satisfaisante.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Chemin de l'Anse St. Jean.

Conducteur :—PASCHAL BOUCHARD.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$250.00
Montant payé	- - - - -	143.95
		<u>\$106.05</u>
Balance restant	- - - - -	\$106.05

Le point de départ de ce chemin est au village de l'Anse St Jean, sur le Saguenay, et son terminus au chemin de Ste. Agnès.

Ce chemin, déjà débarrassé du bois, a été rendu praticable, pour les voitures d'hiver, sur une étendue de cinq lieues et demie. Il y a aussi été construit deux ponts, formant ensemble 158 pieds de pontage.

M. Bouchard dit " que la colonisation avance rapidement dans ces localités, et que la valeur de la propriété y est augmentée des deux tiers depuis les six dernières années."

Les terrains sur presque tout le parcours du chemin sont d'excellente qualité.

Les grains récoltés sont les pois, l'orge, le bled, le seigle et l'avoine ; les grains n'ont pas souffert de la gelée, ni n'ont été attaqués par les insectes.

COMTÉS DE CHARLEVOIX ET CHICOUTIMI.

Chemin de St. Urbain à la Grande Baie.

Conducteur :—J. OVIDE TREMBLAY.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$1800.45
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	1600.00
		<hr/>
		\$3400.45
Montant payé	- - - - -	2978.42
		<hr/>
Balance restant	- - - - -	\$ 422.03

Ce chemin, déjà bien connu, est d'une importance majeure pour les établissements du Haut et du Bas-Saguenay ; il est long d'à peu près soixante-et-quatre milles. L'ouverture qui en a été commencée en 1854 et continuée depuis, tous les ans, a fait enfin cette année des progrès tels, que l'on peut espérer que l'an prochain il pourra être rendu praticable pour les voitures d'été dans toute son étendue—à peu près quarante milles sont maintenant praticables pour les voitures à roues, de sorte qu'il ne reste que vingt-quatre milles à faire pour le terminer complètement.

Le coût de cette partie du chemin faite sous la surveillance de M. Tremblay, a été de \$197.20 par mille, terme moyen, sans y comprendre les ponts.

Le nombre de ponts construits en 1859, par M. Tremblay, est de soixante-et-cinq, variant de 5 pieds à 122, formant ensemble 1051 pieds de longueur, et ont coûté \$851.

Quant à la nature du terrain qui borde ce chemin, je prends la liberté de vous renvoyer à mes précédents rapports, dans lesquels vous trouverez tous les renseignements que j'ai pu me procurer. " Ce chemin " dit M. Tremblay " est le seul qui puisse convenir au commerce tant en hiver qu'en été."

La communication par eau n'étant jamais assurée, et le chemin de la Malbaie n'étant pas encore ouvert à cette époque, il est incontestable qu'il ne peut manquer d'être d'un grand secours pour l'expédition des affaires en général, pour les comtés de Chicoutimi, Saguenay, Charlevoix, et la cité de Québec.

M. Tremblay dit que la valeur des propriétés foncières a doublé dans le territoire du Saguenay, en plusieurs townships, et il ajoute que dans les environs du chemin dont il a conduit les travaux, les grains les plus généralement cultivés sont les pois, l'orge et le bled. Les patates ont été seules endommagées par une gelée survenue en septembre, mais les grains n'ont nullement souffert.

C'est dans la nuit du quatorze au quinze septembre que la première gelée s'est fait sentir.

Il ne peut manquer d'être très utile de faire remarquer que dans le mois de juin de cette même année (1859), les gelées ont fait des torts considérables aux patates et au bled d'Inde à l'ouest et au sud-ouest même de Toronto et dans les Etats-Unis.

M. Tremblay croit qu'il faudrait une somme de \$6,000 pour compléter ce chemin.

COMTÉS DE SAGUENAY ET CHARLEVOIX.

Chemin de la Rivière Noire à l'embouchure du Saguenay.

Conducteur :—RIEULE BOULLIANE.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$ 88.02
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		\$288.02
Montant payé	- - - - -	276.80
		\$ 11.22
Balance restant	- - - - -	\$ 11.22

Ce chemin a été, en 1858, ouvert en chemin d'hiver, l'espace de vingt-et-un milles, savoir : neuf milles dans Callières et douze milles dans Saguenay, et en 1859 un mille et deux arpents ont été complétés dans Callières. Il n'y a que ce qui a été complété en 1859 qui peut être fréquenté par les voitures d'été.

Le coût du mille de chemin parachevé a été de \$250.

Il n'y a eu que deux ponts de construits en 1859, formant 15 pieds de pavé, et qui ont coûté ensemble \$7.

La nature du terrain paraît très bonne. Le sapin, le bouleau, le merisier, le cèdre, l'épinette et le pin sont les bois que l'on rencontre sur le chemin.

"Le chemin" dit M. Boulliane "est d'un grand avantage pour les colons qui sont établis le long du St. Laurent, ainsi que pour ceux des townships qui sont établis au-dessous de la rivière Saguenay, et les voyageurs qui se trouvent retardés par la saison d'hiver.

"Depuis plusieurs années, il y avait des personnes qui prenaient des terres, et qui ne les occupaient pas, faute de chemin, et qui y ont bâti des maisons et les occupent à présent, depuis le printemps passé."

Les grains recueillis dans les environs du chemin, en plus grande quantité, sont : le blé, le seigle et l'orge. Les patates y sont cultivées aussi, et ni les grains, ni les patates, dit M. Boulliane, n'ont souffert de dommages par la gelée ou les insectes."

Dans son rapport de l'an dernier, M. Boulliane évaluait à \$2000 la somme nécessaire pour compléter le chemin, maintenant qu'il en a parachevé un mille, il croit qu'il faudrait \$4000 et peut-être plus pour compléter l'étendue du chemin.

COMTÉ DE CHARLEVOIX.

Chemin de Settrington et de Sales.

Conducteur :—RÉVD. M. CLOVIS GAGNON.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$100.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		300.00
Montant payé	- - - - -	300.00

Ce chemin de quatorze milles de longueur, partant du 1er rang de Settrington, s'étend jusqu'à "La Chaîne des Monts."

Pour plus amples descriptions : Voir rapport de l'an dernier.

Il a été ouvert, en 1859, un peu plus de 77 arpents, et en 1858, cinq milles quatorze arpents et cinq perches, formant ensemble plus de huit milles et un quart passables pour les voitures d'été, quoique non arrondi ni parachevé sur une étendue de trois milles, quinze arpents. Il fournit une voie de communication jusqu'à la ligne entre les 6e et 7e rangs de De Sales, à un bras de la rivière du Gouffre, qui peut avoir en cet endroit soixante pieds de largeur, et où il faudra construire un pont.

Trois petits ponts formant ensemble cinquante-neuf pieds de pontage ont été construits cette année, ainsi que onze arpents et quelques perches de pontage sur terre non entièrement terminés.

De ce chemin trois milles seulement ont été verbalisés par les autorités municipales.

Il existe au milieu du chemin exploré cet automne un pouvoir d'eau propre à faire marcher des moulins à farine, à scie, et en outre un autre pouvoir d'eau sur la rivière à la Loutre, dans le chemin déjà ouvert.

Il y a de plus dans le 2me rang de Settrington, à un mille du chemin, une belle carrière de pierre à chaux.

"Settrington et De Salles," dit M. Gagnon dans un excellent rapport que ce monsieur a bien voulu m'adresser, "offrent un terrain plat, de bonne qualité, et par conséquent très propre à la culture."

Et il ajoute: "Je suis heureux de vous apprendre que toutes les terres dans Settrington et De Sales, sans en excepter un seul acre, ont été prises aussitôt que le chemin a été ouvert, par les habitants des lieux voisins; et il est bon de vous faire remarquer qu'un grand nombre de cultivateurs désirent en prendre encore si le chemin continue à se faire.

"Tout le bois de commerce a été exploité; il reste cependant du bois propre aux constructions plus que suffisamment pour toutes les bâtisses qu'on pourra y construire.

"La mouche à blé n'a causé aucun dommage dans les nouveaux établissements depuis que ces terres sont prises.

"La première gelée nuisible a eu lieu vers le 16 septembre, comme elle s'est fait sentir ailleurs, et sur la côte du Sud et sur la côte du Nord, mais ici les grains étaient mûrs et hors de danger.

"La patate n'a pas été atteinte de maladie cette année, ni dans les terres nouvellement défrichées, ni dans les terrains cultivés depuis nombre d'années.

"Le 25 octobre, j'ai fait avec quatre hommes une nouvelle exploration, nous avons traversé la rivière sur des arbres qu'on y avait jetés en travers, puis nous avons continué en ligne droite autant que possible à l'aide d'un compas jusqu'au lieu où doit se terminer notre chemin. Partout nous avons trouvé à peu près le même terrain que celui qu'on rencontre dans le chemin déjà ouvert; seulement ce terrain offre de plus une légère pente vers le midi et est protégé contre les vents du Nord par la chaîne de montagnes appelée Les Monts."

Je ne dois terminer cet article sans faire connaître aux amis de la colonisation ce qu'ils doivent au zèle, à l'intelligence et au désintéressement du Révd. M. Gagnon. Ce monsieur qui pendant plusieurs semaines a embrassé toute la fatigue et les désagréments de la vie dans la forêt n'a pas restreint ses utiles services à la conduite des travailleurs, il a fait de plus dans le but de prolonger ce chemin une exploration dont le résultat sera d'ajouter une étendue de terre favorablement située à celle qu'il a déjà été ouverte à la colonisation.— Pour ces importants services ce monsieur n'a voulu recevoir aucune indemnité.

COMTÉ DE CHARLEVOIX

Pont sur la rivière Malbaie, dans la paroisse St. Etienne de la Malbaie

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$200.00
Montant payé à John Nairne, maire	- - - - -	200.00

Cette somme de \$200 a été appropriée pour aider la municipalité de la paroisse St Etienne de la Malbaie, à construire un pont sur la rivière Malbaie, à l'endroit où l'ancien pont était construit.

J'ai été informé par une lettre de M. le représentant du comté, que le pont a été érigé

COMTÉS DE QUÉBEC ET DE MONTMORENCY.
Chemins de Stoneham et de Laval.

Conducteur :—CHARLES AMPLEMAN.

Balance de l'appropriation de 1858, pour le chemin de Stoneham - - - - -	\$172.99
Montant de l'appropriation de 1859, pour le chemin de Stoneham - - - - -	400.00
Montant de l'appropriation de 1858, pour le chemin Laval - - - - -	125.00
	<hr/>
	\$697.99
Montant payé - - - - -	628.85
	<hr/>
Balance restant - - - - -	\$ 69.14

M. Ampleman a relié Stoneham et Laval par trois milles et quinze arpents de chemin qu'il a ouvert en 1859, dont deux milles sont dans Stoneham et un mille et 15 arpents dans Laval.

Cette route part des dernières habitations de Stoneham et va jusqu'au chemin fait par les messieurs du séminaire, dans Laval.

La partie de chemin faite dans Stoneham est achevée sur une largeur de dix-huit et vingt pieds; celle qui a été ouverte dans Laval n'a pas été autant travaillée, mais elle est comme le reste, passable pour les voitures d'été.

Les deux premiers milles sont sur les terres de la couronne, et l'autre mille et quinze arpents sur le terrain des messieurs du séminaire de Québec.

Tel qu'il est fait, le chemin a coûté \$225 par mille.

"La terre" dit M. Ampleman "est bonne, mais il y a beaucoup de roches dans la partie de Stoneham, le bois est beau, on y rencontre le merisier, l'érable, le sapin et l'épinette, mais c'est le merisier qui domine. Les terres ouvertes dans le voisinage offrent une belle apparence, surtout dans Laval.

"Je pense que ce chemin va attirer beaucoup de monde dans Laval, où les terres déjà ouvertes promettent beaucoup. Depuis le printemps, nous avons vu construire trois jolies maisons et déjà des personnes qui attendaient l'ouverture du chemin se dirigent vers notre localité pour y travailler cet hiver; le bois quarré se prendra là dès cet hiver.

"Les gelées du mois du juin n'ont pas été plus fortes ici que sur les bords du fleuve.

"Permettez moi de vous faire observer qu'avec cent ou cent vingt piastres l'on pourrait faire une petite route de quinze à seize arpents et un pont qui serviraient grandement à faciliter les communications avec les personnes qui ont des terres au sud de la rivière des Hurons et qui n'ont encore de sortie nulle part."

COMTÉ DE QUÉBEC.
Chemin de Valcartier.

Conducteur :—HENRY CRAWFORD.

Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	\$200.00
Montant payé - - - - -	100.00
	<hr/>
Balance restant - - - - -	\$100.00

Les travaux exécutés dans le chemin de Valcartier consistent en améliorations dans cette partie du chemin située entre la rivière aux Pins et le moulin à farire.

M. Crawford a rendu passable pour les voitures chargées trente-trois arpents de ce chemin, qui auparavant étaient presque impassables, en abattant une côte considérable et en faisant disparaître des pierres énormes qui obstruaient le chemin.

Ce chemin est verbalisé!

COMTÉ DE QUÉBEC.
Chemin de Bélair.

Conducteur:—LOUIS L'HÉRAULT.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$200 00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		<hr/>
		\$400.00
Montant payé	- - - - -	200.00
		<hr/>
Balance restant	- - - - -	\$200,00

Ce chemin a son point de départ sur la terre de James Tate, à la grande ligne qui sépare la seigneurie Gaudarville de celle de Bélair, et il devait, tel que projeté en premier lieu, se terminer à la ligne de séparation de Bélair et Fossambault, parcourant un espace d'environ 150 arpents.

Il est ouvert jusqu'au chemin de Ste. Catherine.

De ce chemin, vingt-deux arpents sont parachevés et quarante-cinq arpents peuvent être fréquentés par les voitures d'hiver seulement.

Son coût est terme moyen de \$100 le mille.

Deux ponts ont été commencés mais n'ont pu être terminés.

Il a été fait, cette année, 19 arpents de pontage qui ont coûté \$200.

Ce chemin passe à travers de bonnes terres boisées en érable et merisier, et fournira une route facile aux habitants de quatre paroisses pour se rendre à Québec.

M. L'Héroult estime qu'il faudrait une somme de \$400 pour compléter ce chemin.

COMTÉ DE PORTNEUF.*Chemin d'Alton.*

Conducteur:—JOSEPH VERRETTE.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$423.90
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		<hr/>
		\$623.90
Montant payé	- - - - -	585.60
		<hr/>
Balance restant	- - - - -	\$ 38.30

C'est au lot No 10, entre les 2e et 3e rangs d'Alton, que ce chemin a son point de départ.

Il est maintenant ouvert jusqu'à la rivière Batiscan, suivant la ligne tracée par M. J. E. Defoy, moins quatre milles et demi qui ont été faits suivant le tracé de M. Bochet.

Quatre milles et demi ont été faits cette année, praticables pour les voitures à roues, ainsi que la partie qui a été ouverte antérieurement.

Six milles ont été faits dans le township d'Alton, et le reste se trouve dans le township de Montauban, et se termine à la rivière Batiscan.

Le coût de ce chemin a été à peu près \$120 par mille, onze ponts formant une étendue de 156 pieds ont été construits cette année.

Le terrain que traverse ce chemin est assez bon pour la culture, il est onduleux et en partie rocheux. Les bois les plus communs sont le merisier, le sapin, l'épinette et l'érable.

D'après les informations que j'ai pu me procurer de M. Verrette, il paraîtrait que les meilleures terres sont au nord de la rivière Batiscan, où on dit qu'il y a une étendue assez considérable de terre propre à la colonisation.

Dans Alton il y a maintenant une trentaine de lots habités.

Montauban n'est pas encore arpenté.

Les gelées n'ont fait aucun dommage cette année dans Alton.

Le but principal de ce chemin est de donner aux colons, un accès aux terres de la vallée de Batiscan, qui ont été souvent signalées comme étant d'une qualité supérieure.

COMTÉ DE CHAMPLAIN

Chemin de St. Tite (lac Cossette) vers le St. Maurice

Conducteur:—JOS. TRUDEL.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$450.00
Montant payé	- - - - -	402.50
Balance restant	- - - - -	\$ 47.50

Ce chemin commence à trois arpents environ de la chapelle de St. Tite, sur le côté nord-ouest de la rivière des Envies, et devra se terminer au chemin que l'on ouvre actuellement pour communiquer de la paroisse de St. Maurice aux Grandes Piles.

L'étendue de chemin ouvert, vingt-huit arpents, se trouve dans la seigneurie de Batiscan, et a coûté \$206. Ce mille de chemin est parachevé, moins à peu près quatre arpents, qui ne peuvent servir qu'aux voitures d'hiver.

Il a, de plus, été fait quatre ponts qui mesurent ensemble 200 pieds de long, et qui ont coûté à peu près \$180.

"Quant au township de Makinack" dit M. Trudel "auquel le chemin de St. Tite sera d'une utilité incontestable pour communiquer avec le St. Laurent, je tiens de M. Richard, qui a borné les lots de ce township, que la qualité du sol en est excellente,—quoiqu'une partie de ce township soit coupée de montagnes (la partie nord-ouest), ce monsieur m'assure que par le plan qu'il a adopté, chaque lot aura une quantité suffisante de terre cultivable, et les montagnes qui s'y rencontrent donneront les bois nécessaires à ceux qui les établiront.

"Je n'ai moi-même aucune connaissance prise sur les lieux de la manière dont le township a été arpenté.

"La communication des Trois-Rivières à la Tuque, par les paroisses de St. Maurice, de St. Tite et par les lacs Long et Makinack, serait la plus avantageuse pour le commerce de bois du haut du St. Maurice, si la navigation n'était interrompue par de nombreuses chutes, mais la colonisation ne saurait y trouver son compte, vû que les bords du St. Maurice, depuis les Grandes Piles jusqu'à la Tuque, sont semés de montagnes abruptes et qu'on ne saurait y former des établissements; d'un autre côté, les glaces du St. Maurice sont mauvaises durant une grande partie de l'hiver, et toute communication est impossible par terre, au bord de ce fleuve, à cause des montagnes qui ne permettent pas d'avoir de chemins.

"En passant plus au nord-est, c'est-à-dire par les lacs Long et Makinack, on trouvera un terrain propre à de bons chemins, et des terres à coloniser.

"Le St. Maurice est rarement praticable, pour les voitures d'hiver, avant le commencement de janvier, ce qui empêche les nombreuses exploitations du haut du St. Maurice, de profiter du temps où la neige n'est pas encore assez haute pour porter nuisance aux charroyages du bois, à moins que de faire des frais considérables pour transporter, en automne, des provisions par la voie du St. Maurice au moyen de canots.

"Ainsi, pour les raisons que je viens d'énumérer, je considère le chemin de St. Tite comme capable de favoriser, non seulement la colonisation des terres non concédées de la seigneurie de Batiscan, mais encore comme le point de départ d'un chemin indispensable à la colonisation de la vallée qui se trouve au nord-est du St. Maurice, et très utile au commerce de bois qui se fait au haut de la Tuque.

"Je ne puis dire au juste en quel temps les premières gelées nuisibles aux récoltes se sont fait sentir cette année, mais je sais qu'elles sont arrivées trop tard pour faire des dommages considérables, et la récolte de grains et de légumes est abondante."

Quatorze cents piastres suffiraient pour ouvrir le chemin depuis St. Tite au chemin des Grandes Piles, et six cents piastres seraient nécessaires pour construire un pont sur la rivière des Envies.

COMTÉ DE CHAMPLAIN.

Chemin des Grandes Piles.

Conducteur :—LOUIS ARCAND.

Balance de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$ 880.00
Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	250.00
	\$1130.00
Montant payé - - - - -	908.33
	\$ 221.67

Pour la description de ce chemin, voir mes rapports précédents. Durant le cours de 1859, M. Arcand a complété vingt-six arpents et demi de ce chemin.

La difficulté d'égoutter ce chemin a occasionné quelques retards dans l'exécution des travaux, mais dans la prochaine saison ces travaux seront continués.

COMTÉ DE ST. MAURICE.

Chemin du Moulin dans Shawanigan.

Conducteur :—CYRILLE MAGNANT.

Balance de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$200.00
Montant payé - - - - -	200.00

Voir la description de ce chemin dans mon dernier rapport.

Vingt-huit arpents de ce chemin ont été parachevés en 1859, et huit ont été ouverts seulement. Le mille complété est dans Shawanigan—il a coûté \$332 sans les ponts et les pontages.

Trois cent soixante-et-quatre pieds de pontage ont coûté \$57.

Les terrains où passent ce chemin sont de qualités diverses—il en est ainsi des bois qu'on y rencontre.

Ce chemin sera très utile au commerce de bois.

Plusieurs pouvoirs d'eau auprès du chemin sont déjà utilisés, savoir : un sur la rivière aux Outardes, dans le 4e rang de Shawanigan ; un dans le 8e rang du même township ; un sur la rivière du même nom ; un autre passé par M. Magnant lui-même. " Ces quatre " moulins à scie, ainsi que deux moulins à farine ont été bâtis " dit M. Magnant " depuis " six ans au plus."

Il y a un pont à faire sur la rivière Shawanigan, lequel aura à peu près quatre-vingt pieds de pontage.

La chapelle qui a été construite dans St. Boniface de Shawanigan, est déjà trop petite, et l'on a pris des moyens d'y construire une église en pierre.

Le site d'une autre église a été fixé sur le chemin des Piles, sous l'invocation de *Ste. Flore*. Les matériaux de construction sont déjà sur les lieux.

" Il y a des terres " dit M. Magnant " qui ont été vendues \$50 il y a six ans, et qui " ont été revendues l'été dernier, \$1000."

Le bled, l'orge, le seigle, le sarrasin et l'avoine sont cultivés dans les localités voisines de ce chemin.

Le foin et les patates y viennent aussi en abondance.

" La gelée " ajoute M. Magnant " a fait un léger dommage le cinq septembre dernier."

COMTÉ DE MASKINONGÉ.

Chemin de St. Didace.

Conducteur :—RÉV. M. TURGEON.

Balance de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$500.00
Montant payé - - - - -	500.00

Le chemin de St. Didace a son point de départ sur la rive sud-ouest de la rivière Mas-kinongé, et s'étend aujourd'hui, dans la profondeur de Peterborough, jusqu'à une distance de sept milles et trois arpents.

Sur cette longueur quatre milles et demi à peu près ont été complétés. Les deux autres milles et quatre arpents sont ouverts de manière à donner un bon chemin d'hiver qui au besoin pourrait même être passable pour les voitures d'été.

Dans une lettre que M. Turgeon a eu la bonté de m'adresser, en date du 17 juillet, ce monsieur me dit :

“ Déjà les terres qui environnent ce nouveau chemin sont presque toutes prises, et là où le timide colon n'osait s'enfoncer avant l'ouverture de ce chemin, on voit tomber par milliers les arbres qui cèdent leurs places et leurs cendres pour recevoir et sustenter le nouveau colon.

“ Ce chemin va donner l'élan vers le township de Peterborough, et fournir au gouvernement l'occasion de vendre ces terres. J'espère que la législature comprendra plus que jamais la nécessité d'encourager la colonisation, si l'on veut empêcher l'émigration canadienne vers les Etats, et qu'après avoir pris en considération les suggestions que vous avez faites dans vos rapports de 1857 et 1858, d'approprier la somme de \$200,000 en faveur de la colonisation, elle se rendra au grand désir des vrais amis de cette grande œuvre, en votant les \$200,000 demandées.

“ Veut-on savoir les avantages que donne un bon chemin dans une place et surtout dans une place nouvelle? Les habitants de St. Didace pourront en dire quelque chose.

“ Avant que le gouvernement ne votât des argents pour nos chemins, aller à St. Didace c'était s'expatrier! Mais aujourd'hui qu'il y a des chemins, la valeur des terres a augmentée de plus de trois fois, et l'on voit que ceux qui regardaient avec dédain notre localité sont heureux de pouvoir venir y chercher un asile contre leur misère.

“ Enfin, en terminant, permettez moi monsieur de placer ici l'expression sincère des sentiments qu'éprouvent les paroissiens et le curé de St. Didace, pour les bienfaits du gouvernement en faveur de cette localité.”

La population du township Peterborough augmente rapidement, et d'après un recensement fait l'été dernier, par les commissaires d'école, la population était de 365.

M. Turgeon rapporte que les bords de la rivière Mastigosh, dans Peterborough, paraissent très riches en mines de fer et de plomb.

D'après le rapport de quelques chasseurs, il y aurait dans le lit de cette rivière, une mine de plomb d'une demi lieue de longueur.

Quant au minerai de fer qu'on y trouve, M. Turgeon croit qu'il n'est pas inférieur à celui de St. Maurice.

Il faudrait \$3000 pour continuer ce chemin à travers le township de Peterborough.

COMTÉS DE BERTHIER ET JOLIETTE.

Chemins de Brandon et Joliette.

Conducteur :—MAXIME CRÉPEAU.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$400.00
Montant payé	- - - - -	400.00

Pour le point de départ de ce chemin, sa direction, etc., voir mon rapport sur les travaux de colonisation de 1857.

Quatre milles et un huitième ont été parachevés en 1859, et il est maintenant praticable pour les voitures d'été, jusqu'à quelques arpents du 8e rang de Joliette.

De ce qui est maintenant ouvert, un mille se trouve dans la seigneurie de Ramsay, six milles dans Brandon, et quatre milles et un huitième dans Joliette.

La partie faite cette année a coûté \$87.92 par mille.

Un pont de quarante-huit pieds de pavé a été construit, et a coûté \$8. Deux cent soixante-et-dix-neuf pieds de pontage ont coûté huit centins le pied.

Tous les colons qui ont pris des terres dans Joliette, peuvent maintenant y transporter les instruments d'agriculture nécessaires, et descendre leurs produits pour les vendre sur les marchés.

“ Pour parachever ce chemin jusqu'à la rivière Matawin” dit M. Crépeau “ il faudrait une somme d'à peu près \$2,200, la distance étant d'environ vingt-et-un à vingt-quatre milles.

“ Depuis les dernières six années, je crois que pas moins de 100 familles se sont établies dans la partie de Brandon et Joliette, qui a été traversée par le chemin du gouvernement.

“ La valeur des propriétés foncières a augmenté des deux tiers durant les dernières six années. Les grains recueillis en plus grande partie sont le seigle et l'avoine, et ils n'ont subi aucuns dommages cette année. Il s'y récolte aussi en grande quantité, des patates qui ne sont jamais atteintes de la maladie.

“ Il n'y a que le sarrazin qui a été cette année, endommagé par la gelée vers le 15 octobre.”

COMTÉ DE JOLIETTE.

Chemin de St. Alphonse de Kildare.

Conducteur :—HUGH DALY.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$300.00
Montant payé	- - - - -	300.00

Ce chemin a pour point de départ, le front du lot No. 8 du 1er rang de l'augmentation de Kildare, paroisse de St. Alphonse, et se termine au front du lot No. 7, sur le 2nd rang.

Ce chemin long de un mille et vingt chaînes et demie, est ouvert dans son entier, et peut être fréquenté par les voitures à roues, à l'exception de vingt-et-une chaînes praticables pour les voitures d'hiver seulement.

Il a été construit onze ponts, formant ensemble cinquante-neuf pieds de pontage, et qui ont coûté \$17.50, et, de plus, 222 pieds de fascinage.

Ce chemin est verbalisé.

Le terrain à travers lequel passe le chemin est bon et boisé en érable, bouleau, hêtre et épinette. Les terres vers lesquelles ce chemin doit conduire, s'il est prolongé, sont aussi de bonne qualité, et seront établies dès que son ouverture aura été exécutée.

“ Les avantages que retirera la colonisation de l'ouverture de ce chemin” dit M. Daly, “ sont considérables ; ils donneront au surplus de la population des vieilles paroisses, les moyens de s'établir dans le pays, et arrêteront l'émigration aux Etats-Unis. La colonisation progresse bien dans ces townships, et même avec rapidité dans les environs des chemins ouverts par le gouvernement, depuis les six dernières années.”

M. Daly dit qu'il faudrait une somme de \$300 pour parachever ce chemin.

COMTÉ DE MONTCALM.

Chemin de Chertsey.

Conducteur :—MICHAEL SKELLY.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$200.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	75.00
		\$275.00
Montant payé	- - - - -	275.00

Le chemin de Chertsey commence à la ligne de division entre les 9e et 10e rangs de Rawdon et se termine dans Chilton.

Les travaux qui ont été exécutés sur ce chemin, dans le courant de 1859, l'ont été dans Rawdon, et pour améliorer la section de chemin qui traverse les 9e, 10e et 11e rangs de ce township.

Il y a un pont à construire sur la rivière Lafontaine pour remplacer celui qui a été détruit par le feu il y a une couple d'années. Ce pont construit, le chemin de Chertsey sera praticable dans toute son étendue, c'est-à-dire, jusque dans Chilton.

Peu de localités ont progressé aussi rapidement que Chertsey, et l'on continue à parler toujours des grands avantages que retirerait la colonisation du prolongement de ce chemin jusqu'aux terrains qui ont été explorés par M. Magloire Granger, et dont j'ai fait mention dans mes rapports précédents.

Quoique dans Chertsey le terrain soit onduleux et même un peu rocheux, les bois francs y sont d'une excellente qualité, on y trouve de magnifiques *sucrieries* et on y récolte abondamment.

Si ce chemin était prolongé jusqu'au lac Ouareau, à travers le terrain exploré par M. Granger, et si une autre branche de chemin était ouverte dans une direction nord-est le long de la rivière du lac Ouareau, il se formerait dans cette direction de beaux établissements grandement favorisés par de nombreux pouvoirs d'eau et de grands lacs où abonde la truite saumonée.

M. Skelly croit que \$2,600 seraient nécessaires pour passer le chemin à travers le township de Chelton, et \$1,200 pour faire l'embranchement mentionné ci-dessus.

On a construit l'an dernier une église catholique dans le village de Chertsey.

Il y a des maisons de construites jusqu'à l'extrémité du chemin dans Chelton; un grand nombre de familles sont allées s'établir, l'an dernier, dans les environs de ce chemin, tandis qu'une étendue considérable de terre sur les bords de la rivière du lac Ouareau reste inoccupée en conséquence du défaut de chemin dans cette direction.

COMTÉ DE MONTCALM.

Pont dans Chertsey.

Conducteur :—MAGLOIRE GRANGER.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$83.34
Montant payé	- - - - -	62.83
		\$20.51
Balance restant	- - - - -	\$20.51

Ce pont construit en 1857 sur la rivière du lac Ouareau, n'était pas entièrement terminé, et une somme ultérieure a été appropriée à cet effet.

M. Granger a fait remplir de pierre les culées de ce pont, afin de le garantir contre la crue des eaux.

COMTÉ DE MONTCALM.

Chemin de Kilkenny et Pont Achigan.

Conducteur :—ALFRED DUFRESNE.

Montant de l'appropriation de 1858, pour le chemin de Kilkenny	- - - - -	\$400.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	125.00
Montant de " de " pour le pont Achigan	- - - - -	150.00
		675.00
Montant payé	- - - - -	\$675.00

Le chemin de Kilkenny a été réparé en 1859, et de plus, un mille qui n'était ouvert qu'en chemin d'hiver a été rendu propre à l'usage des voitures à roues. Un pont a été construit sur la rivière Achigan, dans Kilkenny.

Lorsque j'aurai reçu les réponses du conducteur à ma circulaire, je serai en état de vous donner plus de détails sur ce chemin.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

Chemin du Pont St. Colomban et de Gore.

Conducteur :—JOHN PHELAN.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$500.00
Montant payé	- - - - -	372.10
Balance restant	- - - - -	\$127.90

Ce chemin s'étend depuis le pont neuf de St. Colomban jusqu'à la ligne de division entre St. Colomban et Gore. Sa longueur est à peu près de dix milles ; il est passable pour les voitures d'hiver dans toute son étendue. Un peu plus d'un mille a été amélioré en 1859.

Ce chemin a été verbalisé par les autorités municipales de St. Colomban et de Gore, et il a été pourvu à son entretien futur par ces mêmes autorités.

Le terrain des townships auxquels ce chemin conduit est de bonne qualité et produit du bois propre à la manufacture des alkalis.

"Ce chemin," dit M. Phelan, "a l'effet d'encourager nos jeunes gens à s'établir dans les townships et de les détourner d'émigrer dans l'ouest des États-Unis.

"Les pouvoirs d'eau sont nombreux dans les environs de ce chemin, et il n'y a pas eu de bois d'enlevé en quantité suffisante pour nuire au commerce ou ne pas répondre aux besoins des localités.

"La mouche à bled est encore inconnue dans les nouveaux townships.

"Il faudrait \$2,000 piastres," ajoute M. Phelan, "pour compléter ce chemin, depuis le nouveau pont sur la rivière du Nord jusqu'à Lakefield, dans Gore."

COMTÉ DE VAUDREUIL.

Pont dans Newton.

D. A. McCOSHAM :—Conducteur.

Balance de l'appropriation de 1856	- - - - -	\$400.00
Montant payé	- - - - -	209.60
Balance restant	- - - - -	\$190.40

Ce pont, situé sur le septième rang de Newton, est complété, et a été reçu par les experts nommés à cet effet, tel qu'il appert par leur rapport daté du 22 mars 1859.

COMTÉ D'ARGENTEUIL.

1o. *Chemin de Dalesville à Harrington.*2o. *Chemin de la Rivière du Nord et Moulin d'Arnot.*

Conducteur :—GEORGE HAMILTON.

Premier Chemin :

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$925.29
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00

Second Chemin :

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	200.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	100.00

		\$1425.29
Montant payé	• • • • •	1425.29

La longueur totale du chemin de Dalesville à Harrington, est de trente-deux milles ; celle du chemin de la Rivière du Nord au moulin d'Arnot est de quatorze milles.

Dans le chemin de Dalesville à Harrington, trente-deux milles ont été ouverts et améliorés.

Dans celui de la rivière du Nord au moulin d'Arnot, deux milles et trois quarts ont été ouverts.

Le chemin de Dalesville et Harrington commence au front du 10e rang du township de Chatham et est praticable pour les voitures d'été jusqu'au rapide de Bevaux, au 3e rang du township d'Arundel. Ce qui reste, savoir, six milles, ne peut servir qu'aux voitures d'hiver seulement.

Le chemin de la rivière du nord commence au lac John, township de Gore, et est propre aux voitures d'été jusqu'à peu près au centre de la côte Sud de Ste. Angélique, dans la seigneurie de Mille Isle.

Ces chemins ont coûté à peu près \$200 par mille, sans les ponts.

Dans le chemin de Dalesville et d'Harrington, six ponts, mesurant ensemble 403 pieds, ont été construits en 1859, et ont coûté \$105 ; dans celui de la rivière du Nord au moulin d'Arnot, deux autres ponts construits dans la même année, formant ensemble 237 pieds ont coûté \$45.

Dans le premier chemin on a construit 2,216 et dans le second 403 pieds de pontage qui ont coûté \$6.30 par 100 pieds.

Tous les chemins faits en 1859 dans ce comté ont été verbalisés par les autorités municipales, qui ont pourvu à leur entretien futur.

Le terrain dans les environs de Dalesville et Harrington, depuis le front du 10e rang de Chatham, ainsi que dans les rangs nord du township de Granville, est léger avec sous sol blanc sablonneux. Les 9e et 10e rangs de Harrington, d'après M. Hamilton, seraient d'un meilleur terrain.

Le township Moncalm a d'excellentes terres, mais en plusieurs parties le bois mou domine, et n'offre pas autant d'encouragement aux colons pauvres, que les terrains couverts de bois franc.

Dans le township d'Arundel, le terrain est encore meilleur ; le sol y est bon et le sous-sol glaiseux—le bois franc domine. On y trouve beaucoup d'orme et de frêne.

Les township de Salaberry contient de bonne terre, il est plus montueux qu'Arundel ; les bois francs y dominent.

Déjà plus de trente colons sont rendus dans ce township, et quelques-uns y ont fait des défrichements considérables.

“ Cette partie du pays, dit M. Hamilton, s'établit plus vite qu'aucune autre, et je crois qu'avant trois ans il ne restera pas un lot vacant. De riches canadiens-français, ayant de nombreuses familles, vendent leurs propriétés dans les vieux établissements, et s'établissent dans le township d'Arundel.

“ Depuis l'ouverture du chemin de la rivière du Nord au moulin d'Arnot, la partie Ouest du township Morin s'établit rapidement. Au temps où mon prédécesseur a commencé ses ouvrages sur ce chemin, (en 1854,) il n'y avait d'établissement que sur le 1er rang, à l'Ouest du No. 53, maintenant il y a des colons sur les 1er et 2e rangs jusqu'à la ligne qui divise Wentworth de Morin.

“ Quelques colons sont même allés au-delà de cette ligne dans Wentworth, où il y a une excellente étendue de terrain, sur les 6e, 7e, 8e et 9e rangs. Vingt cinq colons y ont même actuellement pris des terres sur le côté Ouest (joignant Harrington) du township, et y font de grandes améliorations ; ces établissements sont dus au chemin de Dalesville et Harrington. Dans la partie est du township les colons ont l'avantage du chemin de la rivière du Nord au moulin d'Arnot.”

M. William Strong construit actuellement des moulins à farine et à carder, dans la seigneurie de Mille Isles, lesquels seront en opération dans le mois de mars prochain. On construit aussi un moulin à scie sur le No. 44, du 1er rang de Morin.

Il y a un pouvoir d'eau sur le 8e rang d'Arundel. Il n'y a point eu de bois d'enlevé dans les environs de ces chemins, excepté pour des constructions rurales et locales, et il y en a assez pour les besoins actuels et futurs des colons.

M. Hamilton fait une remarque qu'il est bon de faire connaître aux colons, c'est que

tous les terrains neufs que l'on destine à la culture des patates doivent être labourés ou brûlés dans l'année qui précède l'ensemencement pour obtenir une meilleure récolte.

Pour compléter le chemin de la rivière du Nord et du moulin d'Arnot jusqu'au moulin de Mayer, dans Morin, il faudrait, suivant M. Hamilton, \$800 ; et \$1,100 pour finir celui de Dalesville et Harrington, jusqu'à de Salaberry.

COMTÉ D'OTTAWA.

Chemin de la rivière du Désert.

Conducteurs. { PATRICK FARRELL.
FRS. X. DESLOGES.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$1460.00
Montant de l'appropriation de 1859	. - - - -	600.00
		\$2060.00
Montant payé	- - - - -	1800.00
		\$ 260.00

La longueur de chemin ouvert en 1859, est de huit milles et trois-quarts, ce qui donne en tout vingt-huit milles et trois-quarts d'ouvert, et laisse à faire encore trente-et-un et demi pour le terminer.

De ces huit milles et trois-quarts ouverts en 1859, sept milles et un quart sont praticables pour les voitures à roues, et le mille et demi restant ne l'est que pour les voitures d'hiver.

Le chemin qui est maintenant ouvert, se trouve dans Low, Aylwin et Wright.

Ce qui en a été fait en 1857, a coûté, terme moyen, \$192 par mille, sans comprendre les ponts.

La longueur totale des ponts construits en 1859, est de 1,270 pieds. Ils ont coûté, y compris le pont qui a été érigé sur la rivière Pickanock, \$889.

Les pontages sur terre et le fascinage, sont de 1,084 pieds d'étendue, et leur coût a été de \$225.

Comme il n'y a pas de municipalités d'organisées au nord de Low, il n'a pas été pourvu à l'entretien de cette partie de chemin qui a été faite dans Aylwin et Wright.

Messieurs Farrell et Desloges continuent en avançant leur chemin dans la rivière du Désert, à trouver le terrain propre à faire des établissements ruraux.

Les bois sur les hauteurs sont l'érable, le mérisier, le hêtre, la pruche, le bois blanc, l'orme, le pin et le sapin ; en quelques endroits le pin et le cèdre dominant,—en d'autres le bois mou est le plus abondant ; mais généralement il existe un mélange de tous les bois sur tout le cours du chemin. Le terrain s'y trouve aussi de diverses qualités, mais plus généralement il est, suivant messieurs Farrell et Desloges, un mélange de terre grasse, sable, etc. "A tout prendre il est" ajoutent-ils, "propre à l'agriculture."

Messieurs Farrell et Desloges disent, qu'on croit généralement que la partie du chemin qui reste à faire sera moins coûteuse que celle qui est déjà ouverte. Ils croient que depuis les six dernières années la population a quadruplé.

Il y a déjà deux églises catholiques de bâties sur la ligne de ce chemin, une à la rivière du Désert, l'autre à l'embouchure de la rivière Pickanock. Et de plus, les autorités ecclésiastiques ont fixé trois sites pour de nouvelles églises.

"Nous croyons" disent messieurs Farrell et Desloges "que la valeur de la propriété foncière située dans les townships que traverse ce chemin, a augmenté de 50 per cent depuis que le chemin a été commencé.

COMTÉ DE GASPÉ.

1°.—*Chemin de l'Anse au Griffon.*2°.—*Chemin de la Grande Grève.*

Conducteur :—DAVID PHILLIPS.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$592.30
Montant payé	- - - - -	475.10

Balance restant	- - - - -	\$116.20
-----------------	-----------	----------

Ces deux chemins commencent à la péninsule et se terminent l'un à l'Anse au Griffon, l'autre à la Grande Grève.

Le 1er a huit milles de long, le 2nd douze milles.

Ils sont ouverts dans toute leur longueur.

Trois milles et demi sont parachevés dans le 1er, et sept-huitième dans le second.

Le coût en est de \$53.13 par mille sans les ponts.

“ Il se fait déjà “ dit M. Phillips “ beaucoup de transports sur ces chemins, et quatorze maisons nouvelles sont en voie de construction.”

Pour autres informations, voir mon rapport de 1857.

COMTÉ DE GASPÉ.

Chemin de l'Anse à la Louise.

Conducteur :—JOHN HURLEY.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$75.00
Montant payé	- - - - -	75.00

Je n'ai pas, sur les travaux faits dans ce chemin en 1859, de renseignements suffisants pour en donner des détails précis.

D'après les documents qui m'ont été transmis, il paraîtrait que M. Hurley aurait fait un pont et quelque travail sur ce chemin.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

DANS LE TOWNSHIP NOUVELLE.

1er. *Chemin de Mann's Brook.*2nd. *Chemin de la Pointe à la garde.*3me. *Chemin de Glenn.*

DANS LE TOWNSHIP DE MANN.

1er. *Chemin de Battery Point.*2nd. *Chemin de la Rivière du Loup.*

Conducteur :—JOHN G. FAIR.

Montant approprié en 1859, pour le chemin de		
Mann's Brook	- - - - -	\$60.00
Pour le chemin de la Pointe à la garde-	- - - - -	60.00
do Glenn	- - - - -	100.00
do Battery Point	- - - - -	40.00
do la Rivière du Loup	- - - - -	60.00
		\$320.00
Montant payé	- - - - -	320.00

Il a été approprié pour les trois chemins, dans le township Nouvelle, une somme de \$220 et \$100, pour les deux autres, dans le township Mann.

M. Fair a fait en 1859 trois milles et vingt-quatre chaînes de chemin, savoir :

Sur le chemin de Mann's Brook	- - - - -	\$62 chaînes.
do	Pointe à la garde	- - - - - 36 do
do	Glenn	- - - - - 80 do
do	Battery Point	- - - - - 39 do
do	Rivière du Loup	- - - - - 47 do
		264 do

Ce qui a été fait de chemin dans ces diverses localités, n'a pas été complété, mais peut être fréquenté par les voitures à roues.

Il a été construit quatre ponts, formant 108 pieds de pontage, et qui ont coûté ensemble \$44.

Le terrain à travers lequel passent ces divers chemins, est de bonne qualité, et bien boisé en merisier, érable, épinette, et quelques pins.

Ces chemins conduisent à des étendues de terre de grande valeur, très propres à la colonisation et aussi bien arrosées.

M. Fair est d'opinion qu'il résultera de l'ouverture de ces chemins de grands avantages pour ce comté; la terre y étant de la meilleure qualité engagera, dit-il, assurément les colons à y faire des établissements.

L'étendue de ces chemins, ensemble, tels qu'ils sont projetés, est de vingt-cinq milles dont il a été ouvert trois milles et un quart. Pour compléter les vingt et un milles et trois quarts qui restent, M. Fair croit qu'il faudrait une somme de \$100 à \$120 par mille.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Chemins dans le New Richmond.

Conducteur:—JOHN DODDRIDGE.

1°.—*Chemin du 4ème au 6ème rang au sud est du lac.*

2°.—*Chemin de la rivière au Caplan.*

Montant de l'appropriation de 1859, pour le 1er chemin	- - - - -	\$100.00
do	do	do
do	do	2me
		100.00
		200.00
Montant payé	- - - - -	\$200.00

M. Doddridge a ouvert en 1859, trois quart de mille dans le premier de ces chemins, et dans le second il a fait des réparations sur une étendue d'un mille.

Il a de plus construit un pont de quinze pieds de long sur le chemin de la rivière au Caplan; lequel a coûté \$20 seulement.

Le chemin de la rivière au Caplan est verbalisé, ainsi qu'une partie du chemin du 4me au 6me rang, de New Richmond.

"En général" dit M. Doddridge "Toutes les terres sur lesquelles ce chemin a été ouvert, paraissent être très bonnes, couvertes d'érable, de cèdre, d'épinette, et autres espèces de bois, et plus en profondeur encore les terres y sont meilleures et unies."

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Chemins dans Maria et Carleton.

Conducteur:—FINLAY COOK.

Un Chemin dans Carleton.

Deux Chemins dans Maria.

Montant de l'appropriation de 1859, pour Carleton.	\$150.00
do	do
do	do
do	Maria
	200.00
Montant payé	350.00

Ces trois chemins dont l'étendue est peu considérable ont cependant leur utilité locale. Deux sont des routes conduisant d'une concession à une autre ; le troisième est lié à un établissement dit "Irish settlement" en arrière du moulin Manderson.

Le terrain dans les environs de ces chemins est bon et très propre, suivant M. Cook, à former des établissements ruraux. Les bois qu'on y trouve sont un mélange de merisier, d'érable, d'épinette et de cèdre.

COMTÉ DE RIMOUSKI.

Chemin de St. Simon.

Conducteur :—C. F. CARON.

Balance de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$200.00
Montant de do de 1859 - - - - -	400.00
	\$600.00
Montant payé - - - - -	600.00

Pour point de départ et autres informations Voir mes précédents rapports.

Quatre-vingt-huit arpents ont été parachevés cette année, et quarante neuf arpents ont été simplement ouverts.

Il peut être fréquenté par les voitures à roues dans toute sa longueur.

Le coût en a été, terme moyen, d'environ \$200 par mille, y compris les petits ponts, et ce qui a été fasciné et couvert de terre.

Les quatre plus grands ponts, forment 296 pieds de pontage, et ont coûté \$60.

Il y a en outre 27 autres petits ponts, mesurant ensemble 294 pieds de pavage, dont les frais de construction, sont compris dans le coût du chemin, tel que spécifié ci-dessus.

J'ai déjà mentionné dans mes précédents rapports, que les terrains que traverse ce chemin sont bons, mais M. Caron dit "que ceux des profondeurs où ce chemin n'a pas encore pénétré sont d'une qualité supérieure." Ces terres situées en arrière de St. Simon appartiennent à la couronne, et M. Caron est persuadé, qu'elles seraient immédiatement établies en conséquence du bas prix auquel elles sont vendues, si le chemin était prolongé.

Relativement aux moulins à farine et à scie etc., voir mon rapport de 1857.

"La nouvelle paroisse de St. Mathieu de Rioux" dit M. Caron, "érigée par l'autorité canonique dans les profondeurs de la seigneurie de Rioux, doit son existence à l'augmentation de la population qu'a attirée la route en question dans cette localité."

Les grains n'ont subi aucun dommage dans ces environs, et il n'y a eu aucune gelée nuisible aux récoltes avant le 25 septembre l'an dernier.

Il faudrait de \$150 à \$175 pour rendre cette route jus qu' au chemin Taché.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Chemin de Bégon.

Conducteur :—THOMAS P. PELLETIER.

Montant de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$500.00
Montant do de 1859 - - - - -	188.00
	\$688.00
Montant payé - - - - -	688.00

Le chemin de Bégon commence sur la ligne qui sépare la seigneurie des Trois-Pistoles, et le township Bégon.

Il est parachevé jusqu'au-delà de la rivière Berbenecache, ce qui forme une étendue d'environ quatre milles et demi ; il est, dans cette étendue, praticable pour les voitures à roues.

Le coût en a été, terme moyen, de \$190 par mille, sans y comprendre les ponts.

Deux ponts longs ensemble de 200 pieds ont coûté \$34 et douze arpents de pontage sur terre ont coûté \$140.

Ce chemin, commencé en 1857, a engagé un grand nombre de colons à aller se joindre à ceux qui déjà habitaient ce township depuis nombre d'années.

" Depuis l'ouverture de ce chemin" dit M. Pelletier, " en 1857, la colonisation s'y " est développée rapidement, et la population a fait plus que doubler.

Le site d'une église y a été établi par l'autorité civile.

Les grains qu'on y récolte en plus grande quantité sont les pois, l'orge et le bled, qui n'y ont souffert cette année, ni par la gelée ni par les insectes.

Il y a près du chemin plusieurs pouvoirs d'eau, dont un est déjà utilisé.

M. Pelletier évalue à \$2,500 la somme nécessaire pour compléter ce chemin, dans toute l'étendue du tracé qui est d'à peu près 15 milles.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Chemin de l'Isle Verte.

Conducteur :—J. A. FRASER.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$316.08
Montant de " de 1859	- - - - -	180.00
		496.08
Montant payé	- - - - -	483.93
		\$ 12.15
Balance restant	- - - - -	\$ 12.15

Les travaux exécutés cette année sur ce chemin, consistent dans l'ouverture de 3 milles, dont 2 milles 16 arpents sont parachevés.

Quatre ponts formant en tout 226 pieds ont été construits, ainsi que 4 arpents de pontage sur terre.

Les travaux ont été terminés sur le 7me rang du township Viger, à environ 5 arpents du 8me rang.

" Le sol sur le 8me rang," dit M. Fraser, " m'a paru uni et très avantageux pour la colonisation, quoiqu'un peu rocheux. On me dit qu'il n'y a plus qu'un mille pour se rendre au tracé du chemin Taché."

M. Fraser estime qu'il faudrait une somme de \$275 pour terminer cette route jusqu'au chemin Taché, sans néanmoins comprendre le coût des ponts.

La réponse de M. Fraser à ma circulaire du 25 novembre dernier, ne m'étant pas parvenue, il m'est impossible de vous donner plus de renseignements sur ce chemin.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Chemin de St. Eloi.

Conducteur :—CHARLES THÉRIAULT.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$180.00
Montant payé	- - - - -	180.00

Le point de départ du chemin de St. Eloi est sur le troisième rang de Denonville.

Il est maintenant praticable jusqu'au ruisseau ferré pour les voitures à roues. Deux milles en ont été ouverts en 1859.

Le terrain que traverse ce chemin, ainsi que celui des environs, est généralement bon quoiqu'un peu rocheux ; le bois dominant est l'érable.

Les terrains les moins propres à la colonisation se trouvent dans les 1er, 2e et 3e rangs de Denonville.

Dans ces trois concessions, les savannes et les roches sont plus communes que dans le reste du township. Maintenant que ces obstacles ont été franchis, et que le chemin a rendu les meilleures terres accessibles, on compte que les progrès de la colonisation seront plus rapides que par le passé dans cette localité. Voir mon rapport de 1858.

Les grains recueillis en plus grande quantité dans Denonville, sont le blé, le seigle et l'orge qui, cette année, n'ont subi aucun dommage par les insectes ou les gelées.

Il faudrait à peu près \$800 pour compléter ce chemin, qui n'a actuellement qu'à peu près douze pieds de largeur.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Chemin Viger.

Conducteur :—L. M. LAPOINTE.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$300.00
Montant payé	- - - - -	300.00

Voir mes rapports sur les travaux de 1857 et 1856, relativement à la description de ce chemin, etc.

M. Lapointe a complété cette année vingt arpents de ce chemin, et en a ouvert trois.

Les vingt arpents complétés et les trois autres seulement ouverts, ont coûté \$185.

Deux ponts de 16 pieds de pavé et quelques perches de pontage sur terre ont coûté \$19.

Les bois francs dominant dans les environs du chemin—le pin y est rare.

M. Lapointe croit que le terrain y est très bon, et paraît l'être de chaque côté, à plusieurs milles de distance.

“Ce chemin sera d'une importance vitale” dit M. Lapointe “pour les townships Viger, Whitworth, Denonville et toutes les paroisses voisines, lorsqu'il aura joint le chemin du lac Témiscouata, distance d'à peu près dix milles du point où il se termine aujourd'hui.”

Il a été construit une chapelle l'an dernier, dans le township Viger.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Chemin de Whitworth ou de St. Modeste.

Conducteur :—V. MIVILLE.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$500.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	180.00

		\$680.00
Montant payé	- - - - -	680.00

Le point de départ du chemin Whitworth ou de St. Modeste, est au chemin de front du 3e rang, sur le 13e lot de Whitworth. Il est maintenant ouvert jusqu'au 8e rang, et doit se terminer au chemin de Témiscouata.

M. Miville a ouvert quarante-huit arpents et demi de ce chemin en 1859.

Quoiqu'il ne soit pas complètement achevé, il est cependant praticable pour les voitures d'été.

Le coût du chemin, lorsque parachevé, sera de \$400 à \$500 par mille, terme moyen, sans y comprendre les ponts.

Un pont de cinquante pieds de longueur a coûté \$40, et deux pontages sur lambourdes, formant ensemble 150 pieds, ont coûté \$120.

Les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e rangs sont rocheux, suivant le rapport de M. Miville, mais le sol lui paraît bon, et est couvert de bois de toutes espèces, tels que pin, épinette rouge et grise, cèdre, sapin, bouleau, frêne et autres.

“ Les 8e, 9e, 10e, 11e et 12e concessions ” ajoute M. Miville “ sont magnifiquement belles et bonnes, bien boisées en érable, mérisier et hêtre.

Ce chemin a beaucoup favorisé la colonisation dans Whitworth. Un grand nombre de lots y sont déjà pris sur le bord du chemin, même jusque sur la 9e concession, quoiqu'il ne soit pas ouvert jusqu' au 8e rang.

Il y a dix ou onze pouvoirs d'eau dans Whitworth. “ Nous y avons observé,” ajoute M. Miville “ sur le 9e rang, une carrière de pierre à chaux, d'une qualité supérieure. “ Quelques visiteurs prétendent même qu'elle est de craie.”

M. Miville croit que pour achever ce chemin jusqu'à celui de Témiscouata, il faudrait une somme d'à peu près \$3,320.

Les grains cultivés dans Whitworth, sont l'orge, le seigle, les pois, le bled, le sarrazin et l'avoine, et n'ont pas éprouvé là, plus de dommages par les gelées ou les insectes, que dans les seigneuries voisines.

Les premières gelées s'y font sentir ordinairement vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre.

La partie du chemin qui se trouve sur le 3e rang est verbalisée.

Le chemin Taché passe sur le haut du 8e rang de Whitworth, et comme M. Miville est parvenu à ouvrir le sien jusqu' au 8e rang de ce même township, on aura avec une légère dépense de plus, l'avantage de réunir ces deux chemins.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

Chemin de Pohénégamook.

Conducteur :—JOSEPH ROY.

Balance de l'appropriation pour 1858 - - - - -	\$ 21.76
Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	\$300.00
	\$321.76
Montant payé - - - - -	301.23
	\$ 20.53

Je prends la liberté de vous référer à mes précédents rapports pour éviter de répéter ici ce que j'ai déjà dit au sujet de ce chemin.

Ce chemin a été prolongé, en 1859, d'à peu près un mille et trois quarts, de sorte que son étendue actuelle est de vingt trois milles et vingt-six arpents, dont vingt-deux milles et vingt-six arpents sont propres aux voitures à roues chargées de 400 à 500 livres, l'autre mille de plus n'est praticable que pour les voitures d'hiver seulement.

Sept milles sont ouverts sur le township Bungay et 3 $\frac{1}{2}$ milles sur la seigneurie de la Rivière du Loup, six sur le township Park, et 7 milles et 5 arpents sur le township Pohénégamook.

Je ne répèterai pas ici non plus ce que j'ai déjà dit de la qualité du terrain qui avoisine le lac Pohénégamook et auquel ce chemin conduit, il suffira je pense de mentionner que des colons attendent avec anxiété qu'un bon chemin leur en rende l'accès possible.

Les grains recueillis en plus grande quantité dans les environs de ce chemin sont le blé et l'orge.

Il n'y a pas eu cette année de gelées nuisibles aux récoltes dans ces localités.

Le coût de ce chemin, sans y comprendre les ponts, est de \$260 par mille, terme moyen.

Deux milles trois cents piastres seraient, suivant M. Roy, nécessaires pour compléter ce chemin.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

Chemin de Woodbridge.

Conducteur :—J. BTE. MARTIN.

Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	\$250.00
Montant payé - - - - -	250.00

Voir la description de ce chemin dans mon rapport de l'an dernier.

Quatre milles parachevés, et 33 arpents, simplement ouverts en 1858, sont passables pour les voitures à roues. En 1859, M. Martin a fait quelques ponts, et de plus a parachevé un pont commencé l'année dernière, long de 170 pieds. Le complètement de ce pont a seul coûté \$100. M. Martin a fait plusieurs ouvrages de nivellement ou de remblai, et a employé la balance de ce qu'il avait en mains, à améliorer une partie du chemin fait antérieurement, et à ouvrir 11 arpents de chemin au sud de la Rivière du Loup.

Toute l'étendue de ce chemin peut être fréquentée par les voitures d'été, quoique difficilement en quelques parties.

Tout le township de Woodbridge paraît être propre à la formation d'établissements ruraux.

La partie inférieure est couverte de bois mêlé, mais dans l'autre partie, le terrain est meilleur, et le bois dominant est l'érable.

“ Les avantages que procure ce chemin, dit M. Martin, seraient encore plus grands, s'il était continué plus haut, attendu que les terres sont meilleures dans les profondeurs.

“ On a commencé, remarque M. Martin, dans le rapport qu'il m'a adressé, des défrichements assez considérables. Sur le troisième rang en particulier, dans la partie où passe la route, dont j'ai conduit les travaux, quatre ou cinq colons ont commencé cette année à construire des maisons; le manque de moyens les a empêchés de continuer, comme il en a empêché un grand nombre d'autres de commencer; la pauvreté des colons retardera donc nécessairement les établissements.

“ La moindre subvention législative aurait l'effet de faire établir, dans un très court espace de temps, nombre de familles sur les lots du township Woodbridge, et le défaut de moyens en retardera nécessairement le progrès.

“ Si les colons recevaient une aide de la législature—un prêt d'argent—tant petit fût-il, ce secours assurerait, je n'en doute nullement, le succès de la colonisation, et les colons pourraient en faire le remboursement dans quelques années, s'il était exigé d'eux.

“ Un moulin à soie, construit à une petite distance de la route par J. Bte. Dionne, écuyer, préfet du comté de Kamouraska, et maire de St. Paschal et de Woodbridge, est en opération depuis l'hiver dernier, et offre déjà quelques avantages aux colons, en sciant les bois dont ils pourront avoir besoin pour la construction de leurs bâtisses ou le commerce de bois; mais ici encore se présente un inconvénient grave, ce moulin est situé sur le sixième rang, à trois ou quatre milles de l'extrémité actuelle de la route, mais il n'en serait qu'à environ seize arpents si la route était rendue au sixième rang.

“ Les grains récoltés cette année, dans les environs du chemin de Woodbridge, sont le blé, le seigle, les pois et l'orge; ils n'ont subi aucun dommage cette année, par la gelée ni par les insectes.

“ La gelée ne s'est pas fait sentir, cette année, dans cette localité d'une manière nuisible aux récoltes.

“ Ce chemin est verbalisé sur les premier et second rangs du dit township

“ Il faudrait encore, pour ouvrir ce chemin et le parachever jusqu'au chemin Taché, distance d'à peu près quatre lieues, suivant M. Martin, une somme d'à peu près \$4500.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

Chemin du Mont Carmel.

Conducteur :—HENRI GARON.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$614.12
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		814.12
Montant payé	- - - - -	\$814.12

L'ouverture du chemin Taché devant être commencée simultanément en deux endroits savoir: dans Buuckland, comté de Bellechasse, et dans Painchaud, comté de Kamouraska

il était devenu nécessaire de rendre praticable le chemin du Mont-Carmel, pour avoir, avec la section est du chemin Taché, où l'on devait travailler, un accès aussi facile que possible.

En conséquence, M. Garon, conducteur des travaux du chemin Taché, reçut avis de vouloir bien se transporter, avec un parti de travailleurs, sur le chemin du Mont-Carmel, dans le but d'améliorer cette route devenue par sa coïncidence avec le chemin Taché, une voie importante et nécessaire.

M. Garon a employé sur cette route les sommes mentionnés ci-dessus, et quoiqu'il l'ait fait avec tout le zèle et la diligence possibles, ce chemin que j'ai visité en septembre dernier, après que M. Garon y a eu travaillé, était dans un état, sur un espace de quatre à cinq milles, non seulement impraticable mais même dangereux.

Ces quatre ou cinq milles sont tous pavés de roches assez grosses qu'il faudra les miner pour les enlever, et malheureusement, la terre dont on aurait grand besoin pour en couvrir le chemin manque dans les environs, de sorte qu'il faudra une somme assez forte encore pour compléter le chemin du Mont-Carmel.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

Chemin Chapais.

Conducteur :—MAURICE BOSSÉ.

Balance de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$1.55
Montant do do 1859 - - - - -	450.00
	<hr/>
Montant payé - - - - -	451.55
	449.81
	<hr/>
Balance restant - - - - -	\$ 1.74

Voir la description de ce chemin dans mon avant dernier rapport.

M. Bossé a construit en 1859, sur la Rivière Ouelle, un pont de cent vingt-deux pieds de pavé, dont le coût a été de \$163, il a de plus, fait trente-deux arpents de chemin.

La longueur totale, maintenant ouverte et propre aux voitures à roues, est de sept milles.

Le coût moyen de ce chemin a été de \$320, y compris les petits ponts.

La partie ouverte de ce chemin, est située dans le township d'Ixworth, désigné aujourd'hui sous le nom de paroisse de St. Onésime.

Le sol le long de ce chemin est partout de bonne qualité. Les bois y sont mêlés, mais sont gros et très longs. Sur les hauteurs, on trouve des roches disséminées, mais non en grande quantité.

Trois rangs d'Ixworth, (St. Onésime) sont aujourd'hui établis et habités.

"Depuis l'année dernière," dit M. Bossé "tous les lots de terre situés auprès du "chemin qui a été ouvert, ont été achetés, comme on peut savoir de M. Deguise, l'agent local."

Ce chemin a été tracé jusqu'à la ligne provinciale, mais il importerait que les sept milles qui restent à ouvrir pour lui faire atteindre le chemin Taché fussent ouverts et complétés sous le plus court délai possible, pour donner un accès facile à ce dernier.

La paroisse de St. Onésime d'Ixworth est déjà érigée en municipalité,—On a aussi trois ou quatre écoles élémentaires, et aussi des marchands.

Une église y a été construite il y a deux ans.

"Le bled, l'orge, le seigle, etc., y sont cultivés," dit M. Bossé, "et je n'ai pas entendu dire que ces grains aient souffert, si ce n'est que par l'échaudage."

M. Bossé croit qu'avec \$2,400 ce chemin pourrait être ouvert jusqu'au chemin Taché

COMTÉ DE L'ISLET.

Chemin Arago.

Conducteur :—P. C. FOURNIER.

Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	\$300.00
Montant payé - - - - -	262.65
	<hr/>
Balance restant - - - - -	\$ 37.35

Ce chemin commence à la ligne qui sépare le fief Lessard du township Lessard, entre les lots Nos. 18 et 19 de ce township et doit se terminer au chemin Taché, distant de 13 milles 16 chaînes et 45 mailles.

Ce chemin, commencé le 17 octobre dernier, a été ouvert sur une étendue d'un mille et trois arpents et demi, dont un mille, quoique non parachevé, peut servir aux voitures à roues.

Il a coûté tel qu'il est \$230, terme moyen, par mille, sans comprendre les ponts. Il a été construit de plus deux ponts dont le coût est de \$32.

" L'espèce de bois au travers duquel passe la partie du chemin que je connais " dit M. Fournier, " est l'épinette, le sapin, le merisier, le bouleau, les aulnes et le cèdre ; tous ces bois sont d'une très belle venue et annoncent un sol riche et fertile.

" Je suis informé que les terres adjacentes à ce chemin sont de même nature dans les 1er et 2nd rangs du township Lessard, excepté quelques montagnes qui s'y rencontrent, de peu d'étendue ; au-dessus de ces rangs, il y a quelques espaces en savanne ou plaine peu propres à la culture, mais ensuite l'on m'assure que le terrain est très propre à la colonisation jusqu'au chemin Taché, où doit se terminer le chemin projeté ; de plus les beaux bois francs qui se trouvent vers le haut du chemin Arago sont exploités depuis quelques années par un grand nombre de personnes qui y font une quantité considérable de sucre d'érable, et donnent un bon revenu à ceux qui s'en occupent. Ces endroits feront par la suite un centre pour la colonisation et l'ouverture des terres.

" Sous le rapport de la colonisation, ce chemin est indispensable, car les quelques colons disséminés aux environs du chemin projeté ne peuvent descendre leurs produits que durant l'hiver, n'ayant aucune voie de communication soit pour aller aux moulins, vendre leurs denrées ou autres besoins indispensables, et sous le point de vue commercial, il fera un débouché qui servira non seulement à sortir des bois de commerce pour le marché de cette province, mais encore à alimenter les nombreux chantiers qui exploitent les bois de pin ou autres, sur les affluents de la rivière St. Jean, qui ne peuvent, faute de bons chemins, recevoir leurs provisions que pendant l'hiver, la plus grande partie venant du Nouveau-Brunswick et de l'état du Maine, tandis qu'avec un bon chemin le Canada profiterait de ce commerce.

M. Fournier pense qu'une somme de \$6700 serait nécessaire pour compléter ce chemin

COMTÉ DE L'ISLET.

Chemin Elgin.

Conducteur :—J. G. VERREAULT.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$376.59
Montant de " de 1859	- - - - -	500.00
		876.53
Montant payé	- - - - -	\$876.53

Le point de départ de ce chemin est sur le No. 27, du 1er rang d'Ashford. Ce chemin est parachevé jusqu'à la rivière Ouelle, qui passe sur le 2e rang des townships Garneau et Lafontaine. Il doit être continué jusqu'à la ligne frontière. Deux milles et seize arpents ont été ouverts et parachevés cette année. Au-dessus de treize milles et demi sont propres aux voitures d'été et le reste, à peu près 12½ milles peut être fréquenté par les voitures d'hiver.

Il existe plusieurs pouvoirs d'eau considérables dans les environs de ce chemin et sur lesquels on pourrait ériger des moulins de toutes sortes. Les plus considérables sont sur la rivière Ouelle, et sur une autre rivière appelée " le Bras." Sur chacune de ces rivières, on construit actuellement un moulin à scie. Ces deux moulins seront en opération au printemps. Dans le cours de l'été prochain, on doit ajouter une moulange à l'un de ces moulins à scie.

Vingt et quelques familles résident maintenant le long du chemin.

Outre les églises déjà mentionnées dans les rapports précédents, on en doit construire

deux autres, l'une près du lac Noir dans le township Fournier, l'autre sur le 3^{me} rang du township Lafontaine, près du chemin Taché. Les bois de ces constructions doivent être préparés dans le cours de cet hiver.

"Des lots," dit M. Verreault, "pour lesquels on aurait rien donné l'an dernier ont été vendus \$180.

L'orge, le seigle et les patates sont venus en abondance sur les terrains que traverse ce chemin, et ont été d'une qualité supérieure, rien n'y a souffert de la gelée que le produit de quelques semences tardives faites dans le but d'en obtenir le fourrage.

M. Verreault croit que \$7,500 suffiront pour compléter ce chemin.

Pour plus amples informations, voir mes précédents rapports.

COMTE DE MONTMAGNY.

Chemin de l'Anse à Giles.

Conducteur :—L. A. BEAUBIEN.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$500.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	250.00
		<u>\$750.00</u>
Montant payé	- - - - -	300.00
		<u>\$450.00</u>
Balance restant	- - - - -	\$450.00

Ce chemin commence entre les 3^e et 4^e concessions de la paroisse du Cap St. Ignace, et doit se terminer au chemin Taché.

Ce n'est que vers la fin d'octobre qu'il a été au pouvoir de M. Beaubien d'organiser un parti de travailleurs pour commencer l'ouverture de ce chemin, et les gelées et la neige survenues l'automne dernier, plus tôt que d'ordinaire, ont forcé ce monsieur de cesser ses travaux avant qu'il ait pu faire autant de progrès qu'il le désirait.

Cette route, telle que projetée, a à peu près quinze milles d'étendue, et sera un de ces chemins latéraux, dont le but, entre autres avantages, est de rendre plus facile l'accès aux terres qui bordent le chemin Taché.

Seize arpents seulement de ce chemin ont pu, cet automne dernier, être ouverts. De ces seize arpents, quatorze ont été parachevés.

Les travaux y seront repris dès que la saison prochaine le permettra.

Quoique l'ouverture de ce chemin ne soit avancée encore que d'à peu près un demi mille sur la 4^e concession, tels sont le besoin et le désir des industriels habitants du district de Québec, de former de nouveaux établissements, que déjà des colons se sont placés sur la 5^e concession, dans l'espoir que le chemin ne tardera pas à se rendre jusqu'à leurs défrichements.

Un de ces colons y a récolté cette année, 700 gerbes de blé.

COMTÉ DE MONTMAGNY.

Chemin en arrière de St. Pierre.

Conducteur :—ANTOINE TALBOT..

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$103.31
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		<u>\$303.31</u>
Montant payé	- - - - -	303.31

Ce chemin commence au bout de la route des Commissaires à St. Pierre, au sud-est de la rivière du sud, et se termine au 5^e rang de Montminy.

Deux lieues et demie de ce chemin sont maintenant praticables pour les voitures d'été.
—Ce chemin n'est pas verbalisé.

Le terrain qu'il traverse et celui de ses environs est de bonne qualité et généralement plat. Les bois y sont de haute futaie, et sont léérable, lemerisier, l'épinette et le cèdre.

La récolte y a été abondante cette année.

Les gelées n'ont causé aucun dommage.

La mouche à blé est encore inconnue dans ces localités.

Quoique praticable, ce chemin n'est pas encore complété.

La population de Montminy est d'à peu près 500 âmes.

Il y a une chapelle dans ce township.

COMTÉ DE MONTMAGNY.

Chemin en arrière de St. Thomas.

Conducteur :—EDOUARD COTÉ.

Balance de l'appropriation de 1857	- - - - -	\$ 26.57
Montant de do 1858	- - - - -	800.00
Montant de do 1859	- - - - -	350.00
		\$1176.57
Montant payé	- - - - -	1161.44
		\$ 15.13

Pour point de départ et autres détails *Vide* mon rapport de 1857.

Cette route doit se terminer au chemin Taché.

Il en a été parachevé quarante arpents en 1859, dans le township Ashburton, il a coûté à peu près \$750 le mille, y compris les ponts.

Il reste encore à peu-près trois lieues de ce chemin à ouvrir, pour le faire rejoindre le chemin Taché.

M. Côté ne peut donner d'informations exactes sur les progrès de la colonisation dans les environs de ce chemin, mais il sait, dit-il, "que malgré le mauvais état des chemins, une centaine de familles se sont déjà établies dans Montminy et Ashburton."

"Les grains," ajoute-t-il "qui ont été semés dans ces townships cette dernière année, sont principalement le bled, l'orge l'avoine qui n'ont nullement souffert de la gelée, et dont la récolte a été très bonne.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

Chemin d'Armagh.

Conducteur :—PIERRE DAGNAULT.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$400.00
Montant payé	- - - - -	400.00

Pour la description de ce chemin, *Vide* le rapport de 1857.

La longueur de chemin faite cette dernière année (1859), est de vingt-trois arpents, ce qui, ajouté à ce qui l'a été antérieurement, donne une étendue de 7 milles et deux arpents actuellement propres aux voitures à roues.

M. Dagnault dit que "les progrès de la colonisation sont satisfaisants dans les environs de ce chemin, que les colons étendent beaucoup leur défrichement et que les terres sont remarquablement productives.

"Quoique les gelées aient causé de grands dommages en diverses parties du Haut et du Bas-Canada, et même dans les Etats Unis, il est digne de remarquer qu'elles n'en ont pas causé partout dans le Bas-Canada."

Dans la localité où M. Dagnault a fait travailler (Armagh), il paraît que ni les grains ni les patates n'ont été endommagés par les gelées de l'an dernier.

Pour la description du terrain dans les environs du chemin, *Vide* rapports précédents :

COMTÉ DE BELLECHASSE.

Nettoisement de la Rivière du Sud.

Conducteur :—LÉON LORTIE.

Montant de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$200.00
Montant payé - - - - -	200.00

Avec cette somme, M. Lortie a débarrassé la branche sud-ouest de la rivière du sud, dans le township Mailloux, qui était obstruée par des bois amoncelés en cet endroit. Ces travaux ont été exécutés sur une étendue de 20 arpents.

COMTÉS DE BELLECHASSE ET KAMOURASKA.

Chemin Taché.

Section du chemin Taché dans Bellechasse.

Conducteur :—ELIE AUDETTE.

Section du chemin Taché dans Kamouraska.

Conducteur :—HENRI GARON.

Balance des appropriations de 1858 - - - - -	\$8,500.00
Montant do de 1859 - - - - -	3,500.00
	<u>\$12,000.00</u>
Montant payé à M. Audette - \$2,900.00	
do do Garon - - 4,058.70	
	<u>\$6,958.70</u>
Balance restant - - - - -	\$5,041.30

L'ouverture du chemin Taché, dont la longueur est de deux cent neuf milles et quarante-six chaînes, et non cent quatre-vingt milles, comme il est dit dans mon précédent rapport, a été commencée simultanément dans Buckland, comté de Bellechasse, et dans Painchaud, comté de Kamouraska, M. Audette dirigeant les travaux vers l'est et M. Garon vers l'ouest. Ce mode de procéder a été adopté dans le but de donner à la population du sud du fleuve, dans le district de Québec, si empressée de former de nouveaux établissements, deux accès aux terres situées sur la ligne de cet important chemin.

Deux conducteurs, indépendants l'un de l'autre dans leur opérations respectives, ont été nommés à cette fin.

M. Audette, chargé de la conduite des travaux de la section ouest, a commencé à la ligne de division entre la seigneurie Taschereau et Buckland, et M. Garon, à l'endroit où le chemin du Mont-Carmel joint le chemin Taché, entre les 6^{me} et 7^{me} rangs du township Chapais.

Ces deux messieurs m'ont transmis leurs rapports respectifs, et donné des informations d'une si haute valeur, que je crois remplir un devoir en faveur de la colonisation, en citant largement leurs propres paroles.

Avant de le faire cependant, je dois en justice envers M. Garon, faire remarquer, que si ce monsieur n'a pas autant de beaux résultats à signaler, la cause en est due à l'état presque inaccessible de la section du chemin qu'il a eu à ouvrir. Le chemin du Mont-Carmel, étant la voie qui conduit à la section de M. Garon est, l'espace de plusieurs milles, à peu près impraticable et même dangereux.

Cette route du Mont-Carmel devra donc être améliorée pour faciliter les établissements dans cette section du chemin Taché, ouverte dans le comté de Kamouraska.

“ Près de deux milles” dit M. Andette, “ dans un rapport sur les travaux qu’il a fait exécuter dans la section ouest du chemin confiée à ses soins, ont été parachevés cette année, et deux cent arpents ou un peu plus de sept milles ont été complètement ouverts à une largeur variant entre douze à quatorze pieds, en conformité des instructions que j’ai reçues.

“ C’est donc environ neuf milles que nous avons faits cette année, en comptant toutefois les quelques travaux préparatoires que nous avons fait l’année dernière, dans cette même étendue.

“ Toute la partie du chemin parachevée se trouve dans le township Buckland, et celle qui est simplement ouverte, comme susdit, se trouve partie dans Buckland et partie dans Mailloux.

“ Toute la partie faite ou seulement ouverte est également fréquentée par des voitures d’hiver et d’été, c’est un bon chemin comme il s’en trouve très peu dans les vieux établissements, environ neuf milles et demi de ce chemin sont dans cet état.

“ Le coût par mille du chemin parachevé, terme moyen, sans y comprendre les ponts, peut être de \$700, autant qu’il m’a été possible de le constater, à raison des travaux qui avaient été exécutés l’année dernière dans la même partie, pour rendre praticable jusqu’à un certain point, l’ancien chemin des colons.

“ Dans la partie du chemin faite cette année, c’est-à-dire dans une étendue de près de neuf milles, il y a 51 ponts formant, une longueur totale de deux cent cinquante-trois pieds et demi de pont, outre quatre cent quatre-vingt-six pieds de culées qui coûtent en totalité \$345 ou \$0.46 par pied de pont et culée, ou encore \$1.36 par pied de pont seulement.

“ Il y a aussi dans la même partie de chemin trente-quatre arpents et demi de fascinage et pontage, qui coûtent \$314 ou \$9.10 l’arpent.

“ Le sol de chaque côté du chemin est de bonne qualité, excellent même en certains endroits, partout propre à la culture, mais pierreux à la surface, et fortement onduleux dans les trois premiers milles ; il devient plus uni en avançant vers l’est.

“ Les rangs adjacents sont à peu près de même qualité et sont partout bons à coloniser.

“ Les avantages qu’offre le chemin Taché à la colonisation sont, d’abord, la facilité qu’il donne pour pénétrer dans cette vaste étendue de terre qui se trouve à peu de distance des anciennes paroisses, mais que le manque de chemins rendait inaccessible jusqu’à naguères. Aussi il faut voir avec quels accents de reconnaissance, ces courageux colons montrent le champ qu’ils ont défriché, qui leur appartient, dont ils sont les rois ; avec quelle espérance ils voient l’avenir ! Ils comprennent maintenant toute la différence qu’il y a entre la vie paisible et indépendante qu’ils mènent déjà, et leur vie aventureuse d’autrefois ; il ne sont plus à la merci des fluctuations du commerce, dans l’abondance un jour, le lendemain dans l’indigence.

“ Il fait plaisir à voir dans l’espace de quelques mois la forêt sombre et épaisse, remplacée par de beaux champs de grains. Déjà toutes les terres qui bordent la partie du chemin ouvert sont prises et ouvertes.

“ Les rangs plus reculés se défrichent aussi promptement, et bientôt dans toute l’étendue des townships Buckland et Mailloux, il ne restera plus un seul lot vacant.

“ Le commerce y trouvera d’excellents bois de construction que les nombreux pouvoirs d’eau qui sillonnent ces terres transporteront facilement et à peu de frais dans les anciens établissements où ils sont déjà rares.

“ Deux établissements, l’un de potasserie et l’autre de perlasserie, sont en opération depuis plus d’un an, et contribuent à l’avancement de ces terres en donnant aux colons pauvres les moyens de faire vivre leurs familles en défrichant leurs terres, par la vente du *salt* et de la cendre. Je connais un colon chargé d’une famille de treize enfants, qui me racontait sa misère d’autrefois et qui me disait : “ Il y a cinq ans, j’étais souvent obligé de mendier mon pain quand l’ouvrage manquait ; je n’avais ni animaux, ni voiture ; je suis monté ici sans aucuns moyens. La providence seule, qui ne m’a jamais abandonné, m’inspirait. En arrivant je me mis à *abattre* ; mes enfants faisaient le *salt*. Nous vécumes du produit de la vente de ce *salt* pendant plusieurs mois sans trop de privations, et encouragés par l’espérance de la prochaine récolte. Le bon Dieu bénit nos travaux, la

“ première récolte nous donna le nécessaire pour toute l’année et au-delà ; la deuxième m’en donna encore la subsistance de ma famille, et je pus vendre deux cents minots de patates et quelques minots de grain. J’engraissai le plus beau porc qui se soit tué dans les montagnes. J’ai maintenant un cheval, des vaches, des moutons, des porcs, et des voitures pour me faire mener. Je remercie la providence de tant de bienfaits, et j’entretiens l’espoir, si Dieu me laisse vivre quelques années encore, de laisser à mes enfants outre le goût du travail, des terres capables de les faire vivre, s’ils veulent travailler.”

“ Et combien d’autres que je pourrais citer, dont la prospérité est aussi frappante !

“ La preuve qu’on comprend aujourd’hui l’avantage qu’il y a d’aller ouvrir une terre, c’est qu’il ne se passe pas de semaines, sans que quelques familles, parties des vieilles paroisses, ne viennent s’ajouter à celles qui sont déjà résidentes.

“ Il existe de nombreux pouvoirs d’eau dont plusieurs sont déjà utilisés ; dans le township Buckland, il y a deux moulins à farine, 4 moulins à scie en opération et 3 autres en construction.

“ Dans le township Mailloux, il y a aussi 3 moulins en construction. Outre le dépôt d’ocre jaune et rouge, dont je parlais dans mon dernier rapport, nous avons remarqué cette année du cuivre à un état très pur et du pyrite de fer. Je n’entretiens aucun doute qu’une exploration faite par un homme compétent n’amènerait la découverte de plusieurs métaux ou minéraux utiles, que nous foulons souvent sans les connaître.

“ Dans les 7 milles qui n’ont été qu’ouverts cette année, comme susdit, et dans l’étendue desquels les ponts sont faits, à l’exception de celui de la rivière du Nord Ouest, j’estimerais que l’ouvrage à faire pour parachever le chemin coûtera, au prorata du moins de la partie complétée, \$209 par mille, ou \$1,463 piastres pour les 7 milles.

“ Les grains ensemencés dans le mois de mai et jusqu’au 15 juin, n’ont souffert aucun dommage par la gelée ou les insectes.

“ Les premières gelées nuisibles aux grains se sont fait sentir vers le 10 septembre ; presque tous les grains ensemencés à temps étaient engrangés à cette époque.

“ Toute la partie du chemin parfait ou seulement ouvert, est verbalisée.”

M. Garon qui, comme je l’ai dit plus haut, a eu la surveillance des travaux qui ont été exécutés dans les townships Painchaud et Chapais, fait, dans le rapport qu’il m’a adressé, les remarques qui suivent :

“ J’ai aussi conduit les travaux du dernier (chemin Taché) de son point d’intersection d’avec le premier, sur le septième lot, et dans le fronteau qui sépare les 6e et 7e rangs du township Painchaud, en courant à l’ouest la distance d’un mille à la ligne qui sépare ce township du township Chapais, où il suit la dite ligne au nord-ouest, la distance d’environ quatorze arpents, jusqu’au fronteau des 2e et 3e rangs de ce dernier township, et de là au sud-ouest, jusqu’au poteau du dix-septième mille, sur le 41e lot du dit township. Cinq milles et un-cinquième du chemin Taché, au lieu de cinq milles et un tiers (tel que dit dans mes précédents rapports), ont été ouverts sous ma direction.

“ Quatre milles du chemin Taché peuvent être fréquentés par des voitures d’été, et un mille un cinquième par des voitures d’hiver.

“ Le coût du mille de chemin parachevé, terme moyen, y compris les dépenses accessoires, la valeur des outils et du matériel restant, est de neuf cent cinquante piastres (\$950.)

“ Le sol le long de la partie ouverte du chemin Taché, est généralement d’une bonne qualité, offrant les variétés d’argile sablonneux, de terre jaune et grise, cette dernière communément appelée, terre à grain ou terre rapportée ; mais plus ou moins pierreux en plusieurs endroits. Les mêmes variétés, suivant certains rapports, se rencontreraient en arrière avec les mêmes accidents. Le sol, tant dans le voisinage du chemin qu’en s’en éloignant, est accidenté à droite et à gauche de plusieurs petits lacs, et de montagnes plus ou moins susceptibles de défrichements, sur quelques unes desquelles se rencontrent des érablières. Les terres le long de ce chemin étant généralement d’une assez bonne qualité, je crois qu’on y commencera des défrichements aussitôt que le chemin du Mont-Carmel sera suffisamment amélioré pour y permettre un accès facile.

“ Il n’existe aucun pouvoir d’eau le long de cette partie du chemin, mais il s’en rencontre de chaque côté, à cinq et deux milles, le long du chemin Mont-Carmel.”

COMTÉ DE DORCHESTER.

Chemin de Frampton à Buckland et Ware.

Conducteur :—JOHN DILLON.

Balance de l'appropriation de 1858- - - - -	\$205.35
Montant payé - - - - -	272.90

L'étendue de chemin ouvert en 1859, a été à peu près de soixante-et-deux chaînes. La longueur totale du chemin ouvert est maintenant d'à peu près cinq milles et un tiers, propres aux voitures d'été.

Il commence au chemin ouvert entre les 10e et 11e rangs de Frampton, et a été complété jusqu'au 6e rang de Buckland.

Il a coûté, terme moyen, \$148 par mille sans les ponts.

Les avantages que ce chemin a procuré à la colonisation sont tels que toute terre au sud-est de sa ligne, jusqu'à celle qui divise Standon de Buckland, a été prise par les colons, jusqu'où le chemin est praticable pour les voitures d'été.

Une grande quantité de bois de service a été enlevé, depuis vingt-cinq ans, des localités à travers lesquelles ce chemin a été ouvert. Mais suivant M. Dillon, il en reste encore suffisamment pour les besoins futurs des colons.

Les colons ont construit une église l'an dernier, dans le township de Standon, et ils y ont l'office divin une fois le mois. Il y a quatre églises dans Frampton, dont deux catholiques et deux protestantes.

Il y a de plus une église protestante dans Standon.

Par une erreur que la presse des affaires dans ce bureau peut expliquer, il a été payé à M. Dillon une somme de \$67.55 au-dessus du montant de l'appropriation. Une indemnité qu'il a fallu payer à madame veuve Stearns, pour le droit de passer le chemin sur sa propriété, et qui a été longtemps sous considération, a contribué à cette erreur. Comme toute la somme a été complètement employée sur le chemin, et à payer la dite indemnité par M. Dillon, je vous prie de vouloir bien faire en sorte que cette somme soit remboursée.

COMTÉ DE DORCHESTER.

Chemin de Baleyporeen.

Conducteur :—JOSEPH FOURNIER.

Montant de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$400.00
Mantant payé - - - - -	392.51
Balance restant - - - - -	\$ 7.49

Pendant le cours des travaux que M. Fournier a conduits pour améliorer les côtes de Baleyporeen, ainsi qu'une partie du chemin du 9e rang de Frampton, ce montieur m'a écrit que ses améliorations progressaient d'une manière satisfaisante, et j'ai lieu de croire que le rapport qu'il me transmettra relativement à tous les travaux dont il a eu la surveillance, ne manquera pas de donner tous les renseignements désirables.

COMTÉ DE DORCHESTER.

Chemins dans St. Edouard de Frampton et Cranbourne.

Conducteur :—JOHN DUFF.

Montant des appropriations de 1858 et 1859 - -	\$1000.00
Montant payé - - - - -	\$1000.00

Les travaux qui ont été exécutés dans ces deux localités ont été 1o. Des améliorations dans le chemin situé entre les 3e et 4e rangs de Frampton ; 2o. Des améliorations dans les

7 premiers rangs de Cranbourne ; 3o. L'ouverture d'un nouveau chemin, en continuation du précédent ; 4o. L'ouverture d'une nouvelle route entre les 1er, 2e et 3e rangs de Frampton, aboutissant à St. Joseph ; 5o. L'amélioration d'une route à travers sept rangs de la paroisse, et allant à Ste. Claire ; 6o. La continuation d'un chemin entre les 7e et 8e rang de Cranbourne où les colons prennent beaucoup de terres ; 7o. L'amélioration d'un passage marécageux entre les 5e et 6e rangs de Cranbourne ; 8o. L'ouverture d'un nouveau chemin à l'extrémité de la paroisse pour donner une sortie à un certain nombre de colons.

Le révérend M. Odilon Paradis, ami zélé de la colonisation, m'écrivait à la date du 25 janvier dernier :

" Voilà en peu de mots, dit ce monsieur, les travaux exécutés dans nos endroits, et je ne doute pas que ce vous soit une grande joie d'apprendre que tout a été fait avec si peu d'argent, cela est dû à la coopération volontaire que mes braves paroissiens ont si généreusement apportée pour montrer qu'ils comprennent ce que l'on fait pour eux.

" Pour répondre maintenant aux autres questions posées dans votre circulaire, je dois vous dire que le chemin ouvert dans Cranbourne, à travers les 8e et 9e rangs, atteindrait la longueur d'environ 16 milles pour joindre le chemin Kennebec en parcourant le reste de Cranbourne et partie de Watford et de Linière, ou une longueur de 23 milles en lui faisant traverser tout Watford, partie de Metgermette et de Linière.

" M. Paradis dit que l'ouverture de ce chemin offrirait aux colons les terres les plus belles et les plus avantageuses peut être du Canada entier, où les colons se rendraient en foule, vû la libéralité du gouvernement, qui vend ses terres à 1s. 6d. l'acre tandis que les grands propriétaires demandent 15s. et plus!

" Aussi," dit M. Paradis, " dès qu'on eût commencé à améliorer les chemins, a-t-on vu venir immédiatement des colons en grand nombre.

" A mon arrivée dans la paroisse il y a 3 ans, à peine y avait-il une dizaine de familles canadiennes, aujourd'hui on en compte 72. A Cranbourne, plus de 40 jeunes gens sont venus, me dit-on, de St. Joseph et de St. François, visiter les terres cet automne et attendent que les chemins soient ouverts pour le trajet en été pour venir s'y établir. Personne ne doutera que cette augmentation ne soit due aux facilités des communications."

COMTÉ DE BEAUCE.

Chemin de Shenley.

Conducteur :—ADRIEN BLOUIN.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$600.00
do do do 1859	- - - - -	800.00
		1,400.00
Montant payé	- - - - -	\$1,400,00

Le chemin Shenley part du chemin Lambton par une route qui commence sur le No. 20 du 7me rang de Forsyth et qui se termine à l'extrémité ouest de la ligne qui divise le rang double de Shenley, telle que tirée par M. l'arpenteur Antoine Gagnon, en 1857. De ce point le chemin Shenley se prolonge, en suivant cette ligne comme chemin de front, jusqu'à la ligne qui divise les 5me et 4me rangs du township de ce nom.

Six milles de ce chemin ont été ouverts en 1859, et sont propres à l'usage des voitures à roues.

Ce chemin a été ouvert dans une forêt de cèdre et de sapin, ce qui en a dû rendre la confection coûteuse.

Il a coûté \$222, y compris les ponts et pontages, par mille.

Il n'y a eu, dans la partie faite, qu'un seul pont un peu considérable, de quarante pieds de long, et dont le coût a été de \$40. Les pontages ensemble sont de la longueur d'à peu près un mille, ils ont été couverts de fascines et de terre et sont évalués par M. Blouin à \$100.

D'après les rapports qui me sont fournis, le township Shenley aurait un sol très-fertile. On trouve dans ce township de beaux bois francs et aussi de très belles sucreries.

Il y existe un pouvoir d'eau sur lequel on a déjà construit un moulin à farine et un autre à scie.

"La colonisation a fait des progrès assez rapides depuis six ans," dit M. Blouin, "dans Tring, Forsyth et Lambton, et la population s'y est accrue dans cet espace de temps d'au moins trois mille âmes.

"Quant à Shenley, qui n'est habité que depuis trois ans, on y compte aujourd'hui environ trente familles, formant une population d'au moins 200 âmes.

"Les grains recueillis en plus grande quantité, dans ce township et ses environs, sont le seigle, l'orge et l'avoine qui n'ont subi presque aucun dommage cette année et dont la récolte a été abondante.

"Les premières gelées se sont fait sentir en octobre. Le chemin dont je conduis les travaux est verbalisé."

M. Blouin croit qu'il faut au moins \$2,000 pour achever ce chemin.

COMTÉ DE MÉGANTIC.

Chemin de Glenloyd.

Conducteur:—THOMAS LLOYD.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$ 500.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	500.00
		\$1000.00
Montant payé	- - - - -	200.00
		\$ 800.00

Le chemin de Glenloyd commence au chemin Lambton, près de l'église de St. Ephrem dans le township de Tring, et se termine au chemin de fer dans Nelson.

Il est ouvert jusqu'à la ligne qui divise les 9e et 10e rangs de Leeds, à peu près vingt-quatre milles, mais non ouvert sur le 9e rang, depuis la ligne de division des 9e et 8e rangs de Leeds; il est encore ouvert jusqu'au chemin de fer, à peu près seize milles.

Il est conséquemment ouvert dans toute son étendue moins un mille; la ligne de ce chemin passe dans Tring, Thetford, Broughton, Leeds, Inverness et Nelson.

Une section de ce chemin, d'à peu près un demi mille, en savane dans Nelson, a été presque parachevée en 1859, et une autre section d'à peu près une égale étendue, était aussi améliorée en grande partie, lorsque la sévérité de la saison a fait arrêter les travaux.

La partie qui se trouve entre le chemin de fer, dans Nelson, et la rivière Thames, distance d'à peu près onze milles, est fréquentée par les voitures à roues, quoique deux ou trois petites parties soient non achevées et quelque fois impassables. Une autre partie du chemin, laquelle se trouve entre la rivière Thames et le chemin Craig, distance d'à peu près six milles, ne peut servir qu'aux voitures d'hiver seulement.

Quant à d'autres informations qui m'ont été fournies par M. Lloyd, relativement aux mines de cuivre qui sont actuellement exploitées dans Leeds, et aux avantages locaux et généraux que procurerait ce chemin s'il était complété, je prends la liberté de vous référer à mes précédents rapports.

"Il n'y aucune partie de ce chemin" dit M. Lloyd "qui soit parfaitement finie. Une étendue de onze milles de long, c'est-à-dire depuis le chemin de fer, dans Nelson, jusqu'à la rivière Thames, peut être faite à raison de \$100 à \$120 par mille. Depuis la rivière Thames jusqu'au chemin Craig, dans Leeds, en suivant la route actuelle, il faudrait au moins \$200 par mille pour faire le chemin, mais en faisant un léger changement dans la direction de la ligne actuelle pour atteindre la ligne de division entre Inverness et Nelson, une plus petite somme suffirait, et un meilleur chemin serait obtenu.—Cette dernière section de chemin a six milles de long à peu près. Ensuite, depuis le chemin Craig, en suivant le chemin de Broughton, à peu près deux ou trois milles, et continuant de là jusqu'à la ligne de Thetford, la somme de \$100 à \$200 par mille, suffirait pour faire un

“ chemin propre aux voitures d'été d'à peu près six milles de longueur, et de ce dernier point jusqu'à Tring, distance de dix-huit milles, il faudrait de \$400 à \$500 par mille ; c'est-à-dire (\$11,170) onze mille cent soixante et dix piastres pour compléter le chemin sans y comprendre les ponts.

“ La population le long de la ligne de ce chemin s'est de beaucoup augmentée durant les six dernières années. Dans Nelson, un grand moulin à scie a été construit pour y manifacter des madriers pour le marché de Québec, et donne de l'emploi à vingt-cinq ou trente chefs de famille.

“ Dans Inverness et Leeds, l'augmentation de la population a été de 20 ou 25 par cent.

“ Dans Nelson et Thetford, depuis les six ou sept dernières années, la population, dans ce même temps, a dû augmenter du double, et ce n'est probablement pas trop avancer que de dire que, si ce chemin était complété de manière à procurer une voie propre aux voitures à roues entre le chemin de fer et les régions minérales de Leeds et d'Inverness, la population augmenterait plus en deux années qu'elle ne l'a fait dans les six précédentes.”

Le chemin de Glenloyd a été commencé en 1856. Il est une des plus importantes voies des townships de l'Est. Il met en communication par la ligne la plus courte, le chemin de fer de Québec et celui de Lambton, qui lui-même est un débouché pour Tring, Forsyth, Lambton, Chenley, Dorset, Gayhurst, où la colonisation fait de rapides progrès.

Le but principal de l'ouverture de ce chemin était de procurer aux townships ci-dessus nommés, une voie facile entre ces localités et Québec, et aussi de favoriser en même temps les établissements dans Tring, Thetford, Broughton, Leeds, Inverness et Nelson.

Trois années se sont écoulées depuis le commencement de son ouverture, et durant cet espace de temps, des établissements se sont formés sur la ligne de ce chemin et ses environs ; de nouveaux intérêts dans la localisation du chemin ont surgi, chacun le croyant mieux placé dans un lieu que dans un autre. Cette divergence d'intérêts a produit quelque doute sur l'utilité réelle de sa position actuelle.

Dans le but de peser tous ces intérêts, et de rendre justice aux colons, sans perdre de vue l'objet principal du chemin, celui de favoriser le plus généralement possible la colonisation des townships de l'Est, les travaux n'ont été exécutés cette année que sur une partie du chemin, dans Nelson, tel que mentionné dans cet article, à l'égard de laquelle il ne pouvait y avoir de contestation.

Dès que la saison prochaine le permettra, les réclamations des diverses parties intéressées ayant été prises en considération, les lieux seront visités, et rapport vous sera soumis sur les représentations des individus et les faits relatifs aux terrains, conformément aux instructions que vous avez transmises à ce bureau.

COMTÉ DE MÉGANTIC.

1o.—*Chemin de Ste. Sophie.*

2o.—*Chemin de Somerset au lac William.*

Conducteur :—F. L. POUDRIER.

Montant de l'appropriation de 1857, pour le 1er chemin - - - - -	\$600.00
Montant de l'appropriation de 1859, pour le 2nd chemin - - - - -	200.00
	<hr/>
Montant payé - - - - -	800.00
	799.40
	<hr/>
Balance restant - - - - -	\$ 00.60

Le chemin de Ste. Sophie, long d'environ 1½ mille, a son point de départ au chemin situé entre les 10e et 11e rangs de Somerset, sur le lot No. 30, traverse le 11e rang ainsi que l'augmentation de ce township, et se termine au chemin qui divise les 5e et 6e rangs de la paroisse de Ste. Sophie d'Halifax, à un point vers le milieu du front du lot No. 28.

Ce chemin est entièrement terminé sur une largeur de 20 pieds, avec de bons fossés dans les savanes et une couche de sable et gravois sur les pontages.

Un pont de 30 pieds ainsi que onze autres petits ponts y ont été construits.

La somme de \$200 appropriée pour le chemin de Somerset à Halifax (chemin Poudrier), a été employée en travaux d'améliorations, mais pour en faire un bon chemin, il a fallu l'aide de la municipalité de Somerset qui y a mis un grand nombre de journées de travail.

Ce chemin est fréquenté par un grand nombre de voyageurs ; il est la seule sortie des townships d'Halifax Nord et Sud, Ireland, la partie nord-ouest de Wolfestown, partie d'Invenness et de Somerset.

COMTÉS DE NICOLET ET D'ARTHABASKA.

Chemin de la Grande Ligne d'Aston.

Conducteur :—JEAN VIGNEAU.

Balance de l'appropriation de 1857	- - - - -	\$44.00
Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	600.00
		644.00
Montant payé	- - - - -	609.65
		\$84.35

Le chemin de la grande ligne d'Aston est divisé en deux sections. La première de ces sections, établie par un procès-verbal du conseil municipal du comté d'Arthabaska, daté du 24 octobre 1856, commence à la frontière de la concession dite Pays Brûlé, dans la paroisse de St. Célestin, à 30 arpents au nord-est de l'église, et se termine à la ligne qui sépare les 11e et 12e rangs d'Aston, entre les Nos. 16 et 17.

La seconde section commence où finit la première, court dans la même direction, et se termine au point où elle rencontre la ligne qui divise Aston et l'augmentation de Bulstrode ; elle a été verbalisée par le conseil municipal d'Aston, le 1er juin 1858. Ces sections, quoiqu'ayant encore besoin de beaucoup d'améliorations, sont néanmoins praticables dans toute leur longueur.

Ce chemin traverse le township d'Aston et le partage en deux parties égales, il paraît devoir être par sa liaison avec d'autres routes, la voie la plus courte qu'il y ait entre les Trois-Rivières et le Grand Tronc.

En 1859, on a travaillé à réparer les parties les plus mauvaises, et, pour éviter de presser les colons de faire la deuxième partie, il a été ouvert une route de sept arpents et quatre perches de longueur, entre les 11e et 12e rangs pour mettre la première section en communication avec un chemin déjà ouvert par M. Joseph Prince, sur une ligne parallèle à celle de la 2e section.

Un cours d'eau d'à peu près une lieue de long, pour égoutter la partie du chemin qui traverse une savane qui se trouve sur les 5e et 6e rangs, et sept autres cours d'eau pour assécher divers autres lieux, formant ensemble 75 arpents d'étendue, ont été ouverts en 1859 ; et il a été fait ainsi que plusieurs ponts et pontages.

Des côtes et des cours d'eau ont été réparés dans la partie du chemin fait eci-devant par M. Prince.

L'abondance des pluies de l'automne dernier n'a cependant pas permis de faire autant de ces travaux qu'on le désirait. On a aussi élevé avec des corps d'arbres, couverts de fascines et de terre, quelques parties du chemin avoisinant la rivière Blanche, pour les soustraire aux inondations. L'utilité des travaux d'égoût qui ont été exécutés a été amplement prouvée durant les grandes pluies de l'automne dernier.

“ Le township d'Aston, dit M. Vignau, comprend une étendue de 15 milles en longueur, sur une largeur moyenne de 8 milles. Il est sillonné dans toute la longueur par la petite rivière Blanche, dont les environs sont très fertiles.

“ Le sol en grande partie est un sable argileux facile à cultiver et très productif. Il s’y trouve deux savanes d’une certaine étendue,—elles seraient susceptibles de culture si elles étaient égouttées.

“ Le bois dominant est l’épinette rouge et la pruche. On y trouve aussi l’érable, la plaine, l’orme, le chêne, le noyer, le bois blanc, le pin, etc.

“ Dans le 8e rang se trouve une élévation d’un mille et demi carré, couverte de la plus belle érablière que l’on puisse voir.

“ Le township de Bulstrode, voisin d’Aston, est un excellent township. On y trouve des terres d’une qualité supérieure. Malheureusement les inondations de la rivière Nicolet viennent de temps en temps causer des dommages aux récoltes. Bulstrode est le premier township des *Bois Francs*, où s’est dirigée l’émigration des anciennes paroisses.

“ Il y a trente ans que le premier défrichement y a été fait, mais le manque de communication avec les autres établissements a jeté le découragement parmi les colons. Jusqu’à l’ouverture du chemin de la grande ligne, les colons n’avaient aucune issue pour sortir de leur prison. Bulstrode est un des townships les plus arriérés, malgré qu’il soit un des plus anciennement habités. On peut en dire autant de Horton, avec cette différence que le sol paraît n’y être pas aussi bon généralement. Wendover est un bon township, il est en voie de progrès, on y a déjà fait des établissements importants.

“ Ce chemin donne le moyen de tirer parti d’une quantité de bois de toute espèce ; il facilite l’établissement des terres ; il donne une sortie aux colons d’Aston, Arthabaska, Bulstrode, Horton, Warwick, et des autres townships situés en arrière, jusqu’au lac Aylmer. Sans aucun doute, si chemin eût été ouvert il y a dix ans, on verrait dans Aston et les townships voisins, des établissements nombreux et prospères.

“ Il y a dans Aston 7 ou 8 pouvoirs d’eau, dont deux sont considérables ; les seules mines connues jusqu’à ce jour sont des traces de minerai de fer.

“ D’ici à quatre ou cinq ans, la population aura certainement doublé et peut-être même d’avantage.”

Depuis deux ans, Mgr. l’Evêque des Trois-Rivières a fait désigner et fixer le site de cinq nouvelles chapelles, qui sont destinées à être le centre d’autant de paroisses dans Aston, Horton et Warwick.

Trois de ces paroisses sont déjà érigées canoniquement ; les deux autres le seront bientôt.

Quatre de ces nouvelles chapelles sont actuellement en construction.

Le blé, l’avoine et le sarrasin sont les grains généralement cultivés. Aucun dommage n’a été causé par la gelée cette année ni par les insectes.

M. Vigneau croit qu’il faut \$2,000 pour achever ce chemin.

COMTÉ D’ARTHABASKA.

Chemin de Maddington.

Conducteur :—VENANT ST. GERMAIN.

Balance de l’appropriation de 1858	- - - - -	\$187.37
Montant de do 1859	- - - - -	120.00
		<hr/>
		307.37
Montant payé	- - - - -	\$260.37
		<hr/>
Balance restant	- - - - -	\$47.00

Ce chemin qui était ouvert l’an dernier, et rendu praticable pour les voitures d’été dans toute son étendue, a été amélioré cette année dernière par M. St. Germain, qui y a fait de plus quatre ponts. Il n’est pas encore aussi bon qu’on le désire, et M. St. Germain, croit qu’une somme de cent piastres, jointe à la balance restant non employée, suffirait pour le compléter.

Le chemin de Maddington est, sans contredit, une des voies principales des townships de l’Est, situés dans le district de Trois-Rivières ; ce chemin qui commence à Ste. Gertrude,

à peu près vis-à-vis la ville de Trois-Rivières, établit une communication à travers un excellent terrain, entre cette ville et les établissements de la rivière Bécancour, dans Maddington.

J'ai dans mes précédents rapports, fait mention des magnifiques pouvoirs d'eau que possède M. St. Germain, dans ce township.

Ces immenses pouvoirs d'eau, promettent d'acquérir, sous peu de temps, une valeur considérable, et auront sans le moindre doute, une bien grande influence sur la prospérité des localités voisines, lorsque les circonstances commerciales et industrielles en rendront l'exploitation plus facile et plus lucrative.

COMTÉ D'ARTHABASKA.

Chemins de Chester, Est et Ouest.

Conducteur :—E. G. PARADIS.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$200.00
Montant payé	- - - - -	200.00

M. Paradis a exécuté des travaux dans ce chemin, sur lesquels je ne puis donner de détails, n'en ayant pas encore reçu moi-même.

Je puis cependant dire que M. Paradis a obtenu de l'aide, de la part de quelques colons, dans les travaux d'ouverture de ce chemin.

Le zèle et l'intelligence de M. Paradis me donnent lieu d'espérer que son rapport que je recevrai probablement avant longtemps, me fera connaître d'heureux progrès de sa part.

COMTÉ D'ARTHABASKA.

Chemin de Stanfold et Bulstrode.

Conducteur :—RAPHAEL RICHARD.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$200.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	100.00
		<u>\$300.00</u>
Montant payé	- - - - -	300.00

Ce chemin part de la ligne de division de Stanfold et Bulstrode, sur le lot No. 1, et se termine sur le 12e lot du 11e rang de Bulstrode.

Trois milles ont été ouverts en 1859, et sont passables, quoique difficilement, pour les voitures d'été.

Les terrains que traverse ce chemin sont bons mais difficiles à défricher.

Les bois qu'on y trouve sont la pruche, l'épinette et des bois francs.

Presque toutes les terres qui bordent ce chemin ont été prises, et sont en partie occupées depuis qu'il a été ouvert. A six arpents du chemin on trouve un pouvoir d'eau.

Les grains recueillis en plus grande quantité dans les environs de ce chemin, sont le bled et l'avoine, et M. Richard croit que ni les gelées ni les insectes n'ont attaqué ces grains.

Ce chemin est verbalisé.

M. Richard croit que \$300 par mille suffiraient pour le compléter.

COMTÉ D'ARTHABASKA.

Chemin Craig.

Conducteur :—J. R. MURPHY.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$200.00
Montant payé	- - - - -	200.00

Le chemin Craig est trop bien connu, pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les travaux qui y ont été faits en 1859, par M. Murphy n'ont été que des réparations. Deux milles à peu-près de ce chemin, dans le township de Tingwick, ont été réparés.

Dans les informations que M. Murphy a eu la bonté de me donner relativement aux townships de l'Est, ce monsieur dit : " Il y a eu une grande augmentation dans la population de Tingwick, ainsi que dans Chester, Warwick, Ham et Wotton, durant les six dernières années, non par l'immigration d'Europe, mais par celle des habitants français des seigneuries principalement, lesquels forment une classe de bons colons par leur sobriété et de leur industrie. Le bois de service dans Tingwick n'a pas été entièrement enlevé et il en reste encore assez pour les besoins locaux."

Il y a un presbytère de construit dans Tingwick. Le site d'une église y a été fixé, et le contrat pour y bâtir une église en pierre a été donné.

Le township a été érigé en paroisse par les autorités civiles, sous le nom de St. Patrice de Tingwick.

COMTÉ D'ARTHABASKA.

Chemin Craig.

Conducteur:—J. EMERSON.

Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	\$200.00
Montant payé - - - - -	170.18
	\$29.82
Balance restant - - - - -	\$29.82

M. Emerson a été chargé de faire certaines réparations dans le chemin Craig; à part quelques légères réparations faites en 1858 par les autorités municipales dans cette section du chemin Craig, aucun travail n'y avait été exécuté depuis plusieurs années.

En 1859, M. Emerson a réparé 7 milles du chemin Craig, dans le township de Chester.

Il y a de plus construit un pont de quinze pieds de longueur, et qui a coûté \$10. Il a été aussi obligé d'y faire cent quatre-vingt pieds de fascinage au prix de \$20.

Je dois faire remarquer que le chemin Craig, quoi qu'ouvert et verbalisé depuis nombre d'années, est dans un tel état d'abandon que M. Emerson croit qu'il faudrait \$2,000 encore pour le réparer, sans y comprendre les ponts. Malgré le mauvais état de cette importante voie, M. Emerson dit que la population a augmenté de 50 par cent dans Chester, Halifax, Wolfstown, Ham et Tingwick.

Il y a une église de construite dans Chester, deux dans Halifax, et le site d'une autre a été marqué dans le township de Ham.

COMTE D'ARTHABASKA.

Chemin de la station d'Arthabaska à Aiston.

Conducteur :—A. STEIN.

Montant de l'appropriation de 1859 - - - - -	\$200.00
Montant payé - - - - -	\$200.00

Le montant de cette appropriation a été employé à réparer les parties les plus mauvaises de ce chemin dans Bulstrode.

Dans une visite que j'ai faite sur ce chemin, dans le mois d'août dernier, j'ai pu voir que les travaux faits jusqu' alors étaient bien exécutés, et je suis persuadé que le rapport que je recevrai probablement avant longtemps, donnera des renseignements satisfaisants sur ce qui aura été fait subséquemment.

COMTE D'ARTHABASKA.

Chemin de Warwick et Tingwick.

Conducteur :—W. FARWELL.

Balance de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$200.00
Montant de " de 1859	- - - - -	750.00
		950.00
Montant payé	- - - - -	\$950.00

Ce chemin commence dans Warwick à l'établissement du capitaine Héroux, entre les 7e et 8e rangs, sur la ligne qui divise les Nos. 12 et 13, et suit cette dernière ligne, passant par le dépôt du chemin de fer, dans Warwick, jusqu'à la ligne de division entre les 1er et 2nd rangs de Tingwick ; de ce dernier point, il traverse obliquement les Nos. 13 et 14, 15, 16, 17 et 18, jusqu'au 4e rang de ce même township, de là il passe entre les lots Nos. 18 et 19, jusqu'à la ligne entre les rangs 4 et 5, croisant là le chemin Craig, et suivant le même cours entre les mêmes Nos. 18 et 19, à travers les 5e et 6e rangs, et partie du 7e où il joint le chemin appelé " Hallstown Road."

L'étendue de ce chemin, depuis le village Héroux jusqu'au chemin de Hallstown, est d'à peu près quinze milles, en y comprenant deux sections de vieux chemins en partie ouverts.

Depuis l'automne de 1858, M. Farwell a ouvert au-delà de dix milles de chemin à travers la forêt, et de plus, il a réparé la section de l'ancien chemin.

Ces dix milles ouverts par M. Farwell, l'ont été en chemin d'hiver ; le vieux chemin est propre aux voitures d'été.

Deux ponts devront être construits et coûteront \$200.

Ce chemin a été verbalisé.

Le terrain que traversera ce chemin est couvert de bois francs en plus grande partie, et est propre à y faire des établissements, mais la partie ouest de Warwick contient des savanes dont cependant le fonds est bon quand il est égoutté.

Ce chemin donne accès à une grande étendue de bonne terre en bois debout, et qui pourra recevoir un grand nombre de colons.

On trouve d'excellents pouvoirs d'eau auprès de la ligne du chemin. On y rencontre aussi d'excellente pierre à chaux.

Il y a dans ces localités une grande quantité de bois de service pour les besoins du colon.

Une place d'église a été fixée l'an dernier au village Héroux, sur ce chemin, et on se propose d'en commencer la construction l'été prochain.

M. Farwell croit que pour compléter ce chemin il faudra \$300 par mille.

COMTES D'ARTHABASKA ET DRUMMOND.

*Chemins d'Arthabaska et Drummondville.*Conducteurs : { JAMES GOODHUE, JR.
R. S. MILLER.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$1,000.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	750.00
		\$1,750.00
Montant payé	- - - - -	1,750.00

Ce chemin a 32 milles de longueur. De Drummondville à la station du chemin de fer, à Arthabaska, vingt-cinq milles ont été ouverts ou améliorés en 1859—aucune partie de ce chemin n'a été complétée. Les voitures d'hiver peuvent passer sur toute l'étendue du chemin. Les voitures à roues ne peuvent pas aisément passer sur la partie de ce chemin qui adjoint le chemin de fer à Arthabaska.

Dans la section du chemin qui joint Drummondville, il y a une partie de complétée, mais je n'ai pas été informé de son étendue.

Trois milles de ce chemin sont dans Arthabaska, onze milles dans Warwick, deux milles dans Horton, et le reste de l'étendue se trouve dans Simpson et Wendover jusqu'à Grantham.

Deux cent quatorze pieds de pont ont été construits, et ont coûté \$134.

Un autre pont de 65 pieds de long a coûté \$55.

Les détails qui précèdent ne se rapportent principalement qu'à la partie du chemin qui avoisine la station d'Arthabaska.

Je n'ai pas reçu sur l'autre section de ce chemin les informations que j'ai désiré. Ce chemin, quand il sera complètement ouvert, aura l'effet de faire établir une étendue de terrain d'une longueur de trente milles, presque entièrement inhabitée.

Il réunira la partie ouest du district d'Arthabaska au chef-lieu, par une voie moins longue de douze milles que celle d'aujourd'hui. Il traverse le chemin de la compagnie des terres de l'Amérique du Nord, et sera avant longtemps une des principales voies des townships.

Plusieurs bons pouvoirs d'eau se trouvent sur la branche sud de la rivière Nicolet, ainsi que dans les 2^e, 3^e et 4^e rangs de Ham.

On trouve aussi un pouvoir d'eau, aussi bon qu'on le peut désirer sur la rivière du Loup, près du chemin.

De la pierre à chaux d'une qualité inférieure se rencontre dans ces localités.

"Plusieurs ruisseaux, dont les eaux sont de couleur rougeâtre ont été remarqués, et semblent indiquer," dit M. Goodhue, "la présence de quelques métaux. Presque tous les bons lots dans Arthabaska sont pris, et il est question de faire plusieurs subdivisions pour rencontrer les besoins des colons.

"Beaucoup de nouveaux colons s'établissent le long de cette section du chemin, qui joint Arthabaska.

"Dans la partie de Wolfestown, joignant Chester et Halifax, la partie sud-est de Tingwick, la partie sud-ouest de Halifax; ainsi que dans Ham sud, dans presque tout Chester, et au nord et au sud de *Craig's Road*, et aussi sur toute l'étendue du chemin Pacaud, entre les chemins Craig et Gosford, on voit une population pauvre mais courageuse se presser pour y former des établissements.

De grandes quantités de bois de service ont été enlevées de plusieurs de ces townships, sur la rivière Nicolet etc., etc., depuis vingt ans, mais M. Goodhue croit qu'il en reste encore beaucoup pour l'usage des colons.

Il est question de bâtir une église dans Tingwick, et une autre dans Warwick.

Il faudrait probablement \$4,000 à \$5,000 pour compléter ce chemin.

COMTÉ DE DRUMMOND.

Chemin du dixième rang de Durham.

Conducteur :—ASA LEIGHTON.

Montant de l'appropriation de 1859 - - - - - \$300.00

Montant payé - - - - - \$300.00

Ce chemin commence au chemin de Hughes et se termine à celui de Poyart, dans Durham. Il a huit milles de long; deux milles ont été ouverts en 1859. Deux ponts ont été construits formant ensemble quarante-cinq pieds, et aussi quarante perches de pontage sur terre.

Ce chemin a été verbalisé par les autorités municipales, et il a été pourvu à son entretien futur.

Tout le terrain auprès de ce chemin est établi.

Ce chemin donne une voie directe de Drummondville, Wickham, etc., à la station du chemin de fer dans Durham. Une grande partie du bois de service dans le township de Durham a été enlevée, mais il en reste encore assez pour les besoins actuels.

La mouche à bled y a fait des dommages généralement, mais la première récolte n'a pas souffert.

COMTE DE WOLFE.

Chemin de Weedon à Tingwick.

Conducteur :—CHARLES TANGUAY.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$400.00
do do 1859	- - - - -	300.00
		<u>\$700.00</u>
Montant payé	- - - - -	300.00
		<u>\$400.00</u>
Balance restant	- - - - -	\$400.00

Le point de départ de ce chemin est sur la ligne de division des 5e et 6e rangs de Weedon, entre les lots Nos. 8 et 9, et suit cette même ligne jusque sur les Nos. 5, 4 et 3, 2e et 1er rangs de ce township jusqu'à la ligne de Weedon et Tingwick, où il se termine en se joignant à un chemin ouvert, il y a quelques années, par la compagnie des terres dite "British American Land Compagny."

Le chemin de Weedon a été ouvert cette année dans toute son étendue, c'est-à-dire sur une longueur de 5 milles en chemin d'hiver, dont 3½ milles ont dix pieds de largeur et 1½ mille, vingt pieds ; ce dernier mille et demi pourrait être fréquenté par les voitures d'été.

La nature des terrains que traverse ce chemin est variable ; en quelques localités, on remarque de la terre noire à la surface et le sous-sol est de glaise bleue. En d'autres localités, le sous-sol est de terre grise ou de sable. Les bois y sont variés aussi comme les terrains ; on y trouve l'épinette, le cèdre, l'érable et le merisier.

Les établissements dans le township de Weedon ne sont pas anciens, et ont acquis cependant une haute valeur. Le terrain et les bois sont dans ce township d'une excellente qualité.

La rivière St. François qui traverse ce township était autrefois abondante en excellents poissons, et surtout en gros éturgeons. Le barrage de cette rivière, opéré pour divers objets, y a presque anéanti la pêche, qui était pour les colons une ressource de la plus haute importance.

Il existe un pouvoir d'eau sur ce chemin.

La population de Weedon, depuis les six dernières années, a augmenté de deux tiers.

Les colons y ont bâti une chapelle au sixième rang, et espèrent y avoir cette année un prêtre résidant.

Il existe auprès de l'église un moulin à scie et à farine.

Les grains qu'on y récolte en plus grande quantité sont le sarrasin, l'orge et l'avoine.

M. Tanguay croit qu'il faudrait une somme de \$1,600 pour compléter ce chemin dans toute sa longueur, mais je dois ajouter qu'un pont sera nécessaire pour traverser la rivière St. François qui passe entre les 3e et 4e rangs de Weedon, et il est plus que probable que M. Tanguay n'a pas inclus dans cette évaluation les frais de cette construction. Ce pont serait d'une grande utilité pour les colons de Tingwick et ceux du 1er rang de Weedon, où il y a, m'assure-t-on, plusieurs établissements de fermes.

COMTE DE COMPTON.

Chemin du Ruisseau à la Loutré (Otter Brook Road.)

Conducteur :—JAMES ROSS.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$ 800.00
Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	200.00
		<u>\$1000.00</u>
Montant payé	- - - - -	810.00
		<u>\$ 190.00</u>
Balance restant	- - - - -	\$ 190.00

La longueur projetée de ce chemin est de onze milles et demi.

L'étendue ouverte en 1859 est d'à peu près huit milles et demi, dont six milles et demi sont propres à l'usage des voitures à roues ; ce qui est ouvert se trouve dans le township de Hampden. Ce chemin est verbalisé.

Le coût en a été, terme moyen, de \$100 par mille. Il avait été en partie ouvert, il y a à peu près vingt-cinq ans, par la compagnie des terres de l'Amérique du Nord.

Quatre ponts y ont été construits, ayant ensemble 110 pieds et ont coûté \$140.

Le terrain, sur une étendue d'à peu près un quart du chemin, est de terre noire, et le sous-sol de terre glaise bleue contenant un faible mélange de sable, et est couvert de pruche, d'épinette blanche et rouge ; une autre partie, à peu près la moitié, est de terre jaune (*yellow loam*) portant l'érable, l'orme, le hêtre et le merisier ; le reste est en savane inculte ou tellement couverte de roches granitiques qu'il n'est pas labourable.

“ Si ce chemin, dit M. Ross, était continué comme il devrait l'être à travers le township voisin, Marston, jusqu'au lac Mégantic, il passerait par une excellente étendue de terrain appartenant à la couronne et formerait, par la navigation sur le lac, une voie de communication entre ce chemin et celui qui joint, dans le township de Ham, le chemin Gosford, passant à travers les townships de Garthby, Stratford, Winslow et Whitton.

“ A l'endroit où le chemin traverse la rivière au Saumon, on trouve le meilleur pouvoir d'eau qu'il y ait dans cette partie du Canada ; le chemin coûterait \$300 par mille pour le compléter aussi loin qu'il a été projeté (à peu près 12 milles et demi), et \$500 par mille, s'il était continué jusqu'au lac Mégantic, en y comprenant les ponts.

Ce township (Marston) appartient à la compagnie des terres, il est peu établi ; le prix du terrain y étant trop élevé, c'est à dire de \$3.25 à \$5 l'acre.

“ Le township voisin, Winslow, est bien établi ; on en peut dire autant des autres townships voisins de Stratford et Garthby qui sont au nord-ouest de Winslow et Whitton ; le sud-est de Winslow n'est pas aussi bien établi.

“ Le gouvernement a ouvert depuis six ans des chemins dans tous ces townships, excepté dans Tingwick. Hampden, à travers lequel passe le chemin du ruisseau à la loutre, compte à peu près quarante colons, mais tous les lots de bons terrains sont à la veille d'être pris par les *Squatters* ; on aurait besoin d'un agent local pour surveiller les terres de la couronne dans ces divers townships.

“ Toutes les patates semées cette année, en terre neuve, ont sans exception dans les townships ci-dessus mentionnés, échappé à la maladie, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, tandis que celles qui ont été semées dans la terre labourée ont invariablement été attaquées.

“ Depuis ces dernières années, il a été construit une église catholique et une protestante dans Winslow, et une catholique dans Stratford.”

COMTE DE COMPTON.

Chemin de Hereford.

Conducteur :—LOCKHART HALL.

Montant de l'appropriation de 1859 - - - - - \$300.00

Montant payé - - - - - \$300.00

La longueur du chemin de Hereford, à ouvrir et à réparer, est de huit milles.

Trois milles et demi ont été ouverts.

Aucune partie n'a été complétée, mais 3½ milles sont praticables pour les voitures d'été, et le reste l'est pour les voitures d'hiver.

Une partie se trouve dans Hereford et l'autre dans Clifton.

Ce chemin commence au front de la rivière au Saumon, dans Clifton, et se termine au ruisseau Hall dans Hereford. Mais ce qui a été ouvert en 1859, l'a été à peu près au centre du chemin, cette partie étant la moins praticable.

Ce qui a été fait dans le chemin en 1859 n'est pas complet, et a coûté \$86 par mille.

Ce chemin a été verbalisé il y a plusieurs années par le député grand voyer du district.

Le terrain adjacent à ce chemin serait habitable si le chemin était complété, et avec cette condition, le commerce de Hereford avec les Etats-Unis, dit M. Hall se ferait en Canada.

Il y a eu du bois de service ou de commerce coupé et enlevé dans Hereford, mais on croit qu'il en reste assez pour les besoins locaux.

La Cecidomie ou mouche à blé a fait de grands dommages dans les localités adjacentes au chemin. Mais M. Hall dit que lorsque le bled a été semé en avril, il a généralement échappé aux attaques de cet insecte.

M. Hall croit que \$1,000 suffiraient pour faire le chemin d'une manière propre à encourager les établissements.

COMTE DE COMPTON.

Chemin de Westbury.

Conducteur :—JAMES COOK.

Montant de l'appropriation de 1859	- - - - -	\$200.00
Montant payé	- - - - -	200.00

Trois milles de ce chemin ont été réparés, dont un mille et demi a été complété ; ces travaux ont été exécutés dans le township Westbury.

La partie complétée a coûté \$150 par mille.

Le chemin a été verbalisé, et il a été pourvu à son entretien futur par les autorités municipales.

On trouve dans les environs de ce chemin de bons pouvoirs d'eau, des carrières d'ardoises et une grande quantité de pierre à chaux.

" Il faut " dit M. Cook "\$200 pour achever d'améliorer ce chemin, outre une somme de \$3,000, pour construire sur la rivière St. François un pont qu'il croit nécessaire."

M. Cook croit qu'on pourrait obtenir \$1,000 des habitants d'Eaton et Dudswell, par souscription à compte de cette somme.

COMTÉS DE COMPTON ET STANSTEAD.

Chemin dit "Grand chemin des townships de l'Est," (Main Eastern Township Road.)

Conducteur :—H. CUTTING.

Montant de l'appropriation de 1858	- - - - -	\$800.00
Montant payé	- - - - -	800.00

La longueur de ce chemin est de quatorze milles et un quart. Neuf milles et demi ont été ouverts et réparés en 1859, et sont praticables pour les voitures d'été, et cinq milles pour les voitures d'hiver seulement.

Ce chemin commence à Coaticook, dans Barnston, passe à travers Barford, et a été complété et ouvert jusque dans Hereford, sur le lot No. 23, entre les 8e et 9e rangs.

Le mille complété a coûté \$366.

Dans les endroits où le chemin a été travaillé par M. Cutting, le terrain y est bon quoiqu'un peu pierreuse ; les bois francs y dominant.

" On s'attend " dit M. Cutting " que toutes les terres de la couronne dans Hereford " seront établies aussitôt que le chemin sera parachevé. Un bon nombre de colons ont déjà " commencé des établissements, et d'autres se proposent d'en faire aussi."

Les bois de service n'y ont pas été abattus.

Cette section du pays souffre généralement peu de la gelée, mais cette dernière année a fait exception.

M. Cutting croit qu'il faudrait à peu près \$5,000 pour compléter le chemin et les ponts depuis la ferme de Chesley, dans Barford, jusqu'à l'établissement du ruisseau Hall, distance de neuf milles et trois-quarts.

COMTES DE SHERBROOKE ET SHEFFORD.

Chemin d'Orford.

Conducteur :—GEORGE BONNALLIE.

Montant de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$ 400.00
Montant de " " de 1859 - - - - -	1,000.00
	<hr/>
Montant payé - - - - -	1,400.00
	<hr/>
Balance restant - - - - -	\$ 3.00

Voir la description de ce chemin, dans mon rapport de 1855.

M. Bonnallie a fait un mille et demi de ce chemin en 1859.

Il est maintenant praticable dans toute son étendue, 5 milles et demi, pour les voitures d'été. Il traverse ou touche les townships d'Orford, Stukely, Ely et Brompton.

Il a coûté \$363 par mille, en y comprenant les ponts.

Le terrain dans les environs est de bonne qualité, propre à la culture du blé, de l'orge et du seigle, etc.

La plus grande partie des terres a été prise depuis que le chemin est ouvert.

M. Bonnallie, qui demeure depuis nombre d'années dans les townships de l'Est, dit dans son rapport :

"Qu'il a toujours remarqué que lorsqu'un chemin est ouvert à travers de bons terrains, les terres y sont immédiatement prises."

COMTE DE BROME.

Chemin de Potton.

Conducteur :—HENRY BRIGHT.

Montant de l'appropriation de 1858 - - - - -	\$500.00
Montant payé - - - - -	489.66
	<hr/>
Balance restant - - - - -	\$ 10.34

Le chemin de Potton conduit de Mansonville au lac Memphremagog.

M. Bright a complété en 1859 un mille et un tiers de ce chemin.

Toute sa longueur est ouverte et peut être fréquentée par les voitures d'été.

Le terrain sur lequel passe ce chemin est de bonne qualité et très propre à la culture.

Les bois y sont de toutes espèces et de très belle venue.

"Le chemin de Potton," dit M. Bright, "aura aussi l'avantage de servir de voie de transport pour certains articles de commerce, venant ci-devant par l'état de Vermont."

Il y a à Mansonville un des meilleurs pouvoirs d'eau du pays.

Au-lac Memphremagog il y a une carrière de belle pierre à chaux.

M. Bright croit qu'il faudrait encore \$1,000 pour achever ce chemin.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES AGENCES,
St. Hyacinthe, 22 février 1860.

A L'HONORABLE P. M. VANKOUGHNET,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Etc., etc., etc.
Québec.

Monsieur,—Dans les pages précédentes que j'ai l'honneur de vous adresser, vous trouverez un état des travaux de colonisation qui ont été confectionnés dans le cours de de l'année 1859.

Vous y trouverez les noms de plusieurs chemins qui vous sont déjà connus, et sur lesquels j'ai eu plus d'une fois à vous entretenir, vous et vos prédécesseurs. La modicité des allocations annuelles, en faveur de la colonisation, comparée à l'étendue et à la multiplicité des travaux que, sur la demande des nombreux amis de la colonisation et des colons eux-mêmes, il a été jugé convenable d'entreprendre, est la cause que (quoiqu'on ait travaillé presque tous les ans dans presque tous les chemins commencés,—quelques-uns depuis plusieurs années) il y en a encore plusieurs qui ne sont pas complétés.

L'ensemble des travaux, cependant, a produit des résultats très satisfaisants, dépassant même les plus chaleureuses attentes des amis de la colonisation. Tel est le besoin et le désir de coloniser dans le Bas-Canada, que dans les comtés susceptibles de colonisation, chacun prétend à une part de l'octroi annuellement voté, et que, conséquemment, la part affectée aux divers chemins ne se trouve pas en proportion suffisante pour les compléter aussi promptement qu'il importe de le faire.

Depuis ces deux dernières années, surtout, les demandes pour la confection de nouveaux chemins et le complètement ou parachèvement de ceux qui ont déjà été commencés se sont multipliées.

Il existe en différentes parties du pays un empressement très prononcé chez un grand nombre de jeunes gens et même chez les pères de familles, à former de nouveaux établissements, et, dans un grand nombre de cas, les colons ont éprouvé des désappointements occasionnés par la lenteur avec laquelle l'ouverture des chemins était effectuée.

Sur plusieurs chemins, les colons ont afflué en grand nombre. Sur celui de Kinogami, qui relie les établissements du Bas-Saguenay aux magnifiques terres du lac St. Jean, les colons ont même dépassé de dix-huit milles l'extrémité la plus avancée du chemin, et attendent avec une impatience facile à comprendre que cette voie de communication avec les autres parties habitées du pays leur soit ouverte.

Quoique le chemin ne soit pas encore ouvert jusqu'à leurs établissements, et qu'ils vivent à au-delà de trente lieues dans les bois au nord du St. Laurent, les colons du Haut-Saguenay, on a peine à le croire, ont déjà adopté les moyens de parvenir à construire sur le bord du lac St. Jean une église dont le site a été fixé par l'autorité ecclésiastique. Depuis six ans, dit un rapport que j'ai déjà cité dans les pages qui précèdent, la population du Haut-Saguenay a augmenté de 2,000 âmes. Que serait-ce si le chemin Kinogami était ouvert jusqu'à Metabetchouan?

M. Price, M. P. P., à qui je dois tous les ans de nouveaux renseignements sur l'important territoire du Saguenay, après m'avoir donné un état très intéressant des récoltes, des progrès et des besoins de la colonisation, relativement à cette partie du pays, ajoute :

“ Les établissements sur le lac St. Jean progressent, mais les colons étant éloignés et isolés, sans aucune voie de communication par terre, il en résulte qu'un certain nombre de gens qui voudraient s'y fixer éprouvent de l'hésitation à le faire avant que le chemin commencé ne soit achevé. Il est beaucoup à regretter que ce chemin n'ait pas été complété plus tôt.

M. Gaudin, conducteur des travaux du chemin Kinogami, en parlant des progrès de la colonisation en 1859 me dit : “ Les terres de chaque côté du chemin ont un sol si riche que les colons ne se contentent pas de suivre les progrès du chemin pour les prendre et y travailler, ils vont en avant de plus de deux milles faire des abattis ; je crois que l'année prochaine tous les lots seront pris jusqu'à Metabetchouan. Je n'ai pas besoin de vous en dire davantage pour vous faire voir la nécessité de l'ouvrir jusqu'au lac St. Jean le plus tôt possible.”

Sur la route Simard et Tremblay, dont trente-six arpents seulement peuvent être fréquentés par les voitures d'été, et quarante par les voitures d'hiver, M. Ambroise Gagnon m'informe qu'il a vu dans une seule journée jusqu'à quarante colons occupés, chacun sur son lot, à défricher des terrains qu'ils avaient pris sur le tracé du chemin.

"Je suis heureux de vous apprendre," me dit le révérend M. Gagnon, curé des Eboulements, "que toutes les terres de Settrington et de DeSales, sans en excepter un seul acre, ont été prises aussitôt que le chemin a été ouvert..... et il est bon de vous faire remarquer qu'un grand nombre de cultivateurs désirent en prendre encore si le chemin continue à se faire."

Dans une lettre fort intéressante que m'a écrite M. Ampleman, conducteur des travaux dans Stoneham et Laval, ce monsieur m'informe que dès qu'il fut su qu'un chemin devait s'ouvrir dans la direction du Haut Laval, deux cents lots furent immédiatement achetés par les colons, et cependant il n'y a eu qu'à peu près trois milles et demi de chemin ouvert cette année entre Stoneham et Laval.

Ce qui précède a rapport aux mouvements des colons, au nord du St. Laurent, dans le bas de l'ancien district de Québec. Au sud du fleuve, on remarque le même empressement à coloniser. M. John G. Fair, un des conducteurs de travaux de colonisation dans le comté de Bonaventure, dit que depuis ces dernières années, la population, dans les environs des chemins qu'il a ouverts, est augmentée d'un tiers, et peut-être même de moitié, mais que le défaut de ponts et de chemins conduisant dans l'intérieur des terres en arrière du fleuve, est une barrière infranchissable pour les colons.

D'après le rapport de M. Lapointe, conducteur de travaux dans le chemin Viger, comté de Témiscouata, la population dans ce township depuis six ans s'est accrue dans la proportion de cinq contre deux.

Dans le même comté, dans le township Bégon, depuis 1857, temps où le chemin a été ouvert, la colonisation, suivant M. Thomas Pelletier, se développe rapidement, et la population a fait plus qu'y doubler depuis deux ans.

D'après le rapport de M. Joseph Roy, les terres dans les townships Ixworth et Woodbridge, comté de Kamouraska, sont presque toutes prises, et on attend pour en prendre dans le township Pohénégamook, que le chemin soit terminé jusqu'au lac dans les environs duquel se trouvent les meilleures terres.

Dans le comté de l'Islet, sur le chemin Elgin, M. P. G. Verreault rapporte qu'il ne reste plus que quelques lots sur lesquels il n'y ait pas un commencement de défrichement.

Quant aux progrès de la colonisation dans Buckland et Mailloux, je prends la liberté de vous référer à l'extrait que j'ai donné de l'excellent rapport de M. Elie Audette, à l'article du chemin Taché.—Vous y remarquerez non seulement du progrès, mais encore une ardeur chez les colons qui tient de l'enthousiasme, et qu'il importe de ne pas laisser refroidir.

Standon, comté de Dorchester, est établi jusqu'au 4^{me} rang, "et si les canadiens-français" rapporte M. John Dillon, "continuent à pénétrer dans l'intérieur, comme ils l'ont fait l'an dernier, toutes les bonnes terres seront prises avant longtemps."

Le révérend M. Paradis, Curé de West Frampton, qui a bien voulu me procurer l'aide de son intelligente coopération dans l'exécution de certains travaux de colonisation dans sa paroisse et dans le township Cranbourne, me dit dans une lettre qu'il a eu la bonté de m'adresser : "A mon arrivée dans la paroisse, il y a trois ans, à peine y avait-il une dizaine de familles canadiennes; aujourd'hui on en compte soixante-et-douze. A Cranbourne, plus de quarante jeunes gens sont cet automne venus, me dit-on, de St. Joseph et de St. François, visiter les terres et attendent que les chemins soient ouverts pour aller s'y établir."

Dans les Townships Nelson et Thetford comté de Mégantic, la population, suivant M. Thomas Lloyd, qui conduit les travaux de ce chemin, a doublé, et il pense que si le chemin Glenlloyd était complété depuis le chemin de fer dans Nelson jusqu'aux mines de cuivre dans Inverness et Leeds, elle augmenterait plus en deux années qu'elle ne l'a fait dans les six précédentes.

Dans la partie qui constituait autrefois le district de Trois-Rivières, la colonisation promet au nord et au sud du fleuve de beaux succès.

M. Joseph Trudel, de St. Tite, qui a fait l'exploration et le tracé d'un chemin de St.

Tite vers le St. Maurice, me dit dans un rapport remarquable qu'il a fait sur ses opérations :

“ Depuis que le chemin de St. Tite est en voie de s'ouvrir, les demandes pour achats de terres ont doublé, et un grand nombre se proposent de demander des concessions.”

Il n'y a cependant que 23 arpents de ce chemin à l'usage des voitures d'été, et 4 arpents de plus propres aux voitures d'hiver seulement.

Le révérend M. Turgeon, curé de St. Didace, qui a bien voulu, avec une générosité bien méritoire, cette année encore, conduire sans aucune indemnité les travaux du chemin de Peterborough, dit dans son rapport : “ la population de Peterborough augmente rapidement, la valeur des terres a augmenté de 300 pour cent ; ce township est érigé en municipalité.

Brandon dans le comté de Berthier, et Joliette, dans le comté de ce nom, ont aussi beaucoup progressé ; cent familles, suivant M. Crépeau, s'y sont établies depuis les six dernières années.

Au sud du fleuve, dans les townships de l'Est, les succès de la colonisation sont aussi très importants. M. Vigneau m'informe que depuis que des chemins ont été ouverts dans le township d'Aston et dans les townships voisins, cinq nouveaux sites d'église ont été fixés par l'autorité ecclésiastique ; que, dans quatre de ces nouvelles paroisses, des églises sont même en voie de construction, et qu'un nombre considérable des habitants des anciennes paroisses se dirigent vers ces nouvelles paroisses.

Dans Tingwick, Chester, Warwick, Ham et Wotton, il y a eu, suivant le rapport de M. John R. Murphy, une grande augmentation de population par l'immigration, non pas d'européens, dit-il “ mais de canadiens-français, qui sont d'excellents colons, vû leur sobriété et leur industrie.

Dans le township de Hereford, un grand nombre de colons commencent à ouvrir des terres et “ on croit ” dit M. Cutting, conducteur du chemin appelé *Main Eastern Township Road*, “ que toutes les terres de la couronne y seront établies dès que le chemin sera “ complété.”

Dans Chertsey, comté de Montcalm, deux cents terres ont été prises en 1857 et 1858, et les progrès continuent sur le même pied. Une église y a été construite. Ce township a maintenant un curé résidant. Il a aussi son bureau de poste et est érigé en municipalité.

Beaucoup de terres ont aussi été prises dans le township voisin, Wexford, depuis ces deux dernières années.

Au nord de l'Ottawa, on a aussi des succès à signaler. “ Trente familles ” me dit M. George Hamilton, de Britonville “ ont pénétré dans le Township de Salaberry, quoique l'ouverture du chemin qui y conduit ne soit faite qu'en chemin d'hiver, et qu'elle se termine même à la ligne latérale de ce township. Il y a ” ajoute-t-il “ de riches cultivateurs canadiens-français, ayant de nombreuses familles, qui vendent leurs propriétés dans les “ vieilles paroisses, et vont s'établir dans le township Arundel.”

Sur la rivière Gatineau, dans les environs du chemin de la rivière du Désert, commencé en 1856, la population suivant le rapport de messieurs Farrel et Desloges, conducteurs de travaux, aurait quadruplé depuis ces dernières années.

Je pourrais augmenter le nombre des citations et les étendre beaucoup, mais telles qu'elles sont, elle suffiront, je pense, pour vous prouver que partout où il se fait des chemins qui conduisent à de bons terrains, les colons ne manquent pas d'affluer, ce qui fait que dans nombre de cas, on a à regretter que les fonds appropriés à l'ouverture des chemins ne soient pas suffisants pour faire face aux besoins et aux demandes des colons. Outre les chemins locaux, ceux qui conduisent d'une paroisse habitée à une étendue de terre en bois debout propre à la colonisation, et qui sont ouverts dans le but de fournir à la population surabondante des vieux établissements un accès facile et direct à de nouvelles terres, il y a certains chemins qui, étant d'un intérêt plus général, méritent votre attention toute particulière.

Le premier et le plus ancien de ces chemins est celui de St. Urbain à la Grande Baie. Cette voie, d'une importance vitale pour les énergiques colons du Saguenay, a soixante-et-quatre milles de longueur ; elle a été commencée en 1854, mais les allocations qui lui ont été appropriées jusqu'ici n'ont pas suffi pour la compléter.

Quand on considère que les habitants du Saguenay n'ont, en été, d'autres voies de communication avec les vieux établissements, que par la navigation, que la population et les affaires de ce territoire se sont accrues considérablement et progressent de plus en plus rapidement, on ne peut se dispenser de convenir que cette immense section du

pays a droit d'exiger que ce chemin, commencé depuis six ans, soit enfin terminé l'an prochain, vû surtout qu'il ne reste plus que vingt-quatre milles à faire pour le compléter, et le rendre praticable pour les voitures à roues.

Une autre grande voie, qui est aussi d'un intérêt commun à nombre de localités, est le chemin de Glenoyd. Son étendue est de quarante et un milles. L'ouverture en a été commencée en 1856, mais elle est loin encore d'être complétée.

Le but de ce chemin était d'ouvrir une communication entre le *rail road*, dans Nelson, et le chemin Lambton, dans Tring, par la ligne la plus directe, et faciliter ainsi aux colons du lac St. François et des townships situés auprès du chemin Lambton, un accès au marché de Québec par le *rail road*.

Le chemin de la rivière du Désert, commencé en 1856, dans le but d'établir une voie de communication entre les bords de l'Ottawa et l'établissement formé par les révds. pères Oblats, à l'embouchure de la rivière du Désert, dans le township Maniwakei, est aussi un de ceux que je dois recommander à votre attention particulière. J'ai dans mes rapports précédents parlé des avantages de la confection de ce chemin.

Pour vous en faire mieux connaître l'importance, je ne ferai que répéter quelques mots du rév. père Andrieux qui m'écrivait en 1856, au sujet des terres situées au nord ouest de Maniwakei : " Je connais qu'à cette hauteur et au-dessus il y a d'immenses étendues de terres excellentes pour la culture."

Relativement au chemin Taché, je n'ai rien à ajouter à ce qu'en disent MM. Audet et Garon qui sont les conducteurs des travaux qui s'y font.

Je sais d'ailleurs que cette importante voie a déjà obtenu votre attention, et qu'elle l'occupe encore. Il y a tout lieu d'espérer que sous les soins de l'agence zélée et intelligente de M. Stanislas Drapeau, préposé dernièrement à la formation des établissements sur cette grande voie, la colonisation, dès que l'ouverture de ce chemin sera un peu plus avancée, y fera des progrès satisfaisants.

Je ne pourrais terminer ce rapport sans signaler encore une fois l'insuffisance des lois de voirie actuelles, relativement aux chemins de colonisation.

Obligé que je suis d'obtenir le concours des autorités municipales dans l'érection légale (*verbalisation*), le complètement et l'entretien futur des chemins sur lesquels je dois employer les sommes qui leur sont appropriées, j'ai trouvé le plus souvent chez ces autorités peu de désir de concourir, et toujours une lenteur d'action excessive dans l'exécution des travaux qui, vu la brièveté de nos saisons favorables, exigent, pour être faits en temps opportun, toute l'énergie possible et l'emploi de tous les moyens disponibles. Non seulement les municipalités refusent ou hésitent de se charger du complètement et de l'entretien des chemins que le gouvernement fait ouvrir, mais encore lorsqu'elles s'y sont obligées, ces travaux ne s'exécutent pas toujours comme il serait désirable qu'ils le fussent.

Pour éviter la répétition, je prends la liberté de vous référer à ce que j'ai déjà dit dans mon rapport de 1857, de l'insuffisance des autorités municipales, et aussi à un projet de bill que, dans l'intention d'obtenir une loi de voirie plus efficace que la loi actuelle pour les townships, j'ai pris la liberté de suggérer.

Pour preuve de la négligence des autorités municipales dans la réparation des chemins, je ne citerai qu'un fait entre vingt, c'est qu'il a fallu, au dernier, réparer à même le fonds de colonisation celui de Craig dont l'érection légale date de 1857.

Il a été ouvert et complété en 1859 cent trente trois milles et un quart de chemins et cent cinq milles et demi ont été simplement ouverts.

Il a de plus été complété aussi en 1859, 35 milles de chemins qui avaient été ouverts les années précédentes.

Il a été construit aussi dans la même année des ponts, dont la longueur totale forme 8936 pieds, et aussi 6 milles un quart de pontage sur terre, (Causeway.)

Le coût des chemins, y compris les ponts et les pontages faits en 1859, a été, terme moyen, d'à peu près \$198 par mille ; mais sur la somme qui a été divisée pour établir le terme moyen du coût de chaque mille, lequel est porté à à peu près \$198, il y aurait à déduire ce qu'ont coûté les réparations faites sur 35 milles de chemin, confectionnés avant 1859, pour lesquelles réparations, plusieurs conducteurs n'ont pas tenu de comptes séparés de ceux du reste de leurs ouvrages, et dont conséquemment je n'ai pu établir le compte précis. Cependant, je crois pouvoir dire que, cette déduction faite, le prix du mille de chemin en 1859 est probablement égal à celui de 1858, savoir : \$180.

La somme qui a été payée en 1859, pour les travaux exécutés dans cette même année et qui sont mentionnés dans ce rapport, est de \$47,892.88 cts.

Après avoir mûrement examiné les rapports des divers conducteurs de travaux des chemins de colonisation, et dûment pesé ces documents, ainsi que les demandes et les besoins des colons, j'en suis venu aux conclusions qui suivent et auxquelles je sollicite toute votre attention :

1o. Que la colonisation fait maintenant plus de progrès qu'elle n'a fait dans les années précédentes.

2o. Que les dernières appropriations annuelles n'ont pas été suffisantes pour répondre aux pressantes demandes des colons, ni aux besoins de la colonisation dans le Bas-Canada, et que la prochaine appropriation devrait être de \$200,000.

3o. Que l'action des autorités municipales n'est pas compétente pour donner au gouvernement une coopération convenable dans l'érection légale et la confection des chemins, et qu'une autre autorité devrait lui être substituée, en autant au moins que les chemins de colonisation seront concernés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

T. BOUTILLIER,
Inspecteur des agences.

APPENDICE No. 37.

A l'honorable

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

OTTAWA, 14 janvier, 1860.

1. MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération mon rapport annuel sur les ci-devant propriétés de l'Artillerie en Canada, et sur l'administration et les revenus de ces propriétés en 1859.

2. Mon rapport de 1858, préparé à la hâte, sur un grand nombre de renseignements reçus pendant que je l'écrivais, a dû refléter en grande partie l'incohérence de ces matériaux. Je tâcherai donc aujourd'hui, avec votre permission, de réparer ce défaut, en co-ordonnant et en récapitulant brièvement celles de mes données antérieures qui peuvent être nécessaires pour rendre intelligible, en soi, le présent rapport.

3. Les propriétés de l'Artillerie ont été transportées à la province par l'acte 19 Victoria, chapitre 45, passé le 19 juin 1856. Le 15 septembre 1856, j'eus l'honneur d'être nommé pour prendre charge de ces propriétés qui me furent remises, implicitement, par le département du génie le 5 novembre 1856. Je me sers de ce mot, parceque la délivrance qui me fut alors faite consistait en actes, documents et cédules. Ces terres et bâtiments sont effectivement passés entre mes mains dans le cours de 1857, à mesure que les autorités militaires enlevaient leurs approvisionnements des différents postes, et lors du règlement final des questions alors pendantes au sujet des pensionnaires.

4. Les casernes et bâtisses de Chambly dans le Bas-Canada, n'ont été évacuées que dernièrement, le vieux fort et les nouvelles casernes de Toronto, et les casernes de St. Jean, dans le Bas-Canada, sont encore occupés par les autorités militaires dont le désir et la convenance ont reçu, à ce sujet, une attention particulière.

5. Lors de ma nomination, je reçus en vertu d'un ordre en conseil du 11 septembre 1856, des instructions spéciales au sujet des réserves de l'Artillerie à Toronto et à London, et au sujet de l'état et de la condition du canal Rideau. Il est inutile de parler ici de ces sujets qui sont expliqués au long dans les douze premiers paragraphes de mon rapport de 1858.

6. Je vais donc énoncer de suite le résultat de ce qui a été fait en vertu des instructions plus générales de l'ordre en conseil du 11 septembre 1856, (paragraphe 5), "de faire rapport à Son Excellence le gouverneur général avec toute la diligence possible de l'état et de la manière la plus avantageuse de disposer du reste des terres de l'Artillerie, "y compris celles dépendant du canal Rideau, mais non nécessaires à ses fins."

7. Avant d'essayer à faire voir comment j'ai rempli ce devoir, je désire faire remarquer qu'avant le transport, l'administration des biens de l'Artillerie qui s'étendent de Sarnia et Penetanguishene à l'ouest à Témiscouata à l'est, était répartie entre les bureaux militaires de Québec, Montréal, Ottawa, Kingston et Toronto.

8. Quelques-unes de ces propriétés étaient entre les mains des autorités militaires depuis le commencement de ce siècle; un bon nombre depuis 1812 à 1819; et la plus grande partie depuis environ 1830. Il devint donc de mon devoir de me mettre au fait, aussitôt que possible, de tous les renseignements acquis et transmis, pendant une longue suite d'années, par les fonctionnaires militaires qui s'étaient succédé.

9. Je puis encore ajouter que les biens de l'Artillerie, à l'encontre des terres en bois de bout de la couronne qui ne sont pas occupées, ont tous été, plus ou moins, occupés pour telles ou telles parties, quelquefois par bail, quelquefois par souffrance, très souvent en vertu d'ententes prétendues ou implicites, auxquelles on a voulu attacher mal à propos des droits de préemption ou de prescription. Qu'avant de faire rapport à Son Excellence, il m'a été nécessaire de m'enquérir de l'état et de la condition de ces biens en général, et de chacun en particulier; que chaque sujet de recherche, a donné naissance à des questions collatérales et incidentes; que depuis ma nomination, j'ai été assiégé de demandes, de réclamations et de prétentions qu'on a souvent fait renaître quoique réglées depuis longtemps par les autorités compétentes, et qui, déraisonnables ou sans fondement, ou justes et fondées, demandaient un examen soigneux avant d'être jugées comme telles; de là, des interruptions auxquelles il faut attribuer non seulement la lenteur avec laquelle j'ai procédé, mais encore la raison qui m'a empêché de faire davantage.

10. J'ai cependant vivement senti l'importance de faire connaître au gouvernement, avec toute l'exactitude possible, la valeur et la nature de ces biens d'une manière complète, mais néanmoins sous une forme succincte et dans le plus court délai.

11. Les rapports nombreux et détaillés que j'ai envoyés de temps à autre à votre département, pour l'information de Son Excellence, et dont le présent est une analyse, feront voir jusqu'à quel point j'ai réussi dans cette tâche. Pour facilité, ces rapports, avec leurs dates, sont énumérés en marge de la cédule ci-annexée.

Revenu actuel.

12. J'ai compris qu'il ne suffisait pas de faire un rapport, mais qu'il fallait de suite entreprendre quelque chose pour développer la valeur de ces belles propriétés et pour faire comprendre ce qu'elles seront plus tard. Je vais essayer d'en faire voir le résultat.

13. Par l'état des propriétés que me remit le département de l'artillerie le 5 novembre 1856, le revenu annuel était fixé à \$10,020. Du 5 novembre 1856, au 31 décembre 1857, la recette de ce bureau s'est élevée à - - - - - \$21,822 93
 Au 31 décembre 1858, la recette s'est élevée à - - - - - 15,127 50
 Au 31 décembre 1859, la recette s'est élevée à - - - - - 32,213 68

Le montant mentionné en dernier lieu comprend :—

1° Produits de ventes - - - - -	\$13,259 28
2° Produits de rentes - - - - -	17,354 40
3° Bons de la municipalité de Windsor - - - - -	1,600 00

\$32,213 68

14. On jugera mieux du progrès qui s'est opéré au sujet des rentes, en divers endroits, en référant à l'état annexé au présent rapport, qui fait voir en détail les rentes perçues au 31 décembre 1856, et au 31 décembre 1859, et indique l'augmentation ou la diminution pour chaque endroit à cette date.

Je regrette d'être ici obligé de dire que les arrérages commencent à s'accumuler. Dans le cours des deux dernières années, les arrérages se sont montés à \$49,044 76. Je suis certain qu'avec de plus amples pouvoirs il eût été aussi facile l'année dernière de retirer \$50,000 que \$32,213 68.

15. Les dépenses de ce bureau l'année dernière, y compris le salaire de l'agent, du commis, du teneur de livres, de l'huissier et de six gardiens, et les frais d'annonce, d'impression de papeterie et de voyage s'élevèrent à \$8,966 70.

Etendue des propriétés.

16. Le nombre total d'acres des propriétés de l'Artillerie est d'environ 91,236. Elles s'étendent sur les confins de la province, de Penetanguishene au nord, à Amherstburg à l'ouest; des Fort Erie et Niagara sur la ligne des lacs et du St. Laurent, au sud, à Sorel; sur la ligne du Richelieu, des Trois-Rivières et de Temiscouata à l'est, y compris Ottawa ou "les propriétés de Bytown," les terres des canaux de l'Ottawa et du Rideau, et d'autres propriétés considérables à London, Chatham, Toronto et Kingston, au centre du pays.

17. Quelques-uns de ces biens sont des réserves de la couronne données au département de l'Artillerie, à différents temps, en vertu d'ordres en conseil et de lettres patentes.

18. Mais une grande partie a été achetée et a coûté au trésor impérial £340,000, ou \$1,360,000 courant, dont l'intérêt annuel à 6 par cent, s'élèverait à \$81,600.

19. Ce calcul ne comprend pas le coût des bâtiments, casernes, etc., dont je n'ai pas reçu d'état.

20. Les terrains sont le plus souvent au centre de grandes villes, comme Toronto, Ottawa, Kingston, London,

21. Ou aux principaux points de la frontière, également propres aux établissements ou aux travaux de défense militaire—comme le Fort Erie, Chatham, Amherstburg, Prescott et Niagara. Au sujet de ces réserves faites au point de vue de la défense, je soumets respectueusement l'opinion que dans tous les cas où l'on n'a pas l'intention d'élever des forts pour les faire occuper permanemment par des troupes, il serait plus sage d'encourager le développement d'une population vigoureuse et loyale, ayant quelque chose à priser et à défendre, que de laisser ces endroits inoccupés et vacants, comme ils le sont aujourd'hui. L'exploitation et le travail de l'homme ne diminueraient point l'importance de ces endroits, au point de vue de la défense militaire, en cas de besoin, tandis que le produit des ventes et des baux aideraient à pourvoir aux moyens de défense.

22. Plusieurs excellents pouvoirs d'eau sur ces propriétés restent sans exploitation, tels que ceux du Côteau du Lac, des Cascades, de Chambly, et ceux qui se rencontrent sur les canaux du Rideau et de l'Ottawa.

Valeur actuelle.

23. Il m'est très difficile dans l'état actuel variable et incertain de la propriété foncière en cette province, de faire une estimation générale des propriétés de l'Artillerie. Elles ne peuvent manquer d'augmenter en valeur, avec le progrès du pays. Une administration intelligente, suivant de près la hausse des marchés locaux, et ayant le pouvoir nécessaire pour en profiter, peut faire plus qu'il ne serait sage de prédire. Je ne crois pas que le revenu actuel puisse diminuer, mais avec des circonstances favorables, il peut beaucoup augmenter.

Arpentages.

24. Afin de mettre le département en état de profiter des circonstances favorables qui pourraient se présenter, on a fait faire, pendant l'année dernière, les arpentages suivants,—les terres ont été divisées en lots pour la convenance des acheteurs, et seront offertes en vente suivant les circonstances :

A Amherstburg	-	-	-	-	-	-	311	acres.
A Pelham Farm	-	-	-	-	-	-	200	"
Sur les hauteurs de Burlington	-	-	-	-	-	-	178	"
A Prescott	-	-	-	-	-	-	87	"
Au Cap Vesey	-	-	-	-	-	-	865	"

25. Sur les hauteurs de Queenston on a fait un arpentage pour constater les droits et déterminer les bornes de certaines personnes qui étaient en possession, du temps du département de l'Artillerie, comme "locataires annuels" ou "locataires à volonté."

26. Toutes ces personnes ont été maintenues en possession, et ont maintenant des baux de cinq années, chacune d'elles connaissant les bornes de son terrain, et ayant, par la nature de sa tenure, un intérêt à le faire valoir.

27. On a en même temps profité de cette occasion pour marquer dix-huit places de pêche à la réserve de la chaîne sur la rive du Niagara; ces places de pêche avaient jusqu'alors été prises par le premier venu et le plus fort, et donnaient lieu à de constantes querelles

aujourd'hui il a été adopté un plan ; ces pêches seront légalement et paisiblement exploitées, et promettent quelque revenu au gouvernement. Sur ces places de pêche, j'en ai loué sept à l'encan moyennant \$63.50 pour la saison ; c'est un faible commencement, mais on peut s'attendre à plus pour l'avenir. Je prends ici la liberté de recommander que l'administration de ces pêcheries soit donnée à l'avenir à l'inspecteur des pêcheries du Haut-Canada, et que la moitié des produits qui en proviendront soit affectée au fonds de la milice, part à laquelle ce fonds doit avoir droit non seulement parceque la réserve de la chaîne mais encore les grèves," appartiennent à l'Artillerie, en vertu de l'acte de transfert.

28. A Ottawa, il a été fait un arpentage scrupuleux des propriétés de l'Artillerie, comprenant une grande partie de la basse ville de Bytown. Cela était nécessaire, à cause de l'absence de plans authentiques qui pussent autoriser le département à émettre des lettres patentes en faveur des acheteurs d'emplacements. Cette mesure était encore nécessaire, eu égard à l'importance croissante de la ville, afin de fixer avec certitude l'alignement des rues, de déterminer les droits de propriété et de régler, en plusieurs cas, de légères contestations qui auraient pu créer par la suite des procès entre les propriétaires eux-mêmes.

29. Dans la seigneurie de Sorel, il a été commencé des arpentages qui se poursuivent, afin d'établir l'étendue, la valeur, et l'utilité de divers grands morceaux de terres, situés en grande partie en arrière ou entre les concessions actuelles. On désire concéder, quand la chose peut se faire, ces morceaux de terre auxquels on n'attachait d'abord aucune valeur, soit à prix fixe aux propriétaires voisins, soit à concurrence publique, à ceux qui voudront les prendre. Ces concessions devront augmenter un peu le revenu de la seigneurie. On me permettra de faire remarquer que dans l'état du département de l'Artillerie, on porte à £500 ou \$2000 le revenu annuel de la seigneurie de Sorel ; mais il faut déduire de ce montant le revenu des parties de la seigneurie que le département militaire a gardées " pour des fins de défense " et qui peuvent former à peu près un cinquième du tout, ce qui réduit le revenu payable à la Province à environ \$1,600. Les rentes perçues cette année dans la seigneurie de Sorel s'élèvent à \$2,974.11, comprenant quelques arrérages et font voir l'état prospère de cette branche de revenu, tandis que les frais de perception sont considérablement diminués.

Terres et pouvoirs d'eau de l'Ottawa.

30. Les devoirs ci-dessus énumérés m'ont tellement occupé pendant toute l'année que j'ai été forcé, très à regret, de remettre à l'année prochaine, l'examen des terres de valeur qui se trouvent sur la ligne de navigation du Rideau. Mais comme j'ai pourvu aux moyens de communiquer avec les propriétés éloignées, en adoptant un système d'administration, je pourrai maintenant, sans qu'elles en souffrent, m'occuper de cet examen, sans empêchement. C'est ce que je me propose de faire l'été prochain.

31. Toutefois je n'ai pas perdu de vue ces terres de valeur. Le 6 décembre 1858, j'eus l'honneur de soumettre un rapport sur les réclamations des terres et des pouvoirs d'eau d'Hogsback, sur le Rideau, dans le township de Gloucester ; et le 15 janvier 1859 un semblable rapport sur les réclamations des terres et des pouvoirs d'eau des moulins de Kingston et de " Brewer's Lower Falls," dans les townships de Pittsburg et Storrington, comté de Frontenac. Ces townships se trouvent aux deux extrémités de la navigation du Rideau. La principale raison qui m'a fait choisir de préférence ces endroits pour en faire le sujet de rapports préliminaires, était d'établir une règle et des précédents pour l'ajustement des réclamations de terres et l'utilisation des pouvoirs d'eau surtout le parcours du Rideau. Mais ce projet faisait naître la nécessité de constater jusqu'à quel point on pourrait pendant les étés d'une température ordinaire et dans les temps de sécheresse, exploiter les nombreux pouvoirs d'eau du Rideau sans nuire à la navigation. Avant d'avoir sur ce point des renseignements certains, le département ne pouvait avec sûreté offrir les privilèges en question à la compétition du public. Il en surgissait des questions de génie civil qui ont été soumises au département des travaux publics. Je sais qu'on a fait un examen détaillé de ces points dans le cours de l'été dernier, et je pourrai probablement continuer mes travaux l'été prochain en profitant pour me guider des résultats qui ont été acquis.

32. Il n'a donc pas été perdu de temps à l'œuvre. Les terres sur la ligne du Rideau, propres à la culture, s'élèvent à 11,107 acres d'après l'état du bureau de l'Artillerie. Les terres submergées sont portées à 11,419 acres.

33. Le tout a coûté au trésor impérial £80,000 ou \$320,000. J'ai grande raison de croire qu'une bonne partie des terres submergées s'est asséchée par des causes naturelles et qu'on peut en assécher encore davantage. Le sujet demande un examen soigneux et complet, qui ne serait pas improductif. Je puis aussi ajouter que la province ne perdra pas au retard qui a eu lieu. L'établissement du siège du gouvernement à Ottawa donnera de la valeur à ces propriétés, et la publicité sera également avantageuse au vendeur et à l'acheteur, quand ces biens seront offerts en vente.

Avenir.

34. Le but principal de mes travaux a été et est,

35. 1° De créer un revenu croissant pour contribuer à l'entretien de la milice provinciale.

36. 2° De constater jusqu'à quel point le produit de la vente des propriétés de l'Artillerie pourra servir ci-après à cette fin.

37. 3° De suggérer l'usage et l'emploi qu'on doit en faire, pour indemniser la province des frais qu'entraîne l'entretien de cette importante création nationale.

38. L'acte 18 Victoria, chapitre 91, porte pour condition de l'abandon à la province des propriétés de l'Artillerie " que le gouvernement provincial pourvoira amplement au " maintien de la paix et de l'ordre, dans les limites de la province," et la cinquième section " statue " que les deniers qui proviendront de la vente, bail ou usage d'aucune de ces " terres ou propriétés feront partie du fonds consolidé du revenu et seront portées en " déduction des dépenses de la milice et de la police provinciales," laissant à la décision constitutionnelle de la législature le montant qui doit être affecté, ayant égard aux obligations que l'acte impose.

39. Pour en venir à une conclusion juste, je dois d'abord dire quel montant peut-être considéré " provenir de la vente, bail ou usage d'aucune de ces terres et propriétés."

40. J'ai déjà dit que le revenu versé de l'année courante (et je crois que l'année prochaine ne produira pas moins) provenant des " ventes et des baux " de ces propriétés, s'élève à \$30,613.68.

41. Il reste maintenant à considérer les avantages et les profits que la province a retirés de l'usage de certaines autres propriétés de l'Artillerie affectées à d'importants objets d'intérêt provincial qui peuvent être considérés comme une compensation des dépenses qu'entraîne le maintien de la milice provinciale.

42. Depuis le transport à la province des terres de l'Artillerie, le gouvernement a affecté à des usages provinciaux, les propriétés ci-dessous. On peut énumérer comme suit les objets importants auxquels elles ont été affectées, ainsi que leur étendue et leur valeur:—

43. Prison de réforme pour les jeunes délinquants, à l'Isle aux Noix, Bas-Canada, comprenant le fort, les casernes, le quartier des officiers, les magasins (tous en pierre de taille, couverts en fer blanc) autres bâtisses et 150 acres de terre	\$100,000
44. Prison de réforme pour les jeunes délinquants à Penetanguishene, comprenant les casernes, le quartier des officiers (en pierre de taille) les magasins du commissariat et autres bâtisses, avec 198 acres de terre	25,000
45. Asile d'aliénés au fort Malden, Amherstburg, casernes, bâtisses et 58 acres de terre	25,000
46. Terrains pris à Ottawa pour le palais du parlement, et les édifices publics,—60 acres à \$8,000 l'acre	480,000
47. Terrain réservé sur les hauteurs de Queenstown, Haut-Canada, autour du monument national de Sir Isaac Brock,—25 acres à \$80 l'acre	2,000
47. Terrain réservé à Chateauguay, Bas-Canada, pour ériger un monument en mémoire de la bataille de Chateauguay,—5 acres	800
48. Le fort Wellington, à Prescott servant d'arsenal à la milice active; l'usage de ce fort épargne au fonds de la milice le loyer d'un local.	Nil
49. Casernes de l'artillerie à London occupées par la milice active; Elles épargnent le loyer d'un local.	Nil

50. La valeur des propriétés d'Ottawa est la même que l'année dernière, quoique les propriétés également situées aient beaucoup augmenté depuis. Je puis exprimer

l'opinion que le gouvernement n'aurait pu trouver dans la province des terres et des bâtiments aussi propres aux fins auxquelles ils ont été affectés, si ce n'est à un prix plus élevé que l'estimation que je viens de faire, et je dois dire aussi que le prompt usage qui en a été fait a profité à la province et a favorisé, avec le moins de frais possible, la cause de l'humanité et de la morale. J'ai estimé ces biens à la somme de \$632,800, qui représente le montant économisé par la province; à 6 par cent d'intérêt (représentant le loyer) cette somme donnerait \$37,968 par année, devant par l'acte 18 Victoria, chapitre 91, être portées en déduction des dépenses de la milice provinciale.

51. Mais on peut, et avec les mêmes avantages, porter plus loin encore l'application de la règle adoptée. Dans un rapport adressé au gouvernement et publié sur demande de l'honorable Conseil Législatif du 19 juillet 1858, je suggérais de convertir les casernes de London dans le Haut-Canada en un asile de sourds-muets et d'aveugles pour le Haut-Canada; de faire des casernes de Niagara un hospital de marine destiné aux marins invalides et qui ont souffert par la gelée dans la navigation de nos lacs; de faire un asile d'aliénés des casernes de St. Jean, dans le Bas-Canada, en y comprenant les 60 acres de terre qui en dépendent; de destiner les bâtisses de Laprairie aux idiots et aliénés incurables; de convertir les bâtisses de Chambly en asile et école de sourds-muets et celles des Trois-Rivières en établissement pour recueillir les aveugles. Je prends la liberté une seconde fois de rappeler ce sujet à votre considération. Si l'on employait ces bâtisses et propriétés à l'usage que je propose, pendant qu'elles sont encore en bon état d'entretien et prêtes à servir, et que la valeur en fût estimée et capitalisée et l'intérêt annuel affecté en déduction des dépenses de la milice provinciale, on atteindrait du même coup deux objets importants, le soulagement de grandes misères et un moyen de contribuer d'une manière satisfaisante au soutien de notre force nationale.

52. Cet état ne comprend pas beaucoup d'autres terres qui, si elles ne produisent rien aujourd'hui, représentent néanmoins un capital qui devra augmenter en valeur, avec les progrès du pays; cette étendue de terres inexploitées pourra, avec le temps, servir à compenser amplement, si elle ne contribue pas déjà à défrayer les dépenses de la milice. Néanmoins, telles que sont les choses, il a été fait quelque essai pour réaliser ce dernier objet. Le revenu actuel des propriétés de l'Artillerie, applicable à l'entretien de la milice provinciale peut se diviser comme suit :

1859.—Revenu actif provenant de loyers, etc.,	-	-	-	-	-	\$30,613	68
Revenu passif, représentant l'intérêt de la valeur des terres et des bâtisses occupées par le gouvernement provincial,	-	-	-	-	-	37,968	00
						\$68,581	68

53. Je prends la liberté de renouveler ici la remarque que j'ai faite au 18^e paragraphe de ce rapport, qu'une partie de ces propriétés a coûté au trésor impérial, sans comprendre les bâtisses, la somme de \$1,360,000 dont l'intérêt annuel s'élève à \$81,600.

54. Je crois pouvoir promettre une augmentation notable dans le premier item—celui du revenu actif—mais j'aime mieux laisser voir, en temps et lieu, le résultat de l'année courante. Je prends toutefois la liberté de signaler un sujet. L'un de mes buts a été, dans l'intérêt de l'utilisation prompte des terres de l'Artillerie, d'engager les municipalités à imiter en petit, quand la chose pouvait se faire, l'exemple du gouvernement, et de contribuer par là au plus tôt à la salubrité et à l'embellissement de leurs localités respectives, et au soutien de la milice. J'ai suggéré à plusieurs corporations d'acheter certaines parties des terres de l'Artillerie, pour en faire des parcs et des jardins publics, en leur offrant l'avantage de prix modérés et de termes faciles. Windsor, dans le Haut-Canada, a pris l'initiative et a acheté un parc à des conditions également avantageuses pour cet endroit et le fonds de la milice. D'autres corporations, dans le Haut et le Bas-Canada, sont en négociations pour obtenir le même avantage, et il faut en espérer le même résultat.

55. La pratique du département des terres de la couronne étant d'énumérer dans le rapport de l'honorable commissaire, la somme et le genre de devoirs remplis par les différentes branches pendant l'année écoulée, en sus des observations générales qui s'y rapportent, je prends la liberté d'ajouter que j'ai reçu en 1859 776 communications et références officielles et que mes réponses et rapports comprennent 971 folios. Je prends la liberté de faire la remarque que j'ai été occupé l'année dernière l'espace de 193 jours,

en différentes parties de la province, à examiner différents cas et à recueillir des matériaux pour mon rapport—à faire faire des arpentages, présider aux ventes etc—de sorte qu'il ne m'est resté que 172 jours à consacrer à ce qui appartient purement à mon bureau, y compris l'examen scrupuleux de questions de fait et de droit, et des recherches dans des documents et des correspondances qui comprennent une longue suite d'années, interrompu que j'ai été par la présence de ceux qui avaient affaire à moi et par les autres détails qu'entraîne un bureau public.

56. J'annexe à ce rapport un état des terres de l'Artillerie pour 1859, indiquant l'étendue originaire de chaque propriété—en quel état elle se trouve, ou ce qui en a été fait ; le produit de la vente, quand il y a eu vente, et l'état comparatif du rôle des rentes de 1859 et de celui du département de l'Artillerie de 1856 ; faisant voir aussi l'augmentation ou la diminution dans chaque endroit, comparativement à la première période.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

WILLIAM F. COFFIN,
Agent des Terres de la Couronne.

APPENDICE No. 37.

ETAT des Terres de l'Artillerie, indiquant leur étendue en superficie, les mutations faites en 1859, et les rentes respectives de 1856-1859.

Rapports.	Endroits.	Nombre d'acres.	Rente en 1856 d'après le rôle.		Rente perçue en 1859.
			\$	cts.	
15 juillet 1858 par 1.	Témiscouata	a. r. p. 11 2 13	\$	1 20	\$ cts.
15 juillet 1858 par 2.	Trois-Rivières.....	7 3 15
15 juillet 1858 No. 2.	Parc à bois loué par le dép. de l'art. pour 21 ans, à compter du 1er janv. 1856.....	0 3 8	0	25
26 mai 1858	Sorel.....	50918 0 0	1600	00	2974 11
30 juillet 1859					
17 nov. 1859					
2 sept. 1859					
5 mars 1857					
10 mars 1857	Segneurie et îles à l'exception des terrains nécessaires à la défense.				
11 mars 1857	Laprairie	42 1 8	1680 62
3 juillet 1857					
10 mars 1858					
26 mai 1858					
26 mai 1858					
30 juin 1857	Saint Jean	128 1 33	382	83	330 60
19 mars 1859					
20 mai 1858	Isle aux Noix....	150 0 0
1 juillet 1857	Rivière du Sud... Chambly.....	135 2 5	9	70	9 73
1 juillet 1857					
6 mars 1857					
10 mars 1858					
4 juillet 1857					
26 mai 1858	Châteauguay	5 1 0
11 nov. 1858					
26 mai 1857					
27 avril 1857					
8 février 1858					
15 juillet 1858	Côteau du Lac, Cascade, Cèdres. }	60 00
25 sept. 1858					
11 nov. 1858					
1 août 1857	Cornwall.....	1 0 0
11 nov. 1858	Isles de Grant, Brockville.....	0 2 32
19 mai 1858					
18 juillet 1858					
11 nov. 1858					

Témiscouata, bâtisse en pièces de bois et onze acres de terre en possession du m. de poste. Casernes en bon ordre, pourraient être converties en asile d'aveugles, tel que suggéré par rapport du 26 mai 1858. Terrain sur le front de la rue Notre-Dame et du St. Laurent, à être divisé en lots. Il a été fait de grandes améliorations sur le bord du fleuve par les entrepreneurs du grand tronc. Rue élargie aux frais de la corporat. Dans cette seigneurie, les abouts ou espaces inoccupés sont en voie d'arpentage; la concession de ces terrains augmentera le revenu. Le revenu actuel par année, déduction faite des terrains réservés pour la défense, peut être évalué à \$2,000.

Produit de la vente de vieilles bâtisses qui tombaient en ruines; le quartier des officiers et l'hôpital en pierre ont été gardés et peuvent être convertis en un asile d'idiots et d'aliénés incurables.

Casernes d'infanterie pour 800 hommes; en briques et couvertes en fer blanc, en très bon ordre; il y a 62 acres de terre contigus. Le chemin de fer de Montréal et Champlain en occupe 43 acres. Le résidu entre la ville et le fort a été divisé en emplacements. Les casernes et le terrain, destinés à un asile provincial d'aliénés, sont en possession des autorités militaires.

Sert de prison de réforme pour les jeunes délinquants.

Loués pour jusqu'au 1er novembre 1860.

Le revenu annuel a été augmenté par la location de plusieurs lots et morceaux de terre négligés. Les vieilles casernes de cavalerie qui étaient en bois et en mauvais état ont été vendues \$2,738.30, dont moitié a été payée, et l'autre est en voie de l'être. Les casernes en pierre qui restent sont propres à être converties en asile de sourds-muets pour le Bas-Canada.

Bâtisse en pièces de bois et cinq acres de terre. Réservés pour y ériger un monument en mémoire de la bataille de Châteauguay—ordre en conseil.

Au Côteau, cinq pouvoirs d'eau ont été explorés, mais il n'en a pas encore été disposé. Dix acres de terre propres à des emplacements de village devaient être divisés en lots—ordre en conseil du 28 nov. 1856. Je n'ai pas eu jusqu'ici le temps de faire faire cet arpentage.

Par ordre en conseil du 20 novembre 1858, cette propriété doit être vendue. Sera annoncée ce printemps.

Recommandation de les vendre à la Cie. du chemin de fer de Brockville et Pembroke, qui en a l'occupation; prix \$1,000.

APPENDICE 37.

ÉTAT des Terres de l'Artillerie, indiquant l'étendue en superficie, les mutations faites en 1859, et les rentes respectives de 1856-1859.—*Suite.*

Rapports.	Endroits.	Nombre d'acres.	Rente en 1856, d'après le rôle.		Rente perçue en 1859.	
			a. r. p.	\$ cts.	\$ cts.	
16 fév. 1858.	Prescott.....					
11 nov. 1858.	Fort Wellington..	87 1 6	272 50	272 50		Cette réserve a été arpentée en vertu d'un ordre en conseil du 20 novembre 1858; le terrain divisé en emplacements sera vendu au printemps ou du moins offert en vente. La somme de \$800 représente partie du prix de l'ancien hôpital vendu à l'encan.
21 avril 1859.				800 00	
11 nov. 1858.	Kingston.....	276 0 0	592 15	145 26		Kingston doit beaucoup d'arrérages. Le terrain est au milieu de la ville, mais ne rapporte rien. Il faut espérer qu'il prendra de la valeur, mais aujourd'hui il est difficile d'en faire l'estimation.
	Ile aux Serpents..	1 0 0				Je n'y suis pas allé.
	Ile au Fer à Chev.	110 0 0				Dans le lac Ontario, un peu au-dessus de Kingston. L'état du département de l'artillerie comporte que cette île est occupée sous permis par divers occupants qui devront en faire l'abandon pour les fins militaires, quand ils en seront requis.
	Moulins de Kingston.....	1000 0 0	104 70	364 73		Réserve du moulin de Kingston, dépendant du pouvoir d'eau; cette réserve a de la valeur et a fait le sujet d'un rapport détaillé en date du 15 janvier 1859. Ordonné que le départ. des trav. publ. fasse rapport sur la capacité du pouvoir d'eau.
2 mai 1859.	Cap Vesey.....	1260 0 0	Nil.....	Nil.....		Cette réserve occupée en grande partie par des squatters a été arpentée et il en sera disposé au printemps, en donnant une préférence à ceux qui sont en possession.
	Comté du Prince Edouard.					Je doute qu'on n'ait pas disposé de cette pointe.
	Pointe Verte.....	Quantités non don- nées.	Nil.....	Nil.....		Toronto, nombre d'acres pris dans l'état du département de l'artillerie.
9 nov. 1858.	Toronto					
11 nov. 1858.	Réserve à l'ouest de la cité.....	487 0 0	41 50	353 75 1306 00		Il faut déduire de ceci 50 acres occupés par l'asile des aliénés et un don à la corporation de Toronto de 50 autres acres, ainsi que le terrain dépendant du vieux fort et des nouvelles casernes. Il reste environ 200 acres d'excellente terre dont on pourra disposer à volonté.
	Vieux fort et nouvelles casernes.....					Le vieux fort et les nouvelles casernes sont encore occupés par les troupes de S. M.
	Casernes de la rue Bathurst.....	3 0 0				Casernes de la rue Bathurst, inoccupées.
	19, 20 Place Wellington.....	1 0 0		4120 00		19, 20 place Wellington vendus à l'Hon. H. H. Killaly.
	Magasin du commissariat.....	1 3 0		1326 56		Magasin du commissariat et bureau des ingénieurs royaux occupés par la compagnie du chemin de fer du grand tronç.
	Bureau des Ingénieurs royaux...	3 2 0				On y construit un dépôt de pompes à incendie; valeur \$
	Victoria Square...	6 0 0				Le Victoria Square à la disposition du gouvernement, quoique par l'état du dép. de l'artillerie, on le dise applicable à la construction d'églises.

APPENDICE 37.

ETAT des Terres de l'Artillerie, indiquant l'étendue en superficie, les mutations faites en 1859, et les rentes respectives de 1856-1859.—*Suite.*

Rapports.	Endroits.	Nombre d'acres.	Rente en 1856, d'après le rôle.	Rente perçue en 1859.	
		a. r. p.	cts.	\$ cts.	
11 fév. 1858. 11 nov. 1859. 28 août 1859.	Hauteurs de Burlington.....	178 0 0	Nil.....	Nil.....	Environ 35 acres occupés par le grand chemin de fer de l'ouest pour lesquels il n'a encore été rien payé. Une petite partie est en possession de Sir Allan McNab. En vertu d'un ordre en conseil du 20 nov. 1858, tout le terrain a été arpenté et sera offert en vente ce printemps, par encan, suivant les demandes.
12 oct. 1857. 11 nov. 1858. 27 avril 1859.	Ferme de Short Hills, township de Pelham comté de Welland.....	200 0 0	280 00	Ont été, suivant ordre en conseil, arpentés et divisés en lots de 25 acres et seront, après annonces, offerts à l'encan ce printemps.
25 fév. 1857. 30 avril 1859.	Niagara Réserve, ruines du fort George.. Réserve de Missisassaqua, fortification, bâtiments des ingénieurs.. Morceau de terre en lots de ville, 79, 80, 89 et 90.	374 0 0 62 2 14 4 0 0	129 35	504 10	Cette belle propriété n'est pas encore employée. Au cas où le canal Welland relierait par la suite, Niagara, ce terrain aurait une grande valeur pour le gouvernement. Les casernes pourraient être avantageusement converties en école publique ou en hôpital de marine pour les matelots canadiens de nos lacs, tel que recommandé par rapport du 20 nov. 1858.
	Niagara Réserve de la Chaîne.....	La réserve de la Chaîne s'étend le long de la rive du Niagara, de la ville de Niagara au fort Erié. La province a accepté les titres d'une partie de ce terrain à elle transportée par le département de l'artillerie, le 1er octobre 1852. Cette réserve comprend une chaîne de largeur sur tout cet espace.
25 fév. 1857. 10 jan. 1857. 11 nov. 1858. 27 avril 1859.	Queenston. Hauteurs de Queenston	111 0 0	8 86	204 93	On a augmenté les rentes de Queenston, en changeant la condition des squatters qui ne rapportaient rien en celle de locataires qui donnent l'espoir d'un revenu. Le gouvernement a réservé sur les hauteurs 30 acres de terre qui ont été loués au comité du monument de Brock. Le reste est disponible.
	Lyons Creek.....	3 1 0	Ordre de les louer à l'occupant actuel, à condition de pouvoir en reprendre possession à volonté. Seront loués à telle condition.
	Chippewa	19 2 29	44 00	Les casernes, le magasin, quinze acres de terre, et l'île à l'embouchure de la rivière Chippewa, contenant 4 acres et 3 roods de terre doivent être offerts en vente. Ordre en conseil 20 nov. 1858. Il ne s'est pas encore offert d'occasion de vendre.
5 août 1857.	Navy Island.....	Il ne paraît pas que Navy Island ait été transportée au département de l'artillerie par l'acte de transfert. Elle pourrait néanmoins être réservée aux fins militaires.
5 août 1857. 15 déc. 1859. 21 déc. 1859.	Fort Erié	940 2 13	Il a été affecté 130 acres de cette réserve aux pensionnaires qui y étaient établis. Rapport a été fait sur les demandes de plusieurs réclamants. La compagnie du ch. de fer de Buffalo et Brantford occupe acres pour lesquels il n'a rien été payé. Le reste devrait être divisé en lots et offert en vente, suivant l'état du marché.
	Port Maitland.....	426 0 0	N'ai pas eu occasion de faire de visite.
	Pointe aux Dindes	592 0 0	Pas visité pour la même raison.

APPENDICE 37.

ETAT des Terres de l'Artillerie, indiquant leur étendue en superficie, les mutations faites en 1859, et les rentes respectives de 1856-1859.—*Suite.*

Rapports.	Endroits.	Nombre d'acres.	Rente en 1856, d'après le rôle.	Rente perçue en 1859.	
		a. r. p.	\$ cts.	\$ cts.	
23 jan. 1857.... 26 mai 1858. 11 nov. 1858. 12 août 1859. 17 nov. 1859.	London.....	73 0 0	NIL.	100 00	Il n'est pas à propos d'offrir cette propriété en vente, dans les circonstances actuelles. Les casernes de l'artillerie sont occupées par l'artillerie volontaire. Les autres casernes et bâtiments devraient être convertis en asile de sourds-muets et d'aveugles pour le Haut-Canada. La corporation de London négocie l'achat de partie de ce terrain pour en faire un parc.
11 nov. 1858. 12 août 1859.	Chatham.....	11 3 8	Bail abandonné. Ordonné de faire arpenter et vendre en lots. Ordre en Conseil 20 nov. 1858, qui sera exécuté sans retard. J'ai différé d'agir à la prière de la corporation, afin qu'elle fit ses offres pour l'achat de ce terrain qu'elle voulait convertir en parc; mais il n'a été fait aucune démarche.
	Rond Eau	500 0 0	N'a pas été visité pour cause mentionnée dans d'autres cas.
6 juin 1857.... 5 nov. 1858. No. 2. 11 nov. 1858. 26 mai 1858. 13 août 1859. 8 déc. 1859.	Amherstburg	311 0 0	144 0	220 00	Les pensionnaires occupent 199 acres de cette réserve. Le Fort Malden et 58 acres 1.20 de terre ont été pris par la province et convertis à l'usage d'un asile d'aliénés pour le Haut-Canada. Le reste du terrain a été arpenté, et sera vendu en lots à l'encan.
	Isle au Bois Blanc	212 0 0	36 0	Isle au Bois Blanc.—La terre est bonne et pourrait être vendue en lots de fermes.
	Isle au Combat....	1200 0 0	L'Isle au Combat a de la valeur pour ses pêches seulement, étant presque toute en marécages. A été vendue à M. Paxton, par le département des terres de la couronne.
6 juin 1857. 17 juin 1857. 2 août 1857. 5 nov. 1858....	Windsor.	4 0 0	26 00	96 00	La corporation de Windsor a acheté cette réserve pour en faire un parc, moyennant \$1,600 en débetures, rachetables en 20 ans; intérêt annuel \$96.
5 déc. 1859....	Pointe Edouard, Sarnia.	41 3 0	40 00	40 00	Louée pour 30 ans, à compter du 24 juil. 1856, aux entrepreneurs de la compagnie du grand tronç.
	Owen Sound.....	51 2 44	N'a pas été visité.
	Baie Nottawasaga	66 0 0	Baie de Nottawasaga, township de Flos, n'a pas été visitée.
24 juin 1857.... 20 mai 1858. 30 juin 1857.	Penetanguishene,	5896 2 15	Il a été établi à Penetanguishene une prison de réforme pour les jeunes délinquants, comprenant les casernes et bâtiments et 198.025 acres de terre. Les pensionnaires occupent des emplacements et des fermes au montant de 2,342 acres; le reste est disponible.
	Isle St. Joseph.....	910 0 0	N'a pas été visitée.
	Isle Ste. Marie.....	170 0 0	N'a pas été visitée.
20 oct. 1857.... 6 déc. 1858.... 15 jan. 1859. Grand nombre en 1859.	Canaux du Rideau Canaux de l'Ottawa.....	23409 0 0 460 1 10	1563 95	Quant au pouvoir d'eau et aux terres sur la ligne du canal Rideau, je réfère à mes rapports du 20 octobre 1857, 6 décembre 1858, et 15 janvier 1859, dont il est impossible de donner l'analyse dans les limites de ce cadre.

APPENDICE 37.

ÉTAT des Terres de l'Artillerie, indiquant leur étendue en superficie, les mutations faites en 1859, et les rentes respectives de 1856-1859.—*Suite.*

Rapports.	Endroits.	Nombre d'acres.	Rente en 1856, d'après le rôle.		Rente perçue en 1859.
			a. r. p.	\$ cts.	
Un grand nombre en 1859.	Cité d'Ottawa, comprenant parties de (ci-devant) Bytown Haut et Bas.	415 0 0		1563 95
				8195 06	
				9759 01	9960 64 55 00 4121 59
					La cité d'Ottawa désignée sous le nom de "propriété de Bytown," comprend A. et B. dans la Con. C. du township de Nepean, achetés en 1823, d'Hugh Fraser, écuyer, prothonotaire de la ville de Trois-Rivières, par le comte de Dalhousie, pour et au nom du Roi. Elle a été en grande partie divisée en lots de ville. Une partie considérable a été vendue et concédée en fee simple. Une autre partie a été donnée à baux à termes de 30 années, renouvelables à la volonté des preneurs. Le gouvernement a pris pour les édifices publics au-delà de 60 acres, valant au moins \$8,000 l'acre. Le gouvernement possède aussi à Bytown 63 lots arpentés dont il n'a pas encore été disposé, de 66 x 198, faisant 136 lots de la dimension ordinaire de 66 x 99. On peut diviser en emplacements de quais tout le front des terrains du gouvernement sur la rivière Ottawa. Le gouvernement possède aussi une lisière de terre de chaque côté de la rivière jusqu'à Hogsback. Ces terres, y compris des fermes à Gloucester et Nepean, couvrent une superficie de 2,140 acres.

(Signé,)

WILLIAM F. COFFIN,

Agent des Terres de l'Artillerie.

Ottawa, 1er février 1860.

APPENDICE No. 38.

MONSIEUR,—En conformité à vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, le rapport suivant au sujet des travaux dont vous avez bien voulu me confier la direction, faits pendant la saison dernière.

Pour plus de clarté, je diviserai mon rapport en trois parties. Premièrement, je donnerai la description de la ligne principale de chemin de la rivière Goulais à la rivière des Espagnols, et des deux branches qui conduisant au village de Ste. Marie, avec telle observations sur la topographie générale du pays que je serai à portée de faire. Deuxièmement, je ferai rapport sur les parties construites du chemin, la manière dont elles l'ont été et le coût de telle construction. Et troisièmement, je vous donnerai aussi brièvement que possible, un aperçu général du pays, vous faisant connaître ses ressources ainsi que ses besoins, dans le but de vous fournir les mêmes renseignements que pourrait vous donner une inspection personnelle des lieux.

Parti de Chatham le 10 juin, et de Détroit le 12, je me rendis au Sault Ste. Marie, par un vapeur américain, ayant, avant mon départ, dépêché de Toronto, par la route de Collingwood, un assistant avec des vivres et partie de mes gens que je vins rejoindre en cet endroit. Les dispositions nécessaires prises, je commençai à arpenter et à localiser les chemins le 16 juin, et avec l'assistance de l'arpenteur provincial James Johnston, je terminai mes travaux à la chaîne de Montagnes à 36 milles ouest du méridien du lac au poisson blanc tel qu'arpenté par l'arpenteur provincial P. S. Donnelly, et à 135 milles est de la baie de Goulais, le 14 octobre.

Je renvoyai mes hommes aussitôt que possible, et après avoir réglé de compte avec le contracteur pour la saison, je retournai à Chatham et arrivai chez moi le 5 novembre.

Notre point de départ de la ligne principale était à la rivière Goulais, 46° 44, de latitude nord, à deux milles nord-est environ de son entrée dans la baie de Goulais. Cette rivière a, à une distance de plusieurs milles de son embouchure, une largeur moyenne de cinq chaînes, son courant est rapide en certains endroits; la profondeur du chenal est en général de douze pieds, le fonds est sablonneux. Les bords de la rivière sont bien boisés de bois francs mêlés d'épinette, de sapin et de pin; le sol près du rivage est de terre glaise sablonneuse sur un fond d'argile, et continue ainsi l'espace de trente chaînes de chaque côté de la rivière. Laissant le rivage, nous avançames sur un plateau bas et plat s'étendant à l'est jusqu'à la première chaîne de montagnes; le sol ici est de sable léger et le territoire a été dévasté par l'incendie. Le bois où il s'en trouvait, consistait en épinette, en pin, en cèdre, en épinette rouge et en sapin.

On peut facilement construire six milles de chemin sur cette partie.

De ce point à la ligne de division est du township d'Aweres, cinq milles et demi, le terrain était accidenté de chaînes de rochers, et nous éprouvâmes beaucoup de difficulté à trouver une bonne ligne pour un chemin.

Nous avons pu néanmoins courir notre ligne de manière à éviter, autant que possible, toute dépense considérable de déblai et de minage. Quelques unes des vallées étaient de bonne terre, mais on y rencontrait ça et là de grosses roches. Le bois était beau mais rare, le bouleau noir, l'érable, le cèdre, le sapin et le bois de fer dominaient avec ça et là quelque bois de pin de belle venue. A la distance de huit milles du point de départ, beaucoup d'attraction locale se fit sentir, et il y fut découvert une veine de mine de fer dont un échantillon vous est transmis étiqueté sous le No. 6.

Depuis la limite est d'Aweres, jusqu'à la rivière des Jardins, la surface est plus unie et on y rencontre moins de chaînes de rochers.

Le sol, sur le parcours du grand chemin aussi bien que de chaque côté à une grande distance, est de belle terre glaise sablonneuse; le bois est à peu-près de la même qualité, sauf que du pin de grande dimension et sain s'y trouve en abondance.

La rivière des Jardins est peu profonde, mais son courant est très-rapide; et semblable aux autres rivières du pays, elle submerge ses bords à la crue des eaux le printemps. Elle a deux cent dix-sept pieds de large; la hauteur de ses bords, là où la rivière a été traversée, sur le côté est, est de dix pieds; sur le côté ouest de quatre pieds; son lit est de graviers et à quatre pieds d'eau. On a trouvé sur chaque côté de cette rivière un grand nombre de beaux pins. Il serait nécessaire d'avoir un bon pont sur cette rivière.

11½ milles.

19½ milles.

De la rivière des Jardins à la rivière Echo, il y a cinq milles ; la principale partie de cette étendue est de terre arable de première qualité. Le sol est de belle terre glaise sablonneuse ; le bois est l'érable, le cèdre, de très gros pins, le sapin et le tilleul. Cette rivière demande aussi la construction d'un bon pont ; sa largeur est de cent cinquante pieds, sa profondeur de quinze pieds, la hauteur de ses bords de trois, et son lit est vaseux.

La raison qui m'a engagé à suivre le sud, au lieu du nord, du lac Echo, tel que tracé sur le plan qui m'a été fourni, est qu'après une exploration minutieuse, j'ai trouvé qu'au nord du lac la construction d'un chemin entraînerait de grandes dépenses, si toutefois on ²⁴/_{milles.} pouvait même y trouver un passage, le territoire au nord du lac étant très inégal et rocheux.

A l'est de la rivière Echo, la surface du territoire est plus inégale. On y traversa plusieurs chaînes de rochers dont une entre autres, près de la rive l'est de la rivière, est d'une grande étendue. Le sol, dans les vallées intermédiaires, est de terre glaise sablonneuse, avec ça et là quelques rochers à sa surface. Le bois est presque entièrement de beau bois franc, mais en petite quantité. Même aspect au sud et au nord du chemin, ³⁰/_{milles.} une grande partie de ce territoire est propre à la colonisation. Nous passâmes un grand lac au nord, aux environs duquel croissait quantité de pin blanc mêlé de bois franc.

A partir de cet endroit jusqu'au lac Désert, le deuxième de la chaîne du Thessalon, distance de six milles, nous avons traversé une belle étendue de pays, le sol étant de terre glaise sablonneuse de première qualité. Cette contrée, jusqu'au point qu'elle a été explorée, s'étend au sud du chemin. Les bois francs ordinaires y dominaient, et le pin blanc d'une belle croissance y était en abondance.

La partie du territoire que nous avons parcourue, à partir du lac Desert jusqu'à la ³⁶/_{milles.} rivière Thessalon, était bonne. Il ne s'y trouvait que très peu de grosses roches. Le sol est de riche terre glaise sablonneuse, bien boisé, et cette partie est très propre à la colonisation. La rivière, à l'endroit où nous traversâmes, a trois cent quinze pieds de large, sa plus grande profondeur est de quatorze pieds d'eau, avec un faible courant, et son fond est de vase. Un bon pont serait ici nécessaire ; mais l'eau étant basse aux approches des bords de la rivière, et le courant presque nul à l'endroit où nous l'avons traversée, la construction d'un pont sur cette rivière ne serait pas aussi dispendieuse que sa largeur pourrait le faire ⁴³/_{milles.} supposer.

A l'est de la rivière Thessalon, à la distance de cinq milles, nous avons parcouru une ⁴⁸/_{milles.} étendue de territoire qui ne le cède en rien, quant au sol et au bois, au littoral du lac.

Le sol est de belle terre glaise sablonneuse : et les bois francs si souvent mentionnés, dominant sur cette étendue de terre, mêlés de beaux pins blancs.

A partir de ce point jusqu'au lac Wa-que-ko-bing, distance de huit milles, la surface est unie et offre une bonne ligne pour un chemin ; le sol est néanmoins de sable léger ou de graviers ; le bois dominant est le pin blanc, qui quoique d'une belle croissance et propre à être scié, est loin d'être d'une aussi bonne qualité que celui que l'on trouve dans les ⁵⁶/_{milles.} vallées, mêlé avec le bois franc. A un mille au nord, la surface du pays est rocheuse et accidentée.

Laissant le lac Wa-que-ko-bing, nous traçâmes la ligne sur une étendue unie de terre boisée de bois francs, en passant entre une chaîne de lacs, et de là, jusqu'à la rivière Mississaga, distance de treize milles. Au sud de la ligne, le pays est propre à la colonisation, mais au nord il est plus inégal et accidenté.

L'incendie a ravagé une partie considérable de ce territoire et détruit quantité de bois de valeur.

Le sol est de terre glaise sablonneuse, à la surface se trouvent ça et là de grosses roches.

Le Mississaga est bordé de bois francs bien fournis, mêlés d'épinette, de sapin et de pin. Le sol, à une distance de 40 chaînes de la rivière, est de riche terre glaise sablonneuse sur un fond de terre blanche.

La largeur de la rivière est de cent quatre-vingt dix-huit pieds et il faudra y construire un bon pont. La présence d'un îlot au milieu, là où elle a été traversée, diminuera ⁵⁹/_{milles.} considérablement les frais de sa construction.

A l'est du Mississaga, à une distance de cinq milles, nous courûmes notre ligne sur un terrain uni dont la surface n'était que partiellement accidentée de rochers et qui offrait un passage facile

Le sol est de terre légère et sablonneuse, et il a été dévasté à une grande distance par l'incendie. Le pin, l'épinette, le sapin, le peuplier et le bouleau ont crû de nouveau sur cette partie autrefois une vaste forêt.

Ce plateau s'étend au nord et au sud de la ligne du chemin à une distance considérable selon le rapport des explorateurs.

De ce point en gagnant l'est, à une distance de cinq milles, le sol est uni, mais le roc est près de sa surface; et quoique nous ayons pu y trouver une bonne ligne pour un chemin, cependant cette partie est peu propre à la colonisation.

Le bois comme on doit le supposer est rabouгри et chétif, et consiste principalement en pin, en sapin et en bouleau blanc d'une petite venue.

Notre chemin se trouve borné au sud par un marais spacieux d'à peu près un mille de large, où, au milieu de mauvaises herbes, croissent des groupes d'épinette rouge et d'aulne noir. Une étendue de belle terre bien boisée de bois franc se trouve encore au sud de ce marais.

On a découvert une rivière contenant une veine de sulfure de cuivre jaune, à soixante et quinze milles et trois quarts de distance dans la direction nord-est, que nous avons tracée jusqu'à deux milles; et dont un échantillon est transmis pour votre inspection, étiqueté No. 35. 79 milles.

Prolongeant notre course à quinze milles plus loin, nous passâmes près d'une chaîne de lacs bordés de rochers escarpés où se trouve la source de la rivière des Aveugles. Ici nous n'avancâmes que lentement en conséquence de la fréquente rencontre de ces rochers escarpés qu'il nous fallait bien inspecter avant de faire un pas. Quoique très souvent obligés de décrire une courbe afin d'éviter de trop grand frais de minage et de percement, nous réussîmes cependant à y découvrir une ligne assez avantageuse pour un chemin.

Le pays sur la ligne aussi bien que celui au nord et au sud offre peu d'encouragement à la colonisation. De hautes montagnes et d'étroites vallées intermédiaires, voilà l'aspect général du pays. Le bois était petit et chétif; le pin, l'épinette, le sapin et le cyprès dominaient, par fois on rencontrait une étroite vallée boisée de bois francs. Le sol est de terre légère sablonneuse. La rivière des Aveugles, là où nous la traversâmes, a quatre-vingt-dix pieds de large, ses bords sont de huit pieds de hauteur, son courant faible, son fond de sable et sa profondeur est de dix pieds d'eau.

De là, à la branche ouest de la rivière au Serpent, distance de douze milles, la surface du territoire est basse et unie, mais rocheuse. Le bois est à peu près de la même qualité que ci-dessus. On y a remarqué une grande quantité de pin blanc et rouge. Les arbres ont généralement deux pieds de diamètre. La branche ouest de la rivière au Serpent est de quatre vingt pieds de largeur, ses bords sont de trois pieds de hauteur, son courant faible et son fond est de sable. 94 milles.

Nous dirigeant à l'ouest, nous traversâmes la rivière au Serpent et l'un de ses tributaires qui coule au sud-ouest. La rivière principale où elle a été traversée a quatre-vingt-treize pieds de largeur, sa profondeur est de dix pieds et ses bords sont de six pieds de haut, son courant faible et son fond est de sable. La branche est à quatre-vingt-deux pieds de largeur, et trois pieds d'eau, ses bords sont plats et son fond est de graviers. Le sol en général, entre les branches est et ouest de cette rivière, est rocheux et aride. Nous ne rencontrâmes pas de montagnes, mais la surface est accidentée de rochers. Le bois dominant est le bouleau blanc, l'épinette, le sapin et l'épinette rouge. On a observé dans toute cette partie du pays une grande quantité de beau pin blanc. 106 milles.

De ce point à la rivière des Espagnols, nous courûmes notre ligne en grande partie sur un terrain plat: l'égalité du terrain était interrompue par quelques chaînes de roches, mais qui ne pouvaient faire obstacle à la construction d'un bon chemin ou nuire à la colonisation. 117 milles.

Le sol des premiers sept milles de ce territoire est de terre glaise sablonneuse, et le bois est l'érable, le cèdre, l'épinette et le sapin, mêlés d'une grande quantité de beau pin blanc et rouge. Le sol des trois derniers milles est de terre argileuse et le bois de même qualité.

Cette rivière est la plus grande de celles qui se déchargent dans le lac Huron, et l'on rencontre dans ses environs d'immenses étendues de terre propres à la colonisation. Elle a plusieurs branches qui toutes, selon que j'en suis informé, descendent des hauteurs des

terres. Sa navigation est interrompue par de nombreuses chûtes, dont quelques-unes sont très pittoresques, et offrent des pouvoirs d'eau sans nombre. Nous traversâmes cette rivière immédiatement à la décharge de la rivière aux Sables, principal tributaire.

En gagnant les bords du lac Huron, le pays est inégal et accidenté, mais au nord se trouvent des étendues de terre considérables propres à la colonisation.

La rivière aux Espagnols, là où nous la traversâmes, a trois cent quatre-vingt-seize ¹²⁷ pieds de largeur, ses bords sont de douze pieds, son courant faible, son fond rocheux et elle milles. a vingt pieds d'eau de profondeur.

De la rivière aux Espagnols à la chaîne des montagnes, la surface du pays est très accidentée et quoiqu'il n'y ait pas d'obstacle sérieux à la construction d'un bon ¹³⁵ chemin, néanmoins les vallées sont étroites et n'offrent que très peu d'espace de chaque milles. côté pour la colonisation. On a observé que le hêtre croissait dans les vallées, avec les bois ¹⁷ francs ordinaires, mais le sol était en général léger et pierreux. chaîne

En conformité à vos instructions, nous avons recueilli des échantillons de différentes formations géologiques; je les ai étiquetés et indiqué sur la carte les endroits où ils ont été trouvés. Je les transmets pour votre inspection.

J'ai maintenant à faire rapport au sujet des deux branches de ce chemin, conduisant au Sault Ste. Marie.

En localisant ces chemins, je fus obligé, à raison de la nature du pays, de m'écarter des lignes tracées pour me guider. Après mûre délibération, je me déterminai à fixer le terminus des chemins au quai de Pim, vu qu'étant un débarcadère fréquenté par les bateaux à vapeur, il offrait aux émigrants des avantages qu'on ne pourrait obtenir autrement sans encourir des dépenses considérables. En sondant la rivière au pied de la réserve de chemin tracée par l'arpenteur provincial Alexander Vidal, à quelques chaînes à l'est du présent quai, j'ai trouvé que la construction d'un dock à cet endroit entraînerait une forte dépense, et M. Pim m'ayant offert gratuitement un droit de passage sur sa propriété, j'ai cru devoir accepter son offre dans l'intérêt du service public.

A la distance de deux milles du bord de l'eau, je crus nécessaire d'établir deux lignes, l'une divergeant au nord-ouest de manière à atteindre la rivière Goulais, et l'autre au nord-est afin de relier le chemin McKay avec le grand chemin, et ouvrir ainsi une voie de communication entre les mines de Bruce et la partie inférieure du lac.

Dans l'arpentage de la branche ouest qui conduit à la rivière Goulais, nous n'éprouvâmes aucune difficulté jusqu'à la limite nord du township de Korah. De ce point au pied des côtes de la rivière Goulais, la surface est très accidentée de chaînes de roches, et j'éprouvai beaucoup de difficulté à trouver une ligne pour un chemin. La même chaîne traverse la limite ouest du township d'Awere, sur la ligne duquel, comme je l'ai déjà remarqué, j'espérais avoir trouvé une route facile; mais je suis d'avis que la construction d'un chemin par l'une ou l'autre route entraînerait des frais considérables, et que les avantages qu'on en retirerait ne compenseraient pas le coût de sa construction. Je suggère donc respectueusement, que la branche ouest soit continuée à travers le centre du township de Korah, au sud des côtes de la rivière Goulais, jusqu'à la Baie de Goulais; et que la branche est ou McKay soit seule prolongée de manière à rencontrer la ligne principale de chemin telle qu'arpentée à partir de la rivière Goulais.

La branche ouest ainsi tracée traverserait un pays très propre à la colonisation; et sa construction, selon moi, contribuerait grandement à encourager la colonisation du township de Korah.

Dans l'arpentage de la branche est, on put trouver une bonne ligne pour un chemin jusqu'à un mille de la limite nord du township de Tarentorus. Trois ravins furent traversés, et il nous fallut en plusieurs endroits décrire une courbe afin d'éviter des frais dispendieux de percement et de pont.

La terre de chaque côté du chemin est bonne jusque là, mais une grande partie du pays a été brûlée.

Au nord, jusqu'à la rencontre du grand chemin, le pays est très accidenté de chaînes de rochers, et quoi qu'il ait été trouvé une ligne passable pour un chemin, sa course est tortueuse.

Permettez-moi de suggérer ici, monsieur, que le chemin ne devrait pas être construit d'après les spécifications actuelles, dont copie accompagne le présent, au-delà de la limite du territoire propre à la colonisation, mais qu'afin de pratiquer un chemin d'hiver comme

moyen de communication postale, les arbres soient rasés sur trente pieds de largeur pour permettre aux traîneaux d'y passer. Je recommanderais aussi l'adoption de ce système sur la ligne principale. J'ai dit trente pieds, parce que d'après les informations recueillies de ceux qui connaissent bien le pays, j'ai lieu de croire qu'un chemin d'hiver d'une plus grande largeur deviendrait impraticable à certaines saisons, par l'accumulation de la neige.

Je pense que les communications se feront par eau, pour quelque temps encore entre les principaux points, durant la saison de la navigation ; et s'il était possible de s'assurer d'un chemin d'hiver semblable à celui que j'ai décrit, je suis d'avis que cela suffirait aux besoins du moment.

Je recommande que le chemin à travers le township de Korah soit construit d'après le marché fait avec l'entrepreneur.

En conformité aux spécifications que je reçus le 3 juillet, j'acceptai des soumissions pour ces travaux jusqu'à 3 P. M., lundi, le 25e jour de juillet.

Après un examen des soumissions, je donnai le contrat à M. Thomas Maitland, tel que déjà mentionné, sa soumission étant la plus basse, et les prix pour l'accomplissement de l'ouvrage étant selon moi modérés.

M. Maitland a commencé ses travaux le 9 d'août, et a fait autant que je pouvais attendre, vu la saison avancée à laquelle il s'est mis à l'œuvre.

La difficulté de trouver des travailleurs pour si peu de temps, et les mauvais temps de la fin de septembre et du mois d'octobre, ont beaucoup retardé ses progrès. Il y a près de cinq milles de chemin ouverts et déblayés sur la branche McKay ou de l'est, et environ un mille et demi à l'ouest de l'intersection des deux branches.

On a fait nombre de ponts et de fossés et des travaux considérables de nivellement, qui ont rendu le chemin praticable sur une distance de quatre milles au nord-est, et trois milles et demi au nord-ouest ; mais aucune partie n'a encore été acceptée, l'entrepreneur ayant à compléter l'ouvrage, suivant son contrat.

Vous verrez par l'état No. 2 annexé, fait le 27 octobre, que la confection de ces chemins a coûté, pour la saison dernière, la somme de deux mille cent soixante-et-dix piastres, trente-quatre centins (2,170. 34). Sur cette somme, l'entrepreneur a reçu celle de mille neuf cent cinquante trois piastres, trente-quatre centins. (\$1,953. 34). La balance a été gardée suivant la convention, en attendant que l'entreprise soit entièrement terminée.

Pour terminer ces chemins, suivant les spécifications, jusqu'à l'extrémité des terres propres à la colonisation sur la branche est et au bord de la Baie Goulais, en passant par le milieu du township de Korah, il faudrait, d'après mes calculs, une somme de sept mille piastres (\$7,000 ; faisant pour la construction de vingt-trois milles et demi de chemin, neuf-mille cent soixante-et-dix piastres (\$9,170) ou terme moyen, trois cent quatre-vingt-dix piastres (\$390) par mille.

Pour ouvrir un chemin d'hiver, comme celui que j'ai décrit, de la rivière Goulais à la rivière des Français, et pour le relier à la branche McKay qui va au village de Ste. Marie, il faudrait faire une dépense de (\$90) par mille, sans compter les ponts, pontages et fossés.

En faisant les branches de ce chemin qui vont au village de Ste. Marie, j'ai cru à propos de fossoyer de chaque côté sur les deux premiers milles, comme étant la partie sur laquelle il y aura le plus de transport. Quoique le pays soit élevé et descende graduellement vers la rivière, néanmoins le sol est dur, et sans de bons fossés, l'eau resterait à la surface et détruirait bientôt le chemin. J'ai fait sur la rivière aux Racines, un pont semblable à ceux que jettent les officiers du bureau des travaux publics sur des cours d'eau de ce genre, et j'ai fait sur les ravines des ponts de bois rond, couverts en plaçons, sur le travers, et munis de garde-fous solides.

Dans le déblai, j'ai fait couper les côtes aussi à pic que pouvait le permettre la sûreté du chemin, et j'ai tâché par tous les moyens en mon pouvoir d'épargner les frais.

Je viens de vous décrire, Monsieur, aussi clairement et brièvement qu'il est possible, la nature du pays que j'ai exploré, le mode adopté dans la construction de ces chemins, la somme dépensée pour ces travaux, et celle qu'il faudra pour les continuer ; je vais maintenant, suivant ce que j'ai dit, en commençant mon rapport, vous donner un aperçu général de tout le pays qui borde les lacs Huron et Supérieur.

Je répète ce que j'ai déjà dit que cette étendue de pays sera tôt ou tard, une source abondante de revenu pour la province.

Les richesses minérales, encore à peines connues, seront un jour exploitées, et la terre cultivable se défrichera, en suivant le progrès des mines, et attirera sur nos bords des milliers d'émigrants qui cherchent aujourd'hui refuge de l'autre côté de la frontière.

Les régions forestières, si elles sont bien explorées, ouvriront un débouché à l'emploi avantageux des capitaux, et les pêcheries, déjà fort recherchées, augmenteront continuellement en valeur et en importance et tendront à développer les progrès et la colonisation du pays.

Parlons d'abord du pays qui borde les rives du lac Supérieur.

On n'a de cette région que les connaissances qui ont pu être recueillies dans un examen rapide de la côte; et je crois ne pas me tromper en disant qu'à l'exception du trappeur métis et du sauvage, personne n'est jamais pénétré à l'intérieur.

Si l'opinion des mineurs doit être de quelque poids, on ne peut avoir raison de douter que notre pays recèle de grandes richesses minérales.

Partant du lac Huron, on trouve, en gagnant l'intérieur, des indices de mines de fer et de cuivre, et je vous envoie des échantillons que j'ai recueillis cette année; l'endroit où la découverte en a été faite est indiqué sur la carte.

Plusieurs familles ont déjà pris des terres dans les townships nouvellement arpentés, et quand il aura été ouvert un chemin qui permettra de communiquer avec l'intérieur, je suis certain que plusieurs autres suivront cet exemple et que les terres cultivables seront bientôt établies.

Il y a plusieurs moulins sur la côte du lac, en pleine opération, et quoiqu'à ce moment le commerce de bois soit tombé comme toutes les autres branches de commerce, je ne doute pas qu'il ne redevienne prospère.

Les pêcheries, comme je l'ai dit, sont très recherchées, et il se fait un commerce actif à plusieurs points du lac par ceux qui exploitent cette industrie.

Les arpentages et l'ouverture des chemins ont beaucoup fait pour encourager l'établissement de cette partie du pays, et j'espère, qu'à la fin de cette année, nous verrons un progrès marqué dans ces endroits.

Afin de mieux vous faire voir l'importance de cette partie de la province, permettez-moi de vous donner l'état de la valeur des exportations entrées à la douane du Sault Ste. Marie, que je dois à l'obligeance de MM. Wilson et Pilgrim, collecteurs de ce port : Valeurs des exportations expédiées en Angleterre et aux Etats-Unis, entrées

à la douane du Sault Ste. Marie, du 1er mai au 31 octobre 1859,

consistant en minerais de cuivre, pelleteries, poisson, ichthyocolle, etc.	\$308,035 00
Droits perçus pendant ce temps	5,159 77

Les terres vendues dans les townships de Korah, Ste. Marie et Tarentorus, depuis le 1er mai, s'élèvent à 3,900 acres.

Ces faits, monsieur, pourront vous donner quelque idée de l'importance de cette partie du pays, laquelle est encore dans son enfance et n'a que depuis peu attiré l'attention de l'exécutif.

Si aujourd'hui cette partie de la province produit cinq mille piastres au trésor provincial que ne rapportera-t-elle pas quand ses ressources seront développées et l'intérieur bien connu ?

La population (en autant qu'on a pu en constater le nombre) entre la baie Goulais et les mines de Bruce, y compris l'île St. Joseph, est de 2,288.

Les mines de Bruce et Wellington étaient les seules exploitées du côté canadien du lac, jusqu'à la fin de la saison dernière, époque à laquelle M. Palmer a commencé des travaux sur la location de la rivière aux Racines, joignant le township Ste. Marie, avec, je crois, bonne apparence de succès.

M. Fletcher a fait faire cette année une fonderie aux mines de Bruce, et il faut espérer que les actionnaires de ces mines qui ont été les pionniers des entreprises de mines dans cette partie du Canada, recevront la récompense de leur énergie et de leur persévérance que rien n'a pu rebuter.

La compagnie veut faire un chemin pour elle, qui rejoindrait la grande ligne, aussitôt qu'elle sera ouverte.

La mine de Wellington, à environ un mille à l'ouest de celle de Bruce, fait des progrès, et sous la bonne administration de celui qui en dirige les travaux, elle ne peut manquer d'offrir aux capitaux un placement avantageux.

La population de ces mines est de 1150 âmes.

La quantité de minerai expédié le 31 octobre 1859, de ces deux mines, était de 2,250 tonneaux, valant en moyenne de quatre-vingt à quatre-vingt-dix piastres (\$80 à 90) le tonneau.

Ainsi, monsieur, sous les quatre rapports des mines, des bois, de l'agriculture et des pêcheries, cette partie de la province est digne d'attention et mérite que le gouvernement s'occupe de sa prospérité.

Il ne sera peut-être pas inutile, et j'ose croire ne pas outrepasser mon devoir en le faisant, de comparer les progrès de nos voisins des rives sud des lacs avec les nôtres et de rechercher les causes pour lesquelles ils sont si en avant de nous.

Afin de faire connaître d'une manière évidente les progrès faits par les Américains, je citerai, d'après des documents authentiques, les produits des mines de la rive sud du lac Supérieur, le trafic général de cette partie du pays et le nombre de vaisseaux employés au commerce. Je m'en tiendrai aux années 1858 et 1859, quoique je sois en possession de statistiques faisant voir les progrès graduels qui ont eu lieu sur ce lac depuis 1847, mais dont la citation serait trop longue de ce rapport.

Vaisseaux de toute grandeur qui ont passé par le canal au Sault de Ste. Marie pendant la saison de 1858. - - -	241	
Valeur du cuivre exporté, 1858 - - - - -		\$2,730,600 00
Valeur du fer exporté, 1858. - - - - -		102,000 00
Importations des ports inférieurs des États-Unis à diverses périodes sur le lac Supérieur, 1858 - - -		3,000,000 00
Vaisseaux de toute grandeur qui ont passé par le canal au Sault Ste. Marie pendant l'année 1859, du 1er mai au 31 octobre, - - - - -	891	
Tonnage d'iceux - - - - -	331,687 Ton'x.	
Quantité totale du cuivre exporté durant la même période	6,430 Ton'x.	
Valeur - - - - -		2,895,468 00
Quantité totale de loupe et de minerai de fer exportés pendant la même période - - - - -	68,765 Ton'x.	
Valeur - - - - -		479,484 00

On doit ajouter à ce qui précède la quantité de cuivre et de fer transportée par vaisseaux pendant le mois de novembre, et aux exportations pendant les deux saisons, les fourrures, le poisson, l'ichthyocolle et les cuirs, ce qui augmenterait de beaucoup la valeur des exportations.

Le succès de nos voisins est dû en grande partie à ce que tout le pays a été arpenté et divisé en lots, offrant ainsi aux explorateurs l'occasion de pénétrer à l'intérieur et de développer ses richesses.

Sous ce rapport, monsieur, nous pourrions beaucoup profiter de leur exemple, car je suis persuadé que si notre territoire était divisé en lots de six milles carrés, et qu'il fût offert des avantages à ceux qui désireraient en faire l'exploration sous des règlements semblables à ceux adoptés aux États-Unis, les richesses minérales et autres qui sont supposées s'y trouver, seraient bien vite exploitées et augmenteraient de beaucoup notre revenu en peu d'années; et que nombre d'émigrants qui vont s'établir aux États-Unis resteraient avec nous et contribueraient à améliorer cette partie de notre pays.

Dans la partie du pays propre à l'agriculture, le blé de printemps, l'orge, l'avoine, le blé-d'inde et le foin ont été cultivés avec succès. J'ai l'honneur de vous transmettre, avec les échantillons des minéraux, ceux des deux grains en premier lieu mentionnés. Le blé a été récolté par M. Walker, sur l'Île aux Ours, et l'orge par M. Richardson sur l'Île St. Joseph.

Le sol est bien propre à la culture des légumes et le climat est salubre.

Le plus grand froid en hiver est, je crois, de 20 à 35 degrés et il se prolonge rarement au-delà de trois jours.

Cette partie du pays possédant un riche climat, quantité de terre cultivable, des pêcheries peuplées de truite, de poisson blanc, de hareng et de brochet, de riches forêts ainsi que des pouvoirs d'eau sans nombre, et, dans ses parties stériles et montagneuses, des richesses minérales inépuisables, je ne la pense pas de peu d'importance pour la province.

En conclusion, Monsieur, j'ai l'honneur de vous soumettre, à la demande des parties intéressées, les réclamations de certains habitants de l'Île St. Joseph. Plusieurs se sont

adressés à moi pendant l'été, et je leur ai promis de vous demander le réglément de leurs réclamations.

Par ce qui précède, vous verrez, monsieur, que je me suis efforcé de vous soumettre, aussi brièvement que possible, un rapport fidèle des travaux dont vous avez bien voulu me confier la direction, et qui, j'espère, sera trouvé satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) ALBERT PELLEW SALTER,
Arpenteur Provincial.

Chatham, 10 Janvier 1860.
L'Honorable Commissaire,
Des Terres de la Couronne,
Québec.
